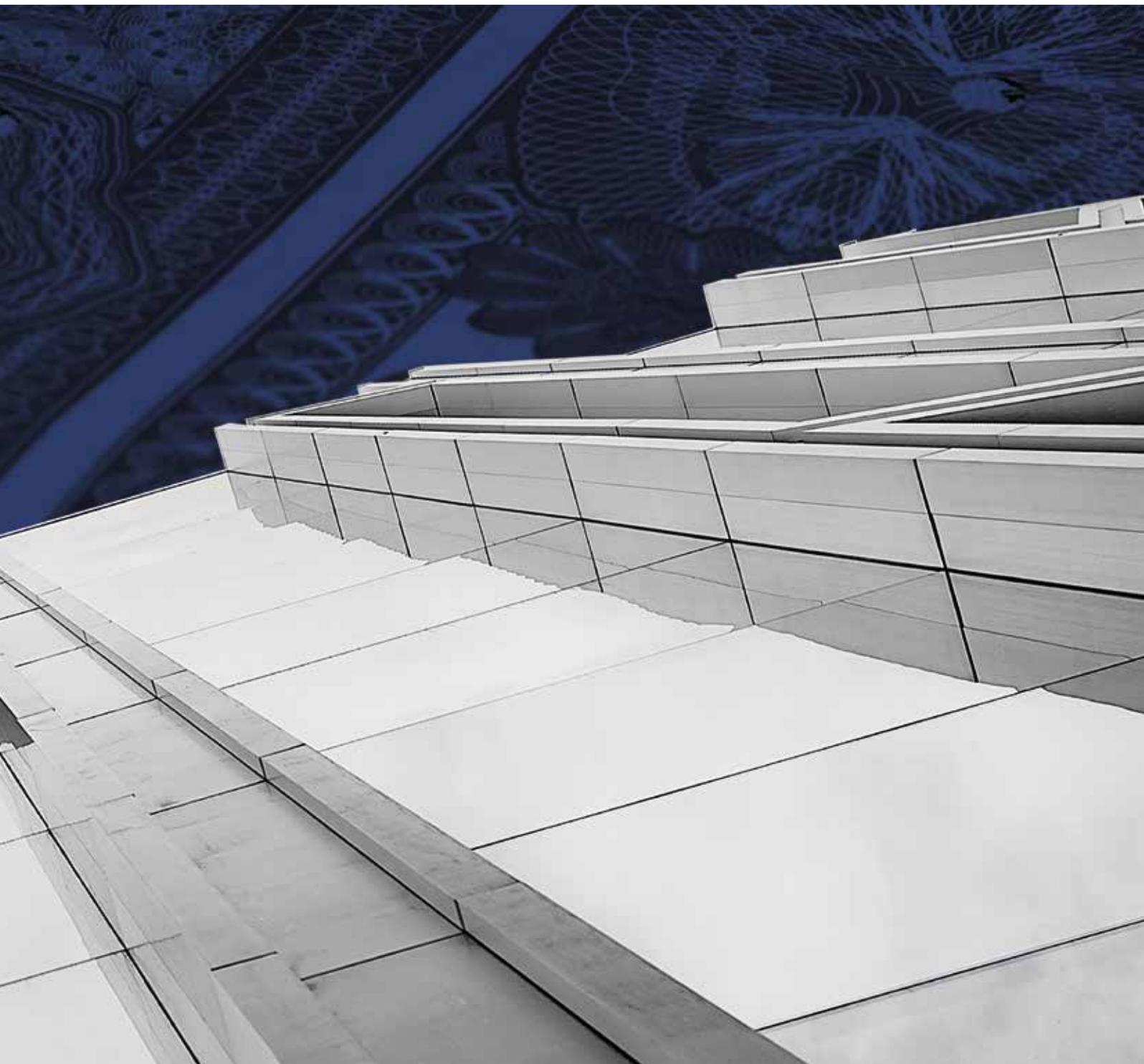


Rothschild & Co

Rapport Annuel 2019





Nos valeurs, notre sens
des responsabilités et
notre envie d'innover

constituent les fondements de
notre culture d'entreprise ; ils
sont à l'origine de toutes
nos principales
réalisations.

Sommaire

Message du Président du Conseil de surveillance	2
Message du Conseil de gérance	4

1. Présentation

Présentation des métiers	8
Modèle économique de Rothschild & Co	10
Présence mondiale	12
Gouvernance	14
Organigramme au 31 décembre 2019	17
Responsabilité du Groupe	18
Rothschild & Co et ses actionnaires	20

2. Revue des métiers

Conseil financier	26
Banque privée et gestion d'actifs	32
Capital-investissement et dette privée	36

3. Rapport de gestion

Résultats de l'exercice 2019	46
Informations relatives à la Société et au capital social	55
Contrôle interne, procédures de gestion des risques et méthodes comptables	71
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	80
Responsabilité d'Entreprise	118

4. Comptes

Comptes consolidés	150
Comptes individuels	218

Message du Président du Conseil de surveillance



Chères et chers actionnaires,

C'est d'abord aux membres du Conseil de surveillance que je m'adresse, pour les remercier de leur soutien et de leurs observations pertinentes durant les séances du Conseil et en dehors. Leurs réflexions sont toujours précieuses pour chacun d'entre nous.

Les membres du Conseil de gérance, représentés par Alexandre de Rothschild, Président Exécutif, et par trois *Managing Partners*, Marc-Olivier Laurent, Robert Leitão et François Pérol, ont obtenu d'excellents résultats dans un environnement de marché plus complexe qu'en 2018, année record pour le Groupe. Au-delà de 2019 et de l'année 2020 en cours, les dirigeants du Groupe travaillent avec persévérance pour définir une stratégie claire mais néanmoins ambitieuse afin de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires.

En avril 2019, la Société Rothschild & Co Concordia SAS (dite « Concordia »), *holding* familiale et principal actionnaire de Rothschild & Co, a annoncé des modifications de son actionnariat. Les branches françaises de la famille Rothschild, celle d'Éric de Rothschild et celle que je représente, ont, par l'intermédiaire de Concordia, acquis l'essentiel des actions de Concordia détenues par la branche anglaise de notre famille. Nous avons, branche française, également apporté les actions Rothschild & Co que nous détenions directement faisant ainsi de Concordia l'actionnaire dominant du Groupe Rothschild & Co. Cette opération est conforme à notre volonté de nous engager sur une longue durée à la tête du Groupe pour mieux poursuivre son développement.

Il appartient au Conseil de surveillance de veiller au bon respect des normes et recommandations en matière de gouvernance d'entreprise. Le Conseil assure, de manière permanente, la surveillance de la gestion de la Société, plus précisément de ses documents comptables et financiers comme de son dispositif de contrôle interne.

Réunis en Assemblée générale le 16 mai 2019, les actionnaires ont approuvé le renouvellement des mandats d'Angelika Gifford, Arielle Malard de Rothschild, Carole Piwnica et Luisa Todini, et de Daniel Daeniker et Adam Keswick en qualité de membres du Conseil de surveillance ainsi que le renouvellement du mandat de François Henrot en tant que censeur.

Afin de mettre en lumière nos initiatives en termes de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), Lucie Maurel-Aubert a accepté d'assurer, au nom du Conseil de surveillance, le suivi de ces activités. Un comité du Conseil a été créé à cet effet. Nous avons, par ailleurs, joint à notre rapport annuel un rapport dédié à la RSE disponible sur notre site internet.

Je dois aussi vous informer que Peter Smith, membre du Conseil de surveillance depuis huit ans, a annoncé sa volonté de se retirer. Il a présidé le Comité d'audit et a été membre du Comité des rémunérations et des nominations, ainsi que du Comité des risques. Avant de rejoindre notre Conseil de surveillance, Peter a siégé pendant 19 ans au Conseil de NM Rothschild & Sons Limited et pendant 12 ans au Conseil de Rothschild & Co Bank AG, dont il était membre du Comité d'audit. Il m'est difficile d'exposer en détail

l'immense contribution de Peter durant ses longues années au sein du Groupe. La pertinence de ses avis, l'acuité de ses observations et sa vivacité d'esprit nous manqueront beaucoup et je tiens à lui exprimer, au nom du Conseil, ma profonde gratitude pour le rôle important qui a été le sien tout au long de cette période.

Sir Peter Estlin nous a rejoint à la suite du départ de Peter Smith. Au cours d'un parcours exceptionnel dans l'univers de la finance, Sir Peter a notamment été Directeur financier de Salomon Brothers Asia, de Citigroup *Investment Banking* et de Barclays plc. Il a, en outre, été lord-maire de la Cité de Londres dont il est aujourd'hui conseiller municipal (*Alderman of the Chair of London Corporation*). Nous nous réjouissons qu'il ait accepté notre invitation à rejoindre le Conseil et nous avons grande hâte de travailler avec lui.

Je me réjouis à la perspective de travailler avec ces membres et de bénéficier de leurs avis éclairés.

Dans le présent rapport annuel, comme sur notre site internet, vous trouverez des informations détaillées sur la composition du Conseil de surveillance et de ses comités spécialisés ainsi que les autres mandats exercés par les membres du Conseil.

Le document d'Assemblée générale, qui sera publié prochainement sur notre site, vous fournira les informations légales sur les membres du Conseil dont le renouvellement de mandat sera à l'ordre du jour de notre prochaine Assemblée générale.

Enfin, je tiens, une nouvelle fois, à vous témoigner ma vive reconnaissance pour le soutien que vous apportez à Rothschild & Co.

David de Rothschild

Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co

Message du Conseil de gérance



Chères et chers actionnaires,

Après une année record en 2018, nous nous réjouissons des bons résultats que Rothschild & Co a affichés en 2019 grâce aux compétences remarquables de nos équipes, à un modèle économique équilibré, une large couverture client et un fort positionnement sur le marché européen.

Notre activité de Conseil financier a réalisé de bonnes performances malgré un repli du marché. Nous continuons à intervenir sur plus d'opérations en Europe que toute autre banque d'affaires, dégagant ainsi de solides revenus. Cela nous assure un positionnement unique pour comprendre les tendances du marché et offrir un conseil de qualité à nos clients.

L'activité de Conseil financier a généré des revenus de 394 millions d'euros au 4^{ème} trimestre 2019, en hausse de 16% par rapport au 4^{ème} trimestre 2018. Au cours de l'année 2019, les revenus ont atteint 1 160 millions d'euros, en baisse de 9% par rapport à 2018, qui représentait notre meilleure année. Au cours des douze derniers mois à fin décembre 2019, Rothschild & Co s'est classé au 7^{ème} rang mondial en termes de revenus⁽¹⁾.

Le résultat d'exploitation pour 2019 s'est élevé à 182 millions d'euros, représentant une marge opérationnelle de 16%.

En 2019, les revenus de l'activité de conseil en fusions-acquisitions se sont élevés à 875 millions d'euros, en baisse de 7% par rapport à l'année dernière, nous continuons à faire mieux que le marché global qui a diminué de 14%⁽²⁾. En 2019, Rothschild & Co s'est classé à la 2^{ème} place mondiale et 1^{ère} en Europe par le nombre d'opérations réalisées⁽³⁾.

Les revenus du conseil en financement ont diminué de 14% à 285 millions d'euros. Cela reflète des marchés actions plus difficiles et un ralentissement de l'activité de restructuration d'entreprises. Pour autant, nous sommes intervenus dans de nombreuses opérations importantes et complexes de restructuration et de conseil en matière de dettes. Nous continuons à remporter plus de mandats européens que toute autre banque d'affaires indépendante⁽⁴⁾. De plus, notre activité de conseil aux investisseurs, relativement nouvelle, continue de croître avec succès.

En 2019, nous avons promu 19 nouveaux *Managing Directors* (MDs) démontrant notre attention à puiser dans le vivier de nos talents. En outre, de nouveaux MDs ont été recrutés en Allemagne, Asie et France, ainsi qu'un nouveau responsable du Conseil souverain et un nouveau co-directeur de l'engagement actionnarial, pour renforcer l'activité de conseil auprès des actionnaires. Nous avons également poursuivi nos investissements stratégiques en Amérique du Nord, en recrutant cinq nouveaux MDs.

Au cours du dernier trimestre 2019, nous avons finalisé l'acquisition de Livingstone au Royaume-Uni, société anglaise spécialisée dans le conseil en fusions-acquisitions auprès des petites et moyennes entreprises, rebaptisée Arrowpoint Advisory. Il s'agit d'une opportunité unique de capitaliser sur l'important flux de transactions de ce marché. Rothschild & Co a également finalisé l'acquisition d'une participation minoritaire significative dans Redburn, société indépendante de recherche et de courtage en Europe.

(1) Source : Publication des sociétés.

(2) Source : Refinitiv.

(3) Source : Refinitiv, transactions finalisées. Exclut les cabinets comptables.

(4) Source : Dealogic.

Notre métier de Banque privée et gestion d'actifs continue d'attirer de nouveaux clients grâce à notre approche d'investissement à long terme. Notre modèle économique, basé sur la croissance organique, poursuit son développement, soutenu par les synergies existantes entre nos trois métiers.

La collecte nette s'est élevée à 2,4 milliards d'euros. Toutes les implantations européennes de Banque privée ont enregistré une collecte nette positive, avec une année record en France. Les actifs sous gestion ont augmenté de 17% à 76,0 milliards d'euros au 31 décembre 2019, sous l'effet conjugué d'une collecte dynamique et de l'amélioration des marchés, qui se sont redressés durant 2019 après la chute du 4^{ème} trimestre 2018.

L'activité de Banque privée et gestion d'actifs a enregistré des revenus élevés de 134 millions d'euros au 4^{ème} trimestre 2019, en hausse de 12%. Au titre de l'exercice 2019, les revenus se sont élevés à 497 millions d'euros soit une progression de 3%. Le résultat d'exploitation pour 2019 est ressorti à 73 millions d'euros, représentant une marge opérationnelle de 15%.

Le métier de Capital-investissement et dette privée a connu, une fois encore, une excellente année pour l'ensemble des stratégies. En 2019, cette activité a continué d'enregistrer de solides performances, générant 197 millions d'euros de revenus, en hausse de 13%. Par rapport à la moyenne annuelle des trois dernières années, les revenus 2019 sont en hausse de 20%.

Le *carried interest* en 2019 a considérablement augmenté par rapport à l'an dernier, car plusieurs fonds ont atteint leurs seuils de déclenchement au cours de l'année. La contribution combinée du *carried interest* et des revenus d'investissement démontrent la solide performance des fonds en 2019.

Le résultat d'exploitation s'est établi à 111 millions d'euros en 2019, en hausse de 9%, soit une marge opérationnelle de 56%. Les revenus liés à la performance des investissements des fonds de capital-investissements, FAPI I et FAPI II, ont continué de générer d'importants profits à la suite de plusieurs cessions ainsi que des gains latents sur les investissements encore en portefeuille.

La convergence entre les intérêts du Groupe et ceux des investisseurs tiers reste un facteur clé de différenciation. En 2019, le Groupe a investi 126 millions d'euros et reçu 104 millions d'euros suite à des cessions des sous-jacents des fonds.

Les actifs sous gestion au 31 décembre 2019 s'élevaient à 14 milliards d'euros en hausse de 27%, principalement en raison des lancements des nouveaux fonds FAPI III et FASO V, et de nouveaux véhicules CLO en Europe et aux États-Unis.

Perspectives

Au début de l'année 2020, les perspectives étaient positives pour l'ensemble de nos métiers, avec un solide portefeuille de mandats pour l'activité de Conseil financier et des anticipations de croissance des actifs sous gestion tant dans la Banque privée et la gestion d'actifs que dans le Capital-investissement et dette privée. Toutefois, l'impact de l'épidémie du Covid-19 a grandement empiré depuis le 10 mars dernier, date de la publication de nos résultats, et a provoqué une baisse très importante des marchés financiers tout en augmentant leur volatilité. Les mesures prises par de nombreux pays pour contrer cette épidémie ont également un impact économique significatif. Bien qu'il y ait encore beaucoup d'incertitude quant à l'évolution de l'épidémie et, ainsi, à la manière dont nos résultats financiers de 2020 seront touchés, il est évident que les répercussions de cette épidémie seront préjudiciables par rapport à 2019.

Malgré l'environnement difficile, le Groupe bénéficie d'un bilan solide avec un ratio de solvabilité de 19 % et un niveau de liquidité important. Nous sommes confiants dans le fait de voir une amélioration significative de la performance lorsque l'on observera un retour à plus de normalité au niveau des marchés.

Chez Rothschild & Co, nous sommes fiers d'attirer les collaborateurs les plus talentueux. C'est cet ensemble diversifié de compétences, de personnalités et d'expériences qui nous permet d'obtenir des résultats aussi solides. Je saisis cette occasion pour remercier tous nos collaborateurs à travers le monde pour leur grand professionnalisme et leur dévouement au cours de l'année écoulée.

Alexandre de Rothschild

Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion

Marc-Olivier Laurent

Robert Leitão

François Pérol

Managing Partners de Rothschild & Co Gestion

Nous portons une attention particulière à l'éthique, l'intégrité et l'engagement de nos équipes dans leur travail au quotidien et leurs échanges avec nos clients.





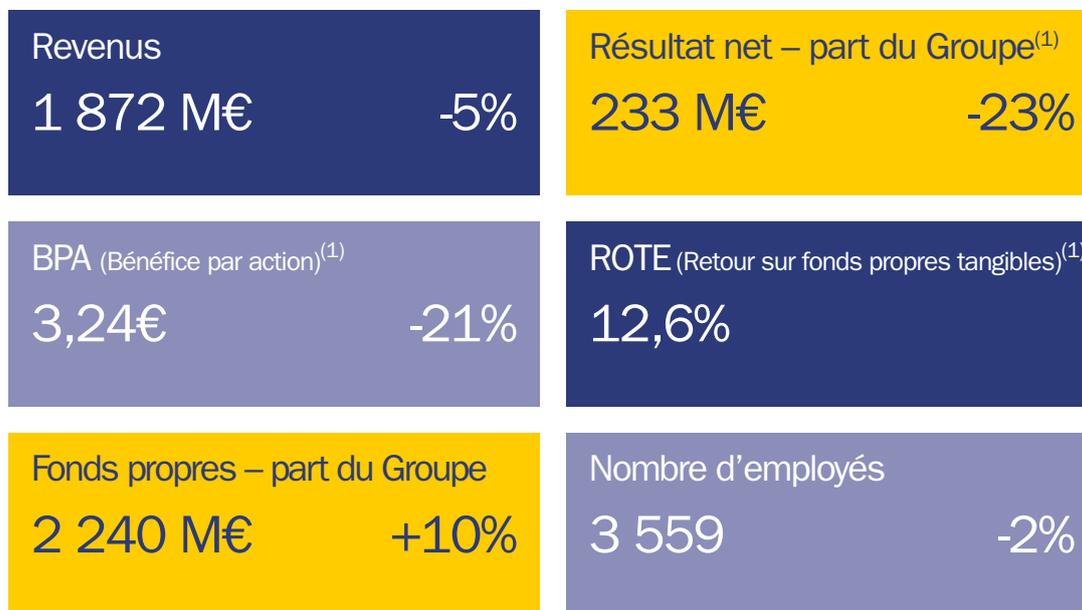
1

Présentation

Présentation des métiers	8
Modèle économique de Rothschild & Co	10
Présence mondiale	12
Gouvernance	14
Organigramme au 31 décembre 2019	17
Responsabilité du Groupe	18
Rothschild & Co et ses actionnaires	20

Présentation des métiers

Chiffres clés pour 2019 (par rapport à 2018)



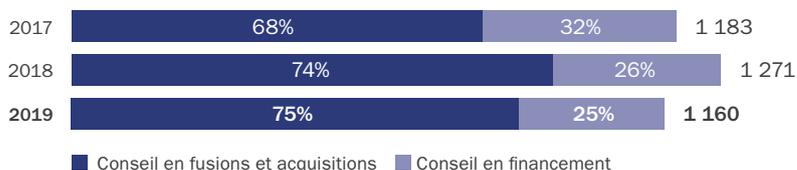
Conseil financier

- Conseil en fusions et acquisitions et stratégie
- Conseil en financement
 - Financement et restructuration de dette
 - Marché de capitaux
- Plateforme mondiale avec une présence dans plus de 40 pays
- 1 163 banquiers dont 239 *Managing Directors*
- Conseil de 581 transactions d'une valeur totale de 480 milliards de dollars US

2^{ème} mondial et 1^{er} en Europe
en nombre d'opérations de fusions et acquisitions réalisées⁽²⁾

7^{ème} mondial en termes de revenus
(12 mois glissants à fin décembre 2019)

Revenus (en millions d'euros)



(1) Hors éléments exceptionnels. Pour plus d'informations, se référer à la page 48.

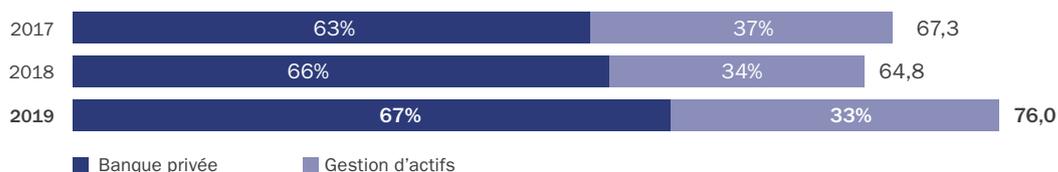
(2) Source : Refinitiv.

Banque privée et gestion d'actifs

- Banque privée
- Gestion d'actifs
- Forte présence en Europe
- 226 banquiers privés
- 53 *Investment Managers* en gestion d'actifs

76,0 Mds€
Actifs sous gestion
(au 31 décembre 2019)

Actifs sous gestion
(en milliards d'euros)

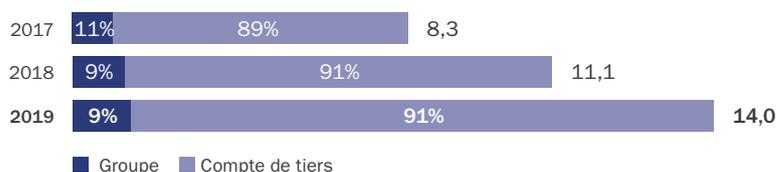


Capital-investissement et dette privée

- Capital-investissement
- Secondaire, multi-gestion et co-investissement
- *Direct Lending*
- *Credit Management*
- Position solide en Europe
- 91 professionnels de l'investissement

14,0 Mds€
Actifs sous gestion
(au 31 décembre 2019)

Actifs sous gestion
(en milliards d'euros)



Notre objectif

Avec 200 ans d'expérience, nous offrons une perspective distincte qui change les choses de manière significative pour les activités et le patrimoine de nos clients

Notre culture est axée sur nos valeurs

Nous encourageons une culture d'entreprise responsable et de création de valeur sur le long terme pour nos clients, nos parties prenantes et nos investisseurs

Responsabilité

Mesurée
Stratégique
Long terme

Perspicacité

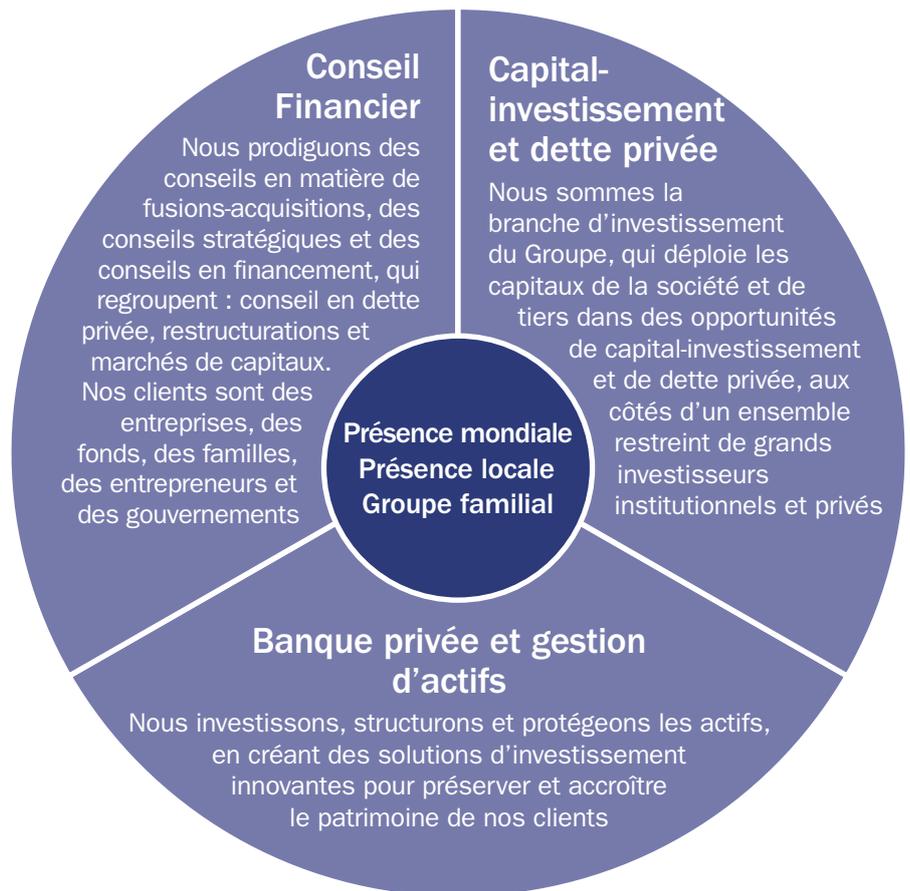
Responsable
Empathique
Engagée

Créativité

Innovante
Collaborative
Entrepreneuriale

Trois métiers établis

Un Groupe constitué de trois métiers



43
pays

62
bureaux

3 559
collaborateurs

Principaux leviers de différenciation

Perspective à long terme

Nous sommes un partenaire de longue date et de confiance des grandes institutions, des familles, des individus et des gouvernements :

- Nous sommes une société indépendante, contrôlée par une famille et focalisée sur une croissance sur le long terme
- Nous ne sommes pas contraints par une pensée à court terme et pouvons adopter une vision à long terme afin d'atteindre les objectifs de chaque client et d'offrir un rendement durable à nos actionnaires

Relations durables

Les collaborateurs talentueux et motivés constituent le cœur de notre Groupe et le fondement de tout ce que nous fournissons à nos clients :

- Nous nous concentrons sur la création d'une culture inclusive qui encourage les plus hauts standards de qualité, de professionnalisme et d'éthique. Notre culture repose sur la qualité de nos collaborateurs qui incarnent nos valeurs
- Le dévouement et les connaissances de nos collaborateurs nous permettent de créer de la valeur réelle pour l'ensemble de nos parties prenantes

Culture d'entreprise responsable

Nous favorisons une culture d'entreprise responsable et prenons en charge de manière proactive l'impact de notre activité vis-à-vis de :

- Nos collaborateurs
- Notre industrie
- Notre environnement
- Nos communautés

Une stratégie commune à nos métiers

Création de valeur durable

Trois métiers établis avec de fortes synergies entre eux concentrés sur une croissance à long terme

Croissance équilibrée

Une croissance stable de nos trois métiers afin d'atténuer les effets cycliques de marchés

Rendement pour l'actionnaire

En nous concentrant sur une utilisation efficace du capital, nous générons un bénéfice durable et pouvons assurer une politique de dividende progressive

Présence mondiale

Un réseau unique de spécialistes au centre des marchés financiers mondiaux alliant vision mondiale et compétence locale approfondie





Le Gérant

À la date du présent rapport, Rothschild & Co Gestion, Gérant de Rothschild & Co, assure la direction de la Société, *holding* opérationnelle du Groupe.

Dans ce cadre notamment, le Gérant définit les orientations stratégiques, supervise l'information comptable et financière, et pilote le dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co et de ses filiales sur base consolidée. Le Gérant s'appuie sur le Conseil de gérance pour accomplir sa mission.

Composition du Conseil de gérance :



Alexandre de Rothschild
Président Exécutif



Marc-Olivier Laurent
Managing Partner



Robert Leitão
Managing Partner
Co-Président du Comité
Exécutif



François Pérol
Managing Partner
Co-Président du Comité
Exécutif

Le Comité Exécutif du Groupe

14
membres

À la date du présent rapport, le Comité Exécutif du Groupe (*Group Executive Committee/GEC*), composé des plus hauts responsables des divisions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe, est le Comité Exécutif de Rothschild & Co. Dans ses attributions, le GEC participe à la direction globale et à la définition des orientations stratégiques du Groupe par Rothschild & Co, représentée par le Président Exécutif et les *Managing Partners* du Gérant, afin de permettre leur bonne mise en œuvre au sein du Groupe.

Présidé par Robert Leitão et François Pérol, le GEC se compose de :



Paul Barry
Directeur des ressources
humaines du Groupe



Grégoire Chertok
Responsable France
du Conseil financier
Responsable adjoint monde
du Conseil financier



Mark Crump
Directeur Financier et
Directeur des Opérations
du Groupe



Laurent Gagnebin
Responsable de Rothschild & Co
Bank AG
Co-responsable du *Wealth
Management*



Javed Khan
Responsable du
Capital-investissement
et dette privée



Marc-Olivier Laurent
Managing Partner
Président Exécutif du
Capital-investissement
et dette privée



Alain Massiera
Responsable de la Banque
privée et gestion d'actifs
en France



Jimmy Neissa
Responsable de Rothschild & Co,
Amérique du Nord
Responsable adjoint monde
du Conseil financier



Gary Powell
Président Exécutif du
Wealth Management



Martin Reitz
Responsable de Rothschild & Co,
Allemagne
Responsable adjoint monde
du Conseil financier



Helen Watson
Responsable UK du
Wealth Management
Co-responsable du
Wealth Management



Jonathan Westcott
Directeur juridique et de
la conformité du Groupe

Conseil de surveillance et comités spécialisés

À la date du présent rapport, le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société, notamment de ses documents comptables et financiers et de son dispositif de contrôle interne.

Le Conseil de surveillance s'appuie sur quatre comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations et des nominations, le Comité des risques et le Comité de la responsabilité sociale de l'entreprise. Le tableau suivant présente la composition du Conseil de surveillance et de ses Comités spécialisés :

Membres	Conseil de surveillance	Comités spécialisés			
		Comité d'audit	Comité des rémunérations et des nominations	Comité des risques	Comité responsabilité du Groupe
David de Rothschild – Français	■ ■				
Lucie Maurel-Aubert – Française	■ ■				■ ■
Éric de Rothschild – Français	■ ■				
Adam Keswick – Britannique	■ ■				
Dr. Daniel Daeniker – Suisse	■				
Anthony de Rothschild – Britannique	■				■
Angelika Gifford – Allemande	■				
Sylvain Héfès – Français	■		■ ■		
Suet-Fern Lee – Singapourienne	■	■		■	
Arielle Malard de Rothschild – Française	■	■		■	
Carole Piwnica – Belge	■		■		■
Sipko Schat – Néerlandais	■	■		■ ■	
Sir Peter Estlin – Britannique	■	■ ■		■	
Luisa Todini – Italienne	■		■		
François Henrot – Français	■				

- Président
- Vice-président
- Membre indépendant
- Membre non-indépendant
- Censeur

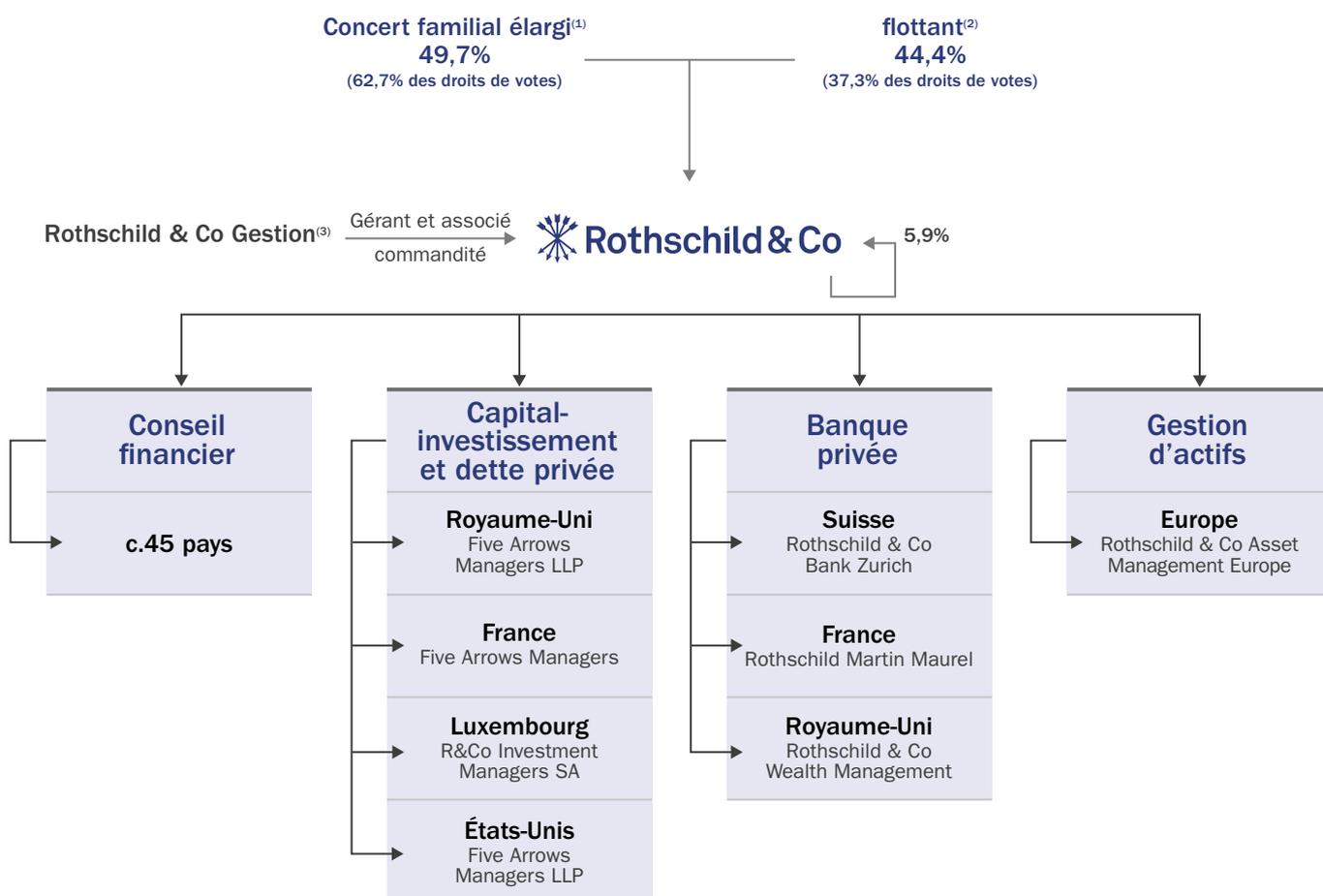
14
membres du
Conseil de
surveillance

7
membres
indépendants

8
nationalités

43%
de femmes

Organigramme au 31 Décembre 2019



(1) Pour plus de détails, se référer à la page 60.

(2) Y compris Jardine Strategic Holdings Luxembourg Sàrl.

(3) Société contrôlée par la famille Rothschild.

Responsabilité du Groupe

L'impact que nous avons en tant qu'entreprise vis-à-vis de nos collaborateurs, notre industrie, nos communautés et notre planète joue un rôle fondamental dans notre approche et dans la réalisation de nos objectifs stratégiques à long terme grâce à la gestion responsable de nos opérations et de nos ressources.

La stratégie de responsabilité du Groupe définit un engagement clair et expose nos ambitions et nos activités à travers cinq piliers :

Promouvoir des pratiques commerciales responsables



Nous accordons une grande importance à la bonne conduite, la responsabilité personnelle et l'implication dans le travail tant entre collègues qu'avec nos clients. Ceci implique notamment :

- d'assurer le respect de la confidentialité,
- de disposer de dispositifs et technologies de conformité efficaces,
- de mettre en œuvre des normes rigoureuses en matière de lutte contre la corruption passive et active,
- de mettre en œuvre une gouvernance et une surveillance efficaces.

Cultiver une culture responsable des ressources humaines



Notre objectif est d'attirer et de retenir les personnes les plus talentueuses d'origines, de cultures et d'expériences variées, en créant un environnement permettant à nos collaborateurs d'évoluer, performer et exceller, notamment en :

- offrant des opportunités d'évolution et des missions qui leur permettent de tirer le meilleur parti de leur carrière,
- soutenant le bien-être de nos collaborateurs et une approche du travail équilibrée,
- assurant l'égalité des chances pour tous par le développement, une stratégie de rémunération efficace et la transparence en matière de promotions.

“Nous encourageons une culture d'entreprise responsable et assumons de manière proactive la responsabilité de l'impact que nous avons en tant qu'entreprise sur nos collaborateurs, notre industrie, nos communautés et notre planète.”

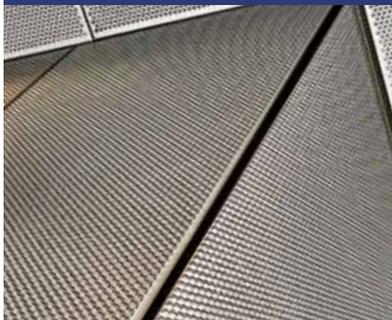
3 559

collaborateurs

43

bureaux

Proposer des solutions d'investissement responsables



Nous voulons contribuer activement à l'évolution des pratiques des entreprises et à l'orientation des flux financiers vers une économie plus durable en :

- intégrant les critères extra financiers dans nos décisions d'investissement pour créer de la valeur à long terme et soutenir le développement d'une économie plus responsable,
- menant une politique d'engagement active qui vise un dialogue constructif avec les sociétés sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance,
- développant des solutions d'investissement responsable innovantes.

Prendre nos responsabilités en matière d'environnement



Nous sommes fermement résolus à contribuer à une économie plus durable sur le plan environnemental et à limiter notre impact sur l'environnement en appliquant les mesures ci-dessous :

- prendre en compte les risques et les opportunités environnementaux liés à nos activités,
- gérer de manière responsable les émissions de gaz à effet de serre et en réduire proactivement notre impact négatif sur l'environnement,
- défendre une consommation et une utilisation des ressources responsables.

Prendre nos responsabilités à l'égard des communautés



Nous soutenons les jeunes des milieux défavorisés dans la réalisation de leurs projets, afin que chacun puisse se construire et se développer grâce à ses capacités et son potentiel, quel que soit l'environnement dans lequel il évolue en :

- apportant un soutien financier à des associations, des entreprises sociales qui partagent nos objectifs ou à des personnes directement,
- offrant notre expertise professionnelle à des associations et entreprises sociales prometteuses qui impactent la vie des jeunes qu'ils soutiennent,
- invitant nos collaborateurs à partager leurs compétences et accompagner bénévolement des jeunes.

c.80%

des Actifs sous Gestion de R&Co AM Europe intègrent des critères ESG

61%

de réduction des gaz à effet de serre de type Scope 1

plus de 900 000

enfants et jeunes défavorisés aidés

Tous les métiers d'investissement seront signataires des UNPRI d'ici 2020

56%

de l'électricité consommée provient d'énergies renouvelables

plus de 30%

des collaborateurs ont participé à du volontariat

Rothschild & Co et ses actionnaires

Données de marché

Principales données boursières

	2015/16 (12 mois jusqu'à mars)	2016/17 (12 mois jusqu'à mars)	2017 (12 mois jusqu'à décembre)	2018 (12 mois jusqu'à décembre)	2019 (12 mois jusqu'à décembre)
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	1 546	2 077	2 364	2 391	1 987
Cours de l'action (en euros)					
À la fin de l'exercice	21,7	26,9	30,5	30,9	25,6
Maximum	30,1	28,0	32,5	37,3	31,0
Minimum	19,1	20,2	25,6	28,4	24,0
Cours moyen au cours de l'année	24,5	23,3	29,2	31,6	27,5
Nombre d'actions					
Émis	71 137 036	77 290 012	77 407 512	77 512 776	77 617 512
dont actions propres	551 434	1 054 574	909 770	3 023 132	4 151 321
Capital (en euros)	142 274 072	154 580 024	154 815 024	155 025 552	155 235 024
Code ISIN					FR000003184

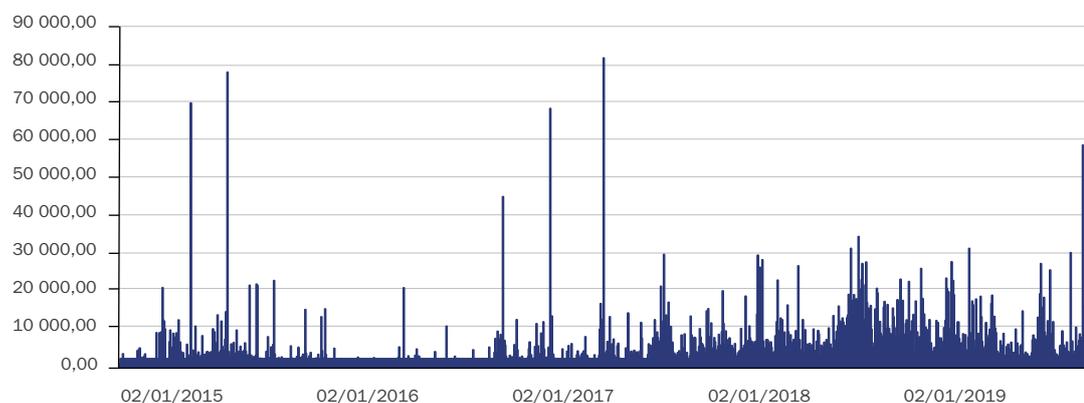
Évolution du cours de l'action Rothschild & Co



Carnet de l'actionnaire

	2015/16 (12 mois jusqu'à mars)	2016/17 (12 mois jusqu'à mars)	2017 (12 mois jusqu'à décembre)	2018 (12 mois jusqu'à décembre)	2019 (12 mois jusqu'à décembre)
Dividende net par action	0,63	0,68	0,72 ⁽¹⁾	0,79	— ⁽²⁾
Bénéfice par action (BPA)	3,37	2,64	3,18	3,88	3,88
BPA hors éléments exceptionnels	1,95	2,74	3,33	4,10	3,24
Données de marché					
Valeur totale des échanges (en millions d'euros)	307,0	151,2	355,1	773,3	451,2
Volume total des échanges	12 636 659	6 369 137	12 056 919	23 934 305	15 056 967
Volume moyen journalier	49 556	24 497	47 279	93 860	59 481
% échangé sur Euronext	37%	46%	49%	36%	38%
% échangé sur les plateformes électroniques et OTC	63%	54%	51%	64%	62%
Hors blocs exceptionnels sur la période⁽³⁾					
Valeur totale des échanges (en millions d'euros)	213,4	117,3	312,7	722,5	451,2
Volume total des échanges	8 846 659	4 942 137	10 568 848	22 434 305	15 056 967
Volume moyen journalier	34 693	19 008	41 446	87 978	59 481

Évolution du volume de l'action Rothschild & Co sur cinq années



(1) Ce montant représente le dividende pro-forma équivalent à une année de 12 mois pour 2017, en lien avec l'exercice de 9 mois de 2017 suite au changement de la date de clôture de mars à décembre.

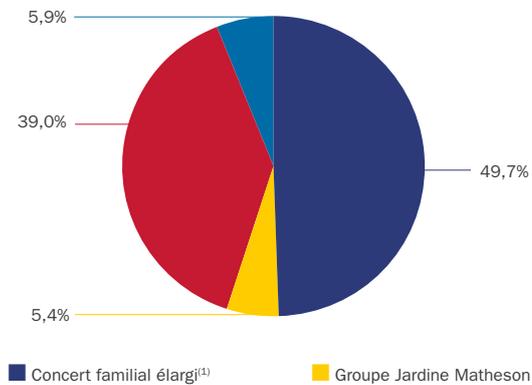
(2) Suite à l'annonce de la Banque Centrale Européenne (« BCE ») du 27 mars 2020 recommandant la suspension des paiements de dividendes ou des engagements de verser des dividendes pour tous les établissements de crédit et assimilés européens jusqu'au 1^{er} octobre 2020, le Conseil de gérance a décidé qu'aucune proposition d'approbation du dividende ne sera proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2020 au titre de l'année clôturant le 31 décembre 2019. Toutefois, le Conseil de gérance a l'intention de verser le dividende précédemment annoncé de 0,85 € par action au titre de 2019 quand cela sera approprié.

(3) Blocs exceptionnels supérieurs à 500 000 actions.

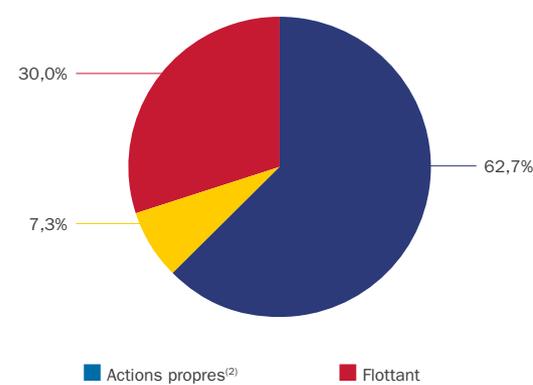
Rothschild & Co et ses actionnaires

Structure de l'actionariat au 31 décembre 2019

Capital social



Droits de vote exerçables



Communication financière

Tout au long de l'année, Rothschild & Co publie des informations sur ses métiers, résultats et perspectives à l'intention de ses actionnaires en français et en anglais, sur les résultats semestriels et annuels, les revenus trimestriels et tout autre événement majeur, conformément à la réglementation et à l'usage en ces domaines.

Les communiqués de presse, les rapports financiers et les présentations du Groupe sont disponibles sur le site internet www.rothschildandco.com dans la rubrique « Relations investisseurs ».

Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

Afin d'assurer une relation de qualité avec la communauté financière, le département des Relations Investisseurs participe régulièrement à des événements permettant aux investisseurs institutionnels et aux analystes financiers de rencontrer la Direction générale. En 2019 Rothschild & Co a organisé plus de 180 réunions en Europe et en Amérique du Nord.

(1) Se reporter aux pages 60 et suivantes pour plus de détails.

(2) Hors actions d'autocontrôle détenues par N M Rothschild & Sons Ltd, membre du Concert familial élargi.

Calendrier financier

12 mai 2020

Publication du premier trimestre 2020

15 septembre 2020

Publication des résultats semestriels 2020

10 novembre 2020

Publication du troisième trimestre 2020

Calendrier de l'actionnaire

14 mai 2020

Assemblée générale annuelle : 10h30

Suite à l'annonce de la Banque Centrale Européenne (« BCE ») du 27 mars 2020 recommandant la suspension des paiements de dividendes ou des engagements de verser des dividendes pour tous les établissements de crédit et assimilés européens jusqu'au 1er octobre 2020, le Conseil de gérance a décidé qu'aucune proposition d'approbation du dividende ne sera proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2020 au titre de l'année clôturant le 31 décembre 2019. Toutefois, le Conseil de gérance a l'intention de verser le dividende précédemment annoncé de 0,85 € par action au titre de 2019 quand cela sera approprié.

Actions au nominatif

Service Titres nominatifs purs de la
Société Générale
GSSI/GIS/NPO/NOM
32, rue du Champ de Tir
BP 81236
44312 Nantes Cedex 3

Relations investisseurs

Marie-Laure Becquart

marie-laure.becquart@rothschildandco.com

Presse

Caroline Nico

caroline.nico@rothschildandco.com

Nous souhaitons attirer et conserver au sein de nos équipes des talents issus de parcours et de cultures variés en créant un environnement de travail stimulant et propice à l'épanouissement professionnel.





2

Revue des métiers

Conseil financier	26
Banque privée et gestion d'actifs	32
Capital-investissement et dette privée	36

L'activité de Conseil financier offre une vision éclairée et neutre pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs, en concevant et en mettant en œuvre des solutions de fusions et acquisitions, et de financement.

Nous offrons, en toute indépendance, des prestations de conseil aux moyennes et grandes entreprises, fonds de capital-investissement, chefs d'entreprise, familles et gouvernements. Nous élaborons et mettons en œuvre des solutions stratégiques de fusions et acquisitions et de financement pour nos clients, et les assistons en qualité de partenaire de confiance – dans un esprit d'indépendance et selon une approche de long terme – face aux défis auxquels ils sont confrontés.

Notre compréhension approfondie des marchés financiers, le volume considérable des transactions pour lesquelles nous intervenons en qualité de conseil et notre réseau inégalé de spécialistes des financements et des secteurs couvrant plus de 40 pays sont pour nos clients le gage d'une approche exhaustive au service de leurs objectifs stratégiques. Cela nous permet d'obtenir des résultats exceptionnels pour le compte de nos clients, en accomplissant leurs objectifs stratégiques et en les accompagnant dans la durée en notre qualité de partenaire de confiance.

Volume des transactions conseillées par le Conseil financier⁽¹⁾

En fonction des valeurs d'opérations (en milliards de dollars US)	2019	2018	Variation en %
Fusions et acquisitions	331	381	(13%)
Conseil en financement	149	203	(27%)
Valeur totale	480	584	(18%)

En fonction du nombre d'opérations	2019	2018	Variation en %
Fusions et acquisitions	338	383	(12%)
Conseil en financement	243	243	–
Total du nombre d'opérations	581	626	(7%)

Notre expertise a été reconnue lors de plusieurs prix prestigieux :



The Banker Investment Banking Awards, 2019

- Banque d'affaires la plus innovante en fusions et acquisitions
- Banque d'affaires la plus innovante en restructuration



GlobalCapital, 2019

- Meilleur conseiller en corporate finance, prêts syndiqués, financement à effet de levier et dette privée
- Meilleur conseiller en placements privés internationaux en dollars US
- Meilleur conseiller en marchés actions



Euromoney Awards for Excellence, 2019

- Meilleure banque d'investissement indépendante au monde
- Meilleure banque d'affaires pour la région d'Europe centrale et orientale



Mergermarket European M&A Awards, 2019

- Conseiller financier de l'année sur le *mid-market* européen

2^{ème} mondial &
1^{er} en Europe

en nombre d'opérations réalisées de fusions et acquisitions⁽¹⁾

7^{ème} mondial

en montant des revenus⁽²⁾

1 163
banquiers
dont **239**
Managing
Directors

(1) Source : Refinitiv, analyse interne. Transactions finalisées (basé sur la valeur de la cible).

(2) Source : Publication des sociétés.

Résultats financiers de l'exercice 2019

L'activité de Conseil financier a généré des revenus de 394 millions d'euros au 4^{ème} trimestre 2019, en hausse de 16% par rapport au 4^{ème} trimestre de 2018 (T4 2018 : 339 millions d'euros), soit un montant record pour un trimestre, reflétant le dynamisme de ce métier.

Au cours de l'année 2019, les revenus ont atteint 1 160 millions d'euros, en baisse de 9% par rapport à 2018 (1 271 millions d'euros), ce qui représente notre meilleure année. Au cours des douze derniers mois se finissant en décembre 2019, Rothschild & Co s'est classé au 7^{ème} rang mondial en termes de revenus⁽¹⁾. Le résultat d'exploitation pour 2019, en excluant le montant relatif aux investissements liés au développement de l'activité de fusions-acquisitions en Amérique du Nord, s'est élevé à 182 millions d'euros (2018 : 255 millions d'euros), soit une marge opérationnelle de 16% (2018 : 20%), toujours dans notre fourchette cible. En incluant ces investissements, le résultat d'exploitation s'est élevé à 166 millions d'euros (2018 : 233 millions d'euros) soit une marge d'exploitation de 14% (2018 : 18%).

Le total des coûts a diminué de 4%, en lien avec la baisse des rémunérations variables. Toutefois certains coûts ont augmenté, notamment ceux liés au recrutement et à la fidélisation des talents, au marketing, à la technologie, aux données de marché et aux infrastructures informatiques. Le taux de rémunération, qui rapporte le total des charges de personnel d'un exercice, y compris les bonus différés, ajusté des impacts relatifs aux coûts des recrutements de collaborateurs expérimentés en Amérique du Nord et des départs, aux revenus était de 64,9% en 2019 (2018 : 63,4%).

En 2019 les revenus de l'activité de conseil en fusions-acquisitions se sont élevés à 875 millions d'euros, en baisse de 7% par rapport à l'année dernière (2018 : 941 millions d'euros), nous continuons à faire mieux que le marché global qui a diminué de 14%⁽²⁾. En 2019, Rothschild & Co s'est classé à la 2^{ème} place mondiale et 1^{ère} en Europe par le nombre d'opérations réalisées⁽³⁾. Nous avons conseillé des clients sur environ 340 opérations de fusions-acquisitions réalisées pour une valeur de 330 milliards de dollars.

Les revenus du conseil en financement ont diminué de 14% et s'élevaient à 285 millions d'euros (2018 : 330 millions d'euros). Cela reflète des marchés actions plus difficiles et un ralentissement de l'activité de restructuration d'entreprises, notamment au sein de notre

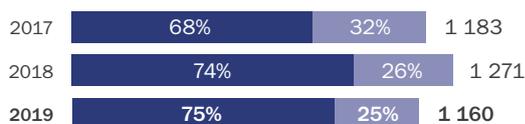
activité américaine. Pour autant, nous sommes intervenus dans de nombreuses opérations importantes et complexes de restructuration et de conseil en matière de dettes, conseillant près de 190 transactions pour une valeur totale proche de 120 milliards de dollars⁽⁴⁾. Sur les marchés de capitaux, nous avons conseillé de nombreuses opérations pour une valeur totale d'environ 25 milliards de dollars et nous continuons à remporter plus de mandats européens que toute autre banque d'affaire indépendante⁽⁵⁾.

Notre activité de conseil aux investisseurs, relativement nouvelle, continue de croître avec succès. En 2019, nous avons conseillé 91 clients à travers le monde sur des questions liées à la gouvernance, à des études de perception, à la stratégie d'engagement et le ciblage d'investisseurs. Nous sommes proches et en contact permanent avec de plus de 430 institutions. Au cours de l'année, nos équipes ont conseillé près de dix clients contre des campagnes d'activistes.

Nous cherchons en permanence à étoffer nos équipes. Ainsi, en 2019, nous avons promu 19 nouveaux *Managing Directors* (MDs) démontrant notre attention à puiser dans le vivier de nos talents. En outre, de nouveaux MDs ont été recrutés en Allemagne, Asie et France, ainsi qu'un nouveau responsable du Conseil souverain et un nouveau co-directeur de l'engagement actionnarial, pour renforcer l'activité de conseil auprès des actionnaires. Nous avons également poursuivi nos investissements stratégiques en Amérique du Nord, en recrutant cinq nouveaux MDs, dont quatre ciblant respectivement les établissements financiers, la technologie, les infrastructures, l'énergie et les énergies renouvelables et un couvrant l'engagement actionnarial.

Au cours du 4^{ème} trimestre 2019, nous avons finalisé l'acquisition de Livingstone au Royaume-Uni, société anglaise spécialisée dans le conseil en fusions-acquisitions auprès des petites et moyennes entreprises, rebaptisée Arrowpoint Advisory. Il s'agit d'une opportunité unique de capitaliser sur l'important flux de transactions de ce marché, sur lequel le Groupe n'était pas activement présent jusque-là. Rothschild & Co a également finalisé l'acquisition d'une participation minoritaire significative dans Redburn, société indépendante de recherche et de courtage en Europe. Ce partenariat stratégique entre deux acteurs indépendants de premier plan à l'échelle européenne viendra renforcer les connaissances industrielles et de marché, mises à la disposition de leurs clientèles respectives.

Revenus (en millions d'euros)



■ Conseil en fusions et acquisitions ■ Conseil en financement

Résultat avant impôt – hors coûts d'investissements aux États-Unis⁽⁶⁾ (en millions d'euros)



(1) Source : Publication des sociétés.

(2) Source : Refinitiv, exclut les cabinets comptables.

(3) Source : Refinitiv, transactions finalisées – analyse interne.

(4) Source : Refinitiv.

(5) Source : Dealogic.

(6) Source : Les coûts d'investissements aux États-Unis se sont élevés à 25 millions d'euros en 2017, à 22 millions d'euros en 2018 et à 16 millions d'euros en 2019.

Conseil en fusions et acquisitions

Nos équipes apportent des conseils spécialisés sur tous les aspects des fusions et acquisitions ainsi que des conseils stratégiques dans des domaines tels que les joint-ventures, la gouvernance d'entreprise et les questions propres aux gouvernements.

Au cours de l'année 2019, Rothschild & Co s'est classé parmi les meilleurs conseillers du monde en fusions et acquisitions en se positionnant à la 2^{ème} place mondiale en nombre d'opérations de fusions et acquisitions réalisées⁽¹⁾. En Europe, le Groupe a continué de dominer le marché en intervenant sur plus d'opérations que n'importe lequel de ses concurrents – une position que Rothschild & Co occupe depuis plus d'une décennie déjà⁽¹⁾.

Rothschild & Co est intervenu sur de nombreuses opérations de fusions et acquisitions au cours de l'exercice 2019, pour une valeur totale de près de 340 milliards de dollars US, y compris sur 13 opérations parmi les 50 plus importantes réalisées dans le monde, et 5 en Europe parmi les 50 plus significatives.

Notre envergure internationale couplée à un réseau unique de dirigeants nous permet d'être continuellement sollicités pour intervenir dans les situations

internationales les plus complexes. Rothschild & Co se positionne à la 2^{ème} place mondiale en nombre de transactions transfrontalières réalisées, opérations qui représentent aujourd'hui près de 50% de notre activité⁽¹⁾.

En 2019, Rothschild & Co s'est classé dans les 5 premières places⁽¹⁾ dans la majorité des secteurs, tant sur le plan mondial qu'en Europe. Nous avons été particulièrement actifs dans les secteurs de la consommation, des institutions financières et de l'immobilier. Nous sommes également le conseiller le plus actif pour les transactions faisant intervenir un sponsor financier pour l'Europe⁽¹⁾.

Nous vous invitons à vous reporter à la page ci-contre pour consulter la liste des principales opérations de fusions et acquisitions que le Groupe a conseillées au cours de l'exercice.

c.340
transactions
conseillées
pour une
valeur totale de
c.330 MdsUS\$

Les transactions
transfrontalières
représentent
près de
50%
de notre activité⁽¹⁾

Classement des fusions et acquisitions par géographie⁽¹⁾

Région	En fonction des valeurs d'opérations		En fonction du nombre d'opérations	
	2019	2018	2019	2018
Monde	15	10	2	1
Monde – opérations transfrontalières	10	8	2	1
Europe	7	6	1	1
Asie (y compris Japon)	16	14	16	19
Amérique du Nord	23	14	22	15
Reste du monde	14	8	2	2

(1) Source : Refinitiv transactions finalisées.

Rothschild & Co a conseillé les clients suivants sur un certain nombre d'opérations importantes de fusions et acquisitions au cours de l'exercice :



Prudential (Royaume-Uni)

- Conseil pour la scission de l'activité anglaise et européenne (37 milliards de livres sterling)
- Soutien important grâce aux efforts combinés de nos équipes de conseil en fusions et acquisitions, de dette et de marché de capitaux



EQT, Adia et PSP Investments (Suisse)

- Conseil pour l'acquisition de Nestlé Skin Health (10,2 milliards de francs suisses)
- Une des plus importantes opérations de capital-investissement en 2019. Cela démontre l'expertise du Groupe dans la réalisation de mandats de rachats complexes de grande envergure



Groupe RPC (Royaume-Uni/États-Unis)

- Conseil pour la cession à Berry Global Group (4,7 milliards de livres sterling)
- Relation de longue date avec RPC, après avoir conseillé plusieurs opérations depuis 2004



Jardine Matheson (Hong Kong/Royaume-Uni/ États-Unis)

- Conseil pour l'offre en numéraire pour Jardine Lloyd Thompson par Marsh & McLennan (4,3 milliards de livres sterling)
- Relation de longue date entre le Groupe et Jardine Matheson (8^{ème} transaction de conseil)



The Coca Cola Company (États-Unis/Royaume-Uni)

- Conseil pour l'acquisition de Costa Coffee (5,1 milliards de dollars US)
- Transaction complexe de grande envergure avec une entreprise cotée, représentant la 1^{ère} acquisition par Coca-Cola d'un acteur spécialisé dans la vente au détail



BTG (Royaume-Uni/États-Unis)

- Conseil pour l'offre en numéraire recommandée par Boston Scientific (3,3 milliards de livres sterling)
- 6^{ème} transaction de fusions et acquisitions avec BTG



Enagas (États-Unis/Singapour/Espagne)

- Conseil pour l'acquisition de près de 100% d'actions de classe B de Tallgrass Energy LP avec Blackstone et GIC (3,3 milliards de dollars US)
- Renforcement de la relation entre le Groupe et Enagas en suivant sa stratégie d'internationalisation aux États-Unis



BC Partners (Royaume-Uni)

- BC Partners sur sa cession d'Antelliq à Merck (3,25 milliards d'euros)
- Mise en œuvre d'un processus extrêmement concurrentiel afin de maximiser la valeur, ce qui s'est traduit par une sortie complète de BCP



CVC Capital Partners (Italie)

- Conseil pour l'acquisition de 51,8% de Recordati (3,0 milliards d'euros)
- Résultat de la longue relation entre Rothschild & Co et Recordati depuis plus de 13 ans



Groupe Bruxelles Lambert (Belgique/France)

- Conseil pour l'acquisition de Webhelp (2,4 milliards d'euros)
- Opération de transformation pour GBL avec le 1^{er} investissement majoritaire direct dans une société non cotée



Sika AG (Suisse/France)

- Conseil pour l'acquisition du Groupe Parex auprès de CVC Capital Partners (2,2 milliards d'euros)
- Gamme complète de services de conseil en fusions et acquisitions, de financement des produits dérivés sur actions et des couvertures de change



Brambles (Australie/Allemagne)

- Conseil pour la vente d'IFCO à Triton/ADIA (2,5 milliards de dollars US)
- Conseil à Brambles dans une opération transfrontalière complexe réunissant nos équipes de Londres, Francfort et Sydney



Marks & Spencer (Royaume-Uni)

- Conseil pour la co-entreprise de vente en ligne d'épicerie avec Ocado (1,5 milliard de livres sterling)
- Conseils également pour l'émission d'obligations de 603,1 millions de livres sterling et le refinancement simultané d'une dette de 250 millions de livres sterling



Caraustar (États-Unis)

- Conseil pour sa vente en espèces à Greif (1,8 milliard de dollars US)
- Conseils sur tous les aspects de cette transaction importante dans le secteur du papier et de l'emballage



Faurecia (Japon/France)

- Conseil pour l'acquisition de Clarion (1,2 milliard d'euros)
- Renforcement de la relation entre le Groupe et Faurecia à travers cette transaction et la collaboration avec les équipes



Glencore (Afrique du Sud)

- Conseil pour l'acquisition d'Astron Energy, anciennement Chevron South Africa (1,1 milliard de dollars US)
- Une opération réussie malgré la complexité réglementaire et commerciale de la transaction

Conseil en financement

Le métier de Conseil en financement au sens large regroupe le Conseil en financement et en restructuration de dette et le Conseil sur les opérations de marchés de capitaux. Les équipes collaborent étroitement et fréquemment avec celles du Conseil en fusions et acquisitions afin d'offrir un service intégré à nos clients.

Conseil en financement et restructuration de dette

Les équipes offrent des services de conseil stratégique en matière de structure de bilan et proposent des solutions de refinancement et de restructuration de dette. Tout au long de l'année, nous sommes restés très actifs en intervenant dans près de 190 opérations de financement et restructuration pour une valeur totale de près de 120 milliards de dollars US⁽¹⁾.

Les capacités du Groupe en matière de conseil en financement incluent le conseil sur les levées de capitaux et les refinancements sur l'ensemble des marchés bancaires ou obligataires, ainsi que le conseil sur les notations, les produits dérivés et les produits de couverture. Nous sommes l'un des leaders mondiaux dans ce domaine. Notre palmarès en termes d'optimisation des sources et termes de financements continue de générer une forte activité.

En matière de restructuration, nous négocions avec les prêteurs, travaillons sur les recapitalisations, les offres d'échange, les rachats d'entreprises en difficulté, les restructurations par voie judiciaire ou à l'amiable et la représentation des créanciers. L'indépendance du Groupe nous préserve des conflits d'intérêts auxquels sont confrontés les principaux établissements bancaires universels et l'important volume d'opérations conseillées procure une connaissance unique du marché, permettant ainsi de fournir des conseils personnalisés, centrés sur les intérêts de nos clients.

Rothschild & Co continue d'être sollicité pour intervenir dans le cadre de missions de restructuration très complexes. Le Groupe se positionne au 3^{ème} rang européen et au 6^{ème} rang mondial par nombre d'opérations de restructuration réalisées⁽²⁾.

Conseil sur les marchés de capitaux

Le Groupe accompagne les émetteurs dans toutes leurs opérations sur les marchés de capitaux primaires et secondaires, telles que les introductions en bourse, les scissions, les placements de blocs d'actions et les émissions d'obligations convertibles. Les équipes travaillent en étroite collaboration avec les spécialistes sectoriels du conseil en fusions et acquisitions pour offrir à nos clients un conseil intégré, notamment en cas d'étude simultanée entre une cession ou une entrée en bourse.

Rothschild & Co bénéficie d'une présence mondiale inégalée et de ressources plus importantes que n'importe quel autre conseiller indépendant dans ce domaine avec des équipes spécialisées implantées sur les principaux marchés boursiers du monde entier, notamment à New York, Hong Kong, Sydney et en Europe.

Au cours de 2019, nous avons conseillé environ 50 transactions à l'échelle mondiale sur les marchés de capitaux pour une valeur totale de près de 25 milliards de dollars US⁽¹⁾. Pour la 10^{ème} année consécutive, nous sommes intervenus dans plus d'introductions en bourse en Europe que n'importe quel autre conseiller indépendant⁽³⁾.

Nous vous invitons à vous reporter à la page ci-contre pour consulter la liste des principales transactions financières que le Groupe a conseillées au cours de l'exercice 2019.

c.190
opérations de
financement
pour une valeur
totale de
120 MdsUS\$

Conseil sur plus
d'introductions
en bourse en
Europe que
n'importe quel
autre conseiller
indépendant⁽¹⁾

Classement des restructurations par région⁽²⁾

Région	En fonction des valeurs d'opérations		En fonction du nombre d'opérations	
	2019	2018	2019	2018
Monde	5	5	6	3
EMEA	5	3	3	1

(1) Source : Données internes.

(2) Source : Refinitiv, transactions finalisées.

(3) Source : Dealogic.

Rothschild & Co a conseillé les clients suivants sur un certain nombre de missions importantes de conseil en financement au cours de l'exercice :

 <p>Dassault Systèmes (France)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil pour la première émission d'obligations senior non garanties (3,65 milliards d'euros) Valorisation et allocation optimisées résultant en une émission d'obligations sursouscrites par une large base d'investisseurs 	 <p>Nyrstar (Belgique)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil pour la restructuration (2,6 milliards d'euros) Transaction réalisée dans un environnement sensible en raison d'une liquidité limitée 	 <p>Ministère des finances de la Grèce, Organisme public de gestion de la dette (Grèce)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil pour l'émission d'obligations à 10 ans avec un coupon de 3,875% (2,5 milliards d'euros) Conseil auprès du gouvernement grec depuis 2016 ; conception de la stratégie du retour de la Grèce sur les marchés et sur tous les sujets relatifs à sa dette publique 	 <p>Southern Water (Royaume-Uni)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil pour le refinancement stratégique (2 milliards de livres sterling) Une des opérations de refinancement et de « swap repack » les plus importantes et les plus complexes dans le secteur des services publics à ce jour
 <p>Atos (France)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil pour la monétisation des actions Worldline conjointement avec Six Group (1,9 milliard d'euros) Relation de longue date entre le Groupe et Atos, après avoir conseillé douze transactions au cours des 14 dernières années 	 <p>La Française des Jeux (France)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil pour l'introduction en bourse (1,9 milliard d'euros) Opération marquante sur le marché français : 1^{ère} introduction en bourse via une privatisation depuis ADP 2006 et plus importante introduction en bourse depuis EDF en 2005 	 <p>Sasol (Afrique du Sud)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil en dette sur les swaps de taux d'intérêt (2 milliards de dollars) Collaboration fructueuse entre nos équipes au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et en Afrique du Sud sous pression liée au manque de temps 	 <p>IHS (Nigéria)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil en dette sur les obligations à haut rendement et refinancement de prêts (1,8 milliard de dollars) Emission d'obligations la plus importante en Afrique parmi les obligations à haut rendement
 <p>Volkswagen (Allemagne)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil pour l'introduction en bourse de Traton à la Bourse de Francfort et au Nasdaq Stockholm (1,6 milliard d'euros) Connaissance intime de la division camions de Volkswagen. Conseil sur l'ensemble de ses activités depuis plus de dix ans 	 <p>Groupe EG (Royaume-Uni)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil en matière de dette sur une opération de refinancement d'obligations (1,6 milliard d'euros) 6^{ème} transaction de conseil en dette pour EG Group et 9^{ème} pour TDR Capital 	 <p>Aéroport de Budapest (Hongrie)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil en matière de dette sur un processus d'amendement et de prorogation pour ses lignes de dette senior existantes (1,6 milliard d'euros) 5^{ème} opération pour Budapest Airport au cours des 6 dernières années, dont le repricing de sa dette senior en 2015 et son refinancement en 2017 	 <p>Ministère ukrainien des finances (Ukraine)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil en matière de dette sur un prêt structuré libellé en euros, partiellement garanti par la Banque mondiale (600 millions de dollars) et sur l'émission d'euro-obligations libellées en euros (1,0 milliard d'euros) Une partie de la mission permanente de Rothschild & Co en tant que conseiller financier principal auprès du Ministère ukrainien des finances
 <p>Verallia, Apollo et Bpifrance (France)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil pour l'introduction à la bourse Euronext de Paris (1,0 milliard d'euros) Cotation réussie grâce à la refonte de la structure financière de Verallia afin d'optimiser le profil de marché et la valorisation 	 <p>SoftwareONE (Suisse)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil pour l'introduction à la bourse SIX Swiss Exchange (798 millions de francs suisses) 4^{ème} introduction en bourse de Rothschild & Co en Suisse, qui fait appel à notre expertise régionale, avec une forte sur souscription 	 <p>Medacta Group (Suisse)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil pour l'introduction à la bourse SIX Swiss Exchange (561 millions d'euros) Transaction achevée avec succès en dépit d'une incertitude politique accrue et d'un contexte de marché morose 	 <p>Montres de la Suisse (Royaume-Uni)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil pour l'introduction à la bourse de Londres (242 millions de livres sterling) Introduction en bourse la plus importante au Royaume-Uni depuis B&M en 2014 (que Rothschild & Co a également conseillée) et dans le secteur du luxe depuis Burberry

Banque privée et gestion d'actifs

La Banque privée propose à ses clients des objectifs à long terme dans le placement, la structuration et la protection des actifs, afin de préserver et faire fructifier leur patrimoine.

La Gestion d'actifs propose des solutions d'investissement innovantes dans une variété de classe d'actifs, fruit d'une vision indépendante et de long terme, conçues pour répondre aux besoins de chacun de nos clients.

Nous offrons nos services de Banque privée et gestion d'actifs à une clientèle variée depuis nos bureaux à Aix-en-Provence, Bordeaux, Bruxelles, Düsseldorf, Francfort, Genève, Guernesey, Londres, Lyon, Manchester, Marseille, Milan, Monaco, New-York, Paris et Zurich. Nous poursuivons notre développement dans les activités de Banque privée et gestion d'actifs, conformément à notre stratégie de diversification des sources de revenus.

Résultats financiers pour l'année 2019

Rothschild & Co a finalisé la vente de son activité de fiducie en février 2019. En conséquence, tous les chiffres de 2018 et de 2019 afférents aux activités de Banque privée et de gestion d'actifs ont été retraités. L'activité de fiducie a été reclassée en « Autres activités ».

Le modèle économique, assis sur la croissance organique grâce aux synergies entre nos trois métiers, continue de porter ses fruits. La collecte nette s'est élevée à 2,4 milliards d'euros, toutes les implantations européennes de Banque privée ont enregistré une collecte nette positive, avec une année record en France. La collecte nette de la Gestion d'actifs s'est établie à 100 millions d'euros, la collecte nette en France ayant été minorée par une décollecte nette en Amérique du Nord.

Les actifs sous gestion ont augmenté de 17% (11,2 milliards d'euros) à 76,0 milliards d'euros au 31 décembre 2019 (31 décembre 2018 : 64,8 milliards d'euros). La croissance a été stimulée par une collecte dynamique et par l'amélioration des marchés, qui se sont redressés durant 2019 après la chute du 4^{ème} trimestre 2018.

Au titre de l'exercice 2019, les revenus se sont élevés à 497 millions d'euros (2018 : 480 millions d'euros), en hausse de 3%. Cette progression est la résultante de deux facteurs opposés : (i) l'accroissement des commissions, alimenté par la bonne orientation des

marchés en 2019, et le niveau élevé de collecte nette ; qui a été neutralisé par (ii) des revenus moindres issus de l'activité de trésorerie, découlant du repli de la marge nette d'intérêts en dollars ainsi que du poids croissant des taux d'intérêt négatifs des dépôts auprès de la Banque centrale européenne, en raison du dynamisme de la collecte qui augmente les soldes de la clientèle. L'impact négatif lié à l'environnement actuel des taux d'intérêt a entraîné un repli de 27% des revenus de trésorerie, qui a été en partie compensé par la forte croissance des prêts envers la clientèle privée, entraînant une baisse nette de la marge nette d'intérêts de 10%.

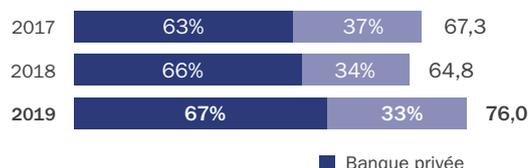
Le résultat d'exploitation pour 2019 est ressorti à 73 millions d'euros (2018 : 85 millions d'euros hors coûts d'intégration de Martin Maurel ou 76 millions d'euros en incluant ces coûts). Cela représente une marge opérationnelle de 14,7% (2018 : 17,7% hors coûts d'intégration de Martin Maurel ou 15,8% en incluant ces coûts). Cette évolution reflète principalement l'augmentation des charges en lien avec la progression des frais de personnel (recrutement de chargés de clientèle en 2018, avec plein effet en 2019, et l'ouverture du bureau de Düsseldorf), la hausse des coûts de conformité et des applications informatiques, ainsi que l'effet dû à l'évolution de la marge nette d'intérêts.

76,0 Mds€
Actifs sous gestion

2,4 Mds€
Collecte nette en 2019

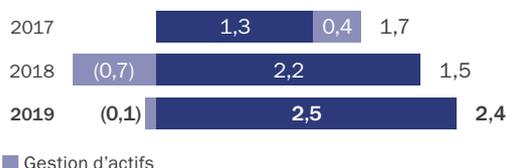
Actifs sous gestion

(en milliards d'euros)



Collecte nette

(en milliards d'euros)



Revenus

(en millions d'euros)



Résultat avant impôt – hors éléments

exceptionnels⁽¹⁾
(en millions d'euros)



(1) Les éléments exceptionnels sont les coûts d'intégration de Martin Maurel (2018 : 9 millions d'euros, 2017 : 27 millions d'euros).

Notre banque privée offre une large gamme de services de gestion privée à une clientèle internationale composée de familles fortunées, d'entrepreneurs, de fondations et d'organismes caritatifs. Alors que notre environnement se caractérise souvent par des objectifs à court terme, notre vision à long terme nous démarque de nos concurrents. Nous sommes convaincus qu'une gestion de patrimoine de qualité doit privilégier sa préservation.

Nous comprenons les problématiques auxquelles nos clients sont confrontés, et nous pouvons les accompagner dans la gestion et la structuration de leurs actifs. Nous les conseillons sur l'ensemble de leur patrimoine, qu'il soit financier ou non. En ce qui concerne leurs investissements, notre objectif est d'atteindre une performance satisfaisante dans un cadre de risques maîtrisés, même dans les environnements financiers les plus complexes.

Nous avons l'envergure, les ressources intellectuelles et les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de nos clients, tout en assurant un service personnalisé. Cette perspective unique nous permet de gérer les actifs de nos clients en toute sécurité et dans la durée, les protégeant ainsi pour les générations futures.

Notre approche de la gestion financière ainsi que la stabilité de notre Groupe grâce à son actionnariat familial depuis sept générations, continuent d'attirer un nombre croissant de clients du monde entier, en particulier dans le contexte économique actuel. Le Groupe compte des activités de Banque privée en Belgique, en France, en Allemagne, à Guernesey, en Italie, à Monaco, en Suisse et au Royaume-Uni. En 2019, nous avons ouvert un nouveau bureau à Bordeaux pour densifier notre réseau en France, où nous avons déjà quatre implantations : Paris, Lyon, Marseille et Aix-en-Provence. Nous avons fermé notre bureau à Hong Kong conformément à notre décision stratégique relative à la concentration de nos activités de Banque privée dans nos bureaux en Europe à partir desquels nous desservons à la fois nos clients *onshore* et *offshore* du monde entier.

Nous avons également procédé à la constitution en société de notre activité italienne et obtenu les autorisations réglementaires locales correspondantes, une évolution qui témoigne de la robustesse de cette activité et qui s'inscrit dans le cadre de notre planification des conséquences liées au Brexit. Nous continuons de rechercher des synergies entre nos multiples implantations.

En 2019, les actifs sous gestion se sont inscrits en hausse à 50,5 milliards d'euros. La collecte nette a été très positive, s'élevant à 2,5 milliards d'euros, en progression de 0,3 milliard d'euros par rapport à 2018, avec une contribution de chaque pays dans lequel nous opérons. Après avoir bien résisté à la correction du marché au quatrième trimestre 2018 et largement surperformé ceux de nos concurrents, nos portefeuilles sous gestion discrétionnaire ont continué à enregistrer de bons résultats en 2019, soutenant la comparaison avec la concurrence et réduisant la volatilité au minimum.

Nous continuons à investir dans le développement de notre activité. Outre l'ouverture d'un bureau à Bordeaux, nous avons étoffé nos équipes de banquiers privés seniors, en particulier en Suisse et en Allemagne. Atlas, notre nouveau système de rationalisation des services de conseil, est entré en service en Suisse en 2019. La concentration de nos efforts sur l'amélioration de nos services de conseil en investissement a permis d'accroître nos revenus annuels de 1,5 million d'euros. Nous avons créé une équipe dédiée en France, se situant entre nos équipes de *family-office* et de structuration patrimoniale, spécialisée dans le conseil aux entrepreneurs. De nouveaux investissements dans nos infrastructures informatiques sont prévus pour 2020.

50,5
Mds€
Actifs sous
gestion

2,5 Mds€
Collecte nette
en 2019

La thématique de l'investissement responsable nous a donné l'opportunité d'une collaboration entre nos diverses implantations. En 2019, nous avons créé un comité à l'échelle de la division pour répondre à une demande toujours plus forte de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en matière d'investissement. L'intégration de ces critères deviendra, nous en sommes convaincus, la pierre angulaire du service que nous offrirons à nos clients à l'avenir. Nous sommes engagés en faveur de la prise en compte des critères ESG dans notre processus d'investissement à l'échelle de la division, et de l'adoption, en 2020, de règles minimales communes, y compris de la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN-PRI) dans toutes nos implantations.

Nous mettons, en outre, à la disposition de nos clients des facilités de crédit. Notre portefeuille de prêts se développe et a augmenté de 11%, en raison d'une hausse de 19% des prêts Lombard, en partie compensée par une réduction des prêts aux entreprises au sein de Rothschild Martin Maurel. Au 31 décembre 2019, notre portefeuille total de crédits s'élevait à 3,3 milliards d'euros (2018 : 2,9 milliards d'euros), dont 2,8 milliards d'euros (2018 : 2,5 milliards d'euros) de prêts aux particuliers (tels que des prêts Lombard garantis sur des portefeuilles en dépôt et des prêts hypothécaires résidentiels) et 0,5 milliard d'euros (2018 : 0,4 milliard d'euros) d'autres prêts liés aux activités commerciales et aux intérêts de nos clients.

La stratégie en matière de prêt aux entreprises en France a été centrée sur les petites et moyennes entreprises familiales afin d'encourager les synergies avec le reste de l'activité de Banque privée et le Conseil financier. L'offre a évolué vers des solutions davantage axées sur le sur-mesure et le conseil plutôt que sur les produits. Le marketing dynamique du nouveau modèle économique a commencé à porter ses fruits en 2019.

Au cours du dernier exercice, nous avons remporté, en France, le Trophée Leaders League de la meilleure Banque Privée spécialisée (*Best independent Private Bank*) pour la cinquième année consécutive, qui constitue une marque de reconnaissance pour tout ce que nous avons accompli dans le cadre de notre activité au cours des douze derniers mois.

La gestion d'actifs offre des services de gestion multi-expertises et des solutions d'investissement sur-mesure à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs en Europe et aux États-Unis.

Rothschild & Co Asset Management Europe

Les actifs sous gestion de Rothschild & Co Asset Management Europe ont augmenté de 2,6 milliards d'euros pour atteindre un montant total de 20,7 milliards d'euros. Nous avons renforcé les relations avec notre activité de Banque privée en France. Après réexamen de nos orientations stratégiques, nous avons décidé de clarifier le positionnement de nos fonds et d'améliorer la lisibilité de notre gamme en la réorganisant autour de quatre marques fortes : Conviction, Valor, Thematic et 4Change.

- « **Conviction** » regroupe les fonds mettant en œuvre une gestion active en actions, taux et classes d'actifs diversifiées.
- « **Valor** », inspirée de son produit-phare R-co Valor, bénéficie d'une gestion « **Carte Blanche** », sans contrainte d'indice de référence ou de zone géographique.
- « **Thematic** » recouvre, comme son nom l'indique, les fonds investis dans des thématiques porteuses offrant de belles perspectives de long terme, comme l'immobilier coté, le vieillissement de la population ou les mines d'or.
- Enfin, « **4Change** » rassemble les fonds qui conjuguent, au cœur de leur stratégie, performance financière, sélection ESG renforcée et recherche d'impact.

Rothschild & Co Asset Management Europe propose, en complément, deux autres gammes destinées à répondre aux besoins de clientèles spécifiques : la gamme OPAL, particulièrement dédiée aux réseaux de distribution recherchant des solutions d'investissement en architecture ouverte et la gamme RMM, spécifiquement développée pour les besoins de la clientèle privée du Groupe.

Rothschild & Co Asset Management North America

Rothschild & Co Asset Management US Inc., qui a son siège à New York, gère des investissements couvrant une gamme de titres américains, notamment des grandes capitalisations, des petites/moyennes capitalisations, des petites capitalisations et des stratégies diversifiées.

Rothschild & Co Asset Management US offre des performances supérieures tout en contrôlant le risque. Nos équipes expérimentées de professionnels de l'investissement utilisent une philosophie d'investissement rigoureuse et un processus intégré axé sur les fondamentaux.

Nous gérons des actifs pour un large éventail de clients tels que des sociétés, dotations, fondations, organisations de santé, investisseurs très fortunés (HNWI), fonds de pension publics, distributeurs et plans Taft-Hartley.

Gestion active

Au 31 décembre 2019, les actifs sous gestion s'établissaient à 11,3 milliards de dollars US (2018 : 9,6 milliards de dollars US), les solides performances des marchés ayant compensé une légère décollecte nette.

Nombre de nos stratégies ont été mises en difficulté par rapport à leur indice de référence dans des conditions de marché qui convenaient mal à notre style d'investissement, centré sur les actions offrant des valorisations attractives. Pendant une bonne partie de 2019, en effet, l'environnement de marché a plutôt été favorable aux approches « momentum » et croissance. En dépit de ces évolutions et de la concurrence toujours aussi forte de la gestion passive, nous avons été en mesure de remporter de nouveaux clients importants, qui apprécient notre méthode rigoureuse intégrant le contrôle du risque.

Au cours des douze derniers mois, nous avons ajouté 17 nouveaux comptes, totalisant environ 400 millions de dollars US, dont des fonds de dotation, des plans de retraite 401k, des organismes de santé et des plans Taft-Hartley.

Risk based solutions

Les actifs de nos stratégies fondées sur le risque se sont élevés à 1 milliard de dollars US en 2019 (2018 : 477 millions de dollars US) et nous continuons de bénéficier d'une bonne collecte nette grâce à deux relations clés établies avec la National Bank Investment au Canada et avec Nationwide, une grande compagnie d'assurance américaine.

Nos stratégies actuelles ont donné de bons résultats, en limitant les effets de la volatilité et en assurant aux investisseurs de solides rendements corrigés du risque. Nous poursuivons la recherche d'opportunités de développement dans ce domaine.

20,7
Mds€
Actifs sous
gestion en
Europe⁽¹⁾

11,3
Mds€
Actifs sous
gestion à
New York

(1) dont 5Mds€ gérés pour le compte des clients privés

Capital-investissement et dette privée

Dans le cadre de l'activité de Capital-investissement et dette privée, nous investissons le capital du Groupe aux côtés d'investisseurs institutionnels et privés. Avec plus de 14,0 milliards d'euros d'actifs sous gestion, nous gérons un ensemble de fonds dédiés au capital-investissement primaire et secondaire, et aux co-investissements, ainsi que des fonds de dette privée.

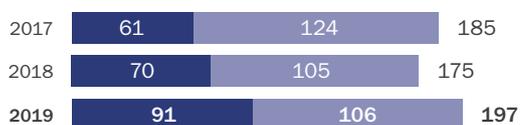
Depuis sa création en 2009, le volume d'actifs gérés par notre activité est passé d'environ 1,0 milliard à 14,0 milliards d'euros grâce au lancement d'une série de fonds de capital-investissement et de dette privée. Notre plateforme d'investissement homogène propose désormais une offre complète en Europe. Au total, la division Capital-investissement et dette privée emploie 99 personnes en *front office*, dont 91 professionnels de l'investissement, répartis entre cinq bureaux (Londres, Paris, New-York, Los Angeles et Luxembourg).

Notre culture est ancrée dans la tradition d'investissement de la famille Rothschild : produire de la valeur à long terme en accordant autant d'importance aux risques qu'aux performances. Ceci repose sur trois principes indissociables qui constituent notre mission :

- La passion pour l'investissement : la famille Rothschild investit depuis plus de 200 ans auprès d'entrepreneurs en avance sur leur temps. Nous sommes fiers de cet héritage et nous veillons à ce qu'il demeure au cœur de notre culture.
- Une discipline de risque rigoureuse : notre philosophie est d'offrir à nos investisseurs un couple risque-rendement équilibré. Cette démarche repose sur la volonté de Rothschild & Co de préserver ses investisseurs de pertes en capital.
- La culture du partenariat : nous cherchons à forger des relations de confiance et de long terme avec chacune de nos parties prenantes : nos investisseurs, les cadres dirigeants de nos sociétés, nos collaborateurs, nos conseils et banquiers, et plus largement l'environnement dans lequel nous travaillons. Nous accompagnons nos investisseurs en déployant de façon importante notre propre argent dans chacun de nos fonds. Nous développons ainsi une culture du partenariat pour chacune des décisions importantes que nous prenons.

Nous intégrons les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et sommes signataires des Principes pour l'Investissement Responsable établis par les Nations Unies (UN PRI). Au travers d'un partenariat avec la Fondation Epic, notre activité a apporté en 2019 son soutien à plusieurs ONG et entreprises sociales dont l'objectif est d'améliorer les perspectives des jeunes défavorisés à travers le monde. Notre partenariat repose sur l'engagement individuel de nos équipes, avec un dispositif d'abondement de Rothschild & Co.

Revenus (en millions d'euros)

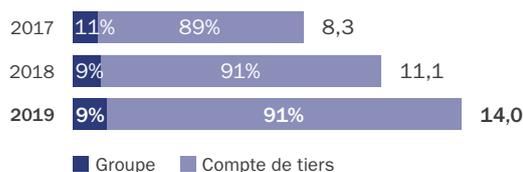


■ Revenus récurrents ■ Revenus liés à la performance des investissements

Au 31 décembre 2019, les 14,0 milliards d'euros d'actifs sous gestion étaient répartis entre le capital-investissement pour 6,2 milliards d'euros et la dette privée pour 7,8 milliards d'euros au travers de quatre stratégies :

- Corporate Private Equity: Five Arrows Principal Investments (FAP) et Five Arrows Capital Partners (FACP)
- Secondaire, multi-gestion et co-investissement : Five Arrows Secondary Opportunities (FASO), Five Arrows Private Equity Programme (anciennement Arolla) et Five Arrows Minority Investments (FAMI, anciennement Rothschild & Co Proprietary Investments)
- Direct Lending : Five Arrows Credit Solutions (FACS), Five Arrows Direct Lending (FADL) et Five Arrows Debt Capital (FADP)
- Credit management (R&Co CM) : Oberon, Elsinore et Global Loan Investments (GLI) ainsi que les fonds de CLO (Collateralised Loan Obligation).

Actifs sous gestion⁽¹⁾ (en milliards d'euros, au 31 décembre)



■ Groupe ■ Compte de tiers

Résultat avant impôt (en millions d'euros)



14,0
Mds€
Actifs sous
gestion

91
professionnels
de
l'investissements

4
stratégies

(1) Avant 2018, les actifs sous gestion comprenaient le capital engagé lorsqu'un fonds était encore dans sa période d'investissement, et ils incluaient la valeur de l'actif net lorsque la période d'investissement avait expiré. Cette définition a été modifiée en 2018 : les actifs sous gestion correspondent désormais à la somme de la valeur d'actif net, des capitaux engagés non appelés et des revenus distribués remboursables, ainsi que des co-investissements.

Résultats financiers pour l'année 2019

En 2019, l'activité de Capital-investissement et dette privée a continué d'enregistrer de solides performances, générant 197 millions d'euros de revenus, en hausse de 13% (2018 : 175 millions d'euros). Par rapport à la moyenne annuelle des trois dernières années, les revenus 2019 sont en hausse de 20%.

Ceux-ci proviennent essentiellement de deux sources :

- des revenus récurrents pour 91 millions d'euros, comprenant les commissions de gestion nettes des frais de placement, en progression de 30% (2018 : 70 millions d'euros), et
- des revenus liés à la performance des investissements pour 106 millions d'euros (2018 : 105 millions d'euros), dont :
 - 48 millions d'euros de *carried interest* en hausse de 33% (2018 : 36 millions d'euros), et
 - 58 millions d'euros de plus-values réalisées et latentes et de dividendes en baisse de 16% (2018 : 69 millions d'euros).

Le *carried interest* en 2019 a considérablement augmenté par rapport à l'an dernier, car plusieurs fonds, notamment Five Arrows Principal Investments II (FAPI II), fonds primaire de capital-investissement de 2^{ème} génération, ont atteint leurs seuils de déclenchement (ou *hurdle rates*) au cours de l'année. La contribution combinée du *carried interest* et des revenus d'investissement démontrent la solide performance des fonds en 2019.

La stratégie de ce métier consiste à accroître régulièrement les flux de revenus récurrents (46% du total des revenus en 2019 contre 22% en 2014) grâce à l'augmentation des actifs sous gestion, via le lancement de nouveaux fonds. Jusqu'à présent, cette stratégie s'est révélée pertinente avec des revenus récurrents ayant plus que doublé au cours des six dernières années. En outre, le déploiement des capitaux levés sur une gamme diversifiée d'actifs devrait permettre de réduire la volatilité des revenus liés à la performance des investissements dans les années à venir.

Le résultat d'exploitation s'est établi à 111 millions d'euros en 2019, en hausse de 9% (2018 : 102 millions d'euros), soit une marge opérationnelle de 56% (2018 : 59%). Les revenus liés à la performance des investissements des fonds de capital-investissements, FAPI I et FAPI II, ont continué de générer d'importants profits à la suite de plusieurs cessions ainsi que des gains latents sur les investissements encore en portefeuille.

Afin de mesurer la performance de ce métier, nous utilisons comme indicateur le RORAC (*Return On Risk Adjusted Capital*), calculé en prenant le résultat opérationnel avant impôt ajusté, rapporté à une mesure interne du capital ajusté aux risques sur trois exercices glissants. Au 31 décembre 2019, le RORAC s'élevait à 28%, un niveau conforme à celui de l'exercice précédent et bien supérieur à notre objectif (plus de 15% sur le cycle).

La convergence entre les intérêts du Groupe et ceux des investisseurs tiers reste un facteur clé de différenciation. En 2019, le Groupe a investi 126 millions d'euros, répartis entre un certain nombre de fonds de capital-investissement primaires et secondaires, et de fonds de prêts directs. Le Groupe a cédé pour 104 millions d'euros d'actifs, principalement avec les ventes (i) de deux investissements dans le fonds FAPI I ; Pirum (fournisseur de services post-marché, 3,2x MCI⁽¹⁾ en GBP et 2,7x MCI en euros) et Socotec (fournisseur européen de services de test, d'inspection et de certification, 2,7x MCI) et (ii) un investissement dans le fonds FAPI II ; Karnov (leader de l'information juridique, fiscale et comptable, 3,8x MCI en SEK et 3,3x MCI en euros).

Les actifs sous gestion au 31 décembre 2019 s'élevaient à 14,0 milliards d'euros (31 décembre 2018 : 11,1 milliards d'euros), en hausse de 27%, principalement en raison des lancements des nouveaux fonds FAPI III et FASO V, et des nouveaux véhicules CLO en Europe et aux États-Unis.

(1) MCI : Multiple du Capital Investi.

Nouvelles initiatives en 2019

Au cours du premier semestre 2019, nous avons finalisé la levée de notre troisième fonds européen de capital investissement FAPI III. Avec plus de 1,25 milliard d'euros levés, FAPI III est non seulement plus important que ses prédécesseurs (781 millions d'euros pour FAPI II et 583 millions d'euros pour FAPI I), mais la levée de fonds rapide et la part croissante d'engagements provenant d'investisseurs institutionnels sont autant de signes attestant de l'appétit croissant des investisseurs institutionnels internationaux pour les fonds gérés par la plateforme Capital-investissement et dette privée.

Au dernier trimestre 2019, nous avons également finalisé la levée de fonds de Five Arrows Secondary Opportunities V (FASO V). Le fonds a rassemblé plus de 1,0 milliard d'euros d'engagements, soit un montant sensiblement supérieur à l'objectif initial de 700 millions d'euros. Comme pour FAPI III, le succès de la levée de fonds de FASO V, tant en termes de taille que de typologie d'investisseurs, est une conséquence directe de l'expertise et du savoir-faire spécifique de l'équipe.

Le Groupe Rothschild & Co a investi dans FAPI III et dans FASO V aux côtés d'investisseurs tiers, conformément à sa stratégie établie en matière de capital-investissement.

Toujours au dernier trimestre 2019, nous avons également effectué un premier *closing* du fonds Five Arrows Private Equity II (FAPEP II), notre deuxième génération de fonds multi-stratégies, spécialisé dans l'investissement dans des fonds de capital-investissement primaires et secondaires, ainsi que dans des opportunités de co-investissement. Le fonds a levé 206 millions d'euros, surpassant déjà la taille de son prédécesseur FAPEP I (195 millions d'euros). La levée de fonds se poursuivra et s'achèvera au cours de l'année 2020.

FAPI III, FASO V et FAPEP II ont déjà commencé à déployer leur capital à travers quelques transactions.

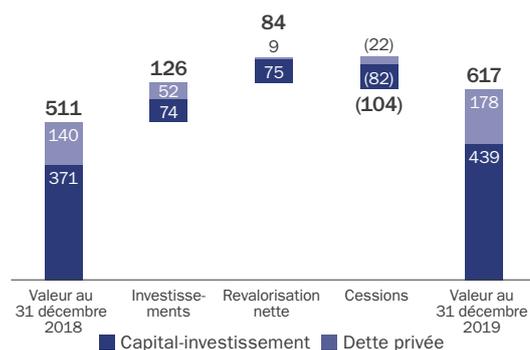
En 2019, Capital-investissement et dette privée a également développé ses activités de Direct Lending et de Credit management avec :

- Le lancement de Five Arrows Debt Partners III (FADP III), son troisième fonds européen de prêts privés aux entreprises européennes de taille moyenne, à travers des solutions sur-mesure de financement senior, unitranche ou juniors
- Le premier closing de Five Arrows Global Loan Investments (GLI), sa nouvelle stratégie de CLO equity
- Développement continu de son activité de gestion de CLOs, suite au *pricing* du CLO européen Contego VII à 450 millions d'euros, et du CLO américain, Ocean Trails VII, à 400 millions de dollars US.

Évolution de la valeur des actifs investis dans ce métier

En millions d'euros	2019	2018	Actifs sous gestion
Capital-investissement	439	371	6 240
Primaires (inc. FAPI/FACP)	244	185	3 599
Secondaires (inc. FASO/FAPEP)	69	57	2 107
Five Arrows Minority Investments (FAMI, précédemment R&Co PI) et autres	126	129	534
Dette privée	178	140	7 778
Prêts directs (inc. FACS/FADL)	59	43	1 231
Gestion du crédit (inc. Oberon/CLOs)	119	97	6 547
Valeur nette des actifs du Groupe	617	511	14 018

Variation de la valeur nette des actifs du Groupe (en millions d'euros)



Capital-investissement

L'activité de capital-investissement gère 6,2 milliards d'euros d'actifs avec une équipe de 57 professionnels travaillant sur deux lignes de métiers :

- le Corporate Private Equity ; et
- le secondaire, la multi-gestion et les co-investissements

Corporate private equity

Five Arrows Principal Investments (FAPI)

Lancé en 2010, le fonds FAPI est notre initiative phare s'inscrivant dans la continuité de la stratégie d'investissement développée par Rothschild & Co sur le segment du *mid-market* européen ces deux dernières décennies.

FAPI est spécialisé dans les opérations de moyenne capitalisation en Europe en capital-développement et capital-transmission. L'équipe d'investissement a adopté une stratégie d'investissement très sélective axée sur trois secteurs qui, selon FAPI, combinent croissance séculaire et forte résilience, à savoir les secteurs de la santé, de l'éducation, des logiciels et bases de données ainsi que des services technologiques aux entreprises. Elle gère aujourd'hui trois fonds : FAPI I, un fonds de 583 millions d'euros levé en 2010, FAPI II, un fonds de 781 millions d'euros levé en 2015 et FAPI III qui a levé 1,25 milliard d'euros en 2019. Les équipes sont basées à Londres et à Paris.

En 2019, FAPI I a réalisé deux cessions : Pirum pour un MCI brut de 3,2x en GBP et de Socotec pour un MCI brut de 2,7x. Le fonds ne détient désormais plus que trois sociétés en portefeuille.

En 2019, FAPI II a effectué ses deux derniers investissements dans Harvest, l'un des principaux éditeurs de solutions logicielles pour les métiers de la gestion de patrimoine et de la vente de produits financiers, et Radiologie Holding, un prestataire de services de santé en Allemagne spécialisé dans l'imagerie diagnostique, la thérapie nucléaire et la radiothérapie. En 2019, le fonds a également réalisé avec succès la cession de Karnov (via un processus d'introduction en bourse) et atteint un MCI brut de 3,8x en SEK. FAPI II est désormais complètement déployé ; il compte actuellement douze entreprises en portefeuille.

Après son *closing* final au premier semestre 2019, FAPI III a déjà effectué ses deux premiers investissements dans Radiologie Holding, aux côtés de FAPI II, et dans Heilbron Groep, l'un des principaux intégrateurs néerlandais de services d'assurance, de souscription et de services associés.

Au 31 décembre 2019, la valeur liquidative des investissements du Groupe dans les fonds FAPI s'élève à 210 millions d'euros.



En septembre 2019, FAPI III a investi dans Heilbron Groep, une plateforme technologique de distribution de produits d'assurance à destination des PME, leader aux Pays-Bas. La société propose une gamme complète de produits d'assurance dans trois domaines : protection des revenus, dommages et santé. La société est présente aux Pays-Bas, emploie plus de 500 collaborateurs répartis sur douze sites et a connu une très forte croissance organique au cours des trois dernières années. FAPI s'intéresse au marché néerlandais de l'assurance depuis de nombreuses années et a déjà réalisé un investissement dans ce secteur avec l'acquisition par FAPI II de Voogd & Voogd en 2017.



En 2019, FAPI a réalisé l'introduction en bourse de Karnov sur le marché suédois. Cette introduction en bourse fait suite à une acquisition transformante et à d'importants investissements visant à confirmer sa position de leader sur le marché Nordique. Basé à Copenhague et Stockholm, Karnov est le principal fournisseur d'informations juridiques, fiscales et comptables de la région.

FAPI II a investi dans Karnov en juillet 2015 dans le cadre d'une revue sectorielle visant à identifier des opportunités dans les services technologiques et de données. Lors de l'introduction en bourse en avril 2019, FAPI II a cédé 65% de ses actions, le solde a été vendu en fin d'année. L'investissement dans Karnov a généré un MCI⁽¹⁾ de 3,8x en SEK (MCI de 3,3x en EUR).

Five Arrows Capital Partners (FACP)

FACP a vocation à déployer la même stratégie d'investissement que FAPI aux États-Unis : les opérations de moyenne capitalisation (entre 75 millions et 500 millions de dollars), sur les secteurs de la santé et de l'éducation, les logiciels et bases de données, et des services technologiques aux entreprises. Le mandat géographique principal de la FACP concerne les sociétés dont le siège social est situé aux États-Unis et au Canada ou qui font une majorité de leur chiffre d'affaires dans ces deux géographies. Comme FAPI, FACP vise des entreprises qui démontrent un potentiel de développement et/ou d'internationalisation important : une forte position concurrentielle et des modèles économiques offrant une bonne visibilité sur les revenus. En règle générale, FACP cherche à déployer des tickets d'investissement de 30 millions à 70 millions de dollars par transaction, avec la possibilité d'engager des montants plus importants en collaboration avec les investisseurs du fonds.

En 2019, FACP a réalisé deux investissements dans Zenith American Holdings, l'un des principaux tiers administrateurs (TPA) lié aux services de santé, protection sociale et pensions de retraites, et Averhealth Holdings, un service de dépistage et de suivi de traitement des troubles liés à la toxicomanie. FACP est investi à hauteur d'environ 35% dans quatre opérations.

Au 31 décembre 2019, la valeur liquidative des investissements du Groupe dans FACP s'élève à 34 millions d'euros.



En mars 2019, FACP a investi dans Zenith American Holdings, l'un des principaux tiers administrateurs (TPA) qui gère l'administration liée aux contrats d'assurance santé, protection sociale et pensions / retraites, par le biais d'une plateforme web. Zenith American Holdings est l'un des principaux TPA aux États-Unis (plus de 260 clients) et l'un des rares acteurs avec une présence nationale. A travers cet investissement, FACP souhaite contribuer au développement de l'entreprise à travers un plan de croissance externe visant à augmenter les parts de marché.



En juillet 2019, FACP a investi dans Averhealth Holdings, un service de dépistage et de suivi de traitement des troubles liés à l'usage de substances nocives pour des patients faisant l'objet de mesures judiciaires. Averhealth fournit ses services de dépistage et de suivi à plus de 300 clients grâce à une solutions technologique propriétaire, des centres de soins locaux et d'un laboratoire d'analyses internalisé. La société dessert plus de 125 000 patients à travers ses 185 centres de dépistages répartis dans 26 états. Le marché américain des tests de dépistage est très fragmenté et Averhealth est le seul prestataire spécialisé sur le marché de la justice pénale, ce qui offre à FACP des perspectives de croissance externe intéressantes.

Secondaire, multi-gestion et co-investissements

Five Arrows Secondary Opportunities (FASO)

FASO est un fonds spécialisé dans les opérations sur le marché secondaire, et plus particulièrement sur les petites et moyennes capitalisations européennes. FASO rachète des actifs à des vendeurs en quête de liquidité désireux de céder des actifs non stratégiques, ainsi qu'auprès de gestionnaires de fonds soucieux de rééquilibrer leurs portefeuilles. Après FASO III, levé en 2012 et FASO IV, levé en 2016/2017, FASO a finalisé en 2019 la levée de son cinquième fonds, FASO V, à 1,0 milliard d'euros, largement au-dessus de son objectif initial de 700 millions d'euros.

Les fonds FASO III, FASO IV et FASO V ont réalisé à date plus de 30 transactions en secondaires. Le portefeuille largement diversifié couvre la totalité de l'Europe et plus de 13 secteurs. En 2019, FASO a réalisé cinq nouvelles opérations et y a engagé environ 350 millions d'euros.

FASO a également débuté son expansion aux États-Unis avec l'embauche d'un professionnel de l'investissement qui a rejoint le bureau New Yorkais en 2019. FASO V sera ainsi amené à être également déployé aux États-Unis.

Au 31 décembre 2019, la valeur liquidative des investissements du Groupe dans FASO III, IV et V s'élève à 66 millions d'euros.

Five Arrows Private Equity Program (FAPEP, anciennement Arolla)

FAPEP est l'activité de multi-gestion de Capital-investissement et dette privée. Bénéficiant de l'expertise en capital-investissement du Groupe, FAPEP investit à l'international à la fois dans les fonds de capital-investissement, en secondaire et en co-investissement. Cette stratégie d'investissement offre à ses investisseurs un accès unique et diversifié au capital-investissement.

FAPEP I (anciennement Arolla) a réuni 195 millions d'euros, et est désormais engagé à 98% dans 34 transactions à travers l'Europe, les États-Unis et les marchés émergents. Au cours de l'année 2019 le fonds a réalisé ses deux

dernières opérations d'investissement dans des fonds secondaires et clôturé sa période d'investissement.

Lors du dernier trimestre 2019, l'équipe a réalisé le premier *closing* de son fonds successeur FAPEP II avec des engagements de 206 millions d'euros. La levée de fonds de FAPEP II va se poursuivre en 2020 avec pour objectif un *closing* final en fin d'année.

Au 31 décembre 2019, la valeur liquidative de l'investissement du Groupe dans FAPEP I et FAPEP II s'élève à 2,7 millions d'euros.

Five Arrows Minority Investments (anciennement R&Co PI et R&Co PO)

Five Arrows Minority Investments (FAMIest) l'activité de co-investissement de Capital-investissement et dette privée. L'équipe déploie son capital aux côtés de son propre réseau de gestionnaires de fonds internationaux. Depuis les années 1990, FAMI a déployé plus de 500 millions d'euros dans plus de 80 opérations concernant principalement des opérations de capital-développement et de rachats d'entreprises à l'international, avec cependant un focus sur l'Amérique du Nord, l'Europe et les marchés émergents.

En plus d'investissements réalisés dans le cadre de la gestion du haut de bilan du Groupe, l'équipe FAMI gère également deux programmes de co-investissement (R&Co Private Opportunities I et II). Lancé en 2013 dans le cadre d'une initiative conjointe entre les divisions Capital-investissement et dette privée et Banque privée et gestion d'actifs, ce programme est exclusivement dédié aux principaux partenaires du Groupe. En 2019, FAMI a proposé deux opportunités de co-investissement aux membres de son programme R&Co PO II.

Au 31 décembre 2019, la valeur liquidative de l'investissement du Groupe dans FAMI s'élève à 126 millions d'euros.



En mars 2019, FASO IV a réalisé une opération de *top-up* dans Emeram I visant à augmenter la taille du fonds tout en offrant l'opportunité aux investisseurs existant de vendre leur participation dans le fonds par le biais d'une offre de rachat. Emeram I est un fonds buyout de 350 millions d'euros spécialisé dans les opérations *lower midcap* dans les pays germanophones. Le portefeuille d'Emeram I comprend actuellement huit sociétés dans des secteurs diversifiés tels que les services aux entreprises (principalement l'édition de logiciel) et l'alimentaire. Ces entreprises possèdent des profils prometteurs en termes de croissance, de rentabilité et de flux de trésorerie.



Upstream Rehabilitation est l'un des principaux acteurs du secteur de la kinésithérapie aux États-Unis. Le groupe opère un réseau de centres de kinésithérapie et propose des services de gestion de la rééducation pour ses patients. Présent dans 26 États américains, Upstream est en forte croissance et est l'un des leaders du secteur avec plus de 700 centres de rééducation. Au quatrième trimestre 2019, FAPEP II a réalisé une opération de co-investissement dans Upstream aux côtés de Revelstoke Capital.

Dettes privées

Nos activités de Dette privée représentent plus de 7,8 milliards d'euros d'actifs sous gestion et notre équipe compte 34 professionnels de l'investissement.

Nous opérons au travers de deux lignes de métiers :

- Prêts directs, et
- Credit management

Grâce à nos activités de Dette privée, nous permettons à nos investisseurs d'accéder au marché européen du crédit aux entreprises de taille moyenne, ainsi qu'aux marchés européen et américain du crédit aux entreprises de grande taille. Cette classe d'actifs connaît actuellement une forte demande de la part des investisseurs qui recherchent une diversification en dehors des produits à taux traditionnels affichant aujourd'hui de faibles rendements.

Prêts directs

Five Arrows Credit Solutions (FACS)

FACS, premier fonds de dette junior, a levé 415 millions d'euros en 2014. FACS se concentre sur les prêts privés aux entreprises de taille moyenne, en leur proposant des solutions de financement juniors/subordonnées sur-mesure. Le fonds est désormais totalement déployé à travers 16 transactions représentant 492 millions d'euros investis, soit 118% de son capital engagé (grâce au redéploiement de produits de certaines cessions). Le fonds affiche un rendement élevé puisqu'en décembre 2019 il avait déjà distribué aux investisseurs environ 0,7x du capital appelé. Les sept cessions réalisées par le fonds, affichent un TRI brut moyen de 15,5%.

Au 31 décembre 2019, la valeur liquidative des investissements du Groupe dans FACS s'élève à 36 millions d'euros.

Five Arrows Direct Lending (FADL)

Lancé en 2017, FADL est spécialisé sur les prêts seniors sécurisés pour les entreprises de taille moyenne et s'appuie sur notre expertise en matière de dette privée, nos références et nos structures pour exploiter à plein le potentiel de cette classe d'actifs. Le fonds a réalisé son closing final en 2018, réunissant 657 millions d'euros d'engagements. Fortement complémentaires, nos stratégies de dette privée capitalisent sur l'appétit significatif des entreprises de taille moyenne pour des prêts directs en raison du repli des banques dû à des contraintes réglementaires. L'opportunité de marché, la puissance de notre réseau ainsi que la qualité de notre *deal flow* s'illustre par le développement de notre portefeuille. Au 31 décembre 2019, le fonds, avec quinze investissements en portefeuille, a investi 92% de son capital. Une première cession a été réalisée, générant un TRI brut de 9,7%.

Au 31 décembre 2019, la valeur liquidative des investissements du Groupe dans FADL s'élève à 22 millions d'euros.

Five Arrows Debt Partners III (FADP III)

Compte tenu du déploiement avancé de FADL, au quatrième trimestre 2019, l'équipe a débuté la levée de fonds de son troisième fonds qui investira dans la dette senior sécurisée et junior des entreprises européennes de taille moyenne.



En mars 2019, FADL a financé à hauteur de 43 millions d'euros l'acquisition de Tax Systems par un fonds de capital-investissement, dans le cadre d'une privatisation de la société alors cotée en bourse. Tax Systems conçoit et vend à ses clients du Royaume-Uni et d'Irlande, des logiciels indispensables à leurs calculs complexes d'impôts sur les sociétés. Cet investissement se caractérise par une excellente visibilité du chiffre d'affaires, un haut niveau de rétention des clients d'une année sur l'autre, et de bonnes perspectives de croissance en raison de la transmission numérique des impôts sur les sociétés, désormais imposée par le gouvernement britannique.



NFA est l'un des principaux fournisseurs de services de placements en famille d'accueil, de soins et d'éducation spécialisés pour enfants au Royaume-Uni. En juillet 2019, FADL a pris part au financement de l'acquisition de Outcomes First Group (OFG), l'un de ses principaux concurrents sur le secteur des établissements de soins et d'éducation pour enfants. Le regroupement de ces deux groupes renforcera d'avantage la position de leader de NFA au Royaume-Uni. FADL a participé au financement unitranche avec un investissement d'environ 48 millions d'euros.

Credit management (R&Co CM)

Rothschild & Co Credit Management (R&Co CM) est la plateforme globale de crédit opérant sur le marché des prêts sécurisés envers des grandes entreprises en Europe et aux États-Unis. R&Co CM compte 6,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion au travers de fonds de CLO, de prêts sécurisés « *senior loans* », multi-stratégie de crédit diversifiée, CLO et des mandats dédiés. Le cœur de la philosophie d'investissement de R&Co CM est la préservation du capital via une analyse de crédit fondamentale associée à une gestion active des portefeuilles.

Au 31 décembre 2019, l'investissement du Groupe dans les différents fonds de R&Co CM représente 119 millions d'euros.

Gestion de CLO

En 2019, Capital-investissement et dette privée a lancé Five Arrows Global Loan Investments (GLI). GLI investit dans la tranche *equity* des CLOs gérés par Rothschild & Co en Europe et aux États-Unis. Cette nouvelle stratégie renforce la plateforme Crédit de R&Co CM, tout en alignant les intérêts de Rothschild & Co sur ceux de nos clients. En 2019, GLI a investi dans le capital de Contego VII et, au 31 décembre 2019, détient deux CLOs en phase d'investissement (*warehouse*).

Au 31 décembre 2019, les équipes d'investissement européennes et américaines gèrent dix fonds de CLOs :

- six fonds « Contego » investis dans des actifs en Europe
- quatre fonds « Ocean Trails » investis dans des actifs aux États-Unis

Tous nos fonds de CLOs maintiennent des niveaux de performance supérieurs à leurs indices de référence européens et présentent des taux de défaut très bas.

C'est le résultat d'un processus d'investissement robuste fondé sur une approche très sélective, une analyse de crédit fondamentale, et de la construction d'un portefeuille prudent par une équipe de professionnels expérimentés. En 2019, R&Co CM a lancé Contego VII en Europe (450 millions d'euros) et Ocean Trails VII aux États-Unis (400 millions de dollars).

Stratégie Oberon

Oberon est une série de fonds et de mandats dédiés investissant dans un portefeuille de *senior loans* émis par de grandes entreprises européennes et américaines. En 2019, les actifs sous gestion de la stratégie Oberon ont augmenté de plus de 800 millions d'euros. Cette croissance est due à la fois aux fonds et aux mandats gérés pour le compte d'investisseurs institutionnels et de clients privés, portant le volume total des actifs sous gestion d'Oberon à 2,9 milliards d'euros à fin 2019. Ce chiffre tient également compte du lancement sur le marché américain du fonds Oberon USA.

La stratégie Oberon continue de produire un rendement trimestriel régulier et ses performances demeurent supérieures à celles de son indice de référence, le Credit Suisse Western European Leveraged Loan Index.

Elsinore multi-strategy credit

Lancé en 2017, Elsinore a pour objectif d'offrir une proposition unique à nos clients en combinant les stratégies de crédit les plus performantes de notre activité sous la forme d'un portefeuille unique, en gestion active. En répartissant ses actifs entre *senior loans*, High Yield et crédit structuré, Elsinore vise un rendement attrayant tant à l'intérieur des différentes classes d'actifs qu'entre elles. À ce jour, 178 millions d'euros ont été levés pour cette stratégie.

GRIFOLS

Grifols

- Groupe médical global et verticalement intégré spécialisé dans le développement et la production de plasma sanguin
- 6,5 milliards d'euros de dette senior et subordonnée pour refinancer sa dette



Doc Generici

- Groupe pharmaceutique italien spécialisé dans les médicaments génériques
- 470 millions d'euros d'obligations seniors à taux fixes pour financer l'acquisition de la société et le remboursement de la dette



Sector Alarm

- Fabricant norvégien de systèmes de surveillance résidentielle
- 590 millions d'euros de dettes seniors pour refinancer la dette et verser un dividende aux actionnaires



Galileo

- Groupe européen opérant dans le domaine de l'éducation privée
- 720 millions d'euros de dette senior pour financer la dette et verser un dividende aux actionnaires



Vue

- Opérateur mondial de salles de cinéma
- 748 millions d'euros de dettes seniors permettant le refinancement des dettes seniors existantes et l'acquisition de CineStar



Merlin

- Opérateur mondial de parcs de loisirs
- 2,5 milliards de livres sterling de dettes seniors permettant son acquisition par Blackstone, KIRKBI et CPPIB

Nous encourageons
une culture d'entreprise
responsable et assumons

de manière proactive la
responsabilité de l'impact
que nous avons en tant
qu'entreprise sur nos
collaborateurs, notre
industrie, nos
communautés,
notre
planète.



3

Rapport de gestion

Résultats de l'exercice 2019	46
Informations relatives à la Société et au capital social	55
Contrôle interne, procédures de gestion des risques et méthodes comptables	71
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	80
Responsabilité d'Entreprise	118

Résultats de l'exercice 2019

L'exercice social 2019 couvre la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

1 Présentation sommaire des résultats du Groupe (comptes consolidés)

1.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation de Rothschild & Co au 31 décembre 2019 figure en pages 207 et suivantes du présent rapport annuel.

1.2 Résultats consolidés

En millions d'euros	2019	2018	2017
COMPTE DE RÉSULTAT			
Revenus	1 872	1 976	1 910
Frais de personnel	(1 065)	(1 098)	(1 087)
Frais administratifs	(289)	(309)	(320)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(66)	(30)	(34)
Coût du risque	(6)	(4)	(13)
Résultat d'exploitation	446	535	456
Autres produits/(charges) (net)	19	(4)	21
Résultat avant impôt	465	531	477
Résultat net consolidé	396	454	412
Résultat net – part du Groupe	243	286	236
Éléments exceptionnels ⁽¹⁾	(10)	17	11
Résultat net – part du Groupe hors éléments exceptionnels⁽¹⁾	233	303	247
<i>BPA</i> ⁽²⁾	3,38€	3,88€	3,18€
<i>BPA – hors éléments exceptionnels⁽²⁾</i>	3,24€	4,10€	3,33€
<i>ROTE</i>	13,2%	17,0%	16,4%
<i>ROTE hors éléments exceptionnels</i>	12,6%	18,0%	17,2%
BILAN			
Total de bilan	14 157	13 211	12 116
Avoirs auprès des banques centrales	4 382	4 692	3 869
Prêts et créances sur la clientèle	3 264	2 929	2 990
Dettes envers la clientèle	9 487	8 726	7 771
Participations ne donnant pas le contrôle	446	456	540
Capitaux propres – part du Groupe	2 239	2 039	1 912

(1) Les éléments exceptionnels correspondent aux gains nets sur les transactions immobilières et sur les actifs gérés en extinction, y compris la cession de l'activité Trust en février 2019. Les éléments exceptionnels de l'exercice 2019 sont tous inclus dans la rubrique « Autres produits/(charges) » du compte de résultat.

(2) Le BPA dilué s'élève à 3,35€ sur l'exercice de douze mois clos au 31 décembre 2019 (3,82€ pour l'exercice de douze mois clos au 31 décembre 2018 et 3,12€ pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2017).

Les comptes consolidés de l'exercice 2019 figurent en pages 150 et suivantes du présent rapport annuel.

1.3 Analyse des principaux agrégats des comptes consolidés

1.3.1 Revenus

En 2019, les revenus se sont élevés à 1 872 millions d'euros (2018 : 1 976 millions d'euros), en baisse de 104 millions d'euros, soit 5%. Cette variation s'explique principalement par la baisse des revenus de l'activité de Conseil financier de 111 millions d'euros. La variation des taux de change a eu un impact positif de 23 millions d'euros.

1.3.2 Charges d'exploitation

FRAIS DE PERSONNEL

En 2019, les dépenses de personnel se sont élevées à 1 065 millions d'euros (2018 : 1 098 millions d'euros), soit une diminution de 33 millions d'euros en raison de moindres rémunérations variables au sein de l'activité de Conseil financier.

La variation des taux de change a eu pour effet d'accroître les charges de personnel de 17 millions d'euros.

La variation des charges de personnel d'une année sur l'autre a été impactée négativement de 34 millions d'euros en lien avec la comptabilisation des bonus différés (les bonus différés des années précédentes ont été supérieurs aux bonus différés en 2019 pour les années futures, et inversement en 2018). La charge pour 2019 s'est élevée à 4 millions d'euros nets contre un crédit de 30 millions d'euros en 2018.

Le taux de rémunération ajusté, tel qu'il est défini dans la Section 1.4 sur les Indicateurs Alternatifs de Performance ci-après, s'est établi à 62,8% au 31 décembre 2019 (31 décembre 2018 : 62,0%). Corrigé des impacts relatifs aux recrutements de collaborateurs expérimentés aux États-Unis dans l'activité de Conseil financier et de la variation des taux de change, le taux de rémunération s'élève à 61,8% (31 décembre 2018 : 60,8%), un niveau conforme à notre objectif financier (de 60% à 65% sur la durée du cycle). En outre, ajusté de l'impact des bonus différés, le ratio ressort à 61,6% (31 décembre 2018 : 62,3%).

Le nombre de collaborateurs du Groupe s'est établi à 3 559 au 31 décembre 2019 (31 décembre 2018 : 3 633), en raison principalement de la cession de l'activité de fiducie.

FRAIS ADMINISTRATIFS

En 2019, les frais administratifs se sont établis à 289 millions d'euros (2018 : 309 millions d'euros), soit une diminution de 20 millions d'euros. La variation des taux de change a eu pour effet d'augmenter les charges administratives de 4 millions d'euros. L'année 2018 comprenait 6 millions d'euros de coûts d'intégration de Martin Maurel.

Conformément à la norme IFRS 16, adoptée en janvier 2019, les actifs loués d'un montant significatif sont comptabilisés au bilan en droits d'utilisation et le coût des loyers est désormais comptabilisé en charges d'intérêt et en amortissements. En conséquence, 38 millions d'euros de loyers ont été reclassés du poste des charges administratives en poste des dotations aux amortissements pour 33 millions d'euros et en charge d'intérêt pour 5 millions d'euros. De plus, sous IFRS 16, les charges d'intérêts sont plus élevées au début qu'à la fin du contrat de location, ce qui n'était pas le cas selon les normes comptables utilisées en 2018. Cela a entraîné une augmentation des coûts immobiliers (charges immobilières) d'environ 4 millions d'euros en 2019.

De ce fait, les charges administratives, à périmètre comparable, ont augmenté de 16 millions d'euros. Cela s'explique par l'augmentation des coûts des applications informatiques (investissement dans des systèmes pour la Banque privée et la gestion d'actifs), des coûts d'infrastructure (investissement dans des équipements pour améliorer l'équilibre de vie des collaborateurs), des coûts des données de marché en lien avec l'application de Mifid II, ainsi que des coûts liés à la réglementation.

Le Groupe a décidé de changer de fournisseur pour ses infrastructures informatiques afin de lui permettre d'accélérer la mise en œuvre de ses programmes opérationnels. Ce changement se traduira par une charge d'environ 15 millions d'euros dans les comptes en 2020 liée à des coûts liés à cette transition et cette transformation.

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

En 2019, les dotations aux amortissements et dépréciations se sont élevées à 66 millions d'euros (2018 : 30 millions d'euros), soit une hausse de 36 millions d'euros, dont 33 millions d'euros s'expliquent par la première application de la norme IFRS16, comme décrit ci-dessus dans le paragraphe sur les Frais administratifs. La variation des taux de change a eu pour effet de les augmenter d'1 million d'euros.

COÛT DU RISQUE

En 2019, le coût du risque a représenté une charge de 6 millions d'euros (2018 : 4 millions d'euros) en raison d'une réévaluation de certains risques de crédit et des créances du Conseil financier qui s'est traduite par une augmentation des provisions.

1.3.3 Autres produits/charges

En 2019, les autres produits et charges, qui comprennent les résultats des sociétés mises en équivalence et les plus/moins-values de cession des filiales et entreprises associées, ont représenté un produit net de 19 millions d'euros (2018 : charge nette de 4 millions d'euros). Les autres produits comprennent des plus-values de cession d'actifs immobiliers et d'actifs historiques, y compris l'activité de fiducie.

1.3.4 Impôt sur le résultat

En 2019, la charge d'impôt s'est élevée à 68 millions d'euros (2018 : 77 millions d'euros), répartis entre une charge d'impôt courante de 78 millions d'euros et un produit d'impôt différé de 10 millions d'euros, soit un taux d'imposition effectif de 14,6% (2018 : 14,5%).

1.3.5 Participations ne donnant pas le contrôle

En 2019, ce poste s'est élevé à 154 millions d'euros (2018 : 168 millions d'euros). Il comprend principalement les intérêts payés sur les dettes perpétuelles subordonnées et le dividende précipitaire versé aux associés français en ligne avec la performance de l'activité française de Conseil financier.

Résultats de l'exercice 2019

1.4 Indicateurs alternatifs de performance – Article 223-1 du Règlement Général de l'AMF

Dans un objectif de meilleure lisibilité de sa performance opérationnelle, Rothschild & Co utilise les indicateurs alternatifs de performance suivants dans la communication des résultats financiers du Groupe. Des commentaires complémentaires concernant certains de ces indicateurs alternatifs de performance figurent dans la Section relative à la Responsabilité du Groupe (pages 118 et suivantes du présent rapport annuel).

Indicateurs alternatifs de performance	Définition	Justification de l'utilisation	Référence aux données du présent rapport
Résultat net – part du Groupe hors éléments exceptionnels	Résultat net - part du groupe retraité des éléments exceptionnels.	Mesurer le résultat réel du Groupe Rothschild & Co hors éléments exceptionnels d'un montant significatif	Se référer à la Section 1.1 ci-dessus
Bénéfice par action hors éléments exceptionnels	Bénéfice par action retraité des éléments exceptionnels.	Mesurer le résultat par action hors éléments exceptionnels d'un montant significatif	Se référer à la Section 1.1 ci-dessus
Taux de rémunération ajusté	Charges de personnel ajustées rapportées aux revenus consolidés de Rothschild & Co. Les charges de personnel ajustées représentent : 1. les charges de personnel comptabilisées au compte de résultat (y compris les effets des bonus différés acquis au cours de l'exercice par rapport à ceux reçus), 2. auxquelles s'ajoutent le montant du dividende précipitaire versé aux associés gérants français, 3. et desquelles sont retirées les sommes versées lors du départ de certains collaborateurs, la réévaluation des paiements fondés sur des actions et les coûts d'acquisition considérés comme une rémunération selon les règles IFRS. donnant un total de charges de personnel utilisées pour calculer le taux de rémunération basique 4. desquelles il faut déduire les coûts d'investissements liés au recrutement de banquiers seniors aux États-Unis, 5. déduire également la provision relative aux pensions minimales garanties au Royaume-Uni 6. le montant de ces charges de personnel est ajusté de l'effet de change afin de neutraliser les variations de change d'un exercice à l'autre. donnant un total de charges de personnel ajustées utilisé pour calculer le taux de rémunération.	Mesurer la partie du Produit Net Bancaire octroyée à l'ensemble des collaborateurs Indicateur clé publié par toutes les banques d'investissement comparables cotées Rothschild & Co calcule ce ratio avec des ajustements afin de donner le calcul le plus juste et le plus proche de celui calculé par les autres sociétés comparables cotées	Se référer aux commentaires à la Section 1.3.2 ci-dessus
Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE) hors éléments exceptionnels	Rapport entre le résultat net – part du groupe hors éléments exceptionnels et les capitaux propres tangibles moyens sur la période. Les capitaux propres tangibles correspondent aux capitaux propres diminués des immobilisations incorporelles (net d'impôts) et des écarts d'acquisition. Les capitaux propres tangibles moyens sur la période sont égaux à la moyenne entre les capitaux propres tangibles au 31/12/2018 et ceux au 31/12/2019.	Mesurer la rentabilité des capitaux propres tangibles de Rothschild & Co hors éléments exceptionnels	Se référer à la Section 1.1 ci-dessus
Marge opérationnelle des métiers	Résultat d'exploitation hors éléments exceptionnels de chacun des métiers rapporté aux revenus générés par ce métier. La marge exclut les éléments exceptionnels.	Mesurer la rentabilité opérationnelle des métiers	Se référer aux commentaires en pages 27, 32 et 37
Return on Risk Adjusted Capital (RORAC)	Rapport entre le résultat après impôt ajusté rapporté à une mesure interne du capital ajusté aux risques (RAC) de l'activité sur trois exercices glissants. Le montant de fonds propres et de dette raisonnablement nécessaire pour financer les investissements du groupe dans les fonds de Capital-investissement et dette privée est estimé selon une approche prudente de gestion des risques. Sur la base de la composition de son portefeuille d'investissement aux dates de clôture, le management estime que le montant de « capital ajusté aux risques » (RAC) correspond à environ 70% de ses expositions, le solde pouvant être financé par de la dette. Ce pourcentage représente globalement la moyenne pondérée à 80% pour les investissements en fonds propres, à 50% pour ceux de dette junior, à 40% pour les tranches verticales de CLO et à 33% pour ceux de dette senior. Pour calculer le RORAC, le résultat avant impôt de ce métier est ajusté du coût de la dette notionnelle avec un intérêt de 2,5% (soit sur 30% de la NAV du groupe) divisé par le RAC. Le RORAC publié est calculé sur trois exercices glissants afin de tenir compte de la volatilité inévitable des résultats financiers de l'activité, notamment liée au calendrier des réalisations et à la comptabilisation des incitations assises sur la performance comme le <i>carried interest</i> .	Mesurer la performance du métier de Capital-investissement et dette privée	Se référer aux commentaires à la page 37

2 Présentation sommaire des comptes sociaux de la Société

2.1 Résultat de l'exercice 2019

En millions d'euros	2019	2018
COMPTE DE RÉSULTAT		
Résultat courant avant impôt	319	86
Résultat des opérations en capital	(20)	(6)
Résultat net⁽¹⁾	309	90
BILAN		
Total bilan	2 163	1 913
Immobilisations financières	1 864	1 770
Actif circulant	299	142
Emprunts et dettes financières	70	85
Capitaux propres	1 958	1 705

(1) Résultat net après impôts. Se référer à la Note 20 des comptes sociaux de la Société en page 226 pour plus d'informations.

Les comptes sociaux de la Société pour l'exercice 2019 figurent en pages 218 et suivantes du présent rapport annuel.

Les principales évolutions de l'actif de la Société entre 2018 et 2019 sont les suivantes :

Poursuivant les opérations réalisées en 2018, Rothschild & Co a opéré en 2019 une simplification de son organigramme consistant en un transfert des 1 923 830 actions Rothschild & Co détenues par les holdings suisses et une rationalisation de la participation de Rothschild Martin Maurel SCS. Ces opérations ont abouti à :

- une augmentation des titres de participation, du fait de l'acquisition de parts de la filiale française Rothschild Martin Maurel SCS ;
- une augmentation des immobilisations du portefeuille de 55 millions d'euros, due à l'acquisition d'actions propres de Rothschild & Co.

Les évolutions du passif de la Société entre 2018 et 2019 concernent principalement le remboursement de 37 millions d'euros d'emprunts et une nouvelle ligne de crédit à 5 ans augmenté de 10 millions d'euros.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a perçu des dividendes de ses filiales françaises à hauteur de 345,2 millions d'euros (Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) 293,1 millions d'euros ; K Développement 41,0 millions d'euros ; Martin Maurel 11,0 millions d'euros), contre 104,3 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

La diminution du résultat d'exploitation de 6 millions d'euros correspond principalement à des charges d'exploitation refacturées. La diminution des charges d'exploitation correspond principalement aux frais généraux et administratifs de 5 millions d'euros. Enfin, le résultat de l'opération en capital en perte de 20 millions d'euros est principalement expliqué par la cession d'actions propres Rothschild & Co dans le cadre de l'*Equity Scheme* de 2 millions d'euros et par une dépréciation des investissements au titre de l'activité de portefeuille de 18 millions d'euros.

Résultats de l'exercice 2019

2.2 Résultats des cinq derniers exercices

En euros	31/12/19 (12 mois)	31/12/18 (12 mois)	31/12/17 (9 mois)	31/03/17 (12 mois)	31/03/16 (12 mois)
I – Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	155 235 024	155 025 552	154 815 024	154 580 024	142 274 072
b) Nombre d'actions ou certificats d'investissement émis	77 617 512	77 512 776	77 407 512	77 290 012	71 137 036
c) Nombre maximal d'actions futures à créer		–	–	–	–
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (produits financiers et d'exploitation)	347 727 602	116 616 132	127 139 989	88 576 446	68 170 967
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	317 765 249	81 957 909	113 649 623	52 866 266	63 837 937
c) Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	(9 994 506)	(10 800 247)	(8 981 132)	(3 885 460)	2 580 799
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	309 401 389	90 363 885	121 763 776	60 712 772	61 498 968
e) Résultat distribué hors actions propres	– ⁽²⁾	57 682 637	52 124 082	51 925 616	44 562 497
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	4,22	1,20	1,58	0,73	0,93
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3,99	1,17	1,57	0,79	0,86
c) Dividende attribué à chaque action	– ⁽²⁾	0,79	0,68	0,68	0,63
IV – Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	16	16	18	19	23
b) Montant de la masse salariale	1 863 544	1 956 242	1 992 491	3 036 180	3 164 335
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 181 532	1 241 251	858 405	1 764 709	1 816 360

(1) Les montants négatifs correspondent à des crédits d'impôt.

(2) Pour plus d'informations sur le dividende pour l'année 2019, se référer à la Section suivante 2.3 « Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2019 ».

2.3 Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2019

Suite à l'annonce de la Banque Centrale Européenne (« BCE ») du 27 mars 2020 recommandant la suspension des paiements de dividendes ou des engagements de verser des dividendes pour tous les établissements de crédit et assimilés européens jusqu'au 1^{er} octobre 2020, le Gérant a décidé qu'aucune approbation du dividende ne sera proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2020 au titre de l'année clôturant le 31 décembre 2019.

Ainsi, le Gérant de la Société proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires l'affectation suivante du résultat de l'exercice 2019 :

En euros	31/12/19 (12 mois)	31/12/18 (12 mois)
Résultat de l'exercice	309 401 389	90 363 885
Affectation à la réserve légale	(20 947)	(21 053)
Report à nouveau (crédeur)	209 757 174	178 440 897
Bénéfice distribuable	519 137 616	268 783 730
Préciput attribué aux associés commandités	2 595 688	1 343 919
Affectation		
• au versement d'un dividende brut aux actionnaires	–	57 682 637
• au report à nouveau	516 541 928	209 757 174

Le résultat net de la Société s'élève à 309 401 389 € pour l'exercice 2019 (contre 90 363 885 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2018).

Ce résultat net, diminué de la dotation de la réserve légale d'un montant de 20 947 € et augmenté du report à nouveau d'un montant de 209 757 174 €, constitue un bénéfice distribuable de 519 137 616 € (contre 268 783 730 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2018).

En application des dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Société, un montant de 2 595 688 € (contre 1 343 919 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2018) correspondant à 0,5% du bénéfice distribuable, sera attribué de plein droit aux deux Associés Commandités, Rothschild & Co Gestion SAS et Rothschild & Co Commandité SAS.

Toutefois, le Gérant a l'intention de proposer le versement du dividende précédemment annoncé de 0,85 € par action quand cela sera approprié.

2.4 Dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les sommes distribuées aux actionnaires au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	31/12/18 (12 mois)	31/12/17 (9 mois)	31/03/17 (12 mois)
Nombre d'actions et de certificats d'investissements pouvant prétendre au dividende ⁽¹⁾	73 015 996	76 653 062	76 361 200
Dividende brut par action (en euros)	0,79	0,68	0,68
Montant total distribué (en euros)	57 682 637 ⁽²⁾	52 124 082	51 925 616

(1) Nombre d'actions et de certificats d'investissement pouvant prétendre au dividende, détenus à la date de détachement du dividende, hors actions et certificats d'investissement auto-détenus. La Société ne détient plus de certificats d'investissement depuis le 15 janvier 2018.

(2) Conformément à l'autorisation conférée par la 2^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 16 mai 2019, le Gérant a réajusté le montant final de la distribution effective puisque la Société n'a pas reçu de dividende relatif aux actions qu'elle détenait à la date de mise en paiement. Le montant du dividende correspondant à ces actions a été automatiquement ajouté au report à nouveau. Le dividende a été mis en paiement le 22 mai 2019.

2.5 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé comprennent une charge de 17 783 € au titre des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

3 Politique en matière d'application des délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances clients

Les délais appliqués par Rothschild & Co en matière de dettes fournisseurs et créances clients sont conformes aux dispositions des articles L. 441-6 et D. 441-1 du Code de commerce. Sauf disposition contraire figurant dans les conditions générales de vente ou convenue avec les fournisseurs, les sommes dues aux fournisseurs sont payées dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

Factures reçues	Factures reçues non réglées au terme du dernier exercice clos					Total 1 jour et plus
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées	–	4	2	–	–	6
Montant cumulé des factures concernées (TTC)	–	306 756 €	14 855 €	–	–	321 608 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	–	3%	0%	–	–	3%
(B) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux <input type="checkbox"/> Délais contractuels					

Factures émises	Factures émises non réglées au terme du dernier exercice clos					Total 1 jour et plus
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées	–	125	–	–	–	125
Montant cumulé des factures concernées (TTC)	–	81 359 €	–	–	–	81 359 €
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice TTC	–	1%	–	–	–	1%
(B) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais légaux <input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels					

4 Événements significatifs courant 2019

4.1 Événements significatifs pour la Société

4.1.1 Consolidation du contrôle de Rothschild & Co par la famille Rothschild

Par un communiqué de presse en date du 4 avril 2019, Rothschild & Co Concordia SAS, la *holding* familiale et principal actionnaire de Rothschild & Co, a annoncé, via Rothschild & Co, une réorganisation de son actionnariat, consolidant le contrôle de la famille Rothschild sur Rothschild & Co, et réaffirmant son contrôle à long terme, pierre angulaire de la culture et du positionnement du Groupe. Cette réorganisation a consisté en deux opérations, toutes deux achevées le 31 juillet 2019 :

- la première opération a consisté en la cession par la branche anglaise de la famille Rothschild (Integritas BV) de la majorité de ses parts dans Rothschild & Co Concordia SAS, et en la réorganisation du capital social de Rothschild & Co Commandité SAS et Rothschild & Co Gestion SAS, toutes deux associés commandités de Rothschild & Co ;
- la seconde opération a consisté en l'apport à Rothschild & Co Concordia SAS d'actions Rothschild & Co détenues directement par les branches familiales David de Rothschild et Éric de Rothschild.

Dans le cadre de la première opération, la gouvernance de Rothschild & Co Concordia SAS, Rothschild & Co Commandité SAS et Rothschild & Co Gestion SAS a été modifiée afin de refléter les nouvelles structures actionnariales. Leurs statuts respectifs, ainsi que le pacte d'actionnaires liant les actionnaires de Rothschild & Co Concordia SAS ont été modifiés (se référer à la Section 2.3.1 en page 58 du présent rapport annuel pour plus de détails concernant les principales dispositions de ce pacte d'actionnaires).

En outre, un contrat d'option d'achat et de vente a été conclu entre les branches françaises et la branche anglaise le 31 juillet 2019. Ce pacte prévoit un engagement de conservation des actions de Rothschild & Co Concordia SAS de sept ans à l'issue duquel : la branche anglaise peut transférer (option de vente) aux branches françaises ses actions Rothschild & Co Concordia SAS restantes, et les branches françaises peuvent acheter (option d'achat) ses actions Rothschild & Co Gestion SAS et Rothschild & Co Commandité SAS restantes.

La première opération a nécessité la satisfaction des principales conditions préalables suivantes :

- une décision de non-opposition de la Banque centrale européenne ;
- des autorisations de certaines autorités de régulation étrangères régulant une entité contrôlée par Rothschild & Co ;
- une autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en vertu de l'article 234-9 6° de son règlement général, et l'expiration du délai de recours contre cette décision.

L'AMF a été informée en juillet 2019 de ces opérations et a accordé une dérogation au dépôt d'un projet d'offre publique d'achat sur les actions de la Société par une décision du 17 juillet 2019, dans laquelle sont détaillées les principales dispositions des accords et des opérations de restructuration de l'actionnariat précités (Décision & Information AMF n° 219C1199).

Les impacts de ces opérations sur la structure de l'actionnariat de Rothschild & Co et sur le Concert Familial Elargi sont détaillés dans la Section 2.3.1, page 58 du présent rapport annuel.

4.1.2 Simplification de l'organigramme juridique du Groupe : transfert à Rothschild & Co de 1 923 830 actions Rothschild & Co et fusion de trois holdings intermédiaires suisses en une seule

Le 6 août 2018, les groupes Rothschild & Co et Edmond de Rothschild ont tous deux procédé au dénouement de l'ensemble de leurs participations croisées (se référer à la page 56 du rapport annuel 2018 pour plus de détails sur ces opérations). Dans ce cadre de cette transaction, le sous-groupe des holdings suisses Rothschild & Co a transféré l'ensemble des participations minoritaires qu'il détenait dans le groupe Edmond de Rothschild. Il fut ensuite décidé de simplifier la structure juridique de ce sous-groupe.

Dans ce contexte, Rothschild & Co a acheté le 2 avril 2019 à Rothschild & Co Holding AG 1 923 830 actions Rothschild & Co qu'elle avait reçues d'Edmond de Rothschild (évaluées à 30 euros par action) en règlement de la différence entre les valeurs de leurs participations respectives dans Edmond de Rothschild et dans Rothschild Holding AG. Cette opération, réalisée au prix de 28,60 € par action (valeur totale de 55 021 538 €), a eu le double intérêt pour Rothschild & Co de :

- s'assurer qu'elle détient le nombre d'actions propres nécessaire pour répondre aux exigences de ses plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (« *Equity Schemes* ») existants et futurs, et pour attribuer des actions Rothschild & Co comme rémunérations en instruments financiers autre que numéraires aux personnes régulées du Groupe, et donc éviter tout effet dilutif d'une augmentation de capital sur les actionnaires ;
- faciliter la réduction du nombre de sociétés holding suisses.

Cette opération a été financée par un prêt de Rothschild & Co Holding AG (voir les pages 49, 62 et 221 du présent rapport annuel pour plus de détails).

Dans la continuité de cette acquisition par Rothschild & Co de ses propres actions, Rothschild & Co Holding AG et deux autres holdings intermédiaires suisses ont fusionné le 25 juin 2019. En conséquence, Rothschild & Co Holding AG et Rothschild & Co Concordia AG ont été dissoutes le 25 juin 2019, Rothschild & Co Continuation Holdings AG est devenue la seule société holding suisse du Groupe et l'actionnaire direct de Rothschild & Co Bank AG, la principale entité opérationnelle du Groupe en Suisse.

4.2 Événements significatifs pour le Groupe

4.2.1 Cession de l'activité de fiducie (trust) du Groupe

Le 24 octobre 2018, Rothschild & Co a annoncé la signature d'un accord pour la vente de son activité mondiale de planification patrimoniale et de services fiduciaires. Cette opération a été finalisée le 28 février 2019 après avoir satisfait aux autorisations réglementaires requises localement. La vente est conforme à la décision stratégique de Rothschild & Co de se concentrer sur son activité principale de Banque privée et gestion d'actifs.

4.2.2 Investissement minoritaire dans la société Redburn au Royaume-Uni

Par un communiqué de presse daté du 27 octobre 2019, Rothschild & Co a annoncé une prise de participation minoritaire importante de Rothschild & Co Continuation Limited dans Redburn (Europe) Limited («Redburn»), une des principales sociétés indépendantes de recherche et d'exécution d'ordres sur le marché des actions européennes, située en tête des classements des principaux investisseurs en actions internationaux.

L'opération a été approuvée par la Financial Conduct Authority le 26 novembre 2019 et a été finalisée le 31 décembre 2019.

L'investissement du Groupe dans Redburn apporte de nouveaux capitaux pour financer l'expansion des services proposés par Redburn à ses clients et offre la possibilité d'une plus grande participation des employés dans le capital social de la société. Ce partenariat stratégique vise également à améliorer la connaissance du secteur et du marché dont disposent Rothschild & Co et Redburn.

4.2.3 Acquisition de la société Livingstone au Royaume-Uni

Par un communiqué de presse daté du 24 octobre 2019, Rothschild & Co a annoncé que Rothschild & Co Continuation Limited allait acquérir *Livingstone Partner LLP* («Livingstone»), une société prospère et établie de longue date qui fournit des conseils en matière de fusions et acquisitions à des sociétés au capital privé du segment inférieur du marché intermédiaire au Royaume-Uni.

L'opération a été approuvée par la *Financial Conduct Authority* le 26 novembre 2019 et a été finalisée le 10 décembre 2019.

Grâce à cette acquisition, l'activité de Conseil financier de Rothschild & Co a élargi son offre au segment du marché britannique du milieu de gamme inférieur, après avoir établi avec succès sa franchise sur le même segment du marché français.

5 Événements significatifs après la clôture de l'exercice

Des informations sur le Covid-19, seul événement significatif intervenu après la clôture de l'exercice 2019, sont mentionnées dans les sections 6 et 7.3, respectivement pages 53 et 54 du présent rapport annuel.

6 Perspectives d'avenir

L'activité de Conseil financier a connu un très bon début d'année 2020. Nous avons entamé de nombreux dialogues avec des clients américains, et avons une forte demande en Europe également, où notre position de premier rang dans la plupart des secteurs nous confère un avantage concurrentiel certain. La récente correction des marchés suscite des inquiétudes, mais il est encore trop tôt pour déterminer si cela aura un impact significatif sur les niveaux d'activité. Actuellement, la visibilité de notre portefeuille de mandats demeure solide dans l'ensemble de l'activité et supérieure aux niveaux enregistrés à la même époque l'an dernier. Nous restons toutefois attentifs à la possibilité d'une baisse significative des volumes de transactions et continuons donc de gérer nos ressources avec prudence. Nous restons confiants dans les perspectives de ce métier à long terme.

Le niveau d'activité des clients a démarré vigoureusement au sein de la Banque privée et gestion d'actifs, ce qui devrait se traduire par une amélioration des revenus liés aux transactions. Ce métier reste toujours impacté par la faiblesse et la persistance des taux d'intérêt négatifs des banques centrales, ce qui va continuer à peser sur la marge nette d'intérêts. Le niveau actuel, très élevé, de volatilité observée dans les marchés financiers, montre avec quelle rapidité les situations peuvent changer, ce qui représente un facteur susceptible de créer des vents contraires pouvant impacter cette activité. Nous restons concentrés sur notre stratégie d'accroissement des revenus tout en maintenant un contrôle strict des coûts.

L'activité de Capital-investissement et dette privée entend poursuivre la croissance des actifs sous gestion et maintenir sa contribution significative aux résultats du Groupe. Les efforts de la division se concentreront sur le déploiement des fonds récemment levés, la recherche d'opportunités de cessions intéressantes et la levée de fonds. La performance des portefeuilles reste solide. Nous demeurons attachés à la préservation du capital, avec une priorité pour des opportunités qui concilient le mieux possible le risque et le rendement.

Au début de l'année 2020, les perspectives étaient positives pour l'ensemble de nos métiers, avec un solide portefeuille de mandats pour l'activité de Conseil financier et des anticipations de croissance des actifs sous gestion tant dans la Banque privée et la gestion d'actifs que dans le Capital-investissement et dette privée. Toutefois, l'impact de l'épidémie de Covid-19 s'est fortement accru depuis le 10 mars dernier, date de la publication de nos résultats annuels, et a provoqué une baisse très importante des marchés financiers tout en augmentant leur volatilité. Les mesures prises par de nombreux pays pour contrer cette épidémie ont également un effet économique significatif. Bien qu'il y ait encore beaucoup d'incertitude quant à l'évolution de l'épidémie et, par conséquent, à son impact sur nos résultats financiers de 2020, il est clair que cet impact sera significativement négatif par rapport à 2019.

Le Groupe a activé son plan de continuité d'activité pour chacun de ses métiers, qui fonctionne bien. Le Groupe bénéficie d'un bilan solide avec un ratio de solvabilité de 19% et un niveau de liquidité important. Nous sommes confiants sur le fait que la performance devrait significativement s'améliorer dès que les marchés commenceront à revenir à une situation plus normale.

7 Risques spécifiques relatifs à l'économie globale et les marchés financiers

7.1 Conséquences du Brexit

Le Royaume-Uni a officiellement quitté l'UE le 31 janvier 2020. Toutefois, l'UE a demandé à ses homologues de traiter le Royaume-Uni comme s'il restait un État membre jusqu'à la fin de la période de transition devant se terminer le 31 décembre 2020.

Pendant la période de transition, des négociations auront lieu entre le Royaume-Uni et l'UE en ce qui concerne les futures relations entre les deux parties. Il n'est pas possible de prédire avec précision l'issue de ces négociations.

Notre modèle de multi-implantation est résilient et nous pensons à ce jour que peu de changements devront être apportés à notre structure juridique et opérationnelle en conséquence du Brexit. Les changements mis en œuvre sont mineurs et se concentrent principalement sur nos activités de Banque privée et gestion d'actifs.

Selon notre évaluation actuelle, le plus grand risque pour notre entreprise est l'impact de Brexit sur l'environnement économique britannique et européen. Nous continuons à suivre de près l'évolution de la situation.

7.2 Impacts potentiels des taux d'intérêt faibles sur Rothschild & Co (et plus spécifiquement sur ses activités de Banque privée et de Gestion d'actifs)

Le niveau faible des taux d'intérêt ces dernières années impacte directement les activités de Rothschild & Co au travers des rendements de sa trésorerie, nonobstant les variations qui peuvent exister en fonction des différentes devises. La stratégie a été de maintenir un profil de risque faible pour ces liquidités, qui sont en grande partie déposées auprès des banques centrales, mais également investies dans des obligations de première qualité (*investment-grade*), auprès de banques de premier rang et aussi auprès de fonds monétaires et de fonds obligataires. Rothschild & Co a également engagé des fonds pour soutenir sa stratégie court terme de développement des prêts à la clientèle de la banque privée, en réponse à une demande croissante de la part des clients. Cette croissance s'accompagne d'une dotation de garanties importantes, à travers par exemple l'octroi de crédits Lombard et de prêts hypothécaires résidentiels, se fondant sur une approche conservatrice du ratio prêt-valeur.

Du point de vue de l'investissement des clients, Rothschild & Co s'est montrée réticente à répercuter les taux d'intérêt négatifs sur ses clients mais l'environnement de taux d'intérêts faibles accroît le coût de la détention de liquidités pour leur compte, particulièrement en francs suisses et en euros. Nous avons donc introduit de manière sélective des taux d'intérêts négatifs sur certains marchés. De manière plus générale, les faibles rendements, même des titres à long terme à revenu fixe, peuvent affecter les processus de construction des portefeuilles aussi bien dans le cadre de la gestion-conseil que de la gestion discrétionnaire. Cependant, Rothschild & Co considère que les taux d'intérêts faibles résultent plutôt de la politique des banques centrales et de la gestion du passif à long terme par les institutions financières que d'une dégradation des conditions économiques. La rentabilité des entreprises, autres que celles des secteurs énergétique et bancaire, qui sont volatiles, est à un niveau historiquement élevé, et les entreprises comprises dans les portefeuilles de Rothschild & Co n'ont généralement pas augmenté de manière imprudente leur ratio d'endettement en raison des taux d'intérêt faibles.

7.3 Impact du Covid-19

L'impact de l'épidémie de Covid-19 a provoqué une baisse très importante des marchés financiers tout en augmentant leur volatilité. Les mesures prises par de nombreux pays pour contrer cette épidémie ont également un effet économique significatif. Bien qu'il y ait encore beaucoup d'incertitude quant à l'évolution de l'épidémie et, par conséquent, à son impact sur nos résultats financiers de 2020, il est clair que cet impact sera significativement négatif par rapport à 2019.

Le Groupe a activé son plan de continuité d'activité pour chacun de ses métiers, qui fonctionne bien. Le Groupe bénéficie d'un bilan solide avec un ratio de solvabilité de 19% et un niveau de liquidité important. Nous sommes confiants sur le fait que la performance devrait significativement s'améliorer dès que les marchés commenceront à revenir à une situation plus normale.

Au cours de cette période, le Groupe suit en permanence l'évolution de la situation et évalue les mesures à prendre pour atténuer l'impact du Covid-19 sur les activités et la situation financière du Groupe.

1 Présentation de la Société

1.1 Forme juridique

Rothschild & Co a été transformée en société en commandite par actions (SCA) par délibérations de l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012 qui a approuvé une réorganisation du Groupe, constitutive d'une étape significative dans la poursuite de son développement international et dans la simplification de sa structure.

L'un des volets de cette réorganisation consistait au changement de la forme juridique de Rothschild & Co en société en commandite par actions pour renforcer l'engagement et le contrôle de la famille Rothschild sur le long terme, modifiant ainsi la structure et la gouvernance de la Société.

Cette forme juridique repose sur l'existence de deux catégories d'associés : les associés commandités, ayant la qualité de commerçants, qui participent activement à la gestion de la Société et qui sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la Société, et les associés commanditaires (également dénommés actionnaires), dont la responsabilité, en cas de pertes, est limitée au montant de leur apport.

1.2 Associés commandités

1.2.1 Associés commandités désignés par les statuts de la Société

Les associés commandités de la Société ont été désignés par les statuts lorsque cette dernière a été transformée en société en commandite par actions le 8 juin 2012. Ils sont contrôlés par les membres des branches françaises et anglaises de la famille Rothschild :

- Rothschild & Co Gestion, une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 60 000 € et dont le siège social est situé 3 rue de Messine, 75008 Paris (à qui les statuts ont aussi confié les fonctions de Gérant de la Société) ; et
- Rothschild & Co Commandité, une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 60 000 € et dont le siège social est situé 3 rue de Messine, 75008 Paris.

Les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la Société. Cependant, leur responsabilité ne peut être engagée que si les créanciers ont préalablement mis en demeure la Société par acte extrajudiciaire pour régler ses dettes.

En cas de pertes, la répartition entre les associés commandités se fait à parts égales, à savoir 50% pour Rothschild & Co Commandité SAS et 50% pour Rothschild & Co Gestion SAS.

Toutefois, en cas de bénéfice distribuable au titre d'un exercice, un préciput égal à 0,5% de ce bénéfice est attribué, de plein droit, aux associés commandités ayant cette qualité au cours de l'exercice concerné, et réparti entre eux dans les mêmes proportions que la répartition des pertes prévue par les présents statuts, étant toutefois précisé qu'en cas de perte de la qualité d'associé commandité en cours d'exercice, la rémunération de l'associé en question au titre de l'exercice sera calculée *pro rata temporis*, le reliquat étant partagé entre les autres associés commandités.

1.2.2 Pouvoirs des associés commandités

Les associés commandités disposent du pouvoir de nommer ou de révoquer les Gérants de la Société à tout moment, exception faite des Gérants statutaires pour lesquels l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire est requise.

En cas de cessation des fonctions du Gérant de la Société entraînant une vacance de la Gérance, les associés commandités assurent la Gérance de la Société dans l'attente de la nomination d'un ou plusieurs nouveaux Gérants, dans les conditions prévues par les statuts de la Société.

Conformément aux dispositions légales, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par les deux associés commandités, à l'exception des décisions suivantes pour lesquelles les dispositions légales excluent expressément le vote des associés commandités : nomination des membres du Conseil de surveillance, nomination et révocation des Commissaires aux comptes, distribution des dividendes de l'exercice et approbation des conventions et engagements réglementés. Par ailleurs, conformément à l'article 11.3 des statuts de la Société, toute opération ayant ou pouvant avoir pour objet ou pour effet de remettre en cause de manière fondamentale l'indépendance du Groupe ou sa tradition d'excellence, son attachement à la famille Rothschild ou le rôle que celle-ci y tient, son utilisation du nom Rothschild, ou le fait que les activités prépondérantes du Groupe sont des activités financières, doit être soumise à l'accord des associés commandités, y compris dans les cas où cette opération ne nécessiterait pas l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

1.2.3 Mode de décisions par les associés commandités

Les associés commandités délibèrent, au choix du Gérant, en Assemblée générale ou par consultation écrite. Chaque fois qu'en vertu de la loi ou des statuts de la Société, une décision requiert l'approbation des associés commandités et de l'Assemblée générale des actionnaires, le Gérant recueille les votes des associés commandités en principe avant l'Assemblée générale et, en tout état de cause, au plus tard avant la clôture de celle-ci.

Les décisions ou propositions relevant de la compétence des associés commandités sont adoptées à l'unanimité, sauf en cas de transformation de la Société en société anonyme ou en société à responsabilité limitée qui n'exige que la majorité des associés commandités.

Informations relatives à la Société et au capital social

1.3 Associés commanditaires (actionnaires)

1.3.1 Présentation générale

Les associés commanditaires, en tant qu'apporteurs de capitaux, sont, à ce titre, des actionnaires.

Ils ne participent pas à la gestion quotidienne de la Société mais la loi leur confère une compétence exclusive pour, notamment :

- la nomination des membres du Conseil de surveillance de la Société, qui doivent être désignés parmi les actionnaires, et les Commissaires aux comptes ;
- l'approbation des comptes arrêtés par le Gérant et l'affectation du résultat de l'exercice (y compris la distribution de dividendes) ;
- l'approbation des conventions réglementées ;
- l'avis consultatif sur les éléments de rémunération versée au Gérant ;
- la modification des statuts de la Société ; et
- les délégations financières relatives aux augmentations de capital social.

1.3.2 Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les associés commanditaires votent en Assemblée générale à la majorité simple pour les décisions ordinaires et à la majorité des deux-tiers pour les décisions extraordinaires.

Les Assemblées générales sont convoquées par le Gérant ou le Conseil de surveillance et délibèrent, dans les conditions fixées par la loi, à la majorité simple des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées générales ordinaires ou à la majorité des deux-tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées générales extraordinaires.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation. Les Assemblées générales sont présidées par le Gérant de la Société ou, avec l'accord du Gérant, par le Président du Conseil de surveillance ; à défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Société, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi et les statuts. Ces personnes peuvent adresser leur formulaire de procuration ou de vote à distance concernant toute Assemblée générale par écrit ou par télétransmission, dans les conditions prévues par la loi. Le Gérant a la faculté d'accepter tout formulaire de vote, procuration ou attestation de participation reçu ou présenté jusqu'à la date de l'Assemblée générale. Sur décision du Gérant publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

En cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Des informations supplémentaires sur les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales de Rothschild & Co sont fournies dans le Document d'Assemblée générale publié sur le site Internet de la Société avant l'Assemblée générale conformément aux dispositions légales et réglementaires (<https://www.rothschildandco.com/en/investor-relations/agm/>).

2 Informations relatives au capital social

2.1 Composition du capital social

Le capital social est uniquement composé d'actions ordinaires toutes de même catégorie d'une valeur nominale unitaire de deux euros.

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société était composé de 77 617 512 actions ordinaires.

Au cours de l'exercice 2019, le Gérant a procédé à deux augmentations de capital :

- le 6 mai 2019, avec l'émission de 54 736 actions nouvelles à la suite de l'exercice de 54 736 options ; et
- le 9 décembre 2019, avec l'émission de 50 000 actions nouvelles à la suite de l'exercice de 50 000 options.

Ces augmentations de capital résultent de l'exercice d'options de souscription d'actions par la souscription d'actions nouvellement émises conformément au cadre de l'*Equity Scheme* 2013 (tel que défini à la Section 2.3.5 page 63 du présent rapport annuel) et à la délégation de pouvoir accordée par les actionnaires.

2.2 Droits de vote

Au 31 décembre 2019, le nombre total de droits de vote se répartissait ainsi :

Nombre total de droits de vote	31/12/2019	31/12/2018
Exercibles	115 725 502	114 022 849
Théoriques ⁽¹⁾	121 654 483	120 457 497

(1) Le nombre total de droits de vote théoriques comprend les droits de vote attachés aux actions privées du droit d'exercer ce droit de vote conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Les actions concernées sont les actions d'autocontrôle et d'auto-détention. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les franchissements de seuils légaux ou statutaires doivent être calculés sur la base des publications mensuelles de Rothschild & Co sur le nombre total des droits de vote et d'actions composant son capital.

Chaque mois, la Société publie un rapport sur le nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital, disponible sur son site internet (www.rothschildandco.com, à la rubrique « Actualités/ Information réglementée »).

Chaque action donne droit à une voix dans les Assemblées générales. Toutefois, depuis l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, l'article 11.1 des statuts de la Société prévoit que le propriétaire de toute action entièrement libérée, inscrite depuis deux ans au moins au nominatif, au nom du même titulaire, disposera de deux voix par action, sans limitation.

En cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu ci-dessus. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action qui fera l'objet d'un transfert pour toute autre cause.

En cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

2.3 Information relative à l'actionariat

Le tableau ci-après mentionne les actionnaires de Rothschild & Co détenant un pourcentage du capital ou des droits de vote théoriques supérieurs aux seuils de déclaration visés à l'article L. 233-9 du Code de commerce, au 31 décembre 2019.

Actionnaires	31/12/2019			31/12/2018		
	Total capital	% du capital social	% des droits de vote exerçables	Total capital	% du capital social	% des droits de vote exerçables
• Rothschild & Co Concordia SAS ⁽¹⁾	26 554 652	34,21%	44,38%	24 806 341	32,00%	43,51%
• Famille David de Rothschild	2 520	0,00%	0,00%	346 734	0,45%	0,31%
• Famille Éric et Robert de Rothschild	12	0,00%	0,00%	1 089 254	1,41%	1,19%
• Holding Financier Jean Goujon SAS ⁽²⁾	4 057 079	5,23%	7,01%	4 057 079	5,23%	7,12%
• N M Rothschild & Sons Ltd ⁽³⁾⁽⁴⁾	1 360 503	1,75%	–	1 262 173	1,63%	–
• Famille Bernard Maurel	4 229 704	5,45%	7,31%	4 229 704	5,46%	7,02%
• Autres membres du Concert Familial Elargi ⁽⁴⁾	2 374 558	3,06%	3,96%	2 611 072	3,36%	4,26%
Total du Concert Familial Elargi⁽⁴⁾⁽⁵⁾	38 579 028	49,70%	62,67%⁽⁶⁾	38 402 357	49,54%	63,41%⁽⁷⁾
Actions auto-détenues ⁽⁸⁾	4 151 321	5,35%	–	3 023 132	3,90%	–
Autres actions d'autocontrôle ⁽³⁾⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾	417 157	0,54%	–	2 149 343	2,77%	–
Groupe Jardine Matheson	4 217 310	5,43%	7,29% ⁽¹⁰⁾	4 217 310	5,44%	7,40% ⁽¹¹⁾
Membres du conseil de surveillance ⁽¹²⁾⁽¹³⁾ et dirigeants non-exécutifs ⁽¹⁴⁾	903 809 ⁽¹⁵⁾	1,16%	0,82% ⁽¹⁶⁾	850 562 ⁽¹⁷⁾	1,10%	0,76% ⁽¹⁸⁾
Flottant	29 348,887	37,82%	29,22%⁽¹⁹⁾	28 870 072	37,24%	28,43%⁽²⁰⁾
TOTAL	77 617 512	100,00%	100,00%⁽²¹⁾	77 512 776	100,00%	100,00%⁽²²⁾

(1) Des informations détaillées concernant le contrôle de la société Rothschild & Co Concordia SAS sont présentées en Section 2.3.1 ci-après.

(2) Contrôlée par M. Édouard de Rothschild.

(3) Sociétés du Groupe contrôlées par Rothschild & Co. Conformément aux dispositions légales applicables, les actions d'autocontrôle sont privées de droit de vote.

(4) Des informations détaillées concernant la composition du Concert Familial Élargi sont présentées en Section 2.3.1 ci-après.

(5) Concert des sociétés du groupe Edmond de Rothschild déclaré à l'AMF (AMF – D&I n°214C2351 du 7 novembre 2014 ; AMF – D&I n°216C2637 en date du 23 novembre 2016).

(6) Dont 61,01 % de droits de vote double.

(7) Dont 61,67 % de droits de vote double.

(8) Pour plus de détails sur l'attribution des actions propres et les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur au cours de l'exercice 2019, se référer à la Section 2.3.3 ci-après.

(9) Pour plus de détails sur l'attribution des actions de contrôle, se référer à la Section 2.3.4 ci-après. Les chiffres indiqués sur cette ligne excluent les actions Rothschild & Co détenues par N.M. Rothschild & Sons Ltd, qui est membre du Concert Familial Élargi. Le montant des actions Rothschild & Co détenues par N.M. Rothschild & Sons Ltd est donc indiqué dans les lignes ci-dessus consacrées au Concert Familial Élargi.

(10) Dont 7,29 % de droits de vote double.

(11) Dont 7,40 % de droits de vote double.

(12) Membres du Conseil de surveillance de la société, à l'exclusion de M. David de Rothschild, M. Éric de Rothschild et M. François Henrot (membre sans droit de vote), dont les actions de la société sont regroupées dans le Concert familial élargi. Pour plus de détails sur la composition et la détention du capital de ce dernier, se référer à la Section 2.3.1 ci-après.

(13) À l'exclusion des actions de la société détenues par M. Adam Keswick par l'intermédiaire du groupe Jardine Matheson.

(14) Aux fins de la présente information, les «dirigeants» sont définis comme les membres du Comité Exécutif du Groupe et l'Associé Gérant de Rothschild & Co, Rothschild & Co Gestion.

(15) Dont 37 185 instruments financiers autres qu'en numéraire attribués dans le cadre du plan d'instruments financiers autres qu'en numéraire du Groupe, ainsi que 74 845 actions d'investissement et 10 000 actions attribuées à la suite de l'exercice d'options dans le cadre des plans *Equity Schemes* du Groupe détaillés à la Section 2.3.5 ci-après.

(16) Dont 0,08 % de droits de vote double.

(17) Dont 16 751 instruments financiers autres qu'en numéraire attribués dans le cadre du plan d'instruments financiers autres qu'en numéraire du Groupe ainsi que 52 345 actions d'investissement mais aucune action attribuée à la suite de l'exercice d'options dans le cadre des plans *Equity Schemes* du Groupe détaillés à la Section 2.3.5 ci-après.

(18) Dont 0,03 % de droits de vote double.

(19) Dont 7,80 % de droits de vote double.

(20) Dont 6,25 % de droits de vote double.

(21) Dont 76,10 % de droits de vote double.

(22) Dont 75,32 % de droits de vote double.

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital social ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2019.

Les sections ci-après fournissent de plus amples informations concernant la composition et la structure de l'actionariat de la société.

2.3.1 Contrôle de la Société par un Concert Familial

Concert Familial Initial après la réorganisation du Groupe de janvier 2008 et la nouvelle réorganisation de juillet 2019

Les actionnaires de Rothschild & Co Concordia SAS (tous membres de la famille Rothschild), le plus important actionnaire direct de Rothschild & Co, agissent de concert en ce qui concerne les actions Rothschild & Co détenues par Rothschild & Co Concordia SAS (ou « RCSAS »).

Dans ce contexte, ils ont conclu un premier pacte d'actionnaires en 2008, dont les principales stipulations ont été publiées par l'Autorité des marchés financiers (se référer à la Décision & Information de l'AMF numéro 208C0180 du 25 janvier 2008).

Ce pacte initial a été remplacé par un nouveau pacte d'actionnaires le 31 juillet 2019 (le « Pacte d'actionnaires RCSAS »), à la suite de diverses opérations qui ont visé à consolider le contrôle de la famille Rothschild sur Rothschild & Co (pour plus de détails, se reporter à la Section 4.1.1 p.52 du présent rapport annuel ; et à la Section 4 page 52 du présent rapport annuel). Le résumé de ces opérations et les principales dispositions du Pacte d'actionnaires de RCSAS ont été publiés par l'AMF (voir Décision & Information de l'AMF n° 219C1199 du 17 juillet 2019).

Conformément au Pacte d'actionnaires RCSAS :

- les actionnaires de RCSAS bénéficient d'un droit de préemption sur les actions RCSAS : tout actionnaire de RCSAS souhaitant transférer tout ou partie de ses actions RCSAS à un tiers doit d'abord en informer par écrit le conseil d'administration et les autres actionnaires de RCSAS. Ces derniers, dans la mesure où ils sont membres des branches familiales (branche David de Rothschild, branche Éric de Rothschild ou branche Intégritas), ont le droit d'acheter tout ou partie des actions proposées par l'actionnaire vendeur. Si le droit de préemption n'a pas été exercé, l'actionnaire vendeur peut céder ses actions RCSAS sous réserve de plusieurs conditions, notamment l'approbation du conseil d'administration de RCSAS et l'adhésion du cessionnaire au Pacte d'actionnaires RCSAS ;
- des règles de vote différentes sont applicables aux actionnaires de RCSAS lors des Assemblées générales de RCSAS, en fonction de la nature des décisions envisagées : certaines décisions doivent être prises à l'unanimité des actionnaires (telles que : tout investissement par RCSAS autre que dans Rothschild & Co, ou toute cession par RCSAS d'actions Rothschild & Co résultant en une participation de RCSAS dans Rothschild & Co inférieure à 31,5% du capital de Rothschild & Co, tant que RCSAS détiendra au moins 30% du capital social de Rothschild & Co), certaines décisions doivent être prises à la majorité des actionnaires représentant 90% des droits de vote de RCSAS (par exemple, l'agrément d'un nouvel actionnaire), et le reste des décisions sont prises à la majorité de 75% ; et

- pour une période de sept ans à compter de la signature du pacte, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 2026, aucune action RCSAS ne pourra être transférée à une personne autre que celles définies dans le pacte, et aucun changement de contrôle d'un actionnaire de RCSAS ou aucune opération de sortie (c'est-à-dire transaction ou décision qui pourrait avoir pour conséquence (i) que les actionnaires de RCSAS cessent de contrôler RCSAS, (ii) que RCSAS cesse de contrôler Rothschild & Co, (iii) que Rothschild & Co cesse de contrôler N. M. Rothschild & Sons Limited ou la majeure partie de ses actifs, pris dans leur ensemble, et/ou (iv) une introduction en bourse des actions de N. M. Rothschild & Sons Limited ou de toute société *holding* de N. M. Rothschild & Sons Limited) n'est autorisée.

En complément du Pacte d'actionnaires RCSAS, un accord d'option d'achat et de vente a été conclu par les branches anglaise et française de la famille Rothschild à la même date, c'est-à-dire le 31 juillet 2019 (l'« Accord d'option d'achat et de vente »).

Conformément à l'accord d'option d'achat et de vente, à l'issue de la période de conservation de sept ans précitée :

- (i) la branche anglaise peut transférer ses actions RCSAS restantes aux branches françaises (« option de vente »), ces dernières ne bénéficient pas d'une option d'achat sur ces actions, et (ii) les branches françaises peuvent acheter (« option d'achat ») les actions Rothschild & Co Commandité SAS et Rothschild & Co Gestion SAS restantes à la branche anglaise, cette dernière ne bénéficiant pas d'une option de vente sur ces actions ; et
- si la branche anglaise exerce l'option de vente et transfère ses actions RCSAS aux branches françaises, ces dernières acquièrent ces actions en espèces. Toutefois, les acheteurs peuvent (ce n'est pas une obligation) décider de se faire remplacer par RCSAS dans cette acquisition (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale de RCSAS), qui paierait alors le prix d'achat sous forme d'actions Rothschild & Co.

Le Pacte d'actionnaires RCSAS et l'Accord d'option d'achat et de vente étaient toujours en vigueur au 31 décembre 2019.

La composition de l'actionnariat de Rothschild & Co Concordia SAS au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 était la suivante :

Actionnaires	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018		
	Total actions	% du capital social	% des droits de vote	Total actions	% du capital social	% des droits de vote
Branche familiale de David de Rothschild ⁽¹⁾	325 569 413	39,42%	39,42%	269 551 815	33,02%	33,02%
Branche familiale d'Éric et Robert de Rothschild ⁽²⁾	459 067 390	55,58%	55,58%	374 927 451	45,94%	45,94%
Branche Integritas B.V. ⁽³⁾	41 296 677	5,00%	5,00%	171 728 995	21,04%	21,04%
Total Rothschild & Co Concordia SAS	825 933 480	100,00%	100,00%	816 208 261	100,00%	100,00%

(1) M. David de Rothschild, sa famille et les sociétés holdings contrôlées par sa famille.

(2) MM. Éric et Robert de Rothschild et les sociétés holdings contrôlées par leur famille.

(3) Contrôlée par la branche anglaise de la famille Rothschild.

La modification de la structure de l'actionnariat de RCSAS entre 2018 et 2019 est due aux opérations précitées réalisées en 2019.

Conformément aux dispositions du Pacte d'actionnaires RCSAS, le nombre total d'actions RCSAS encore objet d'un engagement de conservation au 31 décembre 2019 s'élève à 825 933 480 actions, représentant 100% du capital social de RCSAS et des droits de vote exerçables.

Concert Familial Élargi après la réorganisation du Groupe de juin 2012

Dans le cadre de la réorganisation du Groupe de juin 2012 et s'agissant des actions Rothschild & Co, un Concert Familial Élargi a été créé entre RCSAS, les branches familiales David, Éric et Édouard de Rothschild, certains membres des organes de direction et la Compagnie Financière Martin Maurel.

À cette occasion, les membres du Concert Familial Élargi ont conclu un pacte d'actionnaires (le «Pacte d'actionnaires Rothschild & Co») dont les principaux termes ont été publiés par l'AMF (voir Décision & Information AMF n° 212C0752 du 13 juin 2012, Décision AMF n° 212C0783 du 19 juin 2012 et Décision & Information AMF n° 212C0784 du 19 juin 2012).

Après 2012, le Concert Familial Élargi a été étendu en 2014 et en 2016 à d'autres membres, dont des cadres exécutifs du Groupe (voir Décision & Information AMF numéro 215C0073 du 14 janvier 2015 et Décision & Information AMF numéro 216C0119 du 12 janvier 2016).

Par ailleurs, certains membres du Concert Familial Élargi ont réalisé plusieurs opérations au cours des années (donation, acquisition ou vente de leurs actions Rothschild & Co, apport de leurs actions Rothschild & Co à leurs holdings, fusion de Rothschild & Co avec la Compagnie Financière Martin Maurel), qui ont entraîné la modification tant de la composition du Concert Familial Élargi que de la répartition du capital social de Rothschild & Co entre les membres du Concert Familial Élargi.

Ces extensions et modifications successives du Concert Familial Élargi ont conduit à la conclusion d'avenants au Pacte d'actionnaires Rothschild & Co en 2012, 2014 et 2017, dont les principales dispositions ont été publiées par l'AMF (voir Décision & Information AMF n° 212C0784 du 19 juin 2012, Décision & Information AMF n° 215C0073 du 14 janvier 2015 et Décision & Information n° 217C0092 du 9 janvier 2017).

Conformément au Pacte d'actionnaires Rothschild & Co :

- RCSAS bénéficie d'un droit de premier refus (assorti d'un droit de substitution dans l'exercice de ce droit par RCSAS de toute personne de son choix pour autant que cette personne agisse de concert avec elle) : en cas de cession d'actions de Rothschild & Co par un actionnaire, le cédant doit, avant toute cession, proposer à RCSAS les actions Rothschild & Co qu'il a l'intention de céder. RCSAS peut alors exercer son droit de premier refus concernant tout ou partie des actions Rothschild & Co concernées. En revanche, RCSAS reste libre de céder les actions Rothschild & Co à tout moment et dans les conditions qu'elle jugera opportune ; et
- les parties au Pacte d'actionnaires Rothschild & Co feront leurs meilleurs efforts pour que s'établisse un consensus quant au sens dans lequel leurs droits de votes seront exercés lors de toute Assemblée générale de Rothschild & Co. Si un tel consensus ne pouvait être atteint, les parties s'engagent à voter dans le sens qui sera recommandé par M. David de Rothschild, président de RCSAS. Dans tous les cas et aux termes du Pacte d'actionnaires Rothschild & Co, elles donnent procuration irrévocable à ce dernier, en tant que président de RCSAS, pour les représenter lors de toutes les Assemblées générales des actionnaires de Rothschild & Co.

Le Pacte d'actionnaires Rothschild & Co (et ses avenants successifs) était toujours en vigueur au 31 décembre 2019.

Informations relatives à la Société et au capital social

La composition du Concert Familial Élargi au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 était la suivante :

Membres du Concert Familial Élargi	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018			
	Actions	% du capital social	Droits de vote	% des droits de vote exerçables	Actions	% du capital social	Droits de vote	% des droits de vote exerçables
Rothschild & Co Concordia SAS	26 554 652	34,21%	51 360 993	44,38%	24 806 341	32,00%	49 612 682	43,51%
Famille David de Rothschild ⁽¹⁾	2 520	0,00%	5 040	0,00%	346 734	0,45%	349 254	0,31%
Famille Éric et Robert de Rothschild ⁽¹⁾	12	0,00%	22	0,00%	1 089 254	1,41%	1 356 384	1,19%
Holding Financier Jean Goujon SAS ⁽²⁾	4 057 079	5,23%	8 114 158	7,01%	4 057 079	5,23%	8 114 158	7,12%
N.M. Rothschild & Sons Ltd ⁽³⁾	1 360 503	1,75%	–	–	1 262 173	1,63%	–	–
Philippe de Nicolay-Rothschild	102	0,00%	202	0,00%	102	0,00%	202	0,00%
Alexandre de Rothschild	387	0,00%	387	0,00%	158	0,00%	158	0,00%
Famille François Henrot ⁽¹⁾	762 470	0,98%	1 524 930	1,32%	762 470	0,99%	1 524 930	1,34%
Famille Olivier Pécoux ⁽¹⁾	49 008	0,06%	85 204	0,07%	438 251	0,57%	584 530	0,51%
Rothschild & Co Gestion SAS	1	0,00%	2	0,00%	1	0,00%	2	0,00%
Famille Bernard Maurel ⁽¹⁾	4 229 704	5,45%	8 459 408	7,31%	4 229 704	5,46%	8 004 674	7,02%
Famille Nicolas Bonnault ⁽¹⁾	388 260	0,50%	716 510	0,62%	328 260	0,42%	656 510	0,58%
Famille Laurent Baril ⁽¹⁾	469 570	0,60%	874 140	0,76%	404 570	0,52%	809 140	0,71%
Famille Philippe Le Bourgeois ⁽¹⁾	320 760	0,41%	614 010	0,53%	293 260	0,38%	523 510	0,46%
Famille Christophe Desprez ⁽¹⁾	384 000	0,49%	767 700	0,66%	384 000	0,50%	767 700	0,67%
Total du Concert Familial Élargi	38 579 028⁽²⁾	49,70%	72 522 706	62,67%	38 402 357	49,54%	72 303 834	63,41%

(1) Incluant leurs sociétés holding patrimoniales.

(2) Contrôlée par M. Édouard de Rothschild.

(3) Société contrôlée par Rothschild & Co, actions privées de droits de vote en application des dispositions légales et réglementaires.

Conformément au Pacte d'Actionnaires Rothschild & Co, il n'y avait plus d'actions Rothschild & Co sous engagement de conservation au 31 décembre 2019.

2.3.2 Autres pactes d'actionnaires

Dans le cadre des opérations de réorganisation du Groupe approuvées par délibérations de l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, divers engagements de conservation d'actions Rothschild & Co ont été conclus avec les associés-gérants de Rothschild Martin Maurel SCS (anciennement dénommée Rothschild et Compagnie Banque SCS) et les actionnaires de Financière Rabelais SAS, qui ne sont pas membres du Concert Familial Élargi mais ont reçu des parts de Rothschild & Co en rémunération de l'apport de leurs participations respectives dans ces entités.

Conformément à ces accords, les apporteurs de participations dans Rothschild & Compagnie Banque SCS et d'actions de Financière Rabelais SAS, non membres du Concert Familial Élargi, ont l'obligation de conserver toutes les actions Rothschild & Co reçues en échange de leurs apports pendant des périodes de conservation allant d'un à 18 ans et ont également l'obligation d'informer Rothschild & Co et RCSAS avant toute vente desdites actions.

Au 31 décembre 2019, le nombre total d'actions Rothschild & Co encore soumises à ces engagements de conservation s'élevait à 1 464 372 actions, soit 1,89 % du capital social et 1,89 % des droits de vote exerçables.

2.3.3 Actions détenues par la Société

Au 31 décembre 2019, Rothschild & Co détenait 4 151 321 de ses propres actions, dépourvus de droits de vote, répartis comme suit :

Nombre total d'actions détenues par Rothschild & Co	
Acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	4 066 004
Non acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	85 317 ⁽¹⁾
Total	4 151 321
% du capital	5,35%

(1) Les actions restantes qui ont été apportées à Rothschild & Co à la suite de la fusion avec la Compagnie Financière Martin Maurel avec effet au 2 janvier 2017 – dont les modalités sont présentées dans le rapport annuel 2017.

Programme de rachat d'actions de la Société

Le programme de rachat d'actions en vigueur au cours de l'exercice 2019 a été approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée générale tenue le 16 mai 2019. Conformément aux dispositions des articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'AMF, ses finalités et modalités sont récapitulées ci-après :

Autorisation du programme	Assemblée Générale du 16 mai 2019
Période de validité	Du 16 mai 2019 au 16 novembre 2020
Résolutions approuvant le programme	16
Nombre maximum d'actions pouvant être achetées	10% du capital à la date de réalisation de ces achats, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues à l'issue de ces achats, directement ou indirectement, ne pourra excéder 10% du capital ⁽¹⁾
Prix d'achat maximum par action	50 €
Montant maximum autorisé	387 563 850 €

(1) 10% du capital social représentait 7 761 751 actions au 31 décembre 2019.

Dans le cadre du programme actuel, les actions peuvent être achetées, vendues ou cédées en vue des affectations suivantes :

- animation du marché secondaire du titre et assurance de la liquidité de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- attribution ou cession au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, et notamment dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions (conformément aux dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce), d'opérations d'attribution d'actions gratuites (conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce), ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou tout plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- plus généralement, toute allocation d'actions ordinaires de la Société aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, notamment dans le cadre des rémunérations variables des membres du personnel professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition aux risques de l'entreprise, ces attributions étant alors conditionnées, pour ces derniers, à l'atteinte de conditions de performance ;

5. remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

6. conservation et remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations conformément à l'article L. 225-209 alinéa 6 du Code de commerce, et notamment d'opérations de croissance externe, étant précisé que, conformément à l'article L. 225-209 alinéa 6 du Code de commerce le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre de fusion, scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Société ; et

7. plus généralement, tout autre objectif conforme – ou venant à l'être – aux dispositions légales et réglementaires applicables et notamment toute autre pratique admise ou reconnue – ou venant à être admise ou reconnue – par la réglementation ou l'Autorité des marchés financiers.

Informations relatives à la Société et au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les opérations réalisées par la Société au cours de l'exercice 2019 au titre de la présente autorisation en vigueur et de l'autorisation donnée à la Gérance de racheter les actions de la Société lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2018 :

Opérations réalisées par la société au cours de l'exercice 2019 dans le cadre du programme de rachat d'actions	
Dans le cadre du contrat de liquidité⁽¹⁾	
Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2018	33 682
Nombre d'actions acquises	223 660
Cours moyen des achats (en euros)	26,80
Nombre d'actions vendues	218 792
Cours moyen des ventes (en euros)	27,00
Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2019	38 550
Valeur nominale (en euros)	77 100
Valeur au prix d'achat (en euros)	-
Fraction du capital qu'elles représentent au 31 décembre 2019	0,05%
Hors contrat de liquidité	
Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2018	2 588 624
Affectation	
• Plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (<i>Equity Schemes</i>) ⁽²⁾ et plans d'instruments financiers autres qu'en numéraire (<i>non-cash instrument plans</i>)	2 588 624
Nombre d'actions acquises	1 923 830 ⁽³⁾
Cours moyen des achats (en euros)	28,60
Nombre d'actions vendues	485 000 ⁽⁴⁾
Cours moyen des ventes (en euros)	23,28 ⁽⁵⁾
Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2019	4 027 454
Affectation ⁽⁶⁾	
• Plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (<i>Equity Schemes</i>) ⁽²⁾ et instruments financiers autres qu'en numéraire (<i>non cash instrument</i>)	4 027 454
Valeur nominale (par action, en euros)	2,00
Valeur nominale (total d'actions, en euros)	8 054 908
Valeur au prix d'achat (en euros)	118 130 258
Fraction du capital qu'elles représentent au 31 décembre 2019	5,19%
Total des coûts de négociation des actions	30 000

(1) Les transactions sont enregistrées après le règlement-livraison.

(2) Se référer à la Section 2.3.5 ci-après pour plus de détails concernant les *Equity Schemes* de Rothschild & Co.

(3) Actions achetées le 2 avril 2019 par la société à Rothschild & Co Holding AG, une filiale suisse, qui a ensuite été dissoute afin de rationaliser l'organisation de la structure suisse au sein du Groupe. Rothschild & Co Holding AG avait acquis ces actions propres suite au dénouement des participations croisées des groupes Rothschild & Co et Edmond de Rothschild le 6 août 2018 (se référer à la Section 4.3 p.56 du rapport annuel 2018 de Rothschild & Co pour plus de détails).

(4) Actions vendues pour couvrir les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (*Equity Scheme*) 2013-2, 2013-3, 2013-4, 2015-1, 2015-2, et le plan 2019 (se référer à la Section 2.3.5 ci-après pour plus de détails).

(5) Prix moyen de souscription ou d'achat des actions dans le cadre des *Equity Schemes* de Rothschild & Co pour les transactions conclues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 (se référer à la Section 2.3.5 ci-après pour plus de détails).

(6) Aucun changement d'affectation de ces actions n'est intervenu au 31 décembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-212 du Code de commerce, Rothschild & Co effectue mensuellement auprès de l'AMF une déclaration relative aux acquisitions, cessions, annulations et transferts effectués par la Société en application de l'article L. 225-209 dudit Code.

Il sera demandé aux actionnaires de Rothschild & Co, lors de la prochaine Assemblée générale qui se tiendra le 14 mai 2020, de renouveler l'autorisation accordée à l'Associé gérant de racheter les actions de la société dans les mêmes termes et conditions que le programme de rachat d'actions approuvé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2019.

2.3.4 Actions détenues par des sociétés contrôlées par la Société

Au 31 décembre 2019, 1 777 660 actions de Rothschild & Co étaient détenues par des entités contrôlées par Rothschild & Co, représentant 2,29% du capital social. Ces actions sont par nature dépourvues de droits de vote.

Entités contrôlées par Rothschild & Co	Actions Rothschild & Co détenues au 31/12/2019	% du capital social	Actions Rothschild & Co détenues au 31/12/2018	% du capital social
N M Rothschild & Sons Ltd ⁽¹⁾	1 360 503 ⁽¹⁾	1,75%	1 262 173 ⁽²⁾	1,63%
Autres entités contrôlées détenant des actions en application des règlements des <i>Equity Scheme</i> ⁽³⁾	193 666	0,25%	168 666	0,22%
Autres entités contrôlées détenant des actions en application des plans d'instruments financiers autres qu'en numéraire (<i>non-cash instruments</i>) ⁽⁴⁾	223 386	0,29%	56 742	0,07%
Autres entités contrôlées détenant des actions pour d'autres raisons	105	<0,01%	1 923 935	2,48%

(1) Sur 1 360 503 actions, 303 452 actions sont détenues en application des règlements des *Equity Schemes* et du plan de rémunération en instruments financiers autres qu'en numéraire.

(2) Sur 1 262 173 actions, 205 122 actions sont détenues en application des règlements des *Equity Schemes* et du plan de rémunération en instruments financiers autres qu'en numéraire.

(3) Actions d'autocontrôle acquises dans le cadre des *Equity Schemes*, décrits en Section 2.3.5 ci-après, dans le cadre de l'investissement en actions Rothschild & Co réalisé par certains employés du Groupe.

(4) Politique de rémunération mise en place pour satisfaire les exigences réglementaires de CRD IV relatives au règlement des rémunérations des Personnes Régulées au sein du Groupe.

2.3.5 Plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (« *Equity Schemes* »)

Au 31 décembre 2019, les seules valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sont les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par Rothschild & Co au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

Dans le cadre des délégations de compétence consenties par les actionnaires de la Société au Gérant et des caractéristiques spécifiques de la Société⁽¹⁾, six plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (« *Equity Schemes* ») ont été mis en œuvre et sont toujours en vigueur au 31 décembre 2019, à savoir :

- le 11 octobre 2013 (l'« *Equity Scheme 2013* ») ;
- le 9 décembre 2015 (l'« *Equity Scheme 2015* ») ;
- le 13 décembre 2017 (l'« *Equity Scheme 2017* ») ;
- le 20 juin 2018 (l'« *Equity Scheme 2018* ») ; et
- le 11 octobre 2019 (les « *2019 Existing Partners Scheme* » et « *2019 New Partners Scheme* »).

Au-delà de la simple attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions dans les conditions légales, la Société vise à promouvoir la convergence d'intérêts des bénéficiaires de ces options avec l'actionnaire de contrôle familial ainsi que les autres actionnaires. Ainsi, chaque plan d'option requiert de ses participants qu'ils acquièrent et conservent des actions de Rothschild & Co pour être éligibles à l'octroi des options.

En application du règlement de chaque plan d'options :

- les actions sont investies au préalable sous forme d'acquisition d'actions de Rothschild & Co, et/ou de *restricted share units* (« RSUs »), donnant à leurs détenteurs le droit de recevoir des actions de Rothschild & Co à l'issue d'une période d'acquisition de droits déterminée (*vesting date*), sous réserve de certaines conditions⁽²⁾ ;
- les actions Rothschild & Co achetées sont soumises à une période de conservation de quatre ans (ou dans le cas du 2019 *Existing Partners Scheme*, trois ans) et les RSUs sont soumises à une période d'acquisition de quatre ans (ou dans le cas du 2019 *Existing Partners Scheme*, trois ans) ;
- les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées sont soumises à des périodes d'acquisition allant jusqu'à six ans et expirent dix ans (quatre ans dans le cas du 2019 *Existing Partners Scheme*) après avoir été attribuées ;

- les options de souscription ou d'achat d'actions accordées dans le cadre de chaque plan d'action sont classées en quatre catégories distinctes de *stock-options* (« Tranche 1 », « Tranche 2 », « Tranche 3 » et « Tranche 4 »). Avant le début de la période d'exercice de chaque tranche d'options, l'associé gérant de la Société décide si les options sont exercées par la souscription d'actions Rothschild & Co nouvellement émises ou par l'acquisition d'actions Rothschild & Co existantes attribuées dans ce contexte.

Participants

Les participants aux *Equity Schemes* de Rothschild & Co sont les *Partners* à travers le Groupe. Les *Partners* incluent les plus hauts responsables au sein des différentes divisions opérationnelles du Groupe, ainsi que ceux ayant des fonctions transversales, comme les membres du Comité exécutif du Groupe.

- **Généralités sur les participants aux *Equity Schemes* de Rothschild & Co**

L'*Equity Scheme 2013* a concerné certains *Partners* au sein de l'activité de Conseil financier, ainsi qu'aux membres du Comité exécutif du Groupe, soit 57 personnes issues de dix pays différents.

L'*Equity Scheme 2015* a été étendu à certains *Partners* au sein des activités de Banque privée et de Capital-investissement et dette privée, soit un total de 10 participants.

L'*Equity Scheme 2017* a été étendu à certains *Partners* au sein des activités de Gestion d'actifs et à certains autres collaborateurs seniors ayant des fonctions transversales au sein du Groupe, soit un total de 20 participants.

L'*Equity Scheme 2018* a été étendu à un *Partner* au sein de l'activité de Conseil financier.

L'*Existing Partners Equity Scheme 2019* offert aux participants de précédents plans concerne 49 *Partners*, opérant dans dix pays différents.

Le *New Partners Equity Scheme 2019* a été étendu à six nouveaux *Partners*, opérant dans trois pays différents, au sein des activités de Conseil financier, de Banque privée et gestion d'actif et de Capital-investissement et dette privée.

(1) Pour plus de détails concernant les délégations en cours accordées à l'Associé Gérant de la Société en vigueur et en usage au cours des douze mois se terminant le 31 décembre 2019, se référer à la Section 6 du rapport sur le gouvernement d'entreprise, page 116 du présent rapport annuel.

(2) Dans le cadre des *restricted share units* prévus par l'*Equity Scheme*, des actions de Rothschild & Co ont été acquises par des entités du Groupe dans lesquelles les participants de l'*Equity Scheme* exercent des fonctions de cadres ou de dirigeants. Ces actions, devant être attribuées aux détenteurs de *restricted share units* à l'issue de la date d'acquisition de droits (*vesting date*) et sous certaines conditions, sont actuellement, et jusqu'à la *vesting date*, des actions d'autocontrôle et donc dépourvues de droits de vote.

Informations relatives à la Société et au capital social

• Participation effective aux *Equity Schemes* de Rothschild & Co

Le tableau ci-dessous indique le nombre total d'actions Rothschild & Co détenues par les Partners du Groupe qui ont effectivement participé à un plan et le nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions qui leur a été attribué en conséquence :

	Nombre total d'actions détenues	% du capital à la date d'attribution	Nombre total d'options attribuées	% du capital à la date d'attribution
<i>Equity Scheme</i> 2013	780 000	1,10%	3 120 000	4,40%
<i>Equity Scheme</i> 2015	115 000	0,16%	460 000	0,64%
<i>Equity Scheme</i> 2017	277 500	0,36%	1 110 000	1,44%
<i>Equity Scheme</i> 2018	20 000	0,02%	80 000	0,08%
<i>Existing Partners Scheme</i> 2019	207 500	0,27%	830 000	1,08%
<i>New Partners Scheme</i> 2019	80 000	0,10%	320 000	0,40%

Prix d'exercice et autres conditions fixées pour promouvoir la performance à long terme du Groupe

Les conditions prévues dans le règlement de chaque *Equity Scheme* garantissent un alignement entre les intérêts des Participants et la performance à long terme du Groupe.

Pour pouvoir participer aux *Equity Schemes* et se voir attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, les *Partners* sont en effet tenus d'acheter et de conserver, pendant une période de quatre ans (trois dans le cas de l'*Existing Partners Equity Scheme* 2019), des actions et/ou des RSUs de Rothschild & Co. L'intérêt des *Partners* dans la performance à long terme du Groupe est ainsi, en tant qu'actionnaire de la Société, aligné avec ceux des autres actionnaires.

Le prix de souscription ou d'achat des actions Rothschild & Co sous-jacent à chaque tranche d'options de souscription ou d'achat d'actions par *Equity Scheme* (le « Prix d'Exercice ») est fixé à la valeur du marché à la date d'attribution. Toutefois, les tranches 2, 3 et 4 sont fixées à différents niveaux au-dessus du prix du marché lors de l'attribution (comme décrit ci-dessous), afin de motiver les *Partners* à améliorer la performance du Groupe et, ainsi, à contribuer à l'augmentation du prix de l'action Rothschild & Co.

Les options de souscription ou d'achat d'actions ont une période d'acquisition allant jusqu'à six ans (trois ans dans le cas de celles octroyées dans le cadre de l'*Existing Partners Equity Scheme* 2019) et ont une durée de dix ans (quatre ans dans le cas de celles octroyées dans le cadre de l'*Existing Partners Equity Scheme* 2019) à compter de la date d'octroi. Les options non exercées deviennent caduques et ne sont plus valables ou exerçables après l'expiration de cette période.

Les participants ne peuvent exercer leurs options que s'ils conservent leurs fonctions de cadre ou de dirigeant au sein du Groupe jusqu'à la date d'exercice de ces options, sous réserve des quelques exceptions spécifiques stipulées dans les règlements des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Depuis l'*Equity Scheme* 2017, l'exercice des options est conditionné au respect d'une condition de performance qui dépend de l'entité au sein de laquelle le participant est *Partner*. Il est précisé qu'aucun dirigeant mandataire social de Rothschild & Co n'a participé aux *Equity Schemes*, à l'exception d'Alexandre de Rothschild, qui a participé à l'*Equity Schemes* 2013, en tant que salarié d'une filiale du Groupe. N'étant pas dirigeant mandataire social de Rothschild & Co au moment de sa participation au à l'*Equity Schemes* 2013, aucune condition de performance n'était attachée aux options de souscription d'actions qui lui ont été attribuées à la date d'attribution. Il n'a pas pris part à un *Equity Scheme* depuis lors.

Le prix d'exercice est déterminé par le Gérant de la société à la date d'attribution conformément aux articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce, aux résolutions applicables de l'assemblée générale des actionnaires de Rothschild & Co autorisant le Gérant à attribuer des options de souscription d'actions, et au règlement de l'*Equity Scheme*.

Le règlement de chaque plan définit le Prix d'Exercice pour chaque tranche d'options de souscription ou d'achat d'actions comme suit :

<i>Equity Scheme</i>	Tranche	Détermination du Prix d'Exercice
Equity Schemes 2013, 2015, 2017, 2018 et New Partners Equity Scheme 2019	Tranche 1	Le Prix Plancher
	Tranche 2	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence (ou le Prix d'Achat) plus cinquante centimes d'euros et (ii) le Prix Plancher
	Tranche 3	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence (ou le Prix d'Achat) plus un euro et cinquante centimes d'euros et (ii) le Prix Plancher
	Tranche 4	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence (ou le Prix d'Achat) plus deux euros et cinquante centimes d'euros et (ii) le Prix Plancher
Existing Partners Equity Scheme 2019	Tranche 1	Le Prix Plancher
	Tranche 2	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence (ou le Prix d'Achat) plus un euro et (ii) le Prix Plancher
	Tranche 3	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence (ou le Prix d'Achat) plus trois euros et (ii) le Prix Plancher
	Tranche 4	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence (ou le Prix d'Achat) plus cinq euros et (ii) le Prix Plancher

Le Prix Plancher et le Prix de Référence sont définis comme suit :

- le Prix de Référence (ou le Prix d'Achat selon la terminologie utilisée) désigne le cours de clôture de l'action Rothschild & Co à la date d'attribution, c'est-à-dire la date à laquelle les options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées. Le Prix de Référence correspond au prix auquel les actions Rothschild & Co doivent être effectivement achetées par les participants pour pouvoir recevoir des options de souscription d'actions.

Il est précisé que, pour l'*Equity Scheme* 2018, le Prix de Référence signifie le cours de clôture de l'action Rothschild & Co le 13 décembre 2017, c'est-à-dire la date d'attribution de l'*Equity Scheme* 2017. Les conditions de l'*Equity Scheme* 2018, qui était destiné à un seul associé, ont été alignées sur celles de l'*Equity Scheme* 2017.

- le Prix Plancher désigne le plus élevé des montants suivants : (i) le cours de clôture de l'action Rothschild & Co à la date d'attribution, (ii) 80% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Rothschild & Co sur la période de 20 jours de bourse précédant la date d'attribution, et (iii) 80% du prix moyen d'achat des actions Rothschild & Co détenues à la date d'attribution par Rothschild & Co en application des dispositions des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce.

Il est également précisé que, pour la même raison que celle mentionnée ci-dessus pour le Prix de Référence dans l'*Equity Scheme* 2018, la définition du Prix Plancher est légèrement nuancée dans l'*Equity Scheme* 2018. Dans ce dernier, le Prix Plancher signifie le plus élevé des deux prix suivants : (i) le Prix de Référence de l'*Equity Scheme* 2017, c'est-à-dire le cours de clôture de l'action Rothschild & Co le 13 décembre 2017 (date d'attribution de l'*Equity Scheme* 2017), (ii) 80% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Rothschild & Co sur la période de 20 jours de bourse précédant la date d'attribution, et (iii) 80% du prix d'achat moyen des actions Rothschild & Co détenues à la date d'attribution par Rothschild & Co en application des dispositions des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce français.

Informations relatives à la Société et au capital social

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque tranche d'options de souscription d'actions par plan d'action, le Prix d'Exercice fixé par le Gérant à la date d'attribution, conformément aux modalités énoncées ci-dessus :

		Prix Plancher	Prix de Référence	Prix d'Exercice approuvé par le Gérant à la date d'attribution (en euros)
Equity Scheme 2013	Options 2013-1	17,50		17,50
	Options 2013-2	17,50	17,50	18,00
	Options 2013-3	17,50	17,50	19,00
	Options 2013-4	17,50	17,50	20,00
Equity Scheme 2015	Options 2015-1	23,62		23,62
	Options 2015-2	23,62	23,62	24,12
	Options 2015-3	23,62	23,62	25,12
	Options 2015-4	23,62	23,62	26,12
Equity Scheme 2017	Options 2017-1	31,56		31,56
	Options 2017-2	31,56	31,56	32,06
	Options 2017-3	31,56	31,56	33,06
	Options 2017-4	31,56	31,56	34,06
Equity Scheme 2018	Options 2018-1	31,56		31,56
	Options 2018-2	31,56	31,56	32,06
	Options 2018-3	31,56	31,56	33,06
	Options 2018-4	31,56	31,56	34,06
Existing Partners Scheme 2019	Options EP 2019-1	26,10		26,10
	Options EP 2019-2	26,10	26,10	27,10
	Options EP 2019-3	26,10	26,10	29,10
	Options EP 2019-4	26,10	26,10	31,10
New Partners Scheme 2019	Options NP 2019-1	26,10		26,10
	Options NP 2019-2	26,10	26,10	26,60
	Options NP 2019-3	26,10	26,10	27,60
	Options NP 2019-4	26,10	26,10	28,60

Il est précisé que le prix d'exercice de chaque catégorie d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou le nombre d'actions Rothschild & Co pouvant être obtenu lors de l'exercice de ces options peuvent être ajustés par le Gérant dans les cas et selon les modalités prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, à savoir en raison : d'un amortissement ou d'une réduction du capital social, une modification de l'affectation des bénéfices distribuables, une attribution gratuite d'actions, une incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital avec un droit de souscription réservé aux actionnaires, et de tout autre cas prévu par les dispositions légales ou réglementaires applicables à la date de réalisation de l'opération considérée.

Situation au 31 décembre 2019

Les informations relatives aux plans d'options toujours en vigueur au 31 décembre 2019 sont indiquées dans le tableau ci-après.

		Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date d'attribution par le Gérant	Nombre total d'options de souscription ou d'achat attribuées	Nombre de bénéficiaires	% du capital à la date d'attribution	Soumission au respect de conditions de performance	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix de souscription ou d'achat (en euros)	Nombre total d'options exercées	Nombre total d'options annulées	Nombre total d'options restantes
Options 2013	Options 2013-1	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	30 nov. 2016	11 oct. 2023	17,50	372 500	20 000	387 500
	Options 2013-2	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2017	11 oct. 2023	18,00	307 500	20 000	452 500
	Options 2013-3	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2018	11 oct. 2023	19,00	177 500	30 000	572 500
	Options 2013-4	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2019	11 oct. 2023	20,00	25 000	30 000	725 000
Options 2015	Options 2015-1	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2018	9 déc. 2025	23,62	50 000	-	65 000
	Options 2015-2	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2019	9 déc. 2025	24,12	30 000	-	85 000
	Options 2015-3	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2020	9 déc. 2025	25,12	20 000	-	95 000
	Options 2015-4	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2021	9 déc. 2025	26,12	20 000	-	95 000
Options 2017	Options 2017-1	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	13 déc. 2027	31,56	-	5 000	272 500
	Options 2017-2	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2021	13 déc. 2027	32,06	-	5 000	272 500
	Options 2017-3	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	13 déc. 2027	33,06	-	5 000	272 500
	Options 2017-4	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2023	13 déc. 2027	34,06	-	5 000	272 500
Options 2018	Options 2018-1	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	13 déc. 2027	31,56	-	-	20 000
	Options 2018-2	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2021	13 déc. 2027	32,06	-	-	20 000
	Options 2018-3	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	13 déc. 2027	33,06	-	-	20 000
	Options 2018-4	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2023	13 déc. 2027	34,06	-	-	20 000
EP Scheme 2019	Options EP 2019-1	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	11 oct. 2023	26,10	-	-	207 500
	Options EP 2019-2	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	11 oct. 2023	27,10	-	-	207 500
	Options EP 2019-3	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2021	11 oct. 2023	29,10	-	-	207 500
	Options EP 2019-4	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	11 oct. 2023	31,10	-	-	207 500
NP Scheme 2019	Options NP 2019-1	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	11 oct. 2029	26,10	-	-	80 000
	Options NP 2019-2	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2023	11 oct. 2029	26,60	-	-	80 000
	Options NP 2019-3	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2024	11 oct. 2029	27,60	-	-	80 000
	Options NP 2019-4	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2025	11 oct. 2029	28,60	-	-	80 000
Total			5 920 000		8,04%					1 002 500	120 000	4 797 500	

(1) Se référer à la synthèse des conditions de performance figurant dans la Section ci-dessus.

Au 31 décembre 2019, 2 287 500 options étaient toujours en circulation et exerçables (voir dans le tableau ci-dessus les options relevant des tranches 1 à 4 de l'Equity Scheme 2013 et les tranches 1 et 2 de l'Equity Scheme 2015) selon les termes et conditions des Equity Schemes.

Informations relatives à la Société et au capital social

2.3.6 Participations des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la participation des salariés au capital de la Société s'établissait, au 31 décembre 2019, à 0,14% du capital détenu par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

2.3.7 Déclaration des franchissements de seuils de propriété

Obligations de déclaration des franchissements de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un pourcentage supérieur aux seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital ou des droits de vote de Rothschild & Co doit en informer la Société et l'AMF, au plus tard le quatrième jour de bourse à compter du franchissement de seuil, et indiquer le total d'actions, de certificats d'investissement ou de droits de vote détenus. Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions lorsque la participation de l'actionnaire en titres de capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés.

En plus des franchissements de seuils légaux décrits ci-dessus, l'article 7.3 des statuts de Rothschild & Co impose une obligation de déclaration pour tout actionnaire qui vient à posséder un pourcentage supérieur au seuil de 1% du capital ou des droits de vote de la Société, et tout multiple de ce pourcentage. Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions lorsque la participation de l'actionnaire en titres de capital ou en droits de vote devient inférieure à ces seuils. Les actionnaires concernés doivent en informer la Société, dans le même délai que celui de l'obligation légale, par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant si les actions, les certificats d'investissement ou les droits de vote sont ou non détenus pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Sous réserve des stipulations particulières ci-dessus, cette obligation statutaire est gouvernée par les mêmes dispositions que celles qui régissent l'obligation légale, et ce compris dans les cas d'assimilation aux titres possédés prévus par la loi.

Récapitulatif des obligations de déclaration :

Seuil (%)	Déclaration à la Société	Déclaration à l'AMF	Obligations corrélatives
1,00% et tout multiple	Oui	Non	
5,00%	Oui	Oui	
10,00%	Oui	Oui	Déclaration d'intention
15,00%	Oui	Oui	Déclaration d'intention
20,00%	Oui	Oui	Déclaration d'intention
25,00%	Oui	Oui	Déclaration d'intention
30,00%	Oui	Oui	Déposer une offre publique ⁽¹⁾
33,33%	Oui	Oui	
50,00%	Oui	Oui	
66,66%	Oui	Oui	
90,00%	Oui	Oui	
95,00%	Oui	Oui	

(1) Obligation également applicable dans le cas d'une augmentation de plus de 1% du capital ou des droits de vote sur une période de douze mois consécutifs pour toute personne détenant entre 30% et 50% du capital ou des droits de vote.

En cas d'inobservation des obligations de déclaration prévues ci-dessus, les titres excédant la fraction qui aurait dû être déclarée peuvent être privés du droit de vote dans toute Assemblée générale des actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans.

Chaque mois, la Société émet un rapport sur le nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital au dernier jour du mois précédant la publication, disponible sur son site internet (www.rothschildandco.com) à la rubrique « Actualités/Information réglementée ». Les actionnaires sont invités à se référer à ces publications pour déterminer s'ils sont soumis aux obligations de déclarations de franchissement de seuil décrites ci-dessus.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2019

Aucun franchissement d'un seuil légal n'a été déclaré à la Société en 2019.

2.3.8 Pactes Dutreil

Le tableau ci-après mentionne les pactes, entrant dans le cadre de la loi dite « Dutreil » portés à la connaissance de la Société, échus ou toujours en vigueur au cours de l'exercice 2019

Pacte Dutreil 2018.1	
Régime	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	30 janvier 2018
Durée de l'engagement collectif	Deux années à compter de la date d'enregistrement (soit jusqu'au 21 février 2020)
Durée contractuelle du pacte	
Modalités de reconduction	Prorogable par avenant conclu avant son terme
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte	Plus de 20% des droits financiers
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	Plus de 20% des droits de vote
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant (au sens de l'article L. 621-18-2 a du Code monétaire et financier) ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant de la Société • M. David de Rothschild, Président du Conseil de surveillance
Noms des signataires ayant des liens personnels étroits avec les dirigeants (au sens des articles L. 621-18-2 c. et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier) ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Concordia SAS • Rothschild & Co Commandité SAS • BD Maurel SC
Nom des signataires détenant au 31 décembre 2019 au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la société ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Concordia SAS, membre du Concert familial elargi • BD Maurel SC, membre du Concert familial elargi • M. Éric de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia SAS • M. David de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia SAS
Pacte Dutreil 2019.1	
Régime	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	25 février 2019
Durée de l'engagement collectif	Deux années à compter de la date d'enregistrement (soit jusqu'au 8 mars 2021)
Durée contractuelle du pacte	
Modalités de reconduction	Prorogable par décision expresse unanime des souscripteurs
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte	Plus de 10% des droits financiers
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	Plus de 20% des droits de vote
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant (au sens de l'article L. 621-18-2 a du Code monétaire et financier) ⁽¹⁾	Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant de la Société
Noms des signataires ayant des liens personnels étroits avec les dirigeants (au sens des articles L. 621-18-2 c. et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier) ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Concordia SAS • Rothschild & Co Commandité SAS
Nom des signataires détenant au 31 décembre 2019 au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la société ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Concordia SAS, membre du Concert familial elargi • Rothschild & Co Gestion SAS, membre du Concert familial elargi
Pacte Dutreil 2019.2	
Régime	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	6 mai 2019
Durée de l'engagement collectif	Deux années à compter de la date d'enregistrement (soit jusqu'au 10 mai 2021)
Durée contractuelle du pacte	
Modalités de reconduction	Prorogable par décision expresse unanime des souscripteurs
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte	Plus de 10% des droits financiers
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	Plus de 20% des droits de vote
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant (au sens de l'article L. 621-18-2 a du Code monétaire et financier) ⁽¹⁾	Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant de la Société
Noms des signataires ayant des liens personnels étroits avec les dirigeants (au sens des articles L. 621-18-2 c. et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier) ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Concordia SAS • Rothschild & Co Commandité SAS
Nom des signataires détenant au 31 décembre 2019 au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la société ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Concordia SAS, membre du Concert familial elargi • Rothschild & Co Gestion SAS, membre du Concert familial elargi

Informations relatives à la Société et au capital social

Pacte Dutreil 2019.3	
Régime	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	28 février 2019
Durée de l'engagement collectif	Deux années à compter de la date d'enregistrement (soit jusqu'au 2 décembre 2021)
Durée contractuelle du pacte	
Modalités de reconduction	Prorogeable par décision expresse unanime des souscripteurs
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte	Plus de 10% des droits financiers
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	Plus de 20% des droits de vote
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant (au sens de l'article L. 621-18-2 a du Code monétaire et financier) ⁽¹⁾	Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant de la Société
Noms des signataires ayant des liens personnels étroits avec les dirigeants (au sens des articles L. 621-18-2 c. et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier) ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none">• Rothschild & Co Concordia SAS• Rothschild & Co Commandité SAS
Nom des signataires détenant au 31 décembre 2019 au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la société ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none">• Rothschild & Co Concordia SAS, membre du Concert familial élargi• Rothschild & Co Gestion SAS, membre du Concert familial élargi
Pacte Dutreil 2019.4	
Régime	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	28 novembre 2019
Durée de l'engagement collectif	Deux années à compter de la date d'enregistrement (soit jusqu'au 8 janvier 2022)
Durée contractuelle du pacte	
Modalités de reconduction	Prorogeable par décision expresse unanime des souscripteurs
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte	Plus de 10% des droits financiers
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	Plus de 20% des droits de vote
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant (au sens de l'article L. 621-18-2 a du Code monétaire et financier) ⁽¹⁾	Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant de la Société
Noms des signataires ayant des liens personnels étroits avec les dirigeants (au sens des articles L. 621-18-2 c. et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier) ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none">• Rothschild & Co Concordia SAS• Rothschild & Co Commandité SAS
Nom des signataires détenant au 31 décembre 2019 au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la société ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none">• Rothschild & Co Concordia SAS, membre du Concert familial élargi• Rothschild & Co Gestion SAS, membre du Concert familial élargi

(1) À la date du présent rapport annuel.

1 Contexte réglementaire

Rothschild & Co figure sur la liste des compagnies financières holding supervisées sur base consolidée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Les règles encadrant les dispositions prises par le Groupe en matière de gestion des risques et de contrôle émanent du Code monétaire et financier et de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. L'Arrêté du 3 novembre 2014 fixe les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, systèmes comptables et traitement de l'information, systèmes de mesure des risques et des performances, système de supervision et de contrôle des risques et système de *reporting* et de documentation du contrôle interne.

Conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par Rothschild & Co, repose sur la séparation des unités et responsables en charge du contrôle permanent (y compris conformité, lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et gestion des risques) et du contrôle périodique (audit interne).

Le dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co doit également prendre en compte le règlement général de l'AMF, les réglementations applicables localement aux succursales et aux filiales situées en dehors de la France et à des activités spécifiques telles que la gestion de portefeuilles, les usages professionnels les plus reconnus en la matière et les recommandations des organismes internationaux en charge des questions relatives au dispositif d'adéquation des fonds propres des banques internationales, au premier rang desquels figurent le Comité de Bâle, le Conseil de stabilité financière et les autorités européennes (Autorité bancaire européenne et Autorité européenne des marchés financiers).

L'identification, l'évaluation et la gestion des risques reposent sur trois lignes de défense.

Première ligne de défense	Deuxième ligne de défense	Troisième ligne de défense
Il appartient à la Direction générale de chaque ligne de métier du Groupe de mettre en place et maintenir des systèmes efficaces de gestion des risques et de promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des risques.	Celle-ci regroupe les fonctions support spécialisées du Groupe : risque, conformité, juridique, et dans certains cas, finance et ressources humaines. Ces fonctions fournissent : <ul style="list-style-type: none">des conseils à la Direction générale du Groupe et aux entités opérationnelles ;une aide à l'identification, l'évaluation, la gestion, la mesure, le suivi et le <i>reporting</i> de risques financiers et non financiers ;une analyse critique et indépendante aux responsables métiers ;des conseils techniques ;une revue des politiques de risque en vue de leur approbation par Rothschild & Co Gestion ;une surveillance et une coordination objective des activités liées aux risques, en liaison avec d'autres fonctions risques spécialisées au sein des entités opérationnelles elles-mêmes.	Celle-ci exerce une revue indépendante de l'efficacité de la gestion des risques au sein du Groupe dans son ensemble. Elle est assurée par la fonction Audit Interne du Groupe.

2 Définition, objectifs et périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne s'entend du dispositif propre à Rothschild & Co et de celui du Groupe sur base consolidée.

Le dispositif de contrôle interne vise à fournir aux membres du conseil de surveillance, dirigeants et actionnaires, des garanties raisonnables sur la réalisation des objectifs suivants :

- l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations de l'entreprise ;
- la prévention et la détection de la criminalité financière (par exemple : blanchiment d'argent, corruption, fraude) ;
- la conformité avec les lois et réglementations, les normes et les règles internes ;
- la fiabilité de l'information comptable et financière ; et
- la protection des actifs de l'organisation.

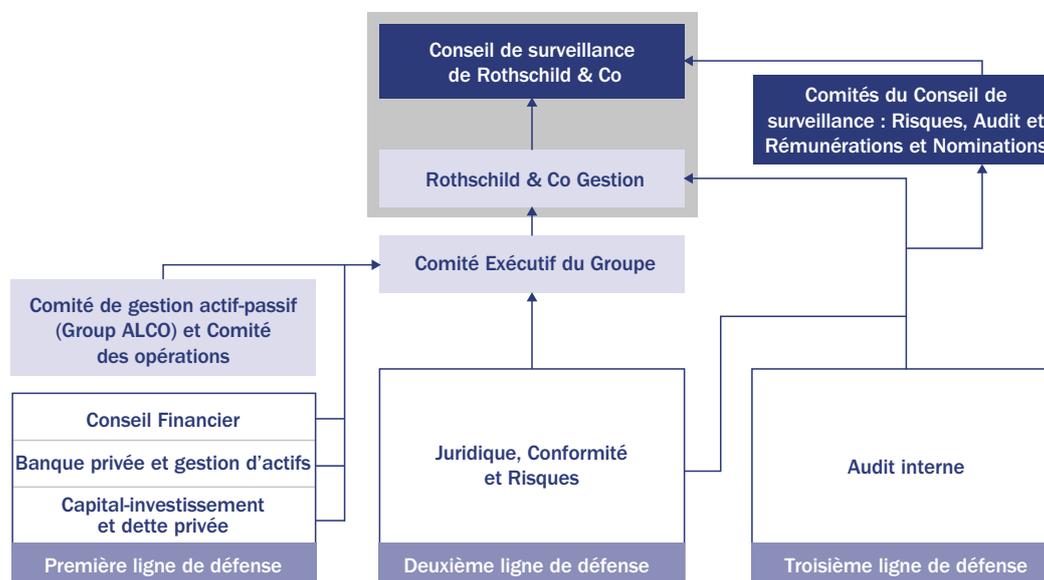
Il répond par ailleurs aux objectifs du contrôle interne propres aux compagnies financières holding sous la supervision de l'ACPR sur base consolidée.

3 Organisation du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur le modèle des « trois lignes de défense ». La première ligne de défense repose sur les responsables opérationnels des pôles concernés. La deuxième ligne de défense concerne les fonctions risques, conformité (incluant la conformité dédiée à la criminalité financière) et juridique, fonctions indépendantes qui assurent un contrôle permanent de l'activité des responsables opérationnels de première ligne et, dans une moindre mesure, les fonctions finance et ressources humaines. La troisième ligne de défense repose sur l'audit interne, en charge de la surveillance périodique des activités opérationnelles du Groupe et des fonctions support.

Contrôle interne, procédures de gestion des risques et méthodes comptables

L'organigramme fonctionnel ci-dessous présente la structure de gouvernance du contrôle interne du Groupe afin de se conformer à ces obligations.



3.1 Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance de Rothschild & Co s'assure que Rothschild & Co met en œuvre les procédures et processus fiables et efficaces de surveillance des systèmes de contrôle interne du Groupe visant à identifier, évaluer et gérer les risques. Le Conseil de surveillance s'appuie sur ses comités spécialisés risques, audit et rémunérations et nominations pour les questions relevant de leur compétence et ayant un impact sur la gestion des risques.

Les responsables des fonctions Conformité, Risque et Audit interne rendent compte du résultat de leurs missions à Rothschild & Co Gestion et, lorsque cela s'avère nécessaire, en application des dispositions légales et réglementaires, au Conseil de surveillance.

3.2 Rothschild & Co Gestion

Rothschild & Co Gestion est le Gérant statutaire de Rothschild & Co et le seul représentant légal responsable de la direction globale du Groupe.

Le processus de prise de décision au sein de Rothschild & Co Gestion est présenté en page 79 du rapport sur le gouvernement d'entreprise. L'organisation interne de Rothschild & Co Gestion repose sur son Conseil de gérance et son Président Exécutif, lesquels sont assistés par les co-Présidents du Comité Exécutif du Groupe (*Group Executive Committee*) et/ou *Managing Partners* de Rothschild & Co Gestion.

Conformément à l'article L.511-13 du Code monétaire et financier, le Président de Rothschild & Co Gestion et l'un des *Managing Partners* de Rothschild & Co Gestion sont en charge :

- d'assurer de la détermination efficace de l'orientation stratégique de Rothschild & Co et des entités du Groupe sur une base consolidée ;
- de définir la surveillance de l'information comptable et financière, et la direction du dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co et des entités du Groupe sur une base consolidée ;
- et de déterminer les exigences de capital réglementaire de Rothschild & Co et des entités du Groupe sur une base consolidée.

3.3 Comité Exécutif du Groupe

Le Comité Exécutif du Groupe, dont la composition est présentée en page 15 du rapport annuel, est le Comité Exécutif de Rothschild & Co. Le Comité Exécutif du Groupe est responsable d'établir et de veiller à la stratégie du Groupe, au suivi et à l'examen de la performance de l'entreprise, ainsi que des *business plans*, des prévisions budgétaires et des prévisions de chiffre d'affaires. Par ailleurs ce Comité a pour mission la discussion et la mise en œuvre des effets de synergies au sein du Groupe, de débattre et d'examiner les débouchés de l'entreprise, les innovations stratégiques des ressources humaines, la gestion des risques du Groupe, et le contrôle comptable ainsi que la communication.

Le Comité Exécutif du Groupe est assisté par le Comité de gestion actif-passif de Rothschild & Co et le Comité des opérations du Groupe, en charge d'assurer l'efficacité de l'ensemble du Groupe et de ses activités.

3.4 Fonctions indépendantes de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co repose sur un contrôle permanent et un contrôle périodique des opérations. Tout en étant distinctes et indépendantes l'une de l'autre, les deux fonctions de contrôle sont complémentaires :

- le contrôle permanent vise l'ensemble du dispositif de surveillance des risques auxquels le Groupe est exposé en raison de ses opérations et activités courantes. Il est assuré par les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, ainsi que par les fonctions indépendantes de contrôle permanent intégrées au sein des entités opérationnelles ou indépendantes de celles-ci ;
- le contrôle périodique vise l'ensemble du dispositif par lequel est assurée la vérification ex post de la conformité des opérations du Groupe au moyen d'audits conduits par la fonction de l'Audit interne du Groupe de manière indépendante avec des vérifications périodiques portant sur le contenu et l'efficacité des deux premières lignes de défense.

3.4.1 Fonction juridique et conformité du Groupe (incluant la Conformité dédiée à la Criminalité Financière)

Les missions de la fonction juridique et conformité du Groupe comprennent notamment : l'élaboration et la mise à jour des procédures et politiques de conformité (y compris celles relatives à la criminalité financière telles que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme), la mise en œuvre et la supervision des programmes de surveillance, la gestion des enquêtes de toute nature, la délivrance de tout conseil nécessaire sur la conformité de tout processus transactionnel ou dans le cadre des activités ; la médiation de certains aspects de gouvernance des risques (par exemple, le Comité des Risques de la division Conseil financier, le Comité de direction de Conformité du Groupe des crimes financiers, etc.) ; le suivi et l'analyse des évolutions législatives et réglementaires susceptibles d'avoir un impact sur les activités du Groupe ; la communication à la Direction générale des résultats des programmes de surveillance mis en place ; ainsi que la mise en place de toute action correctrice ou de modification à apporter à ces procédures en concertation avec la Direction générale. Ces fonctions indépendantes de contrôle interne sont placées sous l'autorité du Responsable Juridique et Conformité du Groupe qui est membre du Comité Exécutif du Groupe. Le Responsable Juridique et Conformité rend compte au Comité Exécutif, à Rothschild & Co Gestion, au Comité d'audit et au Comité des risques du Conseil de surveillance ainsi qu'à différents comités (ou leur équivalent) au sein du Groupe.

3.4.2 Fonction risque du Groupe

La Direction Risques du Groupe est chargée de vérifier l'existence de procédures de gestion des risques adéquates au sein du Groupe et de présenter une vision consolidée de l'exposition aux risques du Groupe. À ce titre, la fonction Risque évalue les risques encourus par chaque activité et la façon dont ils sont gérés, s'efforce d'établir une vision prospective des risques émergents liés aux activités ou à l'environnement extérieur, fournit une évaluation indépendante et objective des risques attachés à l'activité et s'assure de leur conformité à la stratégie et à l'appétence au risque approuvées pour le Groupe. Le Directeur des Risques rend compte à l'un des deux dirigeants effectifs de Rothschild & Co du sens des dispositions du Code monétaire et financier applicables à Rothschild & Co, en tant que compagnie financière holding. Le Directeur des Risques informe Rothschild & Co Gestion et le Comité Exécutif du Groupe de tout incident significatif conformément aux dispositions de la politique relative au risque opérationnel du Groupe (*Group Operational Risk Policy*). Cette politique fixe les critères et les seuils en fonction desquels les incidents en matière de risque opérationnel significatifs sont identifiés et indique la procédure à suivre pour les faire remonter et veiller à ce que l'exécution des mesures correctrices soit suivie de manière appropriée.

En plus de ses responsabilités susvisées, Le Directeur des Risques présente trimestriellement au Comité des risques du Conseil de surveillance de Rothschild & Co un rapport de gestion du risque. Ce rapport porte sur les exigences requises en matière de fonds propres réglementaires, d'analyse des risques de crédit, de liquidité, de marché et de risque opérationnel. Ce rapport, qui aborde également les questions réglementaires et juridiques, traite des nouveaux produits et met en exergue tout dépassement significatif de limites fixées ou toute autre problématique identifiée par la Direction Risque dans le cours normal de ses activités.

D'autres fonctions jouent un rôle important et participent au système de contrôle interne dans le cadre de leurs domaines de responsabilité, par exemple les Directions financières et des ressources humaines du Groupe.

3.4.3 Fonction Audit interne du Groupe

Le contrôle périodique est exercé de manière indépendante par l'Audit interne du Groupe. Le Responsable de l'Audit interne rencontre formellement tous les trois à quatre mois et chaque fois que cela s'avère nécessaire, les co-Présidents du Comité Exécutif du Groupe et *Managing Partners* du Gérant. Chaque rencontre a pour objet de passer en revue l'activité de la fonction d'Audit interne du Groupe ainsi que les principaux points d'audit de la période. Le Responsable de l'Audit interne présente trimestriellement l'activité de son département au Comité d'audit du Conseil de surveillance de Rothschild & Co. Le Comité d'audit approuve au début de chaque exercice social le plan d'audit pour l'année à venir et examine de manière approfondie, lors de réunions qu'il tient en mai et en septembre, l'activité de la fonction Audit interne selon les principes décrits ci-dessous. Le Responsable de l'Audit interne et les responsables des principales lignes métiers se réunissent à intervalles réguliers, généralement chaque trimestre. Ces réunions qui ont pour principal objectif de passer en revue avec le responsable opérationnel concerné l'évolution et de son activité et des risques propres qui y sont associés contribuent à l'information régulière de la fonction Audit interne sur l'évolution du profil risque du Groupe.

En parallèle de la couverture géographique qui lui est assignée au plan local, chaque responsable de mission au sein de l'Audit interne est en charge d'une ligne métier spécifique : Conseil financier, Banque privée, Gestion d'actif, Capital-investissement et dette privée, Banque de financement et Trésorerie, et Informatique. Les autres collaborateurs de l'Audit interne qui ne sont pas dédiés à des activités spécifiques se voient confier des missions d'audit en fonction du calendrier du plan d'audit annuel. Le Responsable de l'Audit interne rend compte à l'un des deux dirigeants effectifs de Rothschild & Co et au Comité d'audit du Conseil de surveillance de Rothschild & Co. Ce dernier reçoit une synthèse de tous les rapports de vérification établis par la fonction Audit interne.

4 Gestion des risques

Le principe directeur de la gestion des risques au sein du Groupe est d'adopter une approche prudente et conservatrice dans la prise et la gestion du risque. Le maintien de la réputation du Groupe est le moteur fondamental de l'appétit au risque et de la gestion des risques de Rothschild & Co. Le risque de réputation est déterminant et conditionne l'entrée en relation avec les clients et les activités dans lesquelles le Groupe s'engage.

La nature et la méthode de vérification et de *reporting* varient selon le type de risque. Les risques sont contrôlés à travers les informations de gestion qui sont fournies aux comités concernés régulièrement : sur une base hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle. Le niveau de risque auquel le Groupe est confronté est également évalué à l'aide de tests de sensibilité et de stress tests, lorsqu'un type de risque permet cette évaluation.

L'identification, l'évaluation et le contrôle des risques sont intégrés dans la gestion par Rothschild & Co de ses activités. Les politiques et procédures de gestion des risques sont régulièrement mis à jour pour répondre aux évolutions constantes de nos activités et pour se conformer aux meilleures pratiques.

4.1 Risque de crédit et de contrepartie

L'exposition au risque de crédit du Groupe découle principalement de son activité de prêts à la clientèle privée (par le biais de Rothschild & Co Bank International Limited, Rothschild & Co Bank AG et Rothschild Martin Maurel SCS), et de son activité de prêts aux entreprises à travers Rothschild Martin Maurel SCS. En outre, N M Rothschild & Sons Ltd présente une exposition au risque de crédit due à son portefeuille résiduel de prêts (comportant des prêts immobiliers commerciaux) et à son activité de co-investissement aux côtés de fonds de gestion de dettes immobilières.

Toutes les expositions au risque de crédit font l'objet d'un contrôle étroit et régulier et les créances douteuses donnent lieu à un examen trimestriel.

Toute exposition significative au risque de crédit donne lieu à une analyse de crédit rigoureuse par des équipes spécialisées ainsi qu'à l'examen et à l'approbation des comités de crédit. Une proportion élevée de l'exposition au risque de crédit est garantie. Le département Crédit du Groupe est responsable du suivi au niveau global d'exposition au risque de crédit au sein du Groupe, de la formalisation du soutien au crédit relatif aux prêts accordés aux clients de la Banque privée et à l'exposition résultant de prêts aux entreprises et examine le risque de crédit liés aux contreparties du Trésor. Le département Crédit travaille en étroite collaboration avec les équipes en charge des crédits au sein de Rothschild & Co Bank AG, Rothschild & Co Bank International Limited et Rothschild Martin Maurel SCS et fournit une première ligne de défense compte tenu de son expertise et du suivi de l'activité globale de prêt par catégorie et par montant. Le département Crédit intervient de manière critique et indépendante dans le processus de demande de crédit et comme deuxième niveau de contrôle auprès du Comité Exécutif du Groupe et des comités chargés du risque sur les limites d'exposition.

4.1.1 Gestion du risque de crédit

Le Comité de crédit du Groupe (*Group Credit Committee* ou « GCC ») supervise tous les prêts à l'échelle du Groupe par le biais de trois sous-comités : le Comité dédié au crédit à la clientèle de la Banque privée (*Private Client Credit Committee* ou « PCCC »), le Comité dédié au crédit octroyé en France (*Group Credit Committee – France* ou « GCCF ») et le Comité dédié au crédit aux entreprises (*Corporate Credit Committee* ou « CCC »).

Le PCCC est responsable de la surveillance des expositions résultant de prêts aux clients de la Banque privée (en ce compris le risque de crédit et la tarification des prêts) au sein des entités du Groupe en dehors de France et examine les prêts à la clientèle de la Banque privée figurant aux bilans des entités prêteuses suivantes : Rothschild & Co Bank AG, Rothschild & Co Bank International Limited et Rothschild & Co Wealth Management (UK) Limited. Les politiques de prêts en faveur de la clientèle de la Banque privée ainsi que les délégations de pouvoirs correspondantes sont confirmées par l'organe compétent (ou un comité relevant dudit organe, le cas échéant) de chacune de ses entités.

Le GCCF est responsable de la surveillance des expositions résultant de prêts aux clients de la Banque privée et les expositions résultant de prêts aux entreprises (en ce compris le risque de crédit et la tarification des prêts) par Rothschild Martin Maurel SCS (l'« Entité Bancaire Française »). Les politiques de prêts ainsi que les délégations de pouvoirs correspondantes sont confirmées par l'organe compétent de l'Entité Bancaire Française.

Le CCC est responsable du contrôle des expositions résultant de prêts aux entreprises (dont le risque de crédit et la tarification) par les entités du Groupe (à l'exception des prêts aux clients par l'Entité Bancaire Française), en ce compris le portefeuille de prêts immobiliers commerciaux de N M Rothschild & Sons Ltd, les hypothèques Credit Select Series 4, les limites de contreparties bancaires du Groupe et les limites de contreparties et prêts aux sociétés du Groupe/ investissements dans les fonds du Groupe (en ce compris tout co-investissement ou exposition directe aux risques de crédit des transactions de la division Capital-investissement et dette privée du Groupe). Les expositions résultant de prêts aux clients de la Banque privée et les politiques de crédit suivies par le Groupe sont soumises au contrôle du Comité des risques de Rothschild & Co. Le PCCC, le GCCF et le CCC examinent le niveau de risque assumé au titre des prêts afin de s'assurer qu'il est conforme à l'appétence au risque du Groupe ainsi qu'à la politique de gestion du risque de crédit. Toute modification notable des politiques de prêts est soumise à l'examen du Comité Exécutif du Groupe et à celui du Comité de gestion actif-passif de Rothschild & Co et sera ensuite portée à la connaissance du Comité des risques de Rothschild & Co.

4.1.2 Approche du risque de crédit

Le Groupe applique des politiques de gestion du risque de crédit et des grands risques établies par Le Comité Exécutif du Groupe et revues par le Comité des risques du Conseil de surveillance de Rothschild & Co. En fonction de l'appétit au risque du Groupe, ces politiques définissent le profil risque de crédit du Groupe, les limites en matière d'exposition aux risques ainsi que les protocoles de déclaration.

L'exposition au risque de crédit est gérée, préalablement à la réalisation de toute opération avec un client ou une contrepartie, en procédant à une analyse détaillée de leur solvabilité, cette dernière faisant ensuite l'objet d'un suivi continu. Une part significative des expositions nées des prêts accordés par le Groupe est garantie par des actifs immobiliers ou autres actifs. Le Groupe contrôle la valeur de toutes les garanties obtenues. Il recourt en outre à des accords de compensation avec les contreparties afin de réduire l'exposition au risque de crédit. Pour des raisons de contrôle interne, le risque de crédit sur les prêts et les titres de dette est évalué sur la base du capital restant dû, majoré des intérêts courus.

Les stress tests constituent un important outil de gestion du risque utilisé pour évaluer et comprendre l'impact d'événements inattendus ou extrêmes ainsi que pour valider l'appétence au risque du Groupe. Chaque entité bancaire est tenue de préciser dans sa politique de risque de crédit son approche en matière de stress tests et si ces derniers sont jugés appropriés à la gestion du risque par l'entité concernée.

4.1.3 Risque de règlement

Le risque de règlement est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas d'une ou de plusieurs obligations de règlement en numéraire ou de livraison de titres à l'égard de l'une de ses contreparties. Au sein du Groupe, le risque de règlement peut découler de transactions de change et sur instruments dérivés, ainsi que d'opérations de vente et d'achat de titres. Plusieurs mesures d'atténuation ont été adoptées pour réduire ces risques le plus possible et les gérer correctement.

4.2 Risque opérationnel

Le Groupe définit le risque opérationnel comme le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance des procédures, à des collaborateurs ou à des systèmes internes ainsi qu'à des événements externes.

4.2.1 Gestion du risque opérationnel

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle du risque opérationnel visant essentiellement à atténuer ce type de risque au moyen de politiques, procédés, systèmes et procédures ; à communiquer sur l'appétence au risque du Groupe ; à protéger ses actifs ; à définir les rôles et responsabilités en son sein et à instaurer une méthode cohérente d'identification, de surveillance, d'évaluation et de *reporting* du risque opérationnel à l'échelle du Groupe.

La politique du Groupe en matière de risque opérationnel, qui s'inscrit dans le cadre de son dispositif de gestion du risque, est revue annuellement. Cette politique formalise le dispositif de contrôle en matière de risque opérationnel et vise à assurer la conformité avec les exigences réglementaires dans ce domaine. La surveillance des problématiques de risque opérationnel repose sur Rothschild & Co Gestion, le Comité Exécutif et le Comité des opérations, sous la supervision du Conseil de surveillance assisté de son Comité des risques.

Les principales entités opérationnelles ont instauré des processus et constitué des équipes en vue d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels auxquels elles sont exposées, compte tenu de leurs propres conditions de marché. Elles ont également mis en place des contrôles appropriés ainsi que des techniques d'atténuation des risques. Pour apprécier le risque opérationnel, le management se fonde sur les évaluations des risques réalisées au moins une fois par an.

Tous les incidents entraînant une perte supérieure à 30 000 euros sont signalés dans le rapport trimestriel établi par les fonctions juridique et conformité du Groupe, qui est soumis au Comité Exécutif du Groupe, à Rothschild & Co Gestion, au Comité des risques et au Comité d'audit du Conseil de surveillance de Rothschild & Co.

4.2.2 Risque de conformité

Des programmes ciblés de formation à la conformité sont régulièrement organisés pour permettre aux collaborateurs du Groupe de connaître parfaitement leurs responsabilités au regard de la réglementation ainsi que le cadre réglementaire dans lequel ils exercent leur activité.

La fonction Conformité définit les besoins en formation d'après plusieurs facteurs, notamment le suivi régulier des contrôles permanents, les contrôles de conformité, l'évolution de la réglementation, les évaluations annuelles du risque de conformité, les violations de la politique de conformité, ainsi que les pratiques et procédures en la matière, et d'autres facteurs. Des programmes de formation sur-mesure sont également proposés au niveau des lignes métiers et des entités juridiques. Des séances de formation sont, en outre, organisées pour assurer, au sein du personnel, une diffusion rapide des informations sur le plan commercial et des bonnes pratiques, ainsi qu'en matière de conformité et de réglementation.

La protection de la marque Rothschild & Co revêt la plus haute importance pour un Groupe éponyme. Le nom Rothschild & Co et la réputation qui y est attachée constituent des actifs principaux pour le Groupe, raison pour laquelle un ensemble de contrôles mis en place visent à assurer le maintien d'une culture axée sur le professionnalisme et à protéger la réputation de la Société.

Les mesures pour limiter le risque de réputation sont définies dans les politiques du Groupe et dans chaque guide sur la conformité adressé aux métiers. Ces politiques et guides décrivent les mesures permettant de prévenir le risque de réputation, notamment des principes exigeants orientant les comportements et les procédures détaillées appliquées à l'admission/l'acceptation de nouveaux clients dans toutes les divisions opérationnelles.

Pour chacune de nos principales activités, la fonction Conformité est tenue d'établir un rapport mensuel comprenant des données quantitatives et des évaluations qualitatives émanant des responsables conformité locaux. Ces rapports permettent d'avoir une vision globale à l'échelle du Groupe du risque de conformité et de disposer des informations nécessaires par ligne métier ou sujet abordé.

4.2.3 Risque relatif à la criminalité financière

Les fonctions juridiques, conformité et risque du Groupe contrôlent et coordonnent pour l'ensemble des entités du Groupe la prévention et la détection de la criminalité financière (couvrant le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, l'évasion fiscale, la violations de sanctions financières, la corruption, la fraude). Le Directeur juridique et conformité du Groupe supervise la stratégie de lutte contre la criminalité financière ainsi que le dispositif de contrôle du risque y afférent et rend compte au Gérant. Il s'appuie sur le concours d'experts spécialisés au sein de l'équipe Conformité dédiée à la Criminalité Financière ainsi que pour l'ensemble du Groupe sur les équipes juridiques, conformité et risques en charge de l'exécution des procédures opérationnelles.

Un Comité en charge de la Conformité en matière de Criminalité Financière (présidé par le responsable Groupe de l'équipe Conformité dédiée à la Criminalité Financière) examine la conception et l'efficacité des politiques, procédures et programmes de suivi du Groupe en matière de criminalité financière et développe une approche stratégique de prévention du blanchiment de capitaux au niveau du Groupe. Ce comité, qui se réunit une fois par trimestre, est composé des responsables régionaux en matière de criminalité financière.

L'équipe conformité dédiée à la criminalité financière examine régulièrement toutes les politiques mises en œuvre au sein du Groupe dans ce domaine.

Contrôle interne, procédures de gestion des risques et méthodes comptables

4.3 Risque de marché

Le risque de marché découle des activités du Groupe sur les marchés de taux d'intérêt, de changes, d'actions et de titres de dette. L'exposition au risque de marché des activités de portefeuille de transaction demeure faible par rapport aux capitaux propres, s'agissant davantage de gestion pour compte de tiers que de prises de positions pour compte propre. Les dérivés de change et de taux d'intérêt sont principalement utilisés à des fins de couverture. Les activités de portefeuille du Groupe portent uniquement sur des produits dits « classiques » (*vanilla products*) – le Groupe ne mène aucune activité de négociation sur des dérivés complexes ou autres instruments financiers dits « exotiques ».

Chaque entité bancaire doit gérer le risque de marché de manière autonome, en conformité avec sa propre appétence au risqué et les limites approuvées par le Group ALCO.

Le Groupe évalue le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire conformément aux exigences de l'Autorité bancaire européenne en mesurant la variation de la valeur économique des fonds propres (« *economic value of equity* » or « EVE »), exprimée en pourcentage de fonds propres de catégorie 1, lors d'un ensemble de scénarios prescrits de choc de taux d'intérêts. Elle est calculée au niveau des entités et sur une base consolidée pour le Groupe Rothschild & Co.

L'exposition au risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire n'est pas significative en termes de fonds propres. Aucun changement significatif du profil de risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire n'a été signalé au titre des douze derniers mois.

4.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est la situation par laquelle une entité bancaire du Groupe n'est pas en mesure de maintenir ou de générer des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations de paiement à l'échéance. La gestion du risque de liquidité constitue par conséquent un élément essentiel permettant de garantir, dans la continuité, la viabilité de l'entité bancaire concernée et du Groupe dans son ensemble.

4.4.1 Gestion du risque de liquidité

L'approche prudente du risque de liquidité et de la gestion de ce risque adoptée par le Groupe s'inscrit dans le cadre global de la stratégie mise en œuvre au sein de la Banque Privée.

Conformément aux limites fixées dans sa position relative à l'appétence au risque, le Groupe doit conserver des liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements en matière de trésorerie ainsi qu'un coussin de sécurité complémentaire par rapport aux exigences réglementaires et à l'évaluation interne des besoins de liquidité. La Politique de gestion du Risque de Liquidité du Groupe est soumise à un examen annuel. Chaque entité bancaire doit être dotée d'une politique de gestion du risque de liquidité, approuvée par le Group ALCO, qui définit ses limites en matière de risque de liquidité ainsi que la manière de mesurer, de surveiller et de contrôler ce dernier.

Le Group ALCO est chargé, en s'en tenant aux directives du Gérant, de développer une stratégie de gestion de la liquidité et d'en superviser la mise en œuvre, d'approuver les politiques et limites locales relatives au risque de liquidité et d'introduire des mesures raisonnables pour faire en sorte que ces dernières soient conformes au profil risque du Groupe. Le Group ALCO établit et assure le maintien d'une structure de gestion du risque de liquidité comportant des délégations de pouvoirs au profit de hauts responsables et fait en sorte que toutes les mesures raisonnables soient prises pour évaluer, surveiller et contrôler le risque de liquidité ainsi que pour identifier des changements significatifs du profil de liquidité. Le Group ALCO est habilité, après évaluation des résultats des stress tests appliqués au profil de liquidité, à déclencher, si nécessaire, l'adoption de mesures s'inscrivant dans le cadre d'un

Plan de financement d'urgence (*Contingency Funding Plan* ou « CFP »). Le Group ALCO s'assure que l'impact et le coût appropriés des transactions en matière de liquidité soient pris en compte dans les procédures d'évaluation du crédit. Il approuve, enfin, le taux de référence pour le coût de la liquidité, retenu par les équipes bancaires comme principal élément entrant dans la fixation du prix correspondant ainsi que l'évaluation des activités nouvelles et existantes au regard du couple risque-rendement.

Le Comité des risques du Conseil de surveillance de Rothschild & Co examine les politiques et procédures d'identification, d'évaluation, de suivi et de contrôle du risque de liquidité.

4.4.2 Système de surveillance du risque de liquidité

Les positions de liquidité de Rothschild & Co Bank International Limited, Rothschild & Co Bank AG et Rothschild Martin Maurel SCS font l'objet d'un examen et d'un rapport détaillé adressé au Group ALCO. Un rapport synthétique est également transmis au Comité des risques, conformément au règlement intérieur de ce dernier. De plus, le Groupe est tenu de se doter d'un plan de financement d'urgence impliquant un examen périodique de l'importance et du degré de gravité des hypothèses utilisées, du niveau et de la viabilité des engagements de financement reçus, ainsi que du montant et de la qualité des actifs liquides détenus. Le Groupe doit également disposer d'un Plan de reconstitution de la liquidité définissant des stratégies et mesures appropriées pour remédier à une éventuelle insuffisance des liquidités. Ces plans complètent les programmes existants au sein de chaque entité du Groupe.

Les responsables de la fonction Trésorerie sont chargés d'assurer la gestion quotidienne de la liquidité, de gérer l'activité selon les limites fixées en matière de liquidité dans les politiques définies localement, telles qu'approuvées par le Group ALCO, et d'en rendre compte lors des réunions de ce dernier.

La Direction financière est chargée de contrôler le respect des limites fixées en matière de risque de liquidité et de signaler dans les meilleurs délais tout manquement au regard des limites et objectifs établis. L'équipe est par ailleurs tenue d'établir les rapports réglementaires sur la liquidité, de soumettre le profil de liquidité à des stress tests, de vérifier l'adéquation de ces derniers en consultation avec la fonction Risque du Groupe et de communiquer les résultats obtenus au Group ALCO.

La Direction Risque est responsable du contrôle du risque de liquidité du Groupe, de l'établissement de rapports périodiques destinés à être soumis au Comité Exécutif du Groupe, au Comité des risques du Conseil de surveillance de Rothschild & Co et au Group ALCO, ainsi que de la vérification de l'adéquation des stress tests en consultation avec la Direction financière.

4.5 Autres risques non financiers

Notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise a été révisée afin de nous assurer que nous traitons le plus efficacement possible les risques non financiers ainsi que les opportunités qui y sont liées pour nos activités. Cette stratégie est décrite plus en détails dans la section Responsabilité d'entreprise de ce rapport, page 118.

5 Organisation comptable du Groupe

La Direction financière a les effectifs nécessaires pour produire les informations financières, comptables et réglementaires concernant le Groupe sur une base consolidée et réglementaire. La Direction financière est constituée de quatre divisions : comptabilité des sociétés, comptabilité financière (incluant la consolidation), systèmes et *reporting* réglementaire.

5.1 Aperçu de l'organisation comptable

Les services comptables au niveau local ont la responsabilité des comptes sociaux. La Direction financière produit uniquement les comptes consolidés de Rothschild & Co bien qu'elle examine également les comptes sociaux afin de garantir la cohérence de ceux-ci le cas échéant. La division de systèmes gère le plan comptable dans SAP FC, l'outil de consolidation de la Direction financière au niveau mondial et des bases de données associées, ainsi que le grand livre SAP utilisé par l'ensemble du Groupe. Par ailleurs elle gère l'interface entre SAP et SAP FC.

5.2 Processus d'établissement des comptes consolidés

Le service en charge de la comptabilité financière est en charge de la consolidation Groupe, contrôle la cohérence et l'exhaustivité des données et établit les comptes consolidés et les notes annexes.

Dans SAP FC, toutes les filiales soumettent leurs informations comptables en utilisant une nomenclature et un format commun à l'ensemble du Groupe.

Les données comptables sont directement présentées selon les normes IFRS dans SAP FC. Le Groupe définit dans son dictionnaire de données comment enregistrer les transactions spécifiques et définit la manière dont l'annexe aux comptes doit être établie. Le dictionnaire de données, ainsi que les autres directives comptables, sont disponibles pour tous les bureaux sur l'intranet de Rothschild & Co. Il existe également des instructions de *reporting* trimestriel et une lettre d'information/note trimestrielle de la Direction financière du Groupe.

Une fois les liasses saisies sur SAP FC, des contrôles « bloquants » définis par le Groupe sont appliqués afin de vérifier la cohérence des données comptables, l'exactitude des flux et l'exhaustivité des ventilations. En complément de ces contrôles, la procédure d'élaboration des comptes consolidés inclut un examen initial de la validité des données comptables, dont :

- la vérification du rapprochement des transactions intra-groupe et de la répartition des participations dans les sociétés du Groupe ;
- des vérifications de l'enregistrement des ajustements aux fins de consolidation ;
- l'analyse des soldes des comptes consolidés de capital ;
- l'analyse de l'évolution des soldes et ratios à chaque trimestre et depuis le début de l'année ; et
- l'examen des données après s'être assuré qu'elles étaient recueillies régulièrement.

5.3 Processus de contrôle comptable

Le processus de contrôle comptable au niveau du Groupe complète les systèmes de contrôles mis en œuvre à chaque niveau du Groupe.

5.4 Dispositif de contrôle comptable

La Direction financière s'appuie sur un système décentralisé où les fonctions de contrôle de première ligne sont attribuées aux personnes responsables localement de la production des états financiers.

Les données comptables sont essentiellement collectées en utilisant le grand livre SAP et sont ensuite cartographiées grâce à l'outil de consolidation du Groupe, SAP FC. Les Directions financières locales sont responsables de la validation des données comptables saisies dans SAP et SAP FC grâce à trois niveaux de contrôle :

- un premier niveau – du type autocontrôle – intégré dans les procédures comptables locales. Ces contrôles sont effectués quotidiennement ;
- un deuxième niveau effectué par les *managers* du département comptable. Ces contrôles, qui portent par exemple sur les positions sur titres et la cohérence, visent à s'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations comptables et financières ; et
- un troisième niveau, qui implique les Commissaires aux comptes qui certifient les comptes, sur une base annuelle et semestrielle. Il convient de noter que toutes les entités ne sont pas auditées (mais la plupart le sont) et que seules les principales entités et les états financiers de celles-ci sont examinés pour les comptes semestriels. La fonction Audit interne du Groupe peut également être impliquée dans les procédures de contrôle en tant que troisième niveau de contrôle, en fonction de son plan de travail annuel et de son échéancier.

Les informations comptables des entités locales sont saisies selon les normes IFRS dans les matrices de SAP FC. Une fois que les informations ont été saisies, les contrôles « bloquants » du système sont appliqués.

5.5 Dispositifs de contrôle comptable au niveau consolidé

Outre les procédures de contrôle au niveau des entités décrites ci-dessus, le processus de consolidation s'accompagne de vérifications supplémentaires en matière d'intégrité des informations comptables consolidées. Ces vérifications sont effectuées par :

- la Direction financière, en plus des procédures de contrôle de l'intégrité des informations comptables qu'elle opère, veille à la cohérence des données saisies avec :
 - sa connaissance des principales transactions ;
 - les comptes de gestion (*management accounts*) du Groupe et la réconciliation des différences entre les différents états financiers ;
 - une analyse par catégorie des principaux soldes ; et
 - les documents établis par les autres comités (par exemple, le Comité des rémunérations et des nominations, le Group ALCO, le Comité Exécutif du Groupe, etc.) ;
- Rothschild & Co Gestion, en tant que Gérant de Rothschild & Co, qui approuve les comptes consolidés avant qu'ils ne soient adressés au Comité d'audit ;
- les Commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes. Leur travail s'effectue conformément à leurs normes professionnelles ; et
- le Comité d'audit, qui constitue le dernier niveau de contrôle, ce comité étant en charge de l'examen des comptes consolidés de Rothschild & Co.

5.6 Dispositif de contrôle de reporting réglementaire

Le département *Reporting* réglementaire du Groupe procède à l'élaboration des procédures Groupe nécessaires et s'assure de la qualité et de la fiabilité du calcul du ratio de solvabilité, du risque de crédit, des risques de marché, du risque opérationnel, des fonds propres réglementaires.

Au niveau du Groupe, les rapports préparés pour l'ACPR portent sur :

- le ratio de solvabilité (incluant les rapports sur l'adéquation du capital et les risques), le ratio de levier et les principaux risques ;
- le ratio de couverture des besoins en liquidité, des indicateurs supplémentaires de liquidité et le *Net Stable Funding Ratio* (« NSFR ») ; et
- les rapports IFRS/FINREP et leur cadre réglementaire.

Quatre procédures principales sont actuellement liées au processus de *reporting* réglementaire :

- la procédure de ratio de solvabilité, qui a été écrite et communiquée en mai 2010 ;
- la procédure relative aux grands risques ;
- les procédures définies pour FINREP et la liste de filiales ; et
- la procédure de données de référence de contrepartie.

En outre, chaque trimestre, la division chargée du *Reporting* réglementaire du Groupe communique des instructions en la matière ainsi qu'une lettre d'information sur la réglementation financière à tout le personnel financier concerné du Groupe.

Le rapport du Conseil de surveillance sur la gouvernance d'entreprise a été élaboré conformément à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce. Il vise à fournir une présentation de la gouvernance d'entreprise de Rothschild & Co.

Du fait de la forme juridique de la Société, sa gouvernance repose sur la distinction entre ses organes de direction dévolus au Gérant et ses organes de supervision dévolus au Conseil de surveillance.

La Société a décidé de se référer au Code Afep-Medef des sociétés cotées publié par l'Afep et le Medef (révisé en janvier 2020) (le « Code Afep-Medef »). Ce Code peut être consulté sur le site Internet de l'Afep (<http://www.afep.com>) et sur celui du Medef (<http://www.medef.com>).

Dans les hypothèses où Rothschild & Co ne se conforme pas, ou ne se conforme que partiellement, à certaines des recommandations du Code Afep-Medef, des explications sont apportées en section 2.7 du présent rapport.

1 Gérant commandité, Rothschild & Co Gestion SAS

1.1 Rôle et missions

Rothschild & Co Gestion, est le seul Gérant commandité et représentant légal de Rothschild & Co (« Rothschild & Co Gestion » ou « le Gérant »). Rothschild & Co Gestion a été nommé par les statuts de Rothschild & Co pour la durée de la Société en qualité de premier Gérant statutaire. En sa qualité de Gérant, Rothschild & Co Gestion a pour mission la conduite générale des affaires de la Société.

Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de Rothschild & Co afin, notamment :

- d'assurer la détermination effective de l'orientation de l'activité de Rothschild & Co et du Groupe sur une base consolidée ;
- de superviser l'information comptable et financière et piloter le contrôle interne de Rothschild & Co et du Groupe sur une base consolidée ;
- de déterminer les fonds propres de Rothschild & Co et du Groupe sur une base consolidée ;
- de procéder à l'arrêté des comptes sociaux (annuels) et consolidés (annuels et semestriels) de Rothschild & Co ;
- de fixer l'ordre du jour et le projet des résolutions des Assemblées générales d'actionnaires de Rothschild & Co ;
- de convoquer les Assemblées générales d'actionnaires de Rothschild & Co ; et
- de préparer les rapports et décisions établis en sa qualité de Gérant de Rothschild & Co.

En application des statuts de Rothschild & Co Gestion, son Président Exécutif est son unique représentant légal.

Sous réserve des pouvoirs attribués à la collectivité des associés de Rothschild & Co Gestion, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Rothschild & Co Gestion, laquelle agit au nom et pour le compte de Rothschild & Co, en tant que Gérant.

Au 31 décembre 2019 et à la date du présent rapport, M. Alexandre de Rothschild est Président Exécutif du Gérant. En sa qualité de représentant légal, il exerce les fonctions de dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier applicables à Rothschild & Co en tant que compagnie financière holding supervisée sur base consolidée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

M. François Pérol, *Managing Partner* du Gérant et sur délégation de M. Alexandre de Rothschild, remplit aux côtés du Président les fonctions de dirigeant effectif de Rothschild & Co au sens de l'article L. 511-13 du code monétaire et financier.

Les mandats détenus par le Gérant et par M. Alexandre de Rothschild sont indiqués sur la page suivante.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rothschild & Co Gestion SAS

Fonctions au sein de Rothschild & Co SCA :

- Gérant statutaire

Informations générales

Société par actions simplifiée
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 1

Date de première nomination : 8 juin 2012
Date du dernier renouvellement : N/A (désigné en tant que Gérant dans les statuts)
Date d'échéance : pour la durée de la Société

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe

En France :

Président de RCI Gestion SAS
Président de RAM Gestion SAS
Associé-gérant de RMM Gestion SNC

À l'étranger :

Néant

À l'extérieur du Groupe

Néant

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Aucun

Alexandre de Rothschild

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant

Informations générales

Français
Né en 1980
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 387

Date de première nomination : 17 mai 2018
Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance : mandat de trois ans renouvelable

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

En France :

Administrateur de Rothschild & Co Concordia SAS
Associé commandité gérant de RCB Partenaires SNC
Associé commandité gérant de Rothschild Martin Maurel SCS
Président de K Développement SAS
Associé commandité gérant de Rothschild & Cie SCS
Membre du Conseil de surveillance de Martin Maurel SA
À l'étranger :
Président de Rothschild & Co Continuation Holdings AG (Suisse)
Administrateur de Rothschild & Co Japan Ltd (Japon)

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Président de Rothschild Martin Maurel Associés SAS
Représentant permanent de Rothschild & Co Gestion SAS en tant qu'associé-gérant de RMM Gestion SNC
Associé commandité gérant de Société Civile du Haras de Reux SC (France)
Associé commandité gérant de SCI 66 Raspail SC (France)
Administrateur de Bouygues SA⁽¹⁾ (France)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Associé commandité de Rothschild Assurance & Courtage SCS (depuis 2018)
Administrateur de Treillard Investissements SA (depuis 2017)
Associé commandité de Rothschild & Compagnie Gestion SCS (depuis 2017)
Président de Messine Managers Investissements SAS (depuis 2016)

À l'étranger :

Vice-Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co Bank AG (Suisse) (depuis 2019)
Administrateur de Rothschild & Co Concordia AG (Suisse) (depuis 2019)
Administrateur de Rothschild & Co Holding AG (Suisse) (depuis 2019)
Administrateur de Five Arrows (Scotland) General Partner Ltd (Écosse) (depuis 2018)

(1) Société cotée.

1.2 Le Conseil de gérance de Rothschild & Co Gestion

Le processus décisionnel du Gérant s'appuie sur son Conseil de gérance dans l'esprit d'un directoire de société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Le Conseil de gérance est un organe collégial qui assiste le Président Exécutif du Gérant dans l'exercice de sa mission en sa qualité de représentant légal du Gérant de Rothschild & Co.

Le Conseil de gérance exerce une fonction consultative, les décisions finales sont prises par son Président. Le Conseil de gérance est composé aux côtés du Président Exécutif du Gérant qui en préside les réunions et en fixe l'ordre du jour, de *Managing Partners* tous nommés par le Président Exécutif du Gérant.

Afin d'assurer le fonctionnement efficace et cohérent de la direction et de la supervision du Groupe et d'optimiser la transmission des informations au Conseil de surveillance, le Conseil de gérance se réunit mensuellement, ou plus souvent si le Président Exécutif en fait la demande. Chaque trimestre, une réunion précède les réunions du Conseil de surveillance et de ses comités spécialisés, notamment afin de permettre une préparation et un examen adéquats en amont des rapports qui sont soumis au Conseil de surveillance ainsi qu'à ses comités.

À la date du présent rapport, le Conseil de gérance est composé aux côtés de M. Alexandre de Rothschild de :

- MM. François Pérol et Robert Leitão, *Managing Partners*, et co-Présidents du Comité Exécutif du Groupe ; et de
- M. Marc-Olivier Laurent, *Managing Partner*.

Une courte biographie de chaque membre du Conseil de gérance est disponible sur le site de la Société www.rothschildandco.com.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

2 Le Conseil de surveillance

Cette section a pour objet de présenter s'agissant du Conseil de surveillance, sa composition, les obligations de ses membres, ses attributions et son bilan d'activité, l'évaluation de son organisation et de ses méthodes de travail, ses comités spécialisés, ainsi que les explications qui sont données par le Conseil de surveillance au sujet des recommandations du Code Afep-Medef qui ne sont pas suivies.

Ceux-ci ressortent des dispositions des statuts de la Société, du règlement intérieur du Conseil de surveillance et des règlements intérieurs de ses comités spécialisés.

2.1 Composition du Conseil de surveillance

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil de surveillance ne peut être composé de plus de 18 membres. Les membres du Conseil de surveillance représentent les associés commanditaires de la Société, ils sont nommés et révoqués par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui détermine également, conformément aux statuts de la Société, la durée de leurs mandats. Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction ; si cette proportion vient à être dépassée, les membres devant quitter le Conseil de surveillance afin de rétablir le respect de cette proportion sont réputés démissionnaires d'office, en commençant par le plus âgé.

Conformément à la recommandation n°14.2 du Code Afep-Medef, l'échelonnement des mandats est organisé de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des membres du Conseil de surveillance.

Lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 16 mai 2019, les mandats de sept membres du Conseil de surveillance, Mmes Angelika Gifford, Luisa Todini, Carole Piwnica, Arielle Malard de Rothschild et MM Daniel Daeniker, Adam Keswick et François Henrot en qualité de censeur, ont été renouvelés.

Il est à noter que M. Peter Smith a décidé, après la réunion du Conseil de surveillance du 10 mars, de se retirer de ses fonctions occupées depuis 2012 comme membre du Conseil de surveillance, président du Comité d'audit et membre du Comité de rémunération et de nomination, et depuis décembre 2019 comme membre du Comité des risques. M. Peter Smith a été pendant ans directeur non exécutif de NM Rothschild & Sons Limited et pendant douze ans directeur du conseil d'administration de Rothschild & Co Bank AG et membre de son Comité d'audit.

Rothschild & Co a pris les mesures nécessaires pour choisir son successeur. Le Conseil de surveillance, lors de sa réunion du 10 mars 2020, a ainsi nommé Sir Peter Estlin pour remplacer M. Peter Smith, sous réserve de la ratification par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale annuelle du 14 mai 2020. De plus amples informations sur Sir Peter Estlin seront fournies dans le document relatif à l'assemblée générale mixte. Ce document, qui contient toutes les informations mises à la disposition des actionnaires, sera disponible sur le site internet de la société à l'adresse www.rothschildandco.com.

En conséquence, à la date du présent rapport, le Conseil de surveillance compte 14 membres et un censeur, dont sept membres indépendants et six femmes, comme suit :

David de Rothschild, Président	■	Arielle Malard de Rothschild	■	Carole Piwnica	■
Éric de Rothschild, Vice-Président	■	Angelika Gifford	■	Sipko Schat	■
Adam Keswick, Vice-Président	■	Sylvain Héfès	■	Sir Peter Estlin	■
Lucie Maurel-Aubert, Vice-Président	■	Suet-Fern Lee	■	Luisa Todini	■
Anthony de Rothschild	■	Dr. Daniel Daeniker	■	François Henrot ⁽¹⁾	■

■ Membres non indépendants ■ Membres indépendants au sens du Code Afep-Medef ■ Censeur

Le Secrétaire général (et Directeur juridique) de la Société assure le secrétariat des réunions du Conseil de surveillance sous le contrôle du Président du Conseil de surveillance.

(1) Le mandat de Monsieur François Henrot arrivera à échéance lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 14 mai 2020 et il ne sera pas demandé à l'Assemblée générale des actionnaires de renouveler son mandat.

2.1.1 Profil des membres du Conseil de surveillance et liste de leurs mandats et fonctions au 31 décembre 2019

Une présentation synthétique du profil de chaque membre et du censeur du Conseil de surveillance ainsi qu'une liste de leurs mandats et fonctions au 31 décembre 2019 au sein et à l'extérieur du Groupe, en France et à l'étranger, sont présentées ci-après.

Plus d'informations, et notamment une courte biographie de chaque membre, sont disponibles sur le site de la Société www.rothschildandco.com.

David de ROTHSCHILD

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Président du Conseil de surveillance

Informations générales

Français

Né en 1942

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 2 520

Date de première nomination : 17 mai 2018

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2021

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

En France :

Membre du Conseil de surveillance de Martin Maurel SA
Vice-Président du Conseil d'administration et Directeur général de Rothschild & Co Concordia SAS (depuis le 22 juillet 2019)
Président de SCS Holding SAS
Président de Rothschild & Co Commandité SAS
Président de RCG Partenaires SAS
Président de RCI Partenaires SAS
Président de Aida SAS
Président de Cavour SAS
Président de Verdi SAS
Président de Financière Rabelais SAS
Président de Financière de Reux SAS
Président de Financière de Tournon SAS
Gérant de Béro SCA
Administrateur unique de GIE Sagittas

À l'étranger :

Président de Rothschild & Co Europe BV (Pays-Bas)

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Associé-gérant de Rothschild Ferrières SC
Associé-gérant de SCI 2 Square Tour Maubourg SC
Associé-gérant de Société Civile du Haras de Reux SC
Administrateur de Casino SA⁽¹⁾
Membre du Comité des rémunérations et des nominations de Casino SA⁽¹⁾
Administrateur unique de GIE Five Arrows Messieurs de Rothschild Frères

À l'étranger :

Néant

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Président de Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS (depuis 2019)
Président de Rothschild & Co Concordia SAS (depuis 2018)
Président de Rothschild & Co Gestion SAS (depuis 2018)
Représentant permanent de Rothschild & Co Gestion SAS en tant qu'Associé-gérant de RCB Gestion SNC (depuis 2018)
Gérant de Rothschild Martin Maurel SCS (depuis 2018)
Associé-gérant de Rothschild & Cie SCS (depuis 2018)
Président de Rothschild Martin Maurel Associés SAS (depuis 2018)
Associé-gérant de RCB Partenaires SNC (depuis 2018)
Membre du Comité Gouvernance et RSE de Casino SA⁽¹⁾ (depuis 2018) (hors Groupe)
Administrateur de Compagnie Financière Martin Maurel SA depuis sa fusion avec la Société (depuis 2017)
Administrateur de Edmond de Rothschild SA (depuis 2015) (hors Groupe)

À l'étranger :

Administrateur de Continuation Investments NV (Pays-Bas) (depuis 2018)
Administrateur de Rothschild Employee Trustees Limited (Royaume-Uni) (depuis 2016)
Vice-Président de Rothschild Bank AG (Suisse) (depuis 2016)
Administrateur de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (depuis 2016)
Administrateur de Rothschild Holding AG (Suisse) (depuis 2016)
Administrateur de Rothschild Concordia AG (Suisse) (depuis 2016)
Président de Rothschild North America Inc. (États-Unis) (depuis 2015)

(1) Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Éric de ROTHSCHILD

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Vice-Président du Conseil de surveillance

Informations générales

Français

Né en 1940

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 12

Date de première nomination : 29 octobre 2004

Date du dernier renouvellement : 28 septembre 2017

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2020

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

En France :

Président Exécutif de Rothschild & Co Concordia SAS

Associé-gérant de RCB Partenaires SNC

Associé commandité gérant de Béro SCA

Représentant permanent de Béro SCA en qualité de Président de Ponthieu Rabelais SAS

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Représentant permanent de Béro SCA en qualité de Co-Gérant de Château Lafite Rothschild SC

Administrateur de Baronnes et Barons Associés SAS

Administrateur de Christie's France SA

Administrateur de la Société des Amis du Louvre

Administrateur du Centre National de la Photographie

À l'étranger :

Administrateur de The Rothschild Archive Ltd (Royaume-Uni)

Président et administrateur de DBR USA Inc. (États-Unis)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Président de la Fondation nationale des Arts Graphiques et Plastiques (depuis 2019) (hors Groupe)

Membre du Conseil de surveillance de Milestone SAS (depuis 2019) (hors Groupe)

Membre du Conseil de surveillance de SIACI Saint-Honoré SA (depuis 2019) (hors Groupe)

Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA⁽¹⁾ (depuis 2018)

Directeur général de Rothschild & Co Concordia SAS (depuis 2018)

Représentant permanent de Béro SCA en qualité de Président de Société du Château Rieussec SAS et Gérant de Château Duhart-Milon SC (depuis 2018) (hors Groupe)

Représentant permanent de Béro SCA en qualité de Gérant de La Viticole

de Participation SCA, co-Gérant de Domaines Barons de Rothschild

(Lafite) SCA (depuis 2017) (hors Groupe)

À l'étranger :

Président de Rothschild & Co Holding AG (Suisse) (depuis 2019)

Administrateur de Los Vascos S.A. (Chili) (depuis 2018) (hors Groupe)

Administrateur de Continuation Investments NV (Pays-Bas) (depuis 2018)

Administrateur de Rothschild Employee Trustees Ltd (Royaume-Uni) (depuis 2016)

Président de Rothschild Asset Management Holdings AG (Suisse) (depuis 2016)

Administrateur de Rothschild Continuation Holdings AG (Suisse)

(depuis 2016)

Administrateur de Rothschild Concordia AG (Suisse) (depuis 2016)

(1) Société cotée.

Adam KESWICK

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Vice-Président du Conseil de surveillance

Informations générales

Britannique

Né en 1973

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 10

Date de première nomination : 29 septembre 2016

Date du dernier renouvellement : 16 mai 2019

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2021

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

Néant

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Néant

À l'étranger :

Président de Jardine Pacific Holdings Limited (Bermudes)
Président de Jardine Schindler Holdings Limited (Iles Vierges Britanniques)
Président de Matheson & Co., Limited (Royaume-Uni)
Administrateur de Jardine Matheson Holdings Limited⁽¹⁾ (Bermudes)
Administrateur de Jardine Motors Group UK Limited (Royaume-Uni)
Administrateur de Dairy Farm International Holdings Limited⁽¹⁾ (Bermudes)
Administrateur de Hongkong Land Holdings Limited⁽¹⁾ (Bermudes)

Administrateur de Mandarin Oriental International Limited⁽¹⁾ (Bermudes)
Administrateur de Jardine Strategic Holdings Limited⁽¹⁾ (Bermudes)
Administrateur de JMH Finance Holdings Limited (Iles Vierges Britanniques)
Administrateur de JMH Investments Limited (Iles Vierges Britanniques)
Administrateur de JMH Management Holdings Limited (Iles Vierges Britanniques)
Administrateur de JMH Treasury Limited (Iles Vierges Britanniques)
Administrateur de JSH Treasury Limited (Iles Vierges Britanniques)
Administrateur non-exécutif de Ferrari NV⁽¹⁾ (Pays-Bas)
Administrateur non-exécutif de Yabuli China Entrepreneurs Forum (Chine)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger (hors groupe) :

Vice-Président de Jardine Lloyd Thompson Group Limited⁽¹⁾ (auparavant Jardine Lloyd Thompson Group plc) (Royaume-Uni) (depuis 2019)
Président-Directeur Général permanent de Jardine Motors Group Holdings Limited (Bermudes) (depuis 2016)
Président-Directeur Général permanent de Jardine Motors Group Limited (Bermudes) (depuis 2016)
Président de Jardine Pacific Limited (Bermudes) (depuis 2016)
Président de Jardine, Matheson & Co., Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Président de Zung Fu Company Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Président de Fu Tung Holdings Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Président et administrateur non-exécutif de Gammon China Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Vice-Président et Directeur général délégué de Jardine Matheson Limited (Bermudes) (depuis 2016)
Administrateur de Zhongsheng Group Holdings Limited⁽¹⁾ (Iles Caïmans) (depuis 2016)
Administrateur de JRE Asia Capital Management Limited (Iles Caïmans) (depuis 2016)
Administrateur de Mandarin Oriental Hotel Group International Limited (Bermudes) (depuis 2016)

Administrateur de Mandarin Oriental Hotel Group Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Administrateur de Dairy Farm Management Services Limited (Bermudes) (depuis 2016)
Administrateur de Yonghui Superstores Co. Limited⁽¹⁾ (Chine) (depuis 2016)
Administrateur de Hongkong Land Limited (Bermudes) (depuis 2016)
Administrateur de Jardine Matheson (China) Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Administrateur de The Hongkong Land Co., Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Administrateur de Hongkong Land China Holdings Limited (Bermudes) (depuis 2016)
Administrateur de Maxim's Caterers Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Administrateur de Mindset Limited (Hong Kong) (depuis 2016)
Administrateur d'OHTL Public Company Limited⁽¹⁾ (Thaïlande) (depuis 2016)

(1) Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Dr. Daniel DAENIKER

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité des risques (jusqu'au 16 septembre 2019)

Informations générales

Suisse

Né en 1963

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 2 010

Date de première nomination : 25 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : 16 mai 2019

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2022

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

Néant

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur de Hilti AG (Liechtenstein)

Administrateur de Dormakaba Holding AG⁽¹⁾ (Suisse)

Senior Partner et administrateur de Homburger AG (Suisse)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Membre du Comité des risques (depuis 2019)

À l'étranger :

Administrateur de GAM Holding AG⁽¹⁾ (Suisse) (depuis 2016) (hors Groupe)

Angelika GIFFORD

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité des risques (jusqu'au 16 septembre 2019)

Informations générales

Allemande

Née en 1965

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 10

Date de première nomination : 25 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : 16 mai 2019

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2022

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

Néant

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur de Thyssenkrupp AG (Allemagne)

(depuis novembre 2019)

Membre du Directoire de Atlantik-Brücke e.V (Allemagne)

Membre du Conseil de surveillance de TUI AG⁽¹⁾ (Allemagne)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Membre du Comité des risques (depuis 2019)

À l'étranger (hors Groupe) :

Administrateur de ProSieben Sat.1 Media SE⁽¹⁾ (Allemagne) (depuis 2019)

Directrice générale et Vice-Présidente de l'activité Software de

Micro Focus GmbH (Allemagne) (depuis 2018)

Directrice générale et Vice-Présidente de l'activité Software de

Hewlett-Packard GmbH (depuis 2017)

(1) Société cotée.

Sylvain HÉFÈS

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Membre du Conseil de surveillance
- Président et membre du Comité des rémunérations et des nominations
- Membre du Comité d'audit (jusqu'au 11 septembre 2019)

Informations générales

Français

Né en 1952

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 10

Date de première nomination : 29 mars 2012

Date du dernier renouvellement : 17 mai 2018

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2021

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

En France :

Administrateur de Rothschild & Co Concordia SAS

Membre du Comité consultatif de Five Arrows Managers SAS

À l'étranger :

Senior Advisor de N M Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni)

Membre du Comité des investissements de Five Arrows Principal Investments SCA SICAR (Luxembourg)

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Président Europe de Rhône Capital

À l'étranger :

Administrateur de Rhône Capital LLC (États-Unis)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Membre du Comité d'audit (depuis 2019)

À l'étranger :

Président de Francarep, Inc. (États-Unis) (depuis 2019)

Administrateur de Five Arrows Capital Ltd (Iles Vierges britanniques) (depuis 2017)

À l'étranger (hors Groupe) :

Administrateur d'Intercontinental Exchange Group, Inc⁽¹⁾ (États-Unis) (depuis 2015)

(1) Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Suet-Fern LEE

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité des risques (depuis le 11 décembre 2019)

Informations générales

Singapourienne

Née en 1958

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 10

Date de première nomination : 28 septembre 2017

Date de dernier renouvellement : N/A

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2020

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

Néant

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Administrateur de Sanofi SA⁽¹⁾

À l'étranger :

Administratrice de Morgan Lewis Stamford LLC (Singapour)

Administrateur de Stamford Corporate Services Pte Ltd (Singapour)

Administrateur de The World Justice Project (États-Unis)

Administrateur de Caldecott Inc. (Îles Caïmans)

Associée de Morgan Lewis & Bockius LLP (États-Unis)

Membre de l'équipe de direction internationale, Morgan Lewis & Bockius (États-Unis)

Présidente du groupe de travail Inter-Pacifique, Morgan Lewis & Bockius (États-Unis)

Administrateur et membre du Comité d'audit de AXA Holdings Japan Co., Ltd (Japon)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Administrateur et membre du comité financier d'Axa SA⁽¹⁾

À l'étranger (hors groupe) :

Présidente de l'équipe de direction internationale, Morgan Lewis & Bockius LLP (USA) (depuis 2019)

Administrateur d'Axa Asia (Hong Kong) (depuis 2018)

Administrateur de Rickmers Trust Management Pte Ltd⁽¹⁾ (Singapour) (depuis 2017)

Présidente de l'Asian Civilisations Museum (Singapour) (depuis 2015)

Administrateur de National Heritage Board (Singapour) (depuis 2015)

(1) Société cotée.

Arielle MALARD de ROTHSCHILD

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Membre du Conseil de surveillance
- Membre du Comité d'audit (depuis le 11 décembre 2019)
- Membre du Comité des risques
- Membre du Comité de Direction sur le *Leadership* féminin
- Membre du Comité relatif à l'admission/l'acceptation de nouveaux clients

Informations générales

Française

Née en 1963

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 10

Date de première nomination : 25 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : 16 mai 2019

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2022

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

En France :

Gérant de Rothschild & Cie SCS

Administrateur de la Fondation de Rothschild (association caritative)

À l'étranger :

Néant

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Administrateur du Groupe Lucien Barrière SAS (jusqu'au 1^{er} avril 2019)

Membre du Conseil d'administration de la Société Foncière Lyonnaise⁽¹⁾

Membre du Comité d'Audit de la Société Foncière Lyonnaise⁽¹⁾

Membre du Comité de Sélection et Rémunération de la Société Foncière Lyonnaise⁽¹⁾

À l'étranger :

Membre du Conseil de Surveillance et Trésorière de CARE International (Suisse) (association caritative) (jusqu'au 5 juin puis Présidente)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Administrateur d'Imerys SA⁽¹⁾ (depuis 2017) (hors Groupe)

Membre du Comité des rémunérations et des nominations d'Imerys SA⁽¹⁾ (depuis 2017) (hors Groupe)

À l'étranger :

Administrateur d'Electrica SA⁽¹⁾ (Roumanie et Royaume-Uni) (depuis 2018) (hors Groupe)

Membre du Comité d'audit et des risques d'Electrica SA⁽¹⁾ (Roumanie et Royaume-Uni) (depuis 2018) (hors Groupe)

Membre du Comité des rémunérations et des nominations d'Electrica SA⁽¹⁾ (Roumanie et Royaume-Uni) (depuis 2018) (hors Groupe)

Présidente de CARE France (association caritative) (depuis 2018) (hors Groupe)

(1) Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Lucie MAUREL-AUBERT

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Membre du Conseil de surveillance

Informations générales

Française

Née en 1962

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 12 610

Date de première nomination : 8 juin 2012

Date du dernier renouvellement : 17 mai 2018

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2021

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

En France :

Présidente du Conseil de surveillance de Martin Maurel SA

Présidente de Messine SAS

Vice-Présidente de Rothschild Martin Maurel Associés SAS

Présidente du Conseil de surveillance de Wargny BBR SA

À l'étranger :

Néant

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Vice-Présidente de l'Association Française des Banques

Administrateur de Compagnie Plastic Omnium SA⁽¹⁾

Administrateur de SNEF SA

Administrateur de STEF SA⁽¹⁾

Gérante de SC BD Maurel

Gérante de SC Paloma

Administrateur du Fonds de dotation du Grand Paris

À l'étranger :

Néant

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Présidente du Conseil de surveillance de Hoche Gestion Privée SA (depuis 2018)

Membre du Conseil de surveillance du Fonds de garantie des dépôts et de résolution (depuis 2018)

Présidente de Immobilière Saint Albin SAS (depuis 2018)

Membre du Conseil de surveillance de BBR Rogier SA (depuis 2018)

Administrateur de Théâtre du Châtelet (depuis 2017) (hors Groupe)

Présidente du Conseil de surveillance d'International Capital Gestion SA (depuis 2017)

Présidente du Conseil de surveillance de Martin Maurel Gestion SA (depuis 2017)

Présidente de Grignan Participations SAS (depuis 2017)

Présidente du Conseil de surveillance d'Optigestion SA (depuis 2017) (hors Groupe)

Membre du Directoire et Directrice générale de Martin Maurel

(anciennement dénommée Banque Martin Maurel) SA (depuis 2017)

Vice-Présidente, Directrice générale déléguée et Membre du Conseil d'administration de la Compagnie Financière Martin Maurel SA (depuis 2017)

Membre du Conseil de surveillance de Martin Maurel Gestion SA (depuis 2017)

Représentante permanente de Martin Maurel (anciennement dénommée Banque Martin Maurel) SA en qualité de membre du Conseil de surveillance d'Optigestion SA (depuis 2017) (hors Groupe)

Administrateur de la Fondation Hôpital Saint-Joseph (depuis 2016)

(hors Groupe)

Administrateur de Montupet SA⁽¹⁾ (depuis 2016) (hors Groupe)

Membre du Conseil de surveillance d'Aéroport Marseille Provence (depuis 2015) (hors Groupe)

Présidente du Groupement Européen de Banques (depuis 2015)

(hors Groupe)

À l'étranger :

Gérant (Type A) de Mobilim International SàRL (Luxembourg) (depuis 2018) (hors Groupe)

(1) Société cotée.

Carole PIWNICA

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité des rémunérations et des nominations

Informations générales

Belge

Née en 1958

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 10

Date de première nomination : 25 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : 16 mai 2019

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2022

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

Néant

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Membre indépendant du Conseil d'administration de Sanofi SA⁽¹⁾

À l'étranger :

Administrateur d'Amyris Inc.⁽¹⁾ (États-Unis)

Présidente et membre du Conseil d'administration d'Arianna SA (depuis 2019)

Associé-Gérante de Naxos SARL (depuis 2019)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Membre indépendant du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications SA⁽¹⁾ (depuis 2019) (hors Groupe)
Présidente du Comité de la gouvernance et des nominations d'Eutelsat Communications SA⁽¹⁾ (depuis 2019) (hors Groupe)
Membre du Comité d'audit de Rothschild & Co SCA⁽¹⁾ (depuis 2018)
Membre du Comité d'audit de Sanofi SA⁽¹⁾ (depuis 2018) (hors Groupe)
Présidente du Comité des rémunérations d'Eutelsat Communications SA⁽¹⁾ (depuis 2016) (hors Groupe)

À l'étranger (hors Groupe) :

Administrateur de Naxos UK Ltd (Royaume-Uni) (depuis 2019)
Administrateur d'Elevance (États-Unis) (depuis 2019)
Administrateur de I20 (Royaume-Uni) (depuis 2019)
Administrateur de Big Red (États-Unis) (depuis 2018)
Administrateur de RecyCoal Ltd (Royaume-Uni) (depuis 2015)

Anthony de ROTHSCHILD

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Membre du Conseil de surveillance

Informations générales

Britannique

Né en 1977

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 10

Date de première nomination : 8 juin 2012

Date du dernier renouvellement : 17 mai 2018

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2021

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

En France :

Administrateur de Rothschild & Co Concordia SAS

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

À l'étranger :

Administrateur d'Ascott Farms Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur d'Ascott Nominees Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Southcourt Stud Company Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Sculpt the future Company Ltd (Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger (hors Groupe) :

Administrateur d'Ascott Properties Ltd (Royaume-Uni) (depuis 2015)

(1) Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Sipko SCHAT

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Président du Comité des risques
- Membre du Comité d'audit (depuis le 11 décembre 2019)

Informations générales

Néerlandais

Né en 1960

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 10

Date de première nomination : 8 juin 2012

Date du dernier renouvellement : 17 mai 2018

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2021

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur de Rothschild & Co Bank AG (Suisse)

Président du Comité d'audit et des risques de Rothschild & Co Bank AG (Suisse)

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Néant

À l'étranger :

Membre du Conseil de surveillance de Drienim B.V. (Pays-Bas)

Président du Conseil de surveillance de VanWonen Holding B.V. (Pays-Bas)

Administrateur non-exécutif OCI N.V.⁽¹⁾ (Pays-Bas)

Administrateur de Trafigura Group Pte Ltd (Singapour)

Administrateur de Randstad Beheer B.V. (Pays-Bas)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger (hors Groupe) :

Président du Conseil de surveillance de Vion N.V (Pays-Bas) (depuis 2018)

(1) Société cotée.

Peter SMITH

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Président et membre du Comité d'audit
- Membre du Comité des rémunérations et des nominations
- Membre du Comité des risques (depuis le 11 décembre 2019)

Informations générales

Britannique

Né en 1946

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 10

Date de première nomination : 27 septembre 2012

Date de dernier renouvellement : 17 mai 2018

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2021

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur non-exécutif de N M Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni)

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur de Casa San Damian Limited (Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger :

Président non-exécutif de N M Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni) (depuis 2019)

Administrateur de Rothschild & Co Bank AG (Suisse) (depuis 2019)

Membre du Comité d'audit de Rothschild Bank AG (Suisse) (depuis 2019)

Président du Conseil d'administration de Land Restoration Trust (association caritative) (Royaume-Uni) (depuis 2019) (hors Groupe)

Président non-exécutif du Conseil d'administration de Savills Plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni) (depuis 2016) (hors Groupe)

Administrateur de Associated British Foods Plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni) (depuis 2016) (hors Groupe)

Président non-exécutif du Conseil d'administration de Templeton Emerging Markets Investment Trust Plc⁽¹⁾ (Royaume-Uni) (depuis 2015) (hors Groupe)

(1) Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Luisa TODINI

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Membre indépendant du Conseil de surveillance
- Membre du Comité des rémunérations et des nominations

Informations générales

Italienne

Née en 1966

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 10

Date de première nomination : 25 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : 16 mai 2019

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2022

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

Néant

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Néant

À l'étranger :

Présidente de Green Arrow Capital SGR (Italie)

Présidente de Net Insurance SpA (Italie)

Présidente de Todini Finanziaria SpA (Italie)

Directeur général unique de Proxima Srl (Italie)

Administrateur de Save SpA (Italie)

Administrateur de Green Arrow Capital SpA (Italie)

Vice-Présidente de Green Arrow Capital Asset Management 1 Srl (Italie)

Administrateur de Green Arrow Capital Asset Management 2 Srl (Italie)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger (hors Groupe) :

Présidente d'honneur de Todini Costruzioni Generali SpA (Italie) (depuis 2019)

Présidente de Uni-Esco Srl Italie (depuis 2019)

Administrateur de Salini Costruttori SpA (Italie) (depuis 2019)

Administrateur de Green Arrow Capital Srl (Italie) (depuis 2019)

Présidente de Todini Costruzioni Generali SpA (Italie) (depuis 2018)

Présidente de Ecos Energia Srl (Italie) (depuis 2017)

Présidente de Poste Italiane ⁽¹⁾ (Italie) (depuis 2017)

(1) Société cotée.

François HENROT

Fonctions principales au sein de Rothschild & Co SCA :

- Censeur au sein du Conseil de surveillance

Informations générales

Français

Né en 1949

Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement au 31 décembre 2019 : 476 260

Date de première nomination : 29 septembre 2016

Date du dernier renouvellement : 16 mai 2019 (non renouvelable pour un nouveau terme)

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2020

Autres mandats et fonctions occupés

Au sein du Groupe Rothschild & Co

En France :

Associé-gérant de FH GFA SARL, Associé commandité gérant de Rothschild & Cie SCS

Associé-gérant de FH GFA SARL, Associé-gérant de RCB Partenaires SNC
Directeur général de Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS

À l'étranger :

Néant

À l'extérieur du Groupe Rothschild & Co

En France :

Membre du Conseil de surveillance de Rexel SA⁽¹⁾

À l'étranger :

Président du Conseil d'administration de Cobepa (Belgique)

Administrateur de Yam Invest NV (Pays-Bas)

Administrateur non-exécutif de BMCE Bank SA⁽¹⁾ (Maroc)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Gérant de Rothschild Martin Maurel (anciennement Rothschild & Compagnie Banque) SCS (depuis 2017)

Censeur du Conseil de surveillance de Vallourec SA⁽¹⁾ (depuis 2015) (hors Groupe)

(1) Société cotée.

Il est précisé que lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires qui se réunira le 14 mai 2020, les actionnaires de la Société seront également appelés à se prononcer sur le renouvellement de plusieurs mandats arrivant à échéance comme suit :

- renouvellement des mandats en tant que membres du Conseil de surveillance de Mme Suet-Fern Lee et M. Éric de Rothschild.

Sur recommandation des membres de son Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil de surveillance qui s'est réuni le 10 mars 2020 a exprimé une opinion favorable sur ces renouvellements. Les informations nécessaires sur ces renouvellements de mandats qui seront soumis aux actionnaires, seront disponibles dans le Document d'Assemblée générale qui regroupe toutes les informations mises à la disposition des actionnaires, en ce compris le rapport du Conseil de surveillance aux actionnaires, lequel sera publié sur le site de la Société à l'adresse www.rothschildandco.com.

2.1.2 Politique de diversité appliquée dans la composition du Conseil de surveillance et de ses comités spécialisés

Le Conseil de surveillance attache beaucoup d'importance à l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle des comités qu'il constitue en son sein, notamment en termes de diversité (représentation des femmes et des hommes, nationalités, âges, qualifications et expériences professionnelles).

En ce sens, le Conseil de surveillance peut s'appuyer, au regard des métiers du Groupe, sur les qualifications et expériences professionnelles de ses membres, ainsi que sur une grande diversité de nationalités.

2.1.3 Représentation des femmes et des hommes membres du Conseil de surveillance

La composition du Conseil de surveillance est conforme aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, qui impose la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil de surveillance, en ce qu'il comprend huit hommes et six femmes.

En outre, le Conseil de surveillance veille à un équilibre femmes-hommes dans la composition de ses comités spécialisés : des femmes siègent dans chacun des comités spécialisés du Conseil de surveillance.

Il est à noter en particulier qu'à la date de publication du présent rapport, un membre du Conseil de surveillance, Madame Lucie Maurel-Aubert, exerce les fonctions de Vice-Présidente du Conseil de surveillance et de Présidente du Comité RSE.

2.1.4 Objectifs de diversité de genre au sein des instances dirigeantes du Groupe

Lors de sa réunion du 10 mars 2020, le Conseil de surveillance a examiné les propositions d'actions discutées par le Gérant de la Société afin d'atteindre les objectifs de Rothschild & Co en matière d'équilibre entre les femmes et les hommes au sein des instances dirigeantes du Groupe. Ces objectifs sont décrits en détail dans la section 3.2 du Rapport sur la responsabilité d'entreprise, page 125 de ce rapport annuel. Le Conseil de surveillance a noté que la Direction générale devra lui présenter au cours de l'exercice 2020 des mesures de mise en œuvre des objectifs.

2.1.5 Égalité des chances, représentation et rémunération

Le Conseil de surveillance examine avec attention les actions et initiatives menées par Rothschild & Co et dans l'ensemble du Groupe en matière d'égalité des chances, notamment à travers l'activité du Comité Équilibre & Inclusion du Groupe, et de la Direction des Ressources Humaines du Groupe en matière d'égalité de représentation.

Ces actions et initiatives sont plus détaillées dans la section 3.2.1 du Rapport sur la responsabilité d'entreprise, page 125 de ce rapport annuel.

2.1.6 Membres indépendants

Au 31 décembre 2019, 7 des 14 membres du Conseil de surveillance sont indépendants, et à la date de publication du présent rapport, la situation reste inchangée. Il est à noter que Rothschild & Co étant une société contrôlée, elle doit appliquer la recommandation du Code Afep-Medef d'avoir au moins 33% de membres indépendants. La moitié des membres étant indépendants, la situation de Rothschild & Co dépasse largement le seuil requis par le Code Afep-Medef.

Le Conseil de surveillance, en collaboration avec la Direction générale, réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant toute démarche auprès d'eux. Le Conseil de surveillance suit la recommandation du Code Afep-Medef puisque la procédure de sélection des futurs administrateurs indépendants repose sur l'avis et les recommandations de son comité des rémunérations et des nominations. Le comité des rémunérations et des nominations examine chaque année l'indépendance de chaque membre. Après avoir examiné la recommandation de son comité des rémunérations et des nominations :

- le conseil de surveillance peut considérer qu'un membre du Conseil, bien que remplissant les critères ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la société, eu égard à sa participation au capital ou pour toute autre raison ;
- inversement, le Conseil de surveillance peut considérer qu'un membre qui ne remplit pas strictement tous les critères mentionnés ci-dessus est cependant indépendant.

La notion de membre indépendant est celle retenue en application du Code Afep-Medef, à l'exclusion du critère relatif à la durée des fonctions (douze ans) qui est expressément écarté par le Conseil de surveillance, à savoir :

- ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq dernières années :
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère,
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ; et
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :
 - significatif de la Société ou de son Groupe ; ou
 - ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ; et
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Dans le cadre de sa revue annuelle de la composition du Conseil lors de sa réunion du 12 mars 2019, le Conseil de surveillance a reconsidéré la situation de l'un de ses membres, M. Sipko Schat.

M. Schat entretient une relation d'affaires avec une entité du Groupe, la société N M European Partnership au titre d'un contrat de conseil portant sur les activités de Conseil financier.

Le Conseil de surveillance a reconduit son opinion, estimant que cette relation d'affaires n'avait pas de caractère significatif. Le Conseil l'a également reconduite en considérant que M. Schat apportait, du fait de ses précédentes fonctions dans de grands groupes bancaires internationaux, une expertise et une capacité de jugement qui enrichissait le Conseil de surveillance.

Sur recommandation des membres du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil de surveillance a cependant mesuré avec une attention particulière les modalités de rémunération de M. Schat au titre de son accord passé avec la société N M European Partnership. Toutefois, et tout en rappelant que la situation de M. Schat ne remettait pas en cause, dans l'esprit, son indépendance, le Conseil de surveillance a considéré que M. Sipko Schat ne remplissait pas les critères d'indépendance.

2.1.7 Assiduité des membres du Conseil de surveillance

Le nombre des séances du Conseil de surveillance et des réunions de ses comités spécialisés tenues au cours de l'exercice écoulé est indiqué ci-après dans la partie de ce rapport sur le bilan d'activité du Conseil et de ses comités spécialisés. Le tableau ci-après donne, conformément à la recommandation n°11.1 du Code Afep-Medef, toutes les informations utiles sur la participation individuelle des membres du Conseil de surveillance à ces séances et réunions.

Il est cependant souligné que la non-participation d'un membre du Conseil n'altère, ni ne compromet, le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités. Et elle ne remet pas non plus en cause son implication dans les travaux du Conseil. En effet, lorsqu'un membre se trouve dans l'impossibilité d'assister physiquement ou par téléphone ou visio-conférence à une séance du Conseil ou réunion d'un comité, son point de vue, son opinion et ses recommandations, sont toujours portés à la connaissance du Conseil dans la mesure où tous les membres du Conseil entretiennent des relations étroites à la fois entre eux, mais aussi avec le Président du Conseil et le Secrétaire.

Le taux de présence de 80 % de certains membres aux réunions du Conseil de surveillance résulte uniquement de la nécessité de réunir une réunion du Conseil le 4 avril 2019 dans des délais extrêmement courts. Cette réunion portait sur la réorganisation de la structure actionnariale de la Société présentée sous la section 4.1.1 en page 52 du rapport de gestion. Dans ce contexte, il convient de noter que les membres qui n'ont pas pu assister à cette réunion en raison d'autres engagements, ont toutefois exprimé auprès du secrétaire du Conseil leur avis sur les documents soumis au Conseil de surveillance avant sa réunion.

Membre	Conseil de surveillance	Comité d'audit	Comité des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Taux de participation par membre
David de Rothschild	100%	n/a	n/a	n/a	100%
Éric de Rothschild	100%	n/a	n/a	n/a	100%
Daniel Daeniker ⁽¹⁾	80%	n/a	100%	n/a	90%
Sylvain Héfès ⁽²⁾	80%	100%	n/a	100%	93,33%
Angelika Gifford ⁽³⁾	100%	n/a	100%	n/a	100%
Arielle Malard de Rothschild ⁽⁴⁾	100%	100%	100%	n/a	100%
Lucie Maurel-Aubert	100%	n/a	n/a	n/a	100%
Carole Pivnica	80%	n/a	n/a	100%	90%
Anthony de Rothschild	100%	n/a	n/a	n/a	100%
Sipko Schat ⁽⁵⁾	100%	100%	100%	n/a	100%
Peter Smith ⁽⁶⁾	80%	100%	100%	100%	95%
Luisa Todini	80%	n/a	n/a	100%	90%
Adam Keswick	60%	n/a	n/a	n/a	60%
Suet-Fern Lee ⁽⁷⁾	100%	100%	100%	n/a	100%
Total	90%	100%	100%	100%	94,17%

(1) Daniel Daeniker a été membre du Comité des risques jusqu'au 16 septembre 2019. Il a pris part à toutes les réunions du Comité des risques auxquelles il a été convié.

(2) Sylvain Héfès a été membre du Comité d'audit jusqu'au 11 septembre 2019. Il a pris part à toutes les réunions du Comité d'audit auxquelles il a été convié.

(3) Angelika Gifford a été membre du Comité des risques jusqu'au 16 septembre 2019. Elle a pris part à toutes les réunions du Comité des risques auxquelles elle a été conviée.

(4) Arielle Malard de Rothschild a été nommée membre du Comité d'audit le 11 décembre 2019. Elle a pris part à toutes les réunions du Comité d'audit auxquelles elle a été conviée.

(5) Sipko Schat a été nommé membre du Comité d'audit le 11 décembre 2019. Il a pris part à toutes les réunions du Comité d'audit auxquelles il a été convié.

(6) Peter Smith a été nommé membre du Comité des risques le 11 décembre 2019. Il a pris part à toutes les réunions du Comité des risques auxquelles il a été convié.

(7) Suet-Fern Lee a été nommée membre du Comité des risques le 11 décembre 2019. Elle a pris part à toutes les réunions du Comité des risques auxquelles elle a été conviée.

2.2 Obligations des membres du Conseil de surveillance

2.2.1 Règles de déontologie

Conformément aux recommandations de l'article 20 du Code Afep-Medef, le règlement intérieur du Conseil de surveillance sensibilise chaque membre du Conseil aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et l'encourage à observer les règles de déontologie relatives à son mandat.

Ainsi, chaque membre du Conseil de surveillance s'assure, avant d'assumer ses fonctions, qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées à sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux et réglementaires régissant les fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil de surveillance sont remis aux nouveaux entrants préalablement à leur entrée en fonction. L'acceptation de la fonction de membre du Conseil de surveillance entraîne l'adhésion aux termes de son règlement intérieur.

Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil de surveillance et exprime son vote, le membre du Conseil de surveillance représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social de la Société.

Chaque membre du Conseil de surveillance consacre à la préparation des réunions du Conseil, ainsi que des comités auxquels il siège, le cas échéant, le temps nécessaire à l'examen attentif des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander au Président tout complément d'information qui lui est nécessaire.

Les membres du Conseil de surveillance doivent participer à chaque réunion du Conseil de surveillance et aux réunions des comités dont ils sont membres, le cas échéant, ainsi qu'aux Assemblées générales des actionnaires, sauf en cas d'empêchement et sous réserve d'en avertir au préalable le Président et/ou le Secrétaire.

Les dossiers de réunion du Conseil de surveillance, ainsi que les informations recueillies avant ou pendant la réunion sont confidentiels. Conformément à la réglementation en vigueur, les membres du Conseil de surveillance, ainsi que toute autre personne invitée à assister aux séances du Conseil de surveillance, ne peuvent en disposer au profit d'une personne tierce en dehors du cadre normal de leurs fonctions ou de leur profession, ou à des fins autres ou pour une activité autre que celles à raison desquelles ils ont été obtenus. Ils doivent prendre toutes les mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publication externe par la Société, notamment par voie d'un communiqué de presse.

Un membre du Conseil de surveillance ne peut utiliser son titre et/ou ses fonctions pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

2.2.2 Revue des conflits d'intérêt

Dans la mesure où Rothschild & Co est contrôlée par un groupe d'actionnaires agissant de concert, le Conseil de surveillance veille avec une attention particulière à prévenir les éventuels conflits d'intérêts et à tenir compte de tous les intérêts.

La participation directe ou indirecte d'un membre du Conseil de surveillance à une opération à laquelle Rothschild & Co est directement intéressé, ou dont il a connaissance en tant que membre du Conseil de surveillance, est portée à la connaissance du Conseil de surveillance préalablement à sa conclusion.

Un membre du Conseil de surveillance ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des

affaires concurrentes, directement ou indirectement, celles du Groupe sans en informer préalablement ledit Conseil.

Conformément à la recommandation n°20 du Code Afep-Medef et au règlement intérieur du Conseil de surveillance, il est imposé à chaque membre du Conseil de surveillance de révéler toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente.

À ce titre, chaque membre doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil de surveillance ; et
- en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, voire à la discussion précédant ce vote ;
 - ne pas assister à la réunion du Conseil de surveillance pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts ; ou
 - à l'extrême, démissionner de ses fonctions au sein du Conseil de surveillance.

Chaque membre du Conseil de surveillance, ainsi que toute autre personne invitée à assister aux séances du Conseil de surveillance, doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les instruments financiers de la Société et/ou de tout autre émetteur aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du Conseil de surveillance, d'informations non encore rendues publiques et qui seraient susceptibles d'avoir une influence significative sur le cours desdits instruments financiers ou le cours des instruments financiers qui leur sont liés. Ce devoir s'impose sans que la Société ait à préciser que les informations concernées sont confidentielles ou privilégiées. Chaque membre du Conseil de surveillance s'abstient, de la même façon, de communiquer ces informations à une autre personne en dehors du cadre normal de ses fonctions ou à des fins autres que celles à raison desquelles elles lui ont été communiquées. Enfin, chaque membre s'abstient de recommander à une autre personne d'acquiescer ou de céder les instruments financiers auxquels se rapportent ces informations.

Pour ce faire, les mesures suivantes doivent notamment être respectées :

- les actions de la Société détenues par un membre du Conseil de surveillance à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé de corps, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites au nominatif :
 - soit au nominatif pur auprès du teneur de registre de la Société,
 - soit au nominatif administré dans les livres d'un teneur de compte-conservateur français dont les coordonnées seront communiquées au Secrétaire du Conseil de surveillance ;
- toute opération sur d'éventuels instruments financiers dérivés ou liés à des titres émis par la Société (instruments financiers à terme, warrants, obligations échangeables ...) à découvert ou en report est interdite aux membres du Conseil ; et
- toute transaction sur l'action Rothschild & Co, y compris les opérations de couverture, pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des comptes sociaux et consolidés annuels, semestriels et le cas échéant, des comptes trimestriels complets (la période est réduite à 15 jours s'agissant de la publication financière de l'information trimestrielle) ainsi que le jour de la publication est strictement interdite pour tout membre du Conseil de surveillance ou pour toute autre personne ayant assisté à la séance du Conseil de surveillance au cours de laquelle ces résultats ont été examinés ; la même règle s'applique pour l'annonce de l'estimation des résultats annuels et semestriels.

2.3 Attributions du Conseil de surveillance

Les attributions, le mode de fonctionnement, et l'activité du Conseil de surveillance doivent s'apprécier au regard de sa nature de société en commandite par actions laquelle constitue une forme juridique propre, même si elle emprunte à la fois à la société en nom collectif et à la société par actions.

En effet, le second alinéa de l'article L. 226-1 du Code de commerce dispose que la société en commandite par actions est d'abord régie par des règles particulières (articles L. 226-1 à L. 226-14 et R. 226-1 à R. 226-3 du Code de commerce), et qu'elle emprunte également aux règles des sociétés en commandite simple (qui obéissent elles-mêmes aux règles des sociétés en nom collectif) et des sociétés anonymes, mais seulement « dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions particulières prévues par le présent chapitre » (à savoir le chapitre relatif aux sociétés en commandite par actions). Les règles de la société anonyme relatives au gouvernement de la société sont même expressément écartées (articles L. 225-17 à L. 225-93).

Le caractère hybride des sociétés en commandite par actions commande le mode d'organisation et de fonctionnement que le Conseil de surveillance a adopté dans son règlement intérieur pour lui permettre d'accomplir au mieux ses missions.

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Gérant, en ce compris notamment du système de *reporting* de l'information financière et comptable et du dispositif de contrôle interne en matière de risques, de conformité et d'audit interne, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables à la Société.

Le Conseil de surveillance peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires.

À l'effet d'exercer son pouvoir de contrôle permanent :

- le Conseil de surveillance opère, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- tous les trois mois, ou plus souvent si le Conseil de surveillance le demande, le Gérant présente au Conseil un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, qui est établi dans les conditions demandées par le Conseil de surveillance ;
- dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, le Gérant présente au Conseil de surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés ;
- le Gérant soumet au Conseil de surveillance ses objectifs annuels opérationnels et, au moins une fois par an, ses projets stratégiques à long terme ;
- le Conseil de surveillance présente à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, notamment, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes annuels et consolidés, et commente la gestion de la Société ;
- les conventions et engagements relevant des dispositions combinées des articles L. 226-10 et L. 225-38 à L. 225-43 du Code de commerce sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance ; et
- il veille à la qualité de l'information fournie par le Groupe à ses actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes de la Société et du Groupe arrêtés par le Gérant et le rapport annuel établi par le Gérant, ou à l'occasion d'opérations majeures.

Outre les pouvoirs qui lui sont confiés par la loi, le Conseil de surveillance se prononce selon les modalités déterminées sous l'article 10.2.3 des statuts de la Société :

- par voie d'avis consultatif au Gérant sur :
 - les orientations stratégiques, le budget annuel et le plan d'affaires à trois ans du Groupe,

- toute opération significative de croissance externe, de cession d'activité ou de branche d'activité, ou de rapprochement, et
- toute initiative stratégique ou réorientation majeure de l'activité du Groupe ; et
- par voie de recommandation aux actionnaires sur la politique de distribution de dividendes de la Société.

De plus, le Conseil de surveillance présente aux actionnaires un rapport et un avis motivé sur toute résolution soumise à l'Assemblée générale des actionnaires et sur tout sujet faisant l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes de la Société.

Le Conseil de surveillance peut se faire assister des experts de son choix, aux frais de la Société. Il est doté des pouvoirs d'investigation les plus larges et peut poser des questions écrites au Gérant, ou bien encore demander à l'entendre à tout moment.

2.3.1 Organisation et fonctionnement du Conseil de surveillance

CONVOCATIONS

Sur proposition de son Président, le Conseil de surveillance arrête chaque année, pour l'année à venir, un calendrier de ses réunions. Le Conseil est également tenu informé du programme annuel de travail de ses comités spécialisés.

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins quatre fois par an, sur convocation par tout moyen du Président, de la moitié au moins des membres du Conseil de surveillance, du Gérant de la Société, ou d'un associé commandité, et dans le respect d'un délai de convocation raisonnable, sauf circonstances justifiant une convocation à très bref délai.

La(es) personne(s) convoquant le Conseil de surveillance arrête(nt) l'ordre du jour de la réunion et le communique(nt) en temps utile et par tous moyens appropriés aux membres du Conseil de surveillance.

Tous les membres du Conseil de surveillance peuvent consulter le Secrétaire du Conseil et bénéficier de ses services ; ce dernier est responsable de toutes les procédures relatives au fonctionnement du Conseil de surveillance ainsi que de la bonne organisation des réunions.

Les documents permettant aux membres du Conseil de surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués 48 heures au moins avant la réunion du Conseil de surveillance, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

Les membres du Conseil de gérance participent aux réunions du Conseil de surveillance, avec voix consultative afin de donner quitus au Gérant vis-à-vis du Conseil de surveillance à l'égard de son obligation de *reporting*. Toute autre personne externe au Conseil de surveillance peut être invitée à participer en tout ou en partie aux réunions du Conseil de surveillance, à l'initiative du Président du Conseil de surveillance ou sur recommandation du Gérant faite au Président du Conseil de surveillance.

TENUE DES SÉANCES

Les réunions du Conseil de surveillance peuvent se tenir soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation ainsi que par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres du Conseil de surveillance et garantissant leur participation effective par l'utilisation de moyens techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Elles sont présidées par le Président ou, en cas d'absence de celui-ci, par le Vice-Président présent ayant le plus d'ancienneté en cette qualité ou, en l'absence de Vice-Président, par le membre désigné à cet effet par le Conseil de surveillance.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués aux membres du Conseil de surveillance 48 heures au moins avant chaque réunion, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité. En toute circonstance, le Conseil de surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du président de séance, délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour mais qui sont communiquées aux membres du Conseil.

Lors de chaque réunion du Conseil de surveillance, le Gérant porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs relatifs aux activités du Groupe et intervenus depuis la précédente réunion du Conseil de surveillance.

À la suite de l'évaluation annuelle menée par le Conseil de surveillance en 2018, le Conseil a décidé de consacrer le temps nécessaire à l'issue de chacune de ses réunions, afin de permettre des discussions entre les membres du Conseil hors la présence des représentants du Gérant et des directeurs occupant des positions seniors au sein de la Société et du Groupe.

PARTICIPATION ET MAJORITÉ

Les membres du Conseil de surveillance ont le droit de se faire représenter à chaque réunion par un autre membre au moyen d'un pouvoir exprès donné par lettre, télécopie ou par tout moyen de télécommunication.

Sont réputés présents les membres du Conseil qui participent à la réunion du Conseil par les moyens autorisés susvisés, sauf lorsque le Conseil de surveillance est réuni pour procéder aux opérations de vérification et de contrôle du rapport annuel et des comptes sociaux et consolidés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés et pouvant prendre part au vote. En cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

2.3.2 Rôle du Conseil de surveillance sur la stratégie du Groupe

Outre les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, conformément à l'article 10.2.3 des statuts de la Société, le Conseil de surveillance donne un avis consultatif au Gérant de la Société sur les sujets suivants :

- les politiques stratégiques, le budget annuel et le plan d'affaires sur les trois ans du Groupe ; et
- toute initiative stratégique majeure du Groupe.

2.4 Bilan d'activité du Conseil de surveillance pendant l'exercice

Le Conseil de surveillance se réunit au minimum quatre fois par an.

Les membres du Conseil reçoivent systématiquement, avant la tenue de chaque réunion, un dossier comprenant l'ordre du jour de la réunion, les rapports, notes et études nécessaires à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Chaque réunion trimestrielle du Conseil de surveillance est précédée d'une réunion du Comité d'audit et du Comité des risques. Le Comité des rémunérations et des nominations se réunit au minimum en février et en décembre de chaque année.

Le Conseil de surveillance s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les 12 mars, 4 avril, 15 mai, 17 septembre et 17 décembre. Des informations sur le taux de présence de chaque membre du Conseil de surveillance sont fournies en section 2.1.5 du présent rapport.

Lors de sa réunion du 12 mars 2019, les points à l'ordre du jour comprenaient notamment :

- l'examen des performances du Groupe et les résultats de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018 ;
- les comptes de Rothschild & Co pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- à la suite de leurs réunions respectives, les comptes rendus d'activité du Comité d'audit, du Comité des risques et du Comité des rémunérations et des nominations ;
- divers sujets de contrôle interne à l'échelle du Groupe, y compris le rapport à l'ACPR et l'approbation de l'évaluation stratégique des risques ;
- la planification des fonds propres réglementaires ;
- une présentation des impacts juridiques et réglementaires du Brexit ; et
- en vue de l'Assemblée générale annuelle, le projet d'ordre du jour et les résolutions ainsi que le rapport du Conseil de surveillance aux actionnaires.

La réunion du 4 avril 2019 a porté uniquement sur l'information du Conseil de surveillance de la réorganisation de la structure de l'actionariat de la société holding familiale Rothschild & Co Concordia SAS consolidant le contrôle de la famille Rothschild sur Rothschild & Co à laquelle il est fait référence à la Section 4.1.1 en page 52 du rapport de gestion.

Lors de sa réunion du 15 mai 2019, les points à l'ordre du jour comprenaient notamment :

- l'examen des performances du Groupe et les résultats au cours de la période de trois mois se terminant le 31 mars 2019 ;
- à la suite de leurs réunions respectives, les comptes rendus d'activité du Comité d'audit et du Comité des risques ;
- divers sujets de contrôle interne à l'échelle du Groupe, y compris le rapport sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les politiques du Groupe et le plan de relance du Groupe ;
- une présentation sur l'activité de Capital-Investissement et dette privée de Rothschild & Co ;
- une présentation sur les plans de succession de Rothschild & Co ;
- une présentation des impacts juridiques et réglementaires du Brexit ; et
- en vue de l'Assemblée générale annuelle, la composition du Conseil de surveillance et de ses comités.

Lors de sa réunion du 17 septembre 2019, les points à l'ordre du jour comprenaient notamment :

- l'évaluation des performances du Groupe au 30 juin 2019 et les prévisions pour l'année jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- les comptes consolidés du premier semestre 2019 et le projet d'annonce des résultats ;
- une présentation de l'activité Banque privée et gestion d'actifs de Rothschild & Co ;
- à la suite de leurs réunions respectives, les comptes rendus d'activité du Comité d'audit, du Comité des risques et du Comité des rémunérations et des nominations ;
- la nomination des présidents et des membres des comités d'audit et des risques ;
- une mise à jour sur les impacts juridiques et réglementaires du Brexit ; et
- l'examen des prêts du Groupe.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2019, les points à l'ordre du jour comprenaient notamment :

- l'évaluation des performances du Groupe au 31 décembre 2019 et le budget global du Groupe pour l'exercice 2020 ;
- à la suite de leurs réunions respectives, les comptes rendus d'activité du comité d'audit, du comité des risques et du comité des rémunérations et des nominations ;
- l'examen de la gouvernance du Conseil de surveillance et de ses comités ;
- une mise à jour sur la stratégie en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) ; et
- une présentation sur la cybersécurité au sein du Groupe.

2.5 Évaluation de l'organisation et des méthodes de travail du Conseil de surveillance

En 2018, le Conseil de surveillance a procédé à une évaluation approfondie de son organisation et de ses méthodes de travail en collaboration avec le président du comité des rémunérations et des nominations et un membre indépendant du comité. Cette évaluation a pris la forme d'un questionnaire portant sur les questions suivantes :

- composition du Conseil de surveillance ;
- fonctions du Conseil de surveillance ;
- organisation des réunions et fonctionnement du Conseil de surveillance ;
- accès aux informations nécessaires permettant au Conseil d'exercer ses fonctions ;
- travaux des comités spécialisés ;
- supervision du contrôle interne et de la gestion des risques ;
- communication avec les actionnaires ;
- les méthodes d'évaluation du Conseil de surveillance ;
- éthique et prévention des conflits d'intérêts ;
- politique de rémunération des membres du Conseil et de ses comités.

Sur la base des résultats de cette évaluation approfondie, le Conseil de surveillance a approuvé, lors de sa réunion du 19 décembre 2018, un plan d'action.

Après avoir considéré que le questionnaire d'évaluation 2018 était arrivé à maturité, le Conseil de surveillance a décidé de mener son évaluation annuelle 2019 sur la base d'un questionnaire limité aux questions les plus importantes qui avaient été soulevées en 2018 à la lumière de la mise en œuvre effective du plan d'action approuvé lors de sa réunion de décembre 2018.

Les résultats de cette évaluation annuelle 2019 ont été présentés au Conseil de surveillance lors de sa réunion du 10 mars 2020. Lors de cette même réunion, le Conseil de surveillance a décidé de procéder à la prochaine évaluation formelle au cours de l'exercice 2022, selon les mêmes modalités que l'évaluation de 2018 (avec l'ajout de nouvelles questions le cas échéant). Les résultats de la prochaine évaluation formelle seront présentés au Conseil lors de la réunion de décembre 2022.

Les résultats de l'évaluation approfondie de 2018 montrent que les membres du Conseil de surveillance ont exprimé leur souhait que les réunions soient plus longues afin que davantage de temps soit consacré aux discussions par rapport au temps qui est consacré aux présentations du *management*. Les résultats de l'évaluation 2019 ont montré que des réunions plus longues ont amélioré la compréhension du Conseil de surveillance sur les activités du Groupe et ont largement amélioré la qualité des échanges avec le *management*.

L'évaluation approfondie de 2018 soulevait la question de savoir si les membres du Conseil de surveillance sont suffisamment informés des risques auxquels Rothschild & Co fait face et s'ils sont satisfaits du niveau de connaissance du Conseil de surveillance des politiques et procédures pour identifier, suivre et gérer ces risques. Les membres du Conseil de surveillance ont exprimé leur satisfaction à la suite des actions mises en œuvre par le *management* à cet égard entre la réunion du mois de mai 2018 et la réunion du mois de décembre 2018, soulignant la fréquence du *reporting* au Conseil de surveillance de certains sujets.

S'agissant des comités du Conseil de surveillance, les résultats de l'évaluation 2019 ont montré que le Conseil de surveillance était satisfait de recevoir chaque année le programme de travail annuel de chaque comité spécialisé et les résultats de leurs auto-évaluations respectives.

2.6 Comités spécialisés du Conseil de surveillance

En application des dispositions légales et réglementaires, le Conseil de surveillance a créé un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et des nominations et un Comité des risques, pour lesquels il a défini leur composition, leurs missions ainsi que leurs modalités de fonctionnement.

Seuls des membres du Conseil de surveillance peuvent être membres de ces comités et ce, pour la durée de leur mandat. La composition de chaque comité est déterminée par le Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil de gérance peuvent être tenus ou invités à participer aux réunions d'un comité du Conseil de surveillance, à l'initiative du Président dudit comité.

2.6.1 Comité d'audit

COMPOSITION

Au 31 décembre 2019, le Comité d'audit était composé de quatre membres : Monsieur Peter Smith (Président et membre indépendant), Monsieur Sipko Schat (depuis le 11 décembre 2019), Madame Suet-Fern Lee (membre indépendant), et Madame Arielle Malard de Rothschild (depuis le 11 décembre 2019).

RESPONSABILITÉS

Le Comité d'audit a pour missions principales les suivantes :

- procéder à la revue du processus d'élaboration de l'information financière telle que les comptes annuels, semestriels et l'information trimestrielle ;
- procéder à la revue de l'audit comptable et du contrôle légal des comptes annuels et consolidés réalisé par les Commissaires aux comptes ;
- procéder au contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes ;
- donner une recommandation concernant la nomination des Commissaires aux comptes proposée à l'assemblée générale des actionnaires ; et
- procéder à la revue de l'efficacité des systèmes de contrôle interne au niveau du Groupe.

Le Comité d'audit a autorité pour obtenir toute information qu'il estime nécessaire à la bonne fin de ses missions de la part des membres de l'organe exécutif de la Société, des collaborateurs de la Société et du Groupe comme auprès des Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales. Les membres du Comité d'audit ont la possibilité, si nécessaire, d'entendre les principaux dirigeants ainsi que, par ailleurs, les Commissaires aux comptes.

BILAN D'ACTIVITÉ

Le Comité d'audit se réunit au minimum quatre fois par an, ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent.

Avant chaque réunion du Comité d'audit, chaque membre reçoit un dossier contenant toute la documentation, les notes et les rapports relatifs à chacun des sujets de l'ordre du jour.

Le Directeur financier, le Directeur du *reporting* externe, le Responsable de l'audit interne, le Responsable juridique et conformité, le Responsable Risque, le Secrétaire Général (et Directeur Juridique de la Société) et les Commissaires aux comptes sont invités permanents aux réunions du Comité d'audit.

Les réunions de mars et septembre sont axées respectivement sur l'examen des comptes annuels sociaux et consolidés et les comptes semestriels ainsi que sur la présentation par les Commissaires aux comptes de leur rapport sur ces comptes. En outre, lors de la réunion de mars, le Comité d'audit examine le rapport sur les procédures de

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

gestion des risques et méthodes comptables mises en œuvre par la Société, qui sont décrites dans le rapport sur le contrôle interne, les procédures de gestion des risques et les méthodes comptables.

Lors de la réunion de mars, il est remis au Comité d'audit, afin qu'il puisse en prendre connaissance, le rapport établi conformément aux articles 258, 259, 260, 262, et 264 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution devant être transmis au Conseil de surveillance puis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

En amont de chaque réunion, les membres du Comité d'audit reçoivent le rapport d'activité de l'Audit interne ainsi que les recommandations des Commissaires aux comptes. Les activités des comités d'audit des filiales du Groupe sont également présentées au Comité d'audit lors de ces deux réunions. Cette année, le Comité d'audit a également examiné la liste des honoraires qui ne sont pas liés aux activités d'audit et pris connaissance des nouvelles règles en matière de rotation des associés signataires des Commissaires aux comptes et des exigences en matière d'audit issues de la révision de la directive sur les contrôles légaux des comptes annuels et consolidés.

À l'issue de chaque réunion du Comité d'audit, ses membres s'entretiennent généralement avec le Responsable de l'Audit interne du Groupe et les Commissaires aux comptes hors de la présence des dirigeants du Groupe.

Après chaque réunion du Comité d'audit, son Président adresse un rapport aux membres du Conseil de surveillance sur les travaux menés par le comité.

Par ailleurs, avant chaque réunion il est communiqué au Comité d'audit le rapport trimestriel Risque et Conformité du Groupe, également adressé au Comité des risques.

En outre, à la requête du Président du Comité d'audit, le Secrétaire général coordonne chaque année avec les membres du Comité d'audit un examen de leur programme de travail annuel, afin de s'assurer que le Comité d'audit s'acquitte de ses responsabilités conformément à son règlement intérieur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises, les 6 mars, 10 mai, 11 septembre et 11 décembre 2019. L'information sur le taux de présence de chaque membre du comité figure en section 2.1.5 du présent rapport.

Lors de sa réunion du 6 mars 2019, les points à l'ordre du jour comprenaient notamment :

- la revue des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la revue du projet d'annonce des résultats 2018 ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- une mise à jour du plan d'intégration de Rothschild Martin Maurel et de la charge de travail des futurs projets ;
- la revue des honoraires des Commissaires aux comptes perçus en rémunération de services autres que le commissariat aux comptes de Rothschild & Co et des sociétés du Groupe et une mise à jour de leur politique d'indépendance ;
- le projet de l'audit interne annuel du Groupe ;
- une mise à jour du plan de réhabilitation en réponse à la lettre de suite adressée à Rothschild Martin Maurel ;
- une mise à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des exigences de MIFID II ;
- le rapport d'activité trimestriel des directions Juridique, Risque et Conformité du Groupe et le rapport de contrôle permanent ;

- une mise à jour de l'activité de l'Audit interne du Groupe et la revue des recommandations d'audit interne en cours ; et
- une présentation d'un rapport du comité de crédit du Groupe sur les revues de prêts et les dépréciations.

Lors de sa réunion du 10 mai 2019, les points à l'ordre du jour comprenaient notamment :

- le rapport d'activité des directions Juridique, Risque et conformité du Groupe, le rapport de contrôle permanent et la mise à jour des questions juridiques ;
- le rapport annuel sur le dispositif de contrôle interne anti-blanchiment ;
- la mise à jour de l'état d'avancement des volets de travail relatifs aux contrôles permanents de Rothschild Martin Maurel ;
- le rapport de situation de l'audit interne ;
- l'état d'avancement des recommandations d'audit externe ;
- le programme de travail annuel du Comité d'audit ;
- l'évaluation de la performance des commissaires aux comptes ; et
- l'évaluation de la performance des Comités d'audit.

Lors de sa réunion du 11 septembre 2019, les points à l'ordre du jour comprenaient notamment :

- les comptes consolidés du premier semestre 2019 et le projet d'annonce des résultats ;
- la présentation de la stratégie et des plans d'audit 2019 des commissaires aux comptes ;
- la présentation de la mission et des honoraires des commissaires aux comptes ;
- le rapport d'activité des directions Juridique, Risque et Conformité du Groupe, le rapport de contrôle permanent et la mise à jour des questions juridiques ;
- le rapport de situation de l'audit interne du Groupe ;
- l'état d'avancement des recommandations des commissaires aux comptes ; et
- le programme d'activité annuel du comité d'audit.

Lors de sa réunion du 11 décembre 2019, les points à l'ordre du jour comprenaient notamment :

- la revue de la révision du règlement intérieur du comité d'audit soumis pour approbation au Conseil de surveillance ;
- des informations sur les méthodes de valorisation de l'activité Capital-investissement et dette privée, et la division portefeuille d'investissement ;
- la revue préliminaire des principales questions d'ordre comptable en vue de l'arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
- une mise à jour sur l'activité d'audit interne du Groupe, y compris l'évaluation annuelle des risques et la proposition d'un plan d'audit pour 2020 ; et
- le programme d'activité annuel du Comité d'audit.

2.6.2 Comité des risques

COMPOSITION

Au 31 décembre 2019, le Comité des risques était composé de quatre membres : Monsieur Sipko Schat (Président), Madame Arielle Malard de Rothschild, Monsieur Daniel Daeniker (membre indépendant) et Madame Angelika Gifford (membre indépendant).

RESPONSABILITÉ

Le Comité des risques a pour missions principales les suivantes :

- donner son avis au Conseil de surveillance sur l'appétence au risque et la stratégie globale actuelle et à venir de la Société et du Groupe ;
- assister le Conseil de surveillance dans la supervision de la mise en œuvre de cette stratégie ;

- examiner, sur une base consolidée, les risques importants auxquels le Groupe est exposé et l'exposition totale des activités du Groupe aux différents risques ;
- examiner les résultats de l'évaluation des risques du Groupe qui permet d'identifier et d'évaluer les expositions aux risques à la lumière de facteurs internes et externes ;
- examiner les grandes orientations de la politique du Groupe en matière de gestion des risques et évaluer l'efficacité des politiques de gestion des risques mises en place ;
- examiner tous les principaux nouveaux produits et nouvelles classes de produits et fonds qui ont été approuvés par le Comité des nouveaux produits du Groupe ; et
- examiner si les mécanismes d'intéressement prévus par les politiques et pratiques de rémunération sont conformes à la situation de l'entité concernée en matière de risques, de capital et de liquidité ainsi que la probabilité et les dates de perception des revenus attendus.

BILAN D'ACTIVITÉ

Le Comité des risques se réunit au moins quatre fois par an, ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent.

Avant chaque réunion du Comité des risques, chaque membre reçoit un dossier contenant toute la documentation, les notes et rapports relatifs à chacun des points de l'ordre du jour.

Le Président du Comité d'audit, le Responsable des risques, le Responsable juridique et conformité, le Responsable du contrôle interne, le Directeur financier, le Directeur du *reporting* externe et le Secrétaire général (et Directeur juridique de la Société) sont invités permanents aux réunions du Comité des risques.

Au cours de ces réunions, le Comité des risques a pris connaissance des quatre rapports trimestriels relatifs aux problématiques en matière juridique, de conformité et de risques et a examiné l'évaluation des risques stratégiques et opérationnels du Groupe. Il a également vérifié la mise en œuvre des plans de gestion de crise au sein du Groupe.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Comité des risques s'est réuni à quatre reprises, les 11 mars, 15 mai, 16 septembre et 11 décembre 2019. L'information sur le taux de présence de chaque membre du comité figure en section 2.1.7 du présent rapport.

Lors de sa réunion du 11 mars 2019, les points à l'ordre du jour comprenaient notamment :

- la revue des prêts et de leurs limites au sein du Groupe ;
- la revue de la politique du Groupe en matière de risque de crédit ;
- la revue des fonds propres du Groupe ;
- la revue de l'évaluation du capital et des fonds propres réglementés en fonction du risque du Groupe ;
- le rapport d'activité trimestriel des directions Juridique, Risque et Conformité du Groupe ;
- une mise à jour du plan de réhabilitation en réponse à la lettre de suite adressée à Rothschild Martin Maurel ; et
- une mise à jour sur la sécurité de l'information ;
- le rapport sur le contrôle interne ;
- la revue de la section du projet de rapport de gestion aux actionnaires relative au contrôle interne, à la gestion des risques et aux politiques comptables ;
- la revue de la politique relative aux activités sous-traitées ;
- la synthèse de l'activité de l'audit interne.

Lors de sa réunion du 15 mai 2019, les points à l'ordre du jour comprenaient notamment :

- le rapport d'activité trimestriel des directions Juridique, Risques et Conformité du Groupe, y compris le suivi du contrôle permanent ;
- une mise à jour sur la sécurité de l'information ;

- la revue du plan d'urgence du Groupe ;
- la revue des politiques des risques du Groupe, y compris le risque opérationnel du Groupe, le dispositif de gestion du risque du Groupe, la position du Groupe relative à l'appétence au risque, et les mises à jour sur la politique du Groupe en matière de criminalité financière et de due diligence des clients ;
- la revue du rapport semestriel sur la liquidité ; et
- la présentation du rapport annuel sur le dispositif de contrôle interne de lutte contre le blanchiment de capitaux ;

L'ordre du jour de la réunion du 16 septembre 2019 concernait essentiellement :

- le rapport d'activité trimestriel des départements Juridique, Risques et Conformité du Groupe, y compris le suivi du contrôle permanent ; et
- une mise à jour sur le programme de sécurité de l'information.

L'ordre du jour de la réunion du 11 décembre 2019 concernait essentiellement :

- le rapport d'activité trimestriel des départements Juridique, Risques et Conformité du Groupe ;
- la revue de l'évaluation stratégique des risques du Groupe ;
- la revue semestrielle de la liquidité ;
- la présentation générale de la gestion de la trésorerie au sein du Groupe ;
- une mise à jour sur le programme de gestion des risques liés à la sécurité de l'information ;
- les mises à jour de la position du Groupe relative à l'appétence au risque et des politiques du Groupe ; et
- le programme de travail annuel du Comité des risques pour 2020 et l'examen des dates des réunions pour 2021.

2.6.3 Changements dans la composition des comités d'audit et des risques au cours du dernier exercice clos et à la date du présent rapport

Lors de sa réunion du 17 septembre 2019, le Conseil de surveillance a examiné les activités et la composition de ses Comités d'audit et de risque. Cet examen a été guidé en particulier par la volonté d'accroître l'efficacité des deux comités dans les domaines notamment de la supervision financière, de la conformité, de la sécurité de l'information et du contrôle interne. À la suite de cet examen, le Conseil de surveillance a décidé d'unifier la composition de ses Comités d'audit et de risque. Depuis leurs réunions respectives du 17 décembre 2019, les deux comités ont les mêmes membres :

- Monsieur Peter Smith (indépendant), Président du Comité d'audit
- Monsieur Sipko Schat, Président du Comité des risques
- Madame Suet-Fern Lee (indépendant), et
- Madame Arielle Malard de Rothschild.

Des experts financiers siègent aux Comités d'audit et des risques :

- Monsieur Peter Smith, qui a présidé le Comité d'audit et a été membre du Comité des risques jusqu'au 10 mars 2020, a été *Senior Partner* chez PricewaterhouseCoopers UK (et précédemment chez Coopers & Lybrand) de 1994 à 2000. Il a été Président non-exécutif des Conseils d'administration de Savills Plc et de Templeton Emerging Markets Investment Trust Plc ;
- Sir Peter Estlin, qui préside le Comité d'audit et est membre du Comité des risques depuis le 10 mars 2020, a suivi une formation d'expert-comptable et est devenu *Partner* chez Coopers & Lybrand en 1993. Il a passé la plus grande partie de sa carrière dans le secteur bancaire, d'abord comme directeur financier de Salomon Brothers Asia, puis comme directeur financier des départements Investment Banking et Banking de Citigroup à New York et à Londres. Il a rejoint Barclays fin 2008 en tant que contrôleur financier du groupe, puis a été directeur financier des départements *Retail & Business Banking*

et *Non-Core* ainsi que directeur financier du groupe par intérim. Il a été *Lord Mayor* de la ville de Londres en 2019-2020. Il est en outre membre du Comité d'audit de la Trésorerie de Sa Majesté ;

- Monsieur Sipko Schat préside le Comité des risques et est membre du Comité d'audit. Il a passé plus de 28 ans dans le secteur bancaire au sein de Rabobank, principalement dans les domaines du financement d'entreprise et de la banque d'investissement, dont les huit dernières années en tant que membre du Conseil d'administration (jusqu'en 2014). Il est aussi membre du Comité d'audit d'OCI NV et Président du Comité d'audit de Trafigura Pte Ltd ;
- Madame Arielle Malard de Rothschild, qui a passé dix ans chez Lazard Frères & Cie dans le conseil financier, a rejoint le département Conseil financier de Rothschild & Cie SCS en 1999. Dans le cadre de ses activités professionnelles au sein du Conseil Financier, elle traite des questions financières.

En plus des experts financiers, les Comités d'audit et des risques bénéficient de la présence parmi leurs membres d'un avocat de renom. Madame Suet-Fern Lee est l'une des principales avocates en matière de fusions et acquisitions et de droit des sociétés à Singapour. Elle est actuellement *Senior Partner* chez Morgan Lewis Stamford LLC. Elle a également été membre du Conseil d'administration de diverses sociétés, comme en France, où elle est actuellement membre du conseil d'administration de Sanofi, étant précisé qu'elle a été au cours des cinq dernières années membre du Conseil d'administration et du Comité financier d'Axa. Elle a obtenu le titre d'avocate au Gray's Inn de Londres (*Barrister-at-Law*) en 1981 avant d'être admise au Barreau de Singapour en 1982.

2.6.4 Comité des rémunérations et des nominations

COMPOSITION

Au 31 décembre 2019, le Comité des rémunérations et des nominations est composé de quatre membres : Monsieur Sylvain Héfès (Président), Madame Carole Pivnica (membre indépendant), Monsieur Peter Smith (membre indépendant) et Madame Luisa Todini (membre indépendant).

RESPONSABILITÉS

Le Comité des rémunérations et des nominations a pour missions principales les suivantes :

- établir les principes et les paramètres de la politique de rémunération du Groupe dans son ensemble et examiner périodiquement le caractère approprié et l'efficacité de cette politique en tenant compte de tous les facteurs qu'il juge nécessaires, y compris la stratégie du Groupe ;
- superviser et examiner le cadre stratégique global des dispositifs de rémunération au sein du Groupe, ainsi que la politique de rémunération applicable à tout salarié dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe (ci-après les « Personnes Régulées ») ;
- superviser la rémunération versée/attribuée aux collaborateurs des départements conformité et risques et, lorsqu'il l'estime nécessaire, les dispositifs de rémunération des membres du Comité exécutif ;
- identifier les personnes au sein du Groupe dont la rémunération est encadrée par les dispositions réglementaires applicables à Rothschild & Co et aux sociétés régulées au sein du Groupe ;
- participer au processus de sélection et de nomination des membres du Conseil ;
- examiner la nature et l'ampleur des programmes d'incitation liés à la performance du Groupe tant à court terme qu'à long terme, afin de s'assurer que ceux-ci encouragent une meilleure performance et récompensent les individus de manière équitable et responsable pour leur contribution à la réussite du Groupe, tout en tenant compte de la situation financière et des perspectives du Groupe ;
- discuter et examiner avec le Gérant la détermination et le montant de la somme totale réservée aux bonus ; et
- effectuer tout autre devoir lié à la rémunération du Groupe incombant

au Comité des rémunérations et des nominations, qu'il soit prévu par la principale autorité de régulation ou une autorité de régulation locale.

BILAN D'ACTIVITÉ

Le Comité des rémunérations et des nominations se réunit au moins deux fois par an, ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent.

Avant chaque réunion du Comité des rémunérations et des nominations, chaque membre reçoit un dossier comprenant toute la documentation, les notes et rapports relatifs à chacun des points de l'ordre du jour.

Aucun employé du Groupe n'est autorisé à participer aux discussions ou décisions concernant sa propre rémunération.

Le Président du Conseil de surveillance, le Président, et les *Managing Partners* de Rothschild & Co Gestion, le Directeur des Ressources humaines et le Directeur financier sont invités permanents aux réunions du Comité des rémunérations et des nominations.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni à quatre reprises, les 5 février, 18 février, 25 juillet et 5 décembre 2019. L'information sur le taux de présence de chaque membre du comité figure en section 2.1.5 du présent rapport.

Lors de sa réunion du 5 février 2019, les points à l'ordre du jour comprenaient notamment :

- la revue du processus d'identification des Personnes Régulées pour 2018 et 2019 puis la revue des Personnes Régulées identifiées ;
- la revue du plan du Groupe pour les instruments financiers autre qu'en numéraires (*Non-Cash Instruments Plan*) ;
- la revue des indemnités de fonction ;
- le plan de travail 2019 du Comité des rémunérations et des nominations et son questionnaire d'auto-évaluation ;
- une présentation de la division Risques et Conformité du Groupe après revue de l'enveloppe des rémunérations variables de Rothschild & Co sous l'angle de la gestion des risques ;
- une revue des résultats financiers du Groupe de l'exercice financier précédent ; et
- une revue des propositions de rémunération et de promotion des collaborateurs du Groupe au sein des activités de Conseil financier, de Banque privée et fiducie, de Gestion d'actifs aux États-Unis ainsi que des fonctions supports.

Lors de sa réunion du 18 février 2019, les points à l'ordre du jour comprenaient notamment :

- toute modification importante des résultats financiers ou des propositions de rémunération examinées lors de la réunion du Comité des rémunérations du 5 février 2019 ;
- la revue des informations internes et externes sur les rémunérations ;
- la revue des *Equity Schemes* 2019 mentionnés dans la section 2.3.5 de la page 63 du rapport de gestion ;
- la revue des conclusions de l'auto-évaluation du Comité des rémunérations ;
- la revue de la politique de rémunération du Conseil de surveillance de 2019 et de la proposition de rémunération globale du Conseil de surveillance ; et
- la revue des promotions des *Partners*.

Lors de sa réunion du 25 juillet 2019, les points à l'ordre du jour comprenaient notamment :

- les *Equity Schemes* 2019 visés à la section 2.3.5 de la page 63 du rapport de gestion ;
- une mise à jour de la réglementation sur la rémunération (CRD V) ; et
- un examen des conclusions d'un audit interne de la politique de rémunération de 2017.

Lors de sa réunion du 5 décembre 2019, les points à l'ordre du jour comprenaient notamment :

- le Groupe et les politiques de rémunération locales ;
- la revue du processus d'identification des Personnes Régulées de 2019 et 2020 et la révision ultérieure des Personnes Régulées identifiées ;
- la revue de la politique *Malus* actualisée pour y intégrer des dispositifs de restitution ;
- la revue des indemnités de fonction ;
- le plan de travail 2020 du Comité des rémunérations et le questionnaire d'auto-évaluation du Comité des rémunérations ;
- la revue de la politique de rémunération du Conseil de surveillance 2020 et la proposition de rémunération globale du Conseil de surveillance ;
- la revue des conclusions d'un audit interne de la politique de rémunération 2018 ;
- une revue des résultats financiers prévisionnels du Groupe pour l'exercice en cours ; et
- une revue des propositions de rémunération et de promotion des collaborateurs du Groupe au sein des activités de Conseil financier, de Banque privée et gestion d'actifs, de Capital-investissement et dette privée et des fonctions support en France, ainsi qu'au sein des activités de Banque privée et gestion d'actifs.

2.7 Code Afep-Medef

La Société se réfère au Code Afep-Medef, révisé en janvier 2020 en tant que code de référence de gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 225-37-4 8° du Code de commerce. La Société a estimé que ce code était plus adapté à sa taille et à la structure de son actionariat.

La Société est particulièrement attachée aux principes de bonne gouvernance et au respect des recommandations du Code Afep-Medef. Il est toutefois précisé que le principe même de la société en commandite par actions, qui prévoit une séparation très nette des pouvoirs entre le Gérant et le Conseil de surveillance, requiert pour l'application du Code Afep-Medef certaines adaptations. Dans ce cadre, compte tenu des spécificités propres à cette forme de société, le Conseil de surveillance suit une organisation adaptée à la nature des missions qui lui sont conférées par la loi et les statuts ainsi que par les recommandations du Code Afep-Medef.

Conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), les recommandations du Code Afep-Medef non suivies par la Société sont décrites dans le tableau ci-dessous, avec une explication pour chacune d'entre elles :

Recommandations du Code Afep-Medef	Explications de la Société
Critère d'indépendance d'un membre du Conseil lié à la durée du mandat (§9.5.6 du Code Afep-Medef) : Critère selon lequel, pour être qualifié de membre indépendant, un administrateur ne doit « pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans ».	<p>En raison de la structure actionariale de la Société, contrôlée par le concert élargi de la famille Rothschild agissant de concert, par des sociétés elles-mêmes contrôlées par des membres de la famille Rothschild et d'autres actionnaires liés historiquement à la famille Rothschild, et étant donné les caractéristiques de la société en commandite par actions, le Conseil de surveillance a expressément décidé d'écarter le critère lié à la durée du mandat d'un membre du Conseil de surveillance.</p> <p>Ce critère a ainsi été expressément écarté dans le Règlement intérieur du Conseil de surveillance de la manière suivante :</p> <p>« Les critères d'indépendance sont ceux visés à l'article 9.5 du Code Afep-Medef à l'exclusion du critère relatif à la durée des fonctions qui est expressément écarté. »</p> <p>Le Conseil de surveillance estime que la durée du mandat est un élément fondamental afin de pouvoir examiner et comprendre les activités du Groupe et que le bon fonctionnement du Conseil de surveillance est assuré par la richesse de sa composition notamment grâce à la diversité, mais aussi à l'expérience et à l'expertise de ses membres.</p>
Membre du Conseil référent	Compte tenu des principales caractéristiques des sociétés en commandite par actions, avec une séparation claire des pouvoirs et une distinction entre la direction et le conseil de surveillance, le Conseil de surveillance ne juge pas pertinent de nommer en son sein un membre référent.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Recommandations du Code Afep-Medef	Explications de la Société
<p>Situation du Président du Comité des rémunérations et des nominations (§18.1 du Code Afep-Medef) :</p> <p>« Le Comité en charge des rémunérations ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social exécutif et être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il est recommandé que le président du comité soit indépendant et qu'un administrateur salarié en soit membre ».</p>	<p>Lors de la revue annuelle de sa composition, le Conseil de surveillance a renouvelé son jugement sur le fait que M. Héfès faisait bénéficier le Comité des nominations et des rémunérations qu'il préside ainsi que l'ensemble du Conseil de son expérience précieuse sur les questions notamment de rémunérations et de sa connaissance approfondie du Groupe.</p> <p>Bien que, considérant dans l'esprit que M. Héfès remplissait son mandat en toute indépendance, le Conseil a décidé qu'il se prononcerait sur sa qualité de membre indépendant du Conseil à l'occasion de l'une de ses prochaines réunions courant 2020.</p> <p>Le Conseil observe d'ores et déjà que le fait que M. Héfès ait été président du directoire il y a plus de 5 ans n'exclurait pas sa qualité de membre indépendant du Conseil.</p> <p>En ce qui concerne plus particulièrement son mandat d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration de Rothschild & Co Concordia (son seul mandat en cours au sein du Groupe au 31 décembre 2019) le Conseil observe par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none">• qu'en application des statuts et du pacte d'actionnaires de Rothschild & Co Concordia, chacune des trois branches de la famille Rothschild a la possibilité de désigner un administrateur indépendant ne portant pas le nom « Rothschild », que le mandat d'administrateur indépendant est donc inhérent au recul de son titulaire au sein des délibérations de ce conseil, par rapport aux autres membres appartenant tous à la famille Rothschild,• que si l'Autorité des marchés financiers considère que l'administrateur représentant un actionnaire de contrôle ne peut pas être qualifié d'indépendant, il n'en est rien de celui qui occupe simplement cette fonction dans une société et la société qu'elle contrôle, sans représenter la première au sein du Conseil de la seconde,• qu'afin de garantir son indépendance en tout état de cause, M. Héfès s'est engagé, dans l'esprit de l'article 9.3 du Guide d'application du Code Afep-Medef publié par le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise en mars 2020, à s'abstenir de prendre part au vote sur toute décision du Conseil d'administration de Rothschild & Co Concordia, présentant un conflit d'intérêts avec sa position de membre du Conseil de surveillance de Rothschild & Co,• que M. Héfès a toujours su démontrer une remarquable capacité à distinguer son mandat au sein de Rothschild & Co Concordia de son mandat au sein de Rothschild & Co, en faisant systématiquement preuve de recul et en appréciant chaque situation avec un regard critique. <p>Enfin, au sujet de ses précédents mandats au sein du Groupe, il est noté que ces mandats ont été exercés au sein de sociétés non significatives avant et depuis la nomination au sein du Conseil de M. Héfès.</p>

2.8 Modalités et conditions de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires

Une description des modalités et conditions de participation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires est présentée en section 1.3.2 des Informations relatives à la Société et au capital social.

3 Rémunération et avantages des mandataires sociaux

3.1 Politique de rémunération

Le nouvel article L. 226-8-1 du Code de commerce résultant de l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 (l'« Ordonnance ») encadre par un nouveau dispositif les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et les membres du Conseil de surveillance applicable aux sociétés en commandite par actions. Rothschild & Co Gestion, en tant que seul dirigeant mandataire social de la Société, est le seul dirigeant mandataire social soumis à l'Ordonnance. Néanmoins, dans un souci de bonne gouvernance, la Société propose aux actionnaires d'adopter une politique de rémunération applicable au Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion, le représentant légal du Gérant.

Conformément à l'article L.226-8-1 II du Code de commerce, les politiques de rémunération du Gérant et des membres du Conseil de surveillance seront soumises, pour approbation, à :

- la prochaine Assemblée générale des actionnaires de la Société, devant se tenir le 14 mai 2020 ; et
- aux deux associés commandités de Rothschild & Co : Rothschild & Co Gestion et Rothschild & Co Commandité.

3.1.1 Politique de rémunération du Gérant et du Président Exécutif du Gérant

La politique de rémunération est établie et révisée par les associés commandités de Rothschild & Co, après consultation du Conseil de Surveillance sur recommandation de son Comité des rémunérations et des nominations. Le Comité des rémunérations et des nominations, composé majoritairement de membres indépendants, prend toute mesure appropriée pour éviter les conflits d'intérêts au cours du processus d'approbation.

Conformément à l'Ordonnance, la politique de rémunération tient compte, le cas échéant, des principes et conditions prévus dans les statuts de la Société.

Conformément à l'intérêt social de Rothschild & Co et compte tenu du statut spécifique du Gérant personne morale de la Société, par ailleurs qui est associé commandité, ni le Gérant ni son représentant légal ne reçoivent de rémunération variable au titre de leurs fonctions respectives, contrairement à la plupart des employés du Groupe.

Cette structure de rémunération, adaptée à la forme juridique de Rothschild & Co approuvée par les actionnaires à l'occasion de la transformation de la Société en société en commandite par actions en juin 2012, garantit une bonne gouvernance.

Aucune dérogation à cette politique n'est prévue.

Toute modification de la politique de rémunération nécessite, outre l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, la modification des statuts de la Société, approuvée à l'unanimité des associés commandités.

Le Gérant

Depuis l'approbation des statuts de Rothschild & Co en juin 2012 à l'occasion de sa transformation de la Société en société en commandite par actions, Rothschild & Co Gestion ne reçoit aucune rémunération en sa qualité de Gérant de Rothschild & Co.

Il est cependant précisé que, conformément aux statuts de Rothschild & Co, Rothschild & Co Gestion a droit au remboursement de ses frais opérationnels liés à sa fonction de Gérant, notamment les frais de fonctionnement, les honoraires des commissaires aux comptes et la rémunération de son ou de ses représentants légaux (pour plus d'informations, voir la Section 3.2.1).

Le Président Exécutif du Gérant

Le Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion est le seul dirigeant mandataire social et par conséquent le seul représentant légal de Rothschild & Co Gestion. Il ne bénéficie d'aucun contrat de travail avec la Société.

La rémunération du Président Exécutif est fixée par l'associé unique ou l'Assemblée générale des associés se prononçant à la majorité simple après consultation du Comité des rémunérations et des nominations de Rothschild & Co Gestion. Avant de rendre son avis, ce Comité consulte lui-même le Conseil de surveillance de Rothschild & Co, qui consulte son propre Comité des rémunérations et des nominations.

Le Président Exécutif du Gérant ne reçoit qu'une rémunération fixe en tant que représentant légal de Rothschild & Co Gestion, à l'exclusion de toute autre forme de rémunération. En particulier, il ne bénéficie d'aucune rémunération variable (en numéraire ou en actions) ou exceptionnelle et il ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire, d'aucune rémunération ou avantage dus en cas de cessation ou de changement de fonctions ni d'engagements de non-concurrence au titre de sa fonction de Président Exécutif du Gérant.

Cette rémunération fixe, qui prend en compte le niveau de responsabilité du Président Exécutif ainsi que son expérience et ses compétences, ne peut être revue qu'à intervalle de temps relativement long conformément aux recommandations du Code Afep-Medef. A titre de rappel, en 2019, le montant de cette rémunération fixe était de 500 000 €, inchangé par rapport à 2018. Cette rémunération fixe a été soumise le 19 décembre 2019 au Conseil de surveillance de Rothschild & Co Gestion et le 7 décembre 2018 à son Comité des rémunérations et des nominations.

3.1.2 Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance

Généralités

Chaque année, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil de surveillance examine, révisé le cas échéant et approuve la politique de rémunération applicable à ses membres. Lors de sa réunion du 17 décembre 2019, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil de surveillance a examiné et approuvé la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance qui sera applicable jusqu'à ce qu'une nouvelle politique de rémunération ne soit approuvée.

La politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance établit, dans le cadre du montant global approuvé par les actionnaires, une rémunération compétitive adaptée à la stratégie de la Société et conforme à son intérêt social. Cette politique encourage la présence des membres du Conseil de surveillance aux réunions des comités du Conseil afin de les inciter à participer activement aux travaux du Conseil de surveillance et de ses comités, contribuant ainsi à la pérennité de la Société.

Il est ici précisé que les rémunérations pouvant être allouées aux membres du Conseil de surveillance sont réparties entre tous les membres du Conseil de surveillance en fonction de :

- leurs fonctions respectives au sein du Conseil de surveillance et, le cas échéant, de ses comités spécialisés ; et
- leur participation aux réunions du Conseil de surveillance. L'octroi de cette rémunération variable aux membres du Conseil de surveillance dépend de leur présence effective aux réunions : une rémunération forfaitaire est accordée à un membre du Conseil de surveillance chaque fois qu'il assiste à une réunion du Conseil de surveillance ou de ses comités spécialisés où il est convoqué, tel que constaté par les procès-verbaux correspondants.

Il pourra être dérogé à la politique de rémunération si les conditions requises par l'article L. 226-8-1 du Code de commerce sont remplies, c'est-à-dire si cette dérogation est temporaire, subordonnée à la survenance de circonstances exceptionnelles, conforme à l'intérêt social de la Société et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société. Dans ce cas, la dérogation devra être approuvée préalablement par le Conseil de surveillance. La dérogation pourra s'appliquer aux éléments de la rémunération (fixe et variable) pouvant être attribués aux membres du Conseil de surveillance.

L'intervention du Comité des rémunérations et des nominations, composé majoritairement de membres indépendants, et la détermination de critères objectifs de répartition du montant global approuvé par les actionnaires entre les membres du Conseil de surveillance garantissent l'absence de conflit d'intérêts pendant le processus d'approbation.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Attribution des rémunérations

Lors de sa réunion du 17 décembre 2019, le Conseil de surveillance a été informé d'une erreur concernant le montant maximum des rémunérations pouvant être allouées aux membres du Conseil de surveillance dans le projet de résolution soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 16 mai 2019. Ce montant maximum de 600 000 € n'était pas conforme à la politique de rémunération révisée et approuvée par le Conseil de surveillance

lors de sa réunion du 12 mars 2019. Par conséquent, il sera demandé à l'Assemblée générale de la société devant se réunir le 14 mai 2020 d'approuver une enveloppe de 850 000 €.

Conformément à la politique de rémunération révisée, à partir de l'exercice 2019, le montant global est alloué aux membres du Conseil de surveillance selon les règles suivantes :

RÉMUNÉRATION FIXE

	Rémunération en euros (par membre par an)
Rémunération de base pour le Président du Conseil de surveillance	200 000
Rémunération de base pour les membres du Conseil de surveillance	20 000
Rémunération de base pour un Président de comité	15 000

Il est ici précisé que l'attribution de ces rémunérations est soumise aux règles suivantes :

- Quand un membre du Conseil de surveillance est également membre de ses comités, les rémunérations sont cumulées. Par exemple, un membre du Conseil de surveillance, qui est par ailleurs président d'un comité, reçoit 35 000 € par exercice.
- Toutes les rémunérations sont calculées *pro rata temporis* à la fin de l'exercice clos le 31 décembre. Par exemple, quand un membre du Conseil de surveillance est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires de mai, la rémunération est due sur la période allant de la date de sa nomination jusqu'à la date de fin de l'exercice social.

RÉMUNÉRATION VARIABLE

Un montant forfaitaire de 2 500 € est attribué à un membre du Conseil de surveillance chaque fois qu'il assiste à une réunion du Conseil de surveillance ou à une réunion de ses comités spécialisés à laquelle il est convoqué, tel que constaté par les procès-verbaux correspondants.

Les membres du Conseil de surveillance ne peuvent recevoir aucune autre forme de rémunération ou avantage de la Société au titre de leurs fonctions au sein du Conseil de surveillance et de ses comités.

Conventions et contrats de travail ou de prestations de services conclus entre les membres du Conseil de surveillance et la Société

Le Conseil de surveillance a approuvé lors de sa réunion du 17 septembre 2019 la conclusion d'une convention de conseil entre la Société et Madame Angelika Gifford, membre du Conseil de surveillance, relatif à la stratégie de la Société en matière de technologies de l'information. Ce contrat de conseil court du 1^{er} octobre 2019 au 31 octobre 2020 et est renouvelable pour une période de douze mois. Aucune autre condition particulière n'est applicable. Par conséquent, ce contrat peut être résilié conformément au droit commun. Pour plus d'informations, se référer à la Section 5.2 page 114 du présent Rapport Annuel.

3.2 Rémunération des mandataires sociaux de Rothschild & Co

La présente section contient notamment les informations mentionnées à l'article L.225-37-3, I du Code de commerce.

3.2.1 Rémunération du Gérant-Commandité de Rothschild & Co

Rémunération en tant que Gérant

Pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et conformément aux statuts de Rothschild & Co :

- aucune rémunération n'a été octroyée à Rothschild & Co Gestion en sa qualité de Gérant de la Société ;
- Rothschild & Co Gestion a reçu un remboursement d'un montant de 905 164,78 € au titre des frais opérationnels liés à sa qualité de Gérant de Rothschild & Co pour l'exercice 2019 (1 197 971,18 € pour l'exercice 2018).

Rémunération précipitaire en tant qu'associé commandité

En sa qualité d'associé commandité, Rothschild & Co Gestion et le deuxième associé commandité, Rothschild & Co Commandité, sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la Société sur leur patrimoine personnel.

En contrepartie de cette responsabilité, en application des dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Société, il est attribué de plein droit aux associés commandités un préciput correspondant à 0,5% du bénéfice distribuable de l'exercice social. Ce préciput, en ce qui concerne Rothschild & Co Gestion, s'établit à 2 595 688 € pour l'exercice 2019 et à 1 343 919 € pour l'exercice 2018.

3.2.2 Rémunération du Président Exécutif du Gérant de Rothschild & Co

M. Alexandre de Rothschild a remplacé, à compter du 17 mai 2018, son père, M. David de Rothschild, en qualité de Président Exécutif, et donc de représentant légal, du Gérant de Rothschild & Co.

M. Alexandre de Rothschild

Entre le 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, M. Alexandre de Rothschild n'a bénéficié d'aucun contrat de travail, régime de retraite supplémentaire, indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de fonctions ou d'indemnité relative à une clause de non-concurrence au titre de ses fonctions de Président Exécutif du Gérant. Conformément à la recommandation n°22.1 du Code Afep-Medef, M. Alexandre de Rothschild a mis un terme le 17 mai 2018 à son contrat de travail passé avec la société Five Arrows Managers SAS, en raison de sa nomination comme Président Exécutif du Gérant.

En conséquence, la référence aux recommandations de l'AMF dans la présentation des tableaux de synthèse des rémunérations et des avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux est sans objet.

Les informations figurant dans le tableau ci-après concernent les rémunérations versées pendant les exercices 2019 et 2018, ou attribuées au titre de ces mêmes exercices, au Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion, M. Alexandre de Rothschild, par Rothschild & Co et les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation de Rothschild & Co au sens de l'article L.233-16 II du Code de commerce :

En euros	1er janvier 19 – 31 décembre 19	1er janvier 18 – 31 décembre 18
Rémunération fixe au titre de représentant légal de Rothschild & Co Gestion	500 000	311 828 ⁽¹⁾
Rémunération variable au titre de représentant légal de Rothschild & Co Gestion	-	-
Rémunération(s) fixe(s) d'autres sociétés du Groupe ⁽²⁾	-	146 795 ⁽³⁾
Rémunération(s) variable(s) d'autres sociétés du Groupe ⁽²⁾	-	232 717 ⁽⁴⁾
Autre(s) rémunération(s)	7 508 ⁽⁵⁾	16 205 ⁽⁶⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	-	-
Avantages en nature	-	-
Total	507 508	707 544

(1) Période allant du 17 mai 2018 au 31 décembre 2018.

(2) Sociétés faisant partie du périmètre de consolidation de Rothschild & Co au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

(3) Reçu pendant l'exercice 2018 au titre d'un contrat de travail passé avec la société Five Arrows Managers SAS. Ce contrat de travail a cessé le 17 mai 2018.

(4) La rémunération variable reçue pendant l'exercice 2018, au titre d'un contrat de travail passé avec la société Five Arrows Managers SAS, est composée :

- de 172 280 € au titre de l'exercice 2017 ;
- en application des dispositions qui encadrent la rémunération des salariés dont la part variable se trouve encadrée par les dispositions de la directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 dite « CRD IV » s'agissant de la rémunération variable reçue au titre des exercices 2014, 2015, 2016 et 2017, de 43 796 € correspondant à un versement différé en numéraire et 9 060 € correspondant à la remise différée d'actions Rothschild & Co sur la base de la valeur des actions à leur date de livraison ;
- 7 581 € d'indemnité de logement au titre de l'exercice 2018.

(5) Intéressement au titre d'un contrat de travail avec Five Arrows Manager SAS attribué au titre de l'exercice 2018 et versé pendant l'exercice 2019.

(6) Intéressement au titre d'un contrat de travail avec Five Arrows Manager SAS attribué au titre de l'exercice 2017 et versé pendant l'exercice 2018.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Il est précisé également que des options de souscription ou d'achat d'actions Rothschild & Co ont été attribuées à M. Alexandre de Rothschild avant sa prise de fonctions en tant que Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion. Le tableau ci-après indique l'historique des attributions et, compte tenu de sa prise de fonction comme représentant légal du Gérant, le nombre d'options exercées le cas échéant au cours de l'exercice 2019.

Historique des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions

M. Alexandre de Rothschild est représentant légal de Rothschild & Co Gestion, Gérant statutaire de Rothschild & Co. Compte tenu de leur date d'attribution, l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions n'était pas soumis à des critères de performance.

2013 Equity Scheme	Cf. Section 2.3.5 des informations relatives à la Société
Date d'Assemblée	26 septembre 2013
Date de la décision de la Gérance	11 octobre 2013
Nombre total d'options de souscription et d'achat d'actions octroyées	30 000
Point de départ d'exercice des Options 2013-1	30 novembre 2016
Date d'expiration	11 octobre 2023
Prix de souscription	17,50 €
Point de départ d'exercice des Options 2013-2	11 octobre 2017
Date d'expiration	11 octobre 2023
Prix de souscription	18,00 €
Point de départ d'exercice des Options 2013-3	11 octobre 2018
Date d'expiration	11 octobre 2023
Prix de souscription	19,00 €
Point de départ d'exercice des Options 2013-4	11 octobre 2019
Date d'expiration	11 octobre 2023
Prix de souscription	20,00 €
Modalités d'exercice du plan de 2013 qui comporte plusieurs tranches	Cf. section 2.3.5, page 63
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	0
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions restant à exercer au 31 décembre 2019	22 500
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés de la Société non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Néant

M. David de Rothschild

Pour rappel, M. David de Rothschild avait reçu 189 583 euros de rémunération fixe en sa qualité de représentant légal de Rothschild & Co Gestion au titre de la période du 1^{er} janvier 2018 au 17 mai 2018 (pour plus de détails, voir la Section 3.1.3 page 102 du rapport annuel 2018).

3.2.3 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Le tableau ci-dessous présente les éléments de rémunération versés pendant les exercices 2019 et 2018, ou attribués au titre de ces mêmes exercices, aux membres du Conseil de surveillance et de ses comités spécialisés (en fonction pendant l'exercice) par Rothschild & Co et les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation de Rothschild & Co au sens de l'article L.233-16 II du Code de commerce.

En milliers d'euros

Membres du Conseil de Surveillance	1 ^{er} janvier 19 – 31 décembre 19				1 ^{er} janvier 18 – 31 décembre 18			
	Rémunérations versées pendant l'exercice 2019 ou attribuées au titre de ce même exercice en raison de leur mandat au sein de Rothschild & Co ⁽²⁾		Autres rémunérations versées au cours de l'exercice 2019		Rémunérations versées pendant l'exercice 2018 ou attribuées au titre de ce même exercice en raison de leur mandat au sein de Rothschild & Co ⁽²⁾		Autres rémunérations versées au cours de l'exercice 2018	
	Rémunération fixe	Rémunération variable			Rémunération fixe	Rémunération variable		
David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance	62,5 ⁽³⁾	–	–	–	97 ⁽⁴⁾	–	–	–
Éric de Rothschild	20	10	–	–	20	–	–	–
Dr. Daniel Daeniker ⁽⁵⁾	20	15	–	–	25	–	–	–
Angelika Gifford ⁽⁶⁾	20	17,5	Fixe – Honoraires de conseil	7,5 ⁽⁷⁾	23	–	–	–
Sylvain Héfès ⁽⁸⁾	35	27,5	Fixe – Honoraires de conseil	177 ⁽⁹⁾	40	–	Fixe – Honoraires de conseil	168 ⁽¹⁰⁾
Adam Keswick	20	5	–	–	20	–	–	–
Suet-Fern Lee ⁽¹¹⁾	20	22,5	–	–	21	–	–	–
Arielle Malard de Rothschild ⁽¹²⁾			Fixe – Salaire	391			Fixe – Salaire	279
	20	22,5	Variable	295	25	–	Variable	343
			Autre rémunération	18			Autre rémunération ⁽¹³⁾	22
Lucie Maurel-Aubert			–	–			Rémunération allouée à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	20
	20	10	–	–	20	–	–	–
			Avantages en nature	26			Avantages en nature	48
Carole Piwnica	20	17,5	–	–	27	–	–	–
Anthony de Rothschild	20	10	–	–	20	–	–	–
Sipko Schat ⁽¹⁴⁾			Fixe – Honoraires de conseil	150			Fixe – Honoraires de conseil	150
	35	22,5	Variable – Honoraires de conseil	55	35	–	Variable – Honoraires de conseil	40
Peter Smith ⁽¹⁵⁾	35	32,5	Rémunération allouée à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	148 ⁽⁹⁾⁽¹⁶⁾	40	–	Rémunération allouée à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	140 ⁽¹⁰⁾⁽¹⁷⁾⁽¹⁸⁾
Luisa Todini	20	20	–	–	25	–	–	–

(1) Comprend la rémunération versée par Rothschild & Co au titre du mandat de membre du Conseil de surveillance et, le cas échéant, de membre au sein de comités spécialisés.

(2) Rémunérations versées par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

(3) En raison de l'erreur mentionnée à la page 108, lors de sa réunion du 17 décembre 2019, le Conseil de surveillance a constaté que M. David de Rothschild a décidé de renoncer à la partie de sa rémunération en tant que Président du Conseil excédant le montant maximum de 600 000 € de rémunération pouvant être allouée aux membres du Conseil de surveillance.

(4) Président du Conseil de Surveillance à compter du 17 mai 2018.

(5) M. Daniel Daeniker a été membre du Comité des risques jusqu'au 16 septembre 2019.

(6) Mme Angelika Gifford a été membre du Comité des risques jusqu'au 16 septembre 2019.

(7) Mme Angelika Gifford a perçu une rémunération de 7 500 € en contrepartie de l'exécution d'un contrat de conseil concernant la stratégie du Groupe en matière de technologies de l'information conclu avec la Société. Pour plus d'informations, voir la section 5 page 114 de ce Rapport.

(8) M. Sylvain Héfès a été membre du Comité d'audit jusqu'au 11 septembre 2019.

(9) Basé sur un taux de conversion £/€ au 31 décembre 2019.

(10) Basé sur un taux de conversion £/€ au 31 décembre 2018.

(11) Mme Suet-Fern Lee a été nommée membre du Comité d'audit à compter du 25 septembre 2018 et membre du Comité des risques à compter du 11 décembre 2019.

(12) Mme Arielle Malard de Rothschild a été nommée membre du Comité d'audit à compter du 11 décembre 2019.

(13) Le Rapport Annuel 2018 comportait une erreur : le montant de 20 000 € reçu par Arielle Malard de Rothschild pour l'exercice 2018 n'aurait pas dû être classé dans la catégorie « avantage en nature » mais dans celle des « autres rémunérations », puisque ce montant correspondait à une rémunération préciputaire. Cette erreur a été rectifiée dans le tableau ci-dessus.

(14) M. Sipko Schat a été nommé membre du Comité d'audit à compter du 11 décembre 2019.

(15) M. Peter Smith a été nommé membre du Comité des risques à compter du 11 décembre 2019.

(16) Rémunération versée au titre du mandat de Président non exécutif du conseil d'administration de N. M. Rothschild & Sons Ltd du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} juin 2019, date de fin de son mandat ; et, à partir du 1^{er} juin 2019, en tant que conseiller du Président non-exécutif nouvellement nommé afin d'assurer une transition graduelle.

(17) Rémunération versée au titre du mandat du Président non-exécutif du conseil d'administration de N M Rothschild & Sons Ltd.

(18) Le Rapport Annuel 2018 comportait une erreur : M. Peter Smith n'a pas perçu une rémunération d'un montant de 180 000 € au titre du mandat du Président non-exécutif du conseil d'administration de N M Rothschild & Sons Ltd mais d'un montant de 140 000 €. Cette erreur a été rectifiée dans le tableau ci-dessus.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

3.2.4 Autres informations sur les rémunérations

Sont présentées ci-dessous toutes les informations relatives aux rémunérations requises par l'article L.225-37-3 I 6° et 7° du Code de commerce concernant les dirigeants mandataires sociaux de la Société, à savoir le Président du Conseil de surveillance et, sur une base volontaire, le Président Exécutif du Gérant de la Société, dans la mesure

où le Gérant de la Société ne reçoit aucune rémunération conformément aux statuts de la Société (pour plus d'informations, voir la section 3.1.1, page 106 du présent Rapport).

Pour l'élaboration de la présente Section, Rothschild & Co se réfère aux « Lignes directrices sur les multiples de rémunération » publiées par l'AFEP le 28 janvier 2020.

Exercice	Président du Conseil de Surveillance ⁽¹⁾			Président Exécutif du Gérant ⁽²⁾			Autres informations	
	Rémunération	Ratios entre la rémunération du Président et la rémunération moyenne des salariés du Groupe	Ratios entre la rémunération du Président et la rémunération médiane des salariés du Groupe	Rémunération	Ratios entre la rémunération du Président et la rémunération moyenne des salariés du Groupe	Ratios entre la rémunération du Président et la rémunération médiane des salariés du Groupe	Rémunération moyenne des salariés ⁽⁷⁾	Performance du Groupe : bénéfice net sur une base consolidée
2019	62 500 ⁽³⁾	0,54	0,91	500 000	4,29	7,24	116 501 ⁽⁸⁾	242,70
2018	96 829 ⁽⁴⁾	0,84	1,42	501 411	4,37	7,37	114 831	286,30
2017	— ⁽⁵⁾	—	—	500 000	4,42	7,31	113 197	236,30 ⁽⁹⁾
2016	6 000 ⁽⁶⁾	0,04	0,07	500 000	3,33	6,01	150 053	186,00 ⁽¹⁰⁾
2015	6 000 ⁽⁶⁾	0,04	0,08	472 000	3,30	6,13	142 901	213,90 ⁽¹⁰⁾

- M. Éric de Rothschild a été Président du Conseil de Surveillance à compter de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 8 juin 2012 jusqu'au 17 mai 2018. A compter de cette date, M. David de Rothschild lui a succédé jusqu'à la date du présent Rapport.
- David de Rothschild a été Président Exécutif du Gérant à compter de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 8 juin 2012 jusqu'au 17 mai 2018. A compter de cette date, M. Alexandre de Rothschild lui a succédé jusqu'à la date du présent Rapport.
- En conséquence de l'erreur mentionnée ci-dessus à la Section 3.1.2 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, le Conseil de surveillance a noté lors de sa réunion du 17 décembre 2019 que M. David de Rothschild a choisi de renoncer à la partie de sa rémunération en tant que président du Conseil qui dépasse le montant maximum de 600 000 € de jetons de présence pouvant être alloués aux membres du Conseil de surveillance (voir la note 3 du tableau de la Section 3.1.2 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise).
- Ce montant correspond au prorata de la rémunération due à M. David de Rothschild, conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance, pour la période pendant laquelle il a été Président du Conseil de surveillance en 2018, c'est-à-dire du 17 mai 2018 au 31 décembre 2018. Aucune autre rémunération ne lui a été due ou attribuée en 2018.
- Aucune rémunération n'a été due ou attribuée à M. Éric de Rothschild en 2017.
- Les seules rémunérations dues ou attribuées à M. Éric de Rothschild en 2015 et 2016 ont été, pour chaque année, des avantages en nature de 6 000 €. Les avantages en nature ne lui ont pas été dus ou attribués au titre de son mandat de Président du Conseil de surveillance. Conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance applicable à l'époque, aucune rémunération ne lui a été due ou attribuée au titre de son mandat de Président du Conseil de surveillance.
- A la suite de la réalisation de la fusion entre les deux groupes, Rothschild & Co et Compagnie Financière Martin Maurel, le 2 janvier 2017, les salariés de Banque Martin Maurel (« BMM ») sont inclus à compter de 2017.
- Les montants définitifs dus n'étant pas encore disponibles, une estimation pour intéressement/participation a été incluse dans les montants de 2019, sur la base de l'attribution d'intéressement/participation de 2018.
- Le bénéfice indiqué en 2017 est un bénéfice pro forma, dû à un changement de date de clôture d'exercice en 2017, calculé sur les neuf mois jusqu'à décembre 2017, ainsi que sur les trois mois jusqu'à mars 2017.
- Les bénéfices indiqués en 2016 et 2015 correspondent aux bénéfices sur des périodes de 12 mois allant respectivement jusqu'à mars 2017 et mars 2016 car l'exercice financier du Groupe se clôturait, à l'époque, au mois de mars.

Méthode suivie pour l'élaboration du tableau ci-dessus :

Pour le calcul de ces chiffres, les informations suivantes ont été prises en compte :

1 Rémunération du Président du Conseil de surveillance et du Président Exécutif du Gérant

Les éléments de rémunération bruts dus ou attribués au titre de l'exercice considéré par la Société et les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L.233-16 II du Code de commerce.

Plus précisément, sont pris en compte les éléments de rémunération bruts suivants, dus ou attribués au titre de l'exercice concerné (« N ») :

- rémunération fixe ;
- rémunération variable due au titre de l'exercice N et donc versée au cours l'exercice N+1, ou ultérieurement en cas de différé ;
- rémunération exceptionnelle due au titre de l'exercice N et donc versée au cours de l'exercice N+1 ;
- rémunération liée au mandat de membre du Conseil de surveillance, dès lors qu'elle a été versée au dirigeant mandataire social au titre de l'exercice N ;
- instruments de rémunération à long terme : stock-options, autres instruments de rémunération de long terme et rémunérations variables pluriannuelles, attribués au titre de l'exercice N (valorisés à la valeur IFRS) ; et
- avantages en nature.

Les indemnités de départ, de licenciement et de non-concurrence dues ou attribuées sont exclues.

2 Rémunération des salariés du Groupe

PÉRIMÈTRE REPRÉSENTATIF DES SALARIÉS

Pour les besoins du calcul de la rémunération des salariés du Groupe, est pris en considération l'Unité Economique et Sociale (« UES ») de Rothschild Martin Maurel. L'UES de Rothschild Martin Maurel inclus les sociétés suivantes pour l'exercice 2019 : Rothschild Martin Maurel, Rothschild & Cie, Transaction R&Co, RTI Partenaires, R&Co Asset Management Europe, toutes contrôlées par Rothschild & Co au sens de l'article L.233-16 II du Code de commerce. L'UES de Rothschild Martin Maurel représente 90% de la population continue française en 2019.

POPULATION CONTINUMENT PRÉSENTE

La population continument présente a été prise en compte, c'est-à-dire les salariés (à l'exclusion des expatriés, des stagiaires et des apprentis) s'ils étaient employés au 1^{er} janvier de l'exercice concerné (« N ») et faisaient partie de la population éligible au bonus à la fin de cet exercice financier (« N »).

RÉMUNÉRATIONS

Sont pris en compte les éléments de rémunération bruts suivants, dus ou attribués par la Société ou les sociétés du périmètre de consolidation au sens de l'article L.233-16 II du Code de commerce au titre de l'exercice considéré (« N ») :

- rémunération fixe ;
- rémunération variable due ou attribuée au titre de l'exercice N et donc versée au cours de l'exercice N+1, ou ultérieurement en cas de différé ;
- rémunération exceptionnelle due au titre de l'exercice N et donc versée au cours de l'exercice N+1 ;
- instruments d'intéressement : les stock-options et autres instruments de rémunération de long terme attribués au titre de l'exercice N (valorisés à la valeur IFRS) ;
- plans d'épargne salariale (participation et intéressement) ; et
- avantages en nature.

4 Opérations des dirigeants sur les titres de la Société

Le tableau ci-après mentionne, conformément aux dispositions de l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, les opérations sur les titres de Rothschild & Co réalisées au cours de l'exercice 2019 par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et déclarées à l'AMF⁽¹⁾ :

Nom	Qualité	Date de la déclaration	Nature de l'opération	Prix unitaire agrégé (en euros)	Montant total de l'opération (en euros)	Décision & information AMF ⁽²⁾
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	29/07/2019	Nantissement	N/A	N/A	2019DD62833
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Alexandre de Rothschild, Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion, Associé Gérant de Rothschild & Co SCA	29/07/2019	Nantissement	N/A	N/A	2019DD62833
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à David de Rothschild, Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	29/07/2019	Nantissement	N/A	N/A	2019DD62833
Bero SCA	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	29/07/2019	Acquisition	30,00	3 199 380	2019DD62833
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à David de Rothschild, Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	29/07/2019	Acquisition	30,00	164 040	2019DD62833
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Alexandre de Rothschild, Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion, Associé Gérant de Rothschild & Co SCA	29/07/2019	Acquisition	30,00	164 040	2019DD62833
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	29/07/2019	Acquisition	30,00	164 040	2019DD62833
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	31/07/2019	Apport	30,00	46 203 120	2019DD62833
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à David de Rothschild, Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	31/07/2019	Apport	30,00	46 203 120	2019DD62833
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Alexandre de Rothschild, Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion, Associé Gérant de Rothschild & Co SCA	31/07/2019	Apport	30,00	46 203 120	2019DD62833
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à David de Rothschild, Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	05/12/2019	Acquisition	24,61	2 914 931,45	2019DD66188
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	05/12/2019	Acquisition	24,61	2 914 931,45	2019DD66188
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Alexandre de Rothschild, Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion, Associé Gérant de Rothschild & Co SCA	05/12/2019	Acquisition	24,61	2 914 931,45	2019DD66189
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	06/12/2019	Acquisition	24,59	1 821 971,46	2019DD66189
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à David de Rothschild, Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	06/12/2019	Acquisition	24,59	1 821 971,46	2019DD66189
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Alexandre de Rothschild, Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion, Associé Gérant de Rothschild & Co SCA	06/12/2019	Acquisition	24,59	1 821 971,46	2019DD66191
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à David de Rothschild, Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	09/12/2019	Acquisition	25,10	5 020	2019DD66191
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	09/12/2019	Acquisition	25,10	5 020	2019DD66192

Les indemnités de départ, de licenciement et de non-concurrence dues ou attribuées aux salariés sont exclues.

DIVERS

- les montants de rémunération indiqués correspondent à une base équivalent temps plein ;
- la rémunération fixe est basée sur des montants annualisés au 31 décembre de chaque année.

3 Performance du Groupe

Les chiffres publiés correspondent au bénéfice net sur une base consolidée, c'est-à-dire le bénéfice consolidé du Groupe après impôts et intérêts minoritaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Alexandre de Rothschild, Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion, Associé Gérant de Rothschild & Co SCA	09/12/2019	Acquisition	25,10	5 020	2019DD66192
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à David de Rothschild, Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	11/12/2019	Acquisition	24,455	244 550	2019DD66235
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA	11/12/2019	Acquisition	24,455	244 550	2019DD66235
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Alexandre de Rothschild, Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion, Associé Gérant de Rothschild & Co SCA	11/12/2019	Acquisition	24,455	244 550	2019DD66235

(1) En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les personnes concernées sont tenues de déclarer individuellement les opérations auxquelles elles participent.

(2) Ces décisions sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

5 Contrats et engagements

5.1 Contrats conclus entre une personne liée et une société contrôlée par Rothschild & Co

Cette section a pour objet de fournir des informations sur les conventions au sens de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce qui ont été conclues, directement ou indirectement, au cours de l'exercice 2019, par une personne liée à Rothschild & Co et une société contrôlée par Rothschild & Co au sens de l'article L233-3 du Code de commerce, à l'exception des ordinaires portant sur des opérations courantes à des conditions normales.

Toutes les conventions au sens de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce conclues au cours de l'exercice 2019 portaient sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales.

5.2 Conventions réglementées

Cette section a pour objet de fournir des informations sur les conventions réglementées, au sens de l'article L.225-38 du Code de commerce, qui ont été conclues par la société.

Nouvelles conventions réglementées

En application des articles L. 225-40 et R. 225-30 du Code de commerce applicables à Rothschild & Co sur renvoi de l'article L. 226-10 dudit Code, les Commissaires aux comptes de la Société ont été tenus informés de la conclusion au cours de l'exercice 2019 d'une convention réglementée.

Il s'agit de la conclusion d'une convention de conseil avec Madame Angelika Gifford, membre du Conseil de surveillance, concernant la stratégie de Rothschild & Co en matière d'infrastructures informatiques et de sécurité de l'information. Le conseil de surveillance a estimé qu'il était dans l'intérêt du Groupe de bénéficier de l'expertise professionnelle de Madame Angelika Gifford, compte tenu de ses fonctions actuelles et passées de cadre supérieur dans les domaines des technologies de l'information et de la sécurité informatique.

Des informations complémentaires sur cette convention, qui a été autorisée par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 17 septembre 2019, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, seront disponibles dans le Document d'Assemblée générale et l'avis de convocation à l'assemblée générale 14 mai 2020. Ces documents seront disponibles sur le site de la Société à l'adresse <https://www.rothschildandco.com/fr/rerelations-investisseurs/assemblee-generale/>.

Conventions réglementées en cours d'exécution

Aucune convention réglementée conclue par la société au cours des exercices précédents n'était encore en vigueur au cours de l'exercice 2019.

5.3 Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L.225-39 alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 (appelée « Loi Pacte »), le Conseil de surveillance doit établir une procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Lors de sa réunion du 10 mars 2020, le Conseil de Surveillance a examiné la procédure d'évaluation mise en place avant l'entrée en vigueur des dispositions de l'article L.225-29 alinéa 2 du Code de commerce.

Chaque fois qu'une convention susceptible de constituer une convention réglementée au sens de l'article L.225-38 du Code de commerce est conclue, modifiée ou renouvelée, la direction juridique de Rothschild & Co est en charge d'évaluer, avec le concours de la direction financière et/ou fiscale du Groupe, si cette convention remplit les deux conditions suivantes : elle porte sur une opération courante et elle est conclue à des conditions normales. La personne directement ou indirectement intéressée à la convention ne prend pas part à cette évaluation.

Si une convention ne peut être qualifiée de convention portant sur une opération courante et conclue à des conditions normales, elle est soumise à la procédure d'approbation visée aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

La direction juridique de Rothschild & Co applique les critères cumulatifs suivants pour déterminer si une convention est relative à une opération courante et est conclue à des conditions normales :

- la convention porte sur une opération courante, c'est-à-dire qu'il s'agit d'opérations que la Société réalise habituellement dans le cadre de son activité ordinaire. Il convient de prendre en considération pour l'application de ce critère : la répétition de l'opération, les circonstances qui ont entourées la conclusion de la convention, son importance juridique, ses conséquences économiques et sa durée; et
- la convention est conclue à des conditions normales, c'est-à-dire selon les conditions habituellement pratiquées par la Société dans ses rapports avec les tiers ou par d'autres sociétés ayant la même activité. Il convient de prendre en considération pour l'application de ce critère : les conditions/pratiques de marché et l'équilibre général des conditions de la convention concernée.

Une convention est réputée porter sur une opération courante et conclue à des conditions normales lorsqu'elle est conclue entre la Société et une société qu'elle détient, directement ou indirectement, à 100%.

Si les conditions susmentionnées sont remplies, la direction juridique vérifie si la convention concernée entre dans une des catégories prédéterminées de conventions réputées porter sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

À titre d'illustration, les conventions suivantes sont réputées porter sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- conventions dont les enjeux financiers sont faibles, sous réserve que la convention ne soit pas d'une importance significative pour l'une des parties concernées ; et
- conventions intra-groupe relatives à :
 - des opérations de services (notamment en matière de ressources humaines, IT, direction, communication, finance, juridique et comptabilité) ;
 - une assistance en matière de financement et de refacturation d'instruments financiers ;
 - des opérations de gestion de trésorerie ou de prêt,
 - une intégration fiscale « neutre » (dans la mesure où elle prévoit explicitement les modalités conduisant à la neutralité, non seulement pendant la durée de l'intégration mais aussi au moment de la sortie du régime) ;
 - des acquisitions ou cessions non significatives d'actifs ou de titres ;
 - des acquisitions ou cessions de créances,
 - un transfert ou prêt de titres de la Société à des mandataires dans le cadre de leurs fonctions ; et
 - des facilités accordées, dès lors que les dépenses ont été facturées à prix coûtant avec, le cas échéant, une marge pour couvrir les coûts indirects non affectés.

Cette liste n'est pas exhaustive et la présomption peut être renversée si la convention concernée a été conclue à des conditions exceptionnelles.

Toutes les conventions qui ont été qualifiées de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales sont régulièrement examinées par la direction juridique de Rothschild & Co, en particulier dès lors qu'il apparaît que les critères de qualification et/ou les catégories de conventions non réglementées précitées devraient être révisées.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

6 Liste des délégations financières en vigueur au cours de l'exercice

Le tableau suivant résume les délégations financières en vigueur au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et leur utilisation au cours de l'exercice.

Objet	Résolution	Montant	Durée	Utilisation au cours de l'exercice 2019
<i>Assemblée générale mixte du 17 mai 2018</i>				
Réduction de capital, en une ou plusieurs fois, par annulation des actions auto-détenues	16	Limité à 10% du capital par période de 24 mois	26 mois	Néant
Augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport	17	Limité à un montant nominal de 50 M€	26 mois	Néant
Émission, en une ou plusieurs fois, d'action et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de Rothschild & Co en vue de rémunérer des apports en nature consentis à Rothschild & Co et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	18	Limité à 10% du capital pour les titres de capital ⁽¹⁾ ou 200 M€ pour les titres de créance ⁽²⁾	26 mois	Néant
Émission, en une ou plusieurs fois, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de Rothschild & Co avec maintien du droit préférentiel de souscription	19	Limité à un montant nominal de 70 M€ ⁽³⁾ pour les titres de capital ou 300 M€ pour les titres de créance ⁽³⁾	26 mois	Néant
Émission, en une ou plusieurs fois, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de Rothschild & Co avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public	20	Limité à un montant nominal de 15 M€ pour les titres de capital ⁽¹⁾ ou 200 M€ pour les titres de créance ⁽³⁾	26 mois	Néant
Émission, en une ou plusieurs fois, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de Rothschild & Co avec suppression du droit préférentiel de souscription et libre fixation du prix d'émission	21	Limité à 10% du capital social par an pour les titres de capital ⁽¹⁾ ou 200 M€ pour les titres de créance ⁽²⁾	26 mois	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital de Rothschild & Co, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	22	Imputation sur le montant du plafond individuel stipulé dans la résolution en vertu de laquelle est décidée l'émission initiale ⁽²⁾	26 mois	Néant
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	23	Limité à 10% du capital ⁽³⁾ (avec une limite spécifique de 0,74% pour les dirigeants mandataires sociaux de la Société)	38 mois	Augmentation de capital représentant 104 736 actions décidée le 6 mai 2019 et le 9 décembre 2019 à la suite d'exercices d'options de souscription d'actions
Attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux des sociétés de la Société et des sociétés qui lui sont liées	24	Limité à 5% du montant du capital social au jour de la décision d'attribution	38 mois	Néant
<i>Assemblée générale mixte du 16 mai 2019</i>				
Augmentations de capital de la Société par émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservées (i) à des salariés et mandataires sociaux du Groupe et aux filiales étrangères dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions ou (ii) aux filiales étrangères de la Société dans le cadre de la rémunération différée de leurs salariés en actions Rothschild & Co conformément aux dispositions la directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013, dite « CRD IV »	18	Limité à 2% du montant du capital social	18 mois	Néant
Émission d'actions ou valeurs mobilières, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, réservées aux adhérents de plan d'épargne entreprise	19	Limité à 1 M€ ⁽³⁾ .	26 mois	Néant

(1) Il est précisé que les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription qui pourraient résulter de l'utilisation de cette autorisation sont (i) limitées à un plafond de 15 M€, commun aux 18^{ème}, 20^{ème} et 21^{ème} résolutions (ii) et viendront en déduction du plafond global de la 20^{ème} résolution votée par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 16 mai 2019.

(2) A déduire du plafond global de la 20^{ème} résolution votée par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 17 mai 2018 et de la 20^{ème} résolution votée par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 16 mai 2019.

(3) A déduire du plafond global de la 20^{ème} résolution votée par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 16 mai 2019.

Plus d'informations sur ces projets de délégations de compétence au Gérant de la Société sont disponibles dans les Documents d'Assemblée générale des Assemblées générales mixtes en date des 17 mai 2018 et 16 mai 2019, groupant l'ensemble des informations à présenter aux actionnaires, publiés sur le site de la Société à l'adresse <https://www.rothschildandco.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale/>.

7 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Rothschild & Co est une société en commandite par actions (SCA) et présente en conséquence des spécificités attachées à sa forme juridique, notamment des dispositions légales et statutaires pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

7.1 Structure du capital

La structure du capital social de Rothschild & Co est présentée en Section 2.3 des informations relatives à la Société au capital social. Depuis la transformation de Rothschild & Co en société en commandite par actions, elle présente une spécificité tenant à la présence de deux catégories d'associés : les associés commandités, d'une part, et les associés commanditaires, d'autre part.

Un changement de contrôle implique, en conséquence, un changement dans la composition de ces deux catégories d'associés. Sous réserve des autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société présentés ci-après, un tiers peut, par le biais d'une offre publique d'achat, prendre le contrôle du capital et des droits de vote qui lui sont attachés. Il ne pourrait toutefois prendre le contrôle des associés commandités. Dans ces conditions, un tiers qui prendrait le contrôle de Rothschild & Co serait notamment dans l'incapacité de modifier les statuts ou de révoquer les Gérants, de telles décisions ne pouvant être adoptées qu'avec l'accord unanime des associés commandités. Par ailleurs, les parts d'associés commandités ne peuvent être transférées sans l'accord de l'unanimité des associés commandités. Ces dispositions sont de nature à empêcher un changement de contrôle de Rothschild & Co sans l'accord unanime de ses associés commandités.

7.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Les statuts de Rothschild & Co n'imposent pas de restrictions directes à l'exercice des droits de votes et aux transferts d'actions.

Néanmoins, en plus des franchissements de seuils légaux, l'article 7.3 des statuts de Rothschild & Co impose des obligations de déclaration décrites en section 3.2.1 des informations relatives à la Société et au capital social.

7.3 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe, à la date du présent rapport, aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, Rothschild & Co Gestion SAS et Rothschild & Co Commandité SAS, associés commandités de Rothschild & Co, disposent d'un certain nombre de droits pouvant s'apparenter à des droits de contrôle spéciaux. Ces droits sont présentés en section 1 des Informations relatives à la Société et au capital social.

7.4 Règles applicables à la nomination et au remplacement du Gérant et des membres du Conseil de surveillance

En application des statuts, le Gérant est désigné par décisions unanimes des associés commandités de Rothschild & Co, Rothschild & Co Gestion SAS et Rothschild & Co Commandité SAS, avec l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire des associés commanditaires statuant à la majorité qualifiée des deux tiers lorsque le Gérant est nommé statutairement (ce qui est le cas à la date du présent rapport). Il est révocable dans les mêmes formes, pour juste motif uniquement. Enfin, il est libre de démissionner, sous réserve d'un préavis de neuf mois. En cas de vacance du Gérant, celle-ci est assurée par les associés commandités jusqu'à la désignation d'un nouveau Gérant.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de surveillance sont fixées par les statuts. Les membres du Conseil de surveillance sont désignés et révoqués par les Associés commanditaires de la Société sur la base des résolutions ordinaires soumises à l'approbation des actionnaires lors des Assemblées générales, auxquelles les Associés commandités de la Société ne prennent pas part.

Il est cependant précisé que la société Rothschild & Co Concordia SAS, dans la continuité de l'apport d'actions de Rothschild & Co Continuation Holdings AG réalisé par la société Jardine Strategic Investment Holdings Sàrl approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, a pris l'engagement de voter en faveur de la nomination d'un représentant du Groupe Jardine Matheson au Conseil de surveillance de Rothschild & Co aussi longtemps que le groupe Jardine Matheson détiendrait au moins 5% du capital de Rothschild & Co.

7.5 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Certains des contrats de crédit souscrits par le Groupe auprès de tiers contiennent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle, usuelles pour ce type d'emprunts. Elles pourraient être déclenchées en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société.

7.6 Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

- Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce : voir Section 3 des Informations relatives à la Société et au capital social.
- Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : néant.
- Pactes entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : voir Section 4 des Informations relatives à la Société et au capital social.
- Pouvoirs du Gérant, en particulier s'agissant de l'émission ou du rachat d'actions : voir Section 2.4 des Informations relatives à la Société et au capital social et section 6 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- Accords prévoyant des indemnités pour le Gérant ou les membres du Conseil de surveillance : néant.
- Clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce : voir Section 4 des Informations relatives à la Société et au capital social.

Responsabilité d'Entreprise

Dans le présent rapport, Rothschild & Co ou « le Groupe » se réfère tant à Rothschild & Co qu'au Groupe Rothschild & Co.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce prévoyant que les informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) contenues dans le présent rapport doivent faire l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, le Gérant de Rothschild & Co a désigné KPMG en qualité d'organisme tiers indépendant. Le rapport d'audit de KPMG se trouve aux pages 146 et suivantes.

1 Responsabilité d'entreprise

Depuis plus de 200 ans, nous sommes réputés servir nos clients pour soutenir des idées qui ont façonné le monde sur le long terme, favorisant la croissance et le progrès économique.

Notre héritage unique et notre remarquable succès sont portés par une culture solide fondée sur des valeurs. Cela nous a valu la confiance de nos partenaires, de nos clients et de nos actionnaires et nous permet de nous engager en faveur de la Responsabilité d'entreprise aujourd'hui et demain : nous favorisons une culture d'entreprise responsable et prenons en charge de manière proactive l'impact de notre activité sur nos collaborateurs, notre industrie, nos communautés et notre planète.

Cet engagement joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de notre modèle économique unique (voir page 10 du présent rapport) et dans la réalisation de nos objectifs stratégiques à long terme. Nous continuerons tant d'améliorer notre impact en tant qu'entreprise par le biais d'une gestion responsable de nos opérations et de nos ressources, que

d'utiliser nos compétences pour faire face aux risques et opportunités importants pour la société et pour toutes nos parties prenantes en matière de Responsabilité d'entreprise.

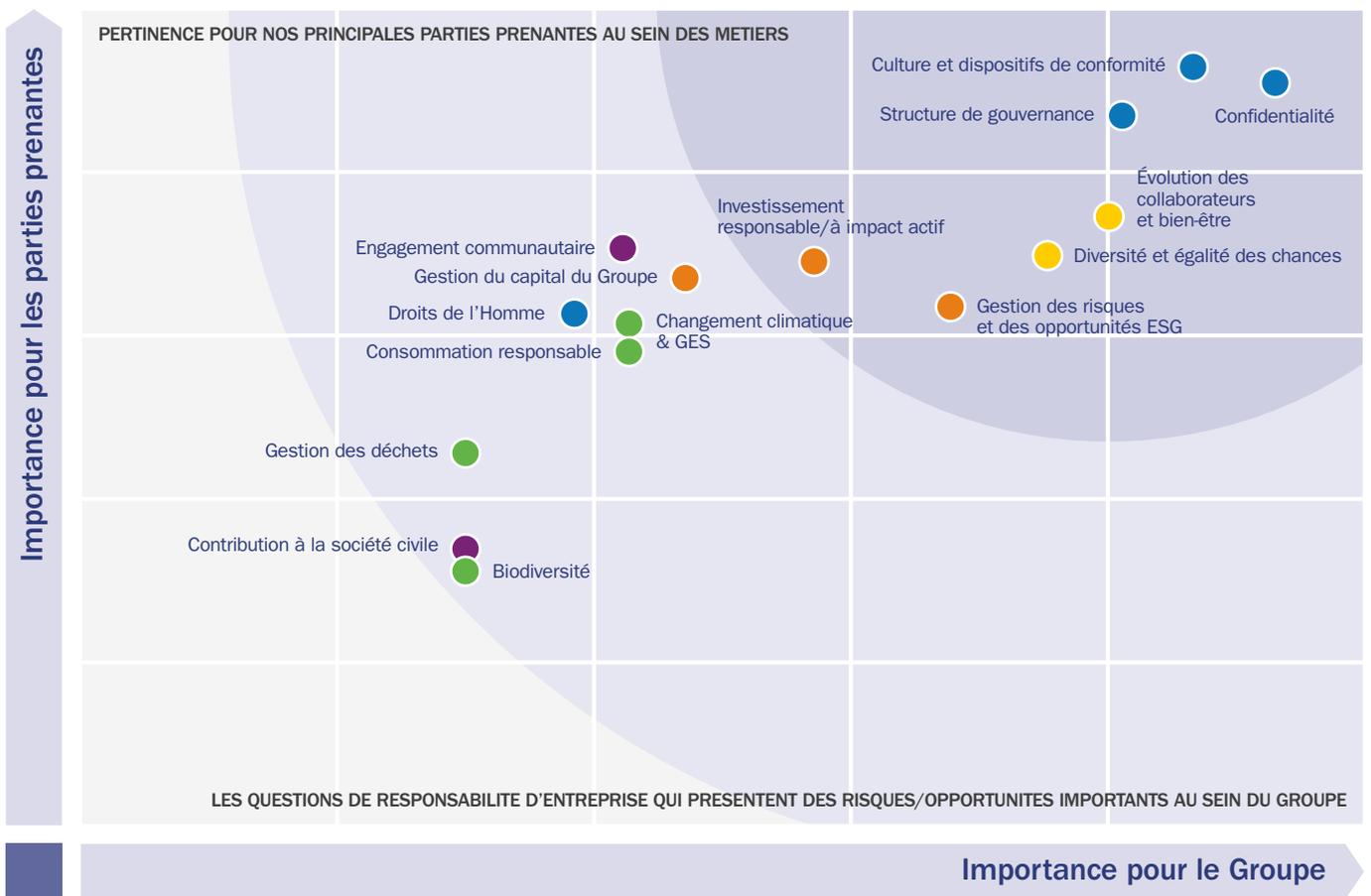
Ce chapitre vise à mettre en lumière nos engagements, nos priorités et notre orientation stratégique en matière de Responsabilité d'entreprise, ainsi qu'à présenter quelques exemples récents de l'impact que cela peut avoir.

1.1 Stratégie en matière de Responsabilité d'entreprise

Dans un environnement de marché en constante évolution, nous surveillons de façon continue les risques et les opportunités inhérents au modèle économique en matière de Responsabilité d'entreprise.

Un groupe de travail composé de membres de la Direction générale a procédé à une évaluation approfondie des questions de Responsabilité d'entreprise. L'objectif consistait à identifier les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance les plus importants pour nos parties prenantes et susceptibles de créer des opportunités ou des risques pour les différents métiers du Groupe.

La matrice d'importance ci-dessous présente les principaux risques et opportunités non financiers liés à la Responsabilité d'entreprise qui ont été évalués et, parmi ceux-ci, ceux que nous considérons comme les plus importants. Ils constituent la base du développement de la stratégie du Groupe en matière de Responsabilité d'entreprise. Les conclusions de cette évaluation mettent en évidence cinq grands domaines de responsabilité qui représentent des priorités non-financières importantes pour notre activité.



● Questions relatives aux salariés ● Impact sociétal ● Gestion de l'environnement ● Comportement intègre de la société ● Investissement responsable

Grâce aux discussions avec les équipes de direction des divisions et du Groupe, aux textes réglementaires et aux cadres des ONG reconnus, nous avons identifié une longue liste d'enjeux potentiels pour le Groupe en matière de Responsabilité d'entreprise. Nous avons ensuite, avec les équipes de direction, privilégié les domaines les plus significatifs en fonction des commentaires réguliers des clients, des investisseurs, des fournisseurs et de nos collaborateurs, de la recherche sur le marché secondaire et des experts au sein du Groupe garantissant la conformité réglementaire. Ces points de vue sur les priorités ont été agrégés dans la matrice de matérialité des questions de Responsabilité d'entreprise

du Groupe. La stratégie, et les priorités du Groupe qui en découlent, ont été arrêtées par le Comité exécutif du Groupe et validées par Rothschild & Co Gestion.

Nos priorités

Notre stratégie en matière de Responsabilité d'entreprise définit un engagement clair dans la conduite de nos activités et présente nos ambitions et nos activités autour de cinq piliers qui répondent aux risques et opportunités de Responsabilité Sociale et Environnementale les plus importants pour le groupe :

Promouvoir des pratiques commerciales responsables	Cultiver une culture responsable des ressources humaines	Proposer des solutions d'investissement responsable	Prendre nos responsabilités en matière d'environnement	Notre engagement communautaire
<p>Nous accordons une grande importance à la bonne conduite, la responsabilité personnelle et l'implication dans le travail tant entre collègues qu'avec nos clients. Ceci implique notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'assurer le respect de la confidentialité, • de disposer de dispositifs et technologies de conformité efficaces, • de mettre en œuvre des normes rigoureuses en matière de lutte contre la corruption passive et active, • de mettre en œuvre une gouvernance et une surveillance efficaces. 	<p>Notre objectif est d'attirer et de retenir les personnes les plus talentueuses d'origines, de cultures et d'expériences variées, en créant un environnement permettant à nos collaborateurs d'évoluer, performer et exceller, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faisant part de commentaires et en offrant des opportunités d'évolution et des missions qui leur permettent de tirer le meilleur parti de leur carrière, • soutenant le bien-être de nos collaborateurs et une approche du travail équilibrée, • assurant l'égalité des chances pour tous par le développement, une stratégie de rémunération efficace et la transparence en matière de promotions. 	<p>Nous voulons contribuer activement à l'évolution des pratiques des entreprises et à l'orientation des flux financiers vers une économie plus durable en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intégrant les critères extra financiers dans nos décisions d'investissement pour créer de la valeur à long terme et soutenir le développement d'une économie plus responsable, • menant une politique d'engagement active qui vise un dialogue constructif avec les sociétés sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, • développant des solutions d'investissement responsable innovantes. 	<p>Nous sommes fermement résolus à contribuer à une économie plus durable sur le plan environnemental et à limiter notre impact sur l'environnement en appliquant les mesures ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre en compte les risques et les opportunités environnementaux liés à nos activités, • gérer de manière responsable les émissions de gaz à effet de serre et en réduisant proactivement notre impact négatif sur l'environnement, • défendre une consommation et une utilisation des ressources responsables. 	<p>Nous soutenons les jeunes des milieux défavorisés dans la réalisation de leurs projets, afin que chacun puisse se construire et se développer grâce à ses capacités et son potentiel, quel que soit l'environnement Sans lequel il évolue en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apportant un soutien financier à des associations, des entreprises sociales qui partagent nos objectifs ou à des personnes directement, • offrant notre expertise professionnelle à des associations et entreprises sociales prometteuses qui impactent la vie des jeunes qu'ils soutiennent, • invitant nos collaborateurs à partager leurs compétences et accompagner bénévolement des jeunes.
Pour plus d'informations, voir p.121	Pour plus d'informations, voir p.124	Pour plus d'informations, voir p.128	Pour plus d'informations, voir p.130	Pour plus d'informations, voir p.132

Responsabilité d'Entreprise

1.2 Gouvernance en matière de Responsabilité d'entreprise

Encourager une culture d'entreprise responsable dans l'ensemble de la Société nécessite que l'ensemble de l'équipe dirigeante défende cette culture.

Notre structure de gouvernance est conçue de manière à ce que la Responsabilité d'entreprise s'inscrive au cœur de nos activités et qu'elle soit fondée, pilotée et coordonnée par des responsables au plus haut niveau de la Direction et du Conseil de surveillance.

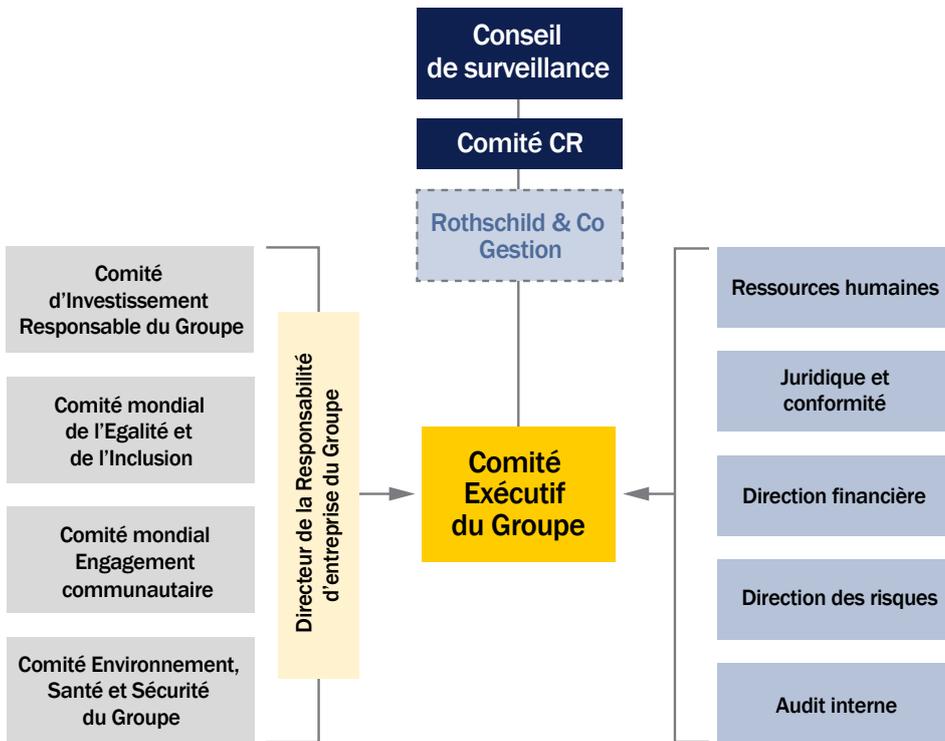
Notre stratégie et notre politique en matière de Responsabilité d'entreprise sont initiées, définies et pilotées par le Comité Exécutif du Groupe (« GEC »). Un membre de ce Comité est responsable de l'ensemble de nos initiatives en la matière à l'échelle mondiale.

Le GEC se prononce, en cas de besoin, sur les sujets de Responsabilité d'entreprise lors de ses réunions ordinaires et présente la stratégie au Conseil de surveillance au moins une fois par an. En 2019, des sujets relatifs à la Responsabilité d'entreprise ont été abordés dans 50% des réunions.

En 2019, le GEC a nommé un Directeur de la Responsabilité d'entreprise du Groupe afin de contribuer à la coordination des initiatives prises à l'échelle du Groupe et de fournir des données consolidées sur la performance du Groupe par rapport à nos objectifs stratégiques. Le Directeur de la Responsabilité d'entreprise du Groupe est directement rattaché au membre du GEC responsable ainsi qu'à l'un des Gérants. Avec le soutien d'une équipe d'experts dans nos domaines prioritaires, le Directeur de la Responsabilité d'entreprise du Groupe travaille en étroite collaboration avec les différents Comités de Direction du Groupe dédiés à la gestion et à la mise en œuvre opérationnelle de nos initiatives dans l'ensemble de nos métiers.

Grâce à cette approche intégrée, nous veillons à la bonne mise en œuvre de notre stratégie en matière de Responsabilité d'entreprise à tous les niveaux et métiers.

Nous sommes déterminés à adopter et promouvoir la Responsabilité d'entreprise au plus haut niveau du Groupe.



Vue d'ensemble des comités de soutien au Comité Exécutif du Groupe :

1	Comité d'Investissement Responsable du Groupe	Nous travaillons sur une stratégie d'intégration ESG à l'échelle du Groupe afin d'influer sur la transformation des industries vers des pratiques durables en étant un investisseur engagé et en proposant des produits d'investissement durable.
2	Comité mondial de l'Égalité et de l'Inclusion	Nous œuvrons sans cesse en faveur d'un environnement diversifié, inclusif et flexible qui permet à tous les collaborateurs de réaliser leurs aspirations personnelles et professionnelles et de s'assurer que Rothschild & Co offre des opportunités à long terme à nos talents.
3	Comité mondial Engagement communautaire	Nous définissons et pilotons la stratégie du Groupe en matière d'engagement communautaire pour mener à bien notre mission globale : changer les choses de manière significative pour les jeunes et les enfants défavorisés.
4	Comité Environnement, Santé et Sécurité du Groupe	Nous nous efforçons, au travers de nos activités, produits et services, d'offrir de la valeur ajoutée à nos métiers et aux activités de nos clients, en adoptant une approche durable et respectueuse de l'environnement pour contribuer à la conservation et la protection des ressources naturelles de la planète.

Dans le même esprit que le GEC, le Conseil de Surveillance se saisit des questions de Responsabilité d'entreprise du Groupe au niveau mondial.

La stratégie du Groupe en matière de Responsabilité d'entreprise est présentée au Conseil de Surveillance par Rothschild & Co Gestion, le Gérant de la société.

Le Conseil de Surveillance examine, à l'initiative de la Direction générale, les questions de Responsabilité d'entreprise, à moins qu'il n'en identifie lui-même l'opportunité.

A la date de publication du présent rapport, il convient de noter que lors de sa réunion du 10 mars 2020, le Conseil de surveillance a approuvé la création d'un comité en charge de la Responsabilité d'entreprise (le « Comité CR »). Composé de 3 membres du Conseil de surveillance, il a pour missions :

- d'assister le Conseil de surveillance dans le suivi des questions relatives à la Responsabilité d'entreprise, en matière sociales, sociétales et environnementales, afin que la Société puisse anticiper au mieux les opportunités, les défis et les risques qui y sont associés, et en particulier assister le Conseil de surveillance dans le suivi des politiques en place dans les domaines précités et des objectifs fixés, des procédures d'identification des risques et de préparation des informations non financières, et des travaux des comités opérationnels en charge des questions de responsabilité d'entreprise au sein du Groupe ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil de sa mission et formuler des recommandations le cas échéant.

Les informations sur la composition du Comité CR, sont disponibles dans le rapport annuel page 16.

1.3 Perspectives

Élément clé de la stratégie à long terme du Groupe, nous poursuivons nos efforts en matière de Responsabilité d'entreprise. Ceux-ci impliquent une réévaluation constante de nos domaines prioritaires et de notre stratégie en collaboration avec nos parties prenantes.

Nous continuerons à nous concentrer sur les initiatives les plus pertinentes et ayant le plus d'impact dans la sphère de notre influence opérationnelle. Nous poursuivons également la réflexion sur la façon dont nous pouvons avoir un impact à long terme pour nos parties prenantes grâce à une gestion responsable de nos activités commerciales. Une telle gestion implique l'examen continu des facteurs ESG dans le cadre des politiques et des processus de sélection des fournisseurs, partenaires et nouveaux clients du Groupe, ainsi que la recherche et la mise au point de conseils et de solutions durables pour répondre aux besoins à long terme de nos clients.

Nous reconnaissons que les recommandations du Groupe de Travail sur les Publications Financières relatives au Climat (« *Taskforce on Climate Related Financial Disclosure* » ou « TCFD ») facilitent l'identification des risques et des opportunités liés au climat dans nos activités. Le plan de travail actuel vise à évaluer l'impact climatique de nos portefeuilles à travers l'analyse de scénarios. Les résultats permettront à la fois d'améliorer notre gestion des risques, y compris les procédures sous-jacentes pour gérer les risques climatiques de manière plus efficace, et de démontrer que le risque climatique est pris en compte dans notre stratégie commerciale et notre offre de produits. Par ailleurs, nos travaux nous aident à nous préparer aux futures réglementations en Europe et ailleurs, ainsi qu'à l'évolution des exigences de nos clients et parties prenantes. Nous visons à communiquer dans le prochain rapport annuel notre alignement sur les recommandations de la TCFD.

Sous l'égide du nouveau Directeur de la Responsabilité d'entreprise du Groupe et la supervision du GEC, nous rechercherons l'année prochaine des opportunités de collaboration accrue entre les fonctions et comités concernés afin de tirer parti de l'interdépendance de nos initiatives prioritaires et du savoir-faire de nos équipes d'experts.

À travers le Groupe, nous nous engageons à apporter de la valeur ajoutée à nos principales parties prenantes sur le long terme. Nous continuerons d'encourager une culture du commerce responsable dans notre industrie et au-delà, afin de changer les choses de manière significative pour le monde qui nous entoure.

2 Des pratiques commerciales responsables

Étant l'un des principaux groupes de services financiers indépendants au monde, nous mettons l'accent sur la bonne conduite, elle-même fondée sur la responsabilité personnelle et notre engagement dans la manière dont nous travaillons les uns avec les autres, avec nos clients et nos partenaires.

Cette obligation est le fondement même de notre culture de conformité. Nos attentes sont clairement communiquées dans notre Code de déontologie et les politiques de notre Groupe, qui s'appliquent à chacun de nos collaborateurs.

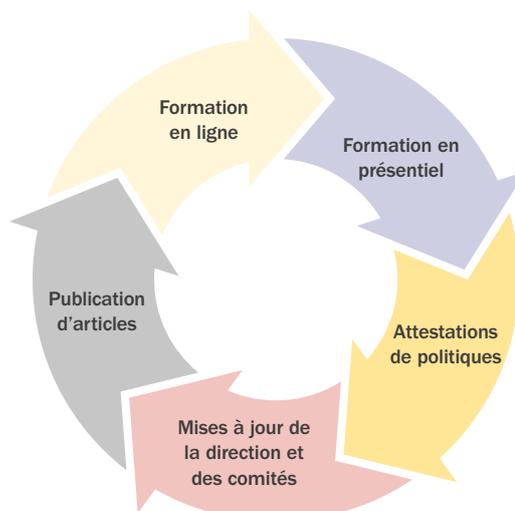
Cette approche, fondée sur des principes, s'appuie sur l'application de dispositifs et de contrôles de conformité rigoureux, parmi lesquels :

- l'investissement dans des dispositifs et des technologies de conformité de pointe ainsi que leur mise en œuvre dans le cadre d'une supervision et d'une gouvernance efficaces ; et
- des mesures appropriées pour préserver la confidentialité.

2.1 Culture et dispositifs de conformité

À travers tout le Groupe, nous disposons de dispositifs qui garantissent un comportement responsable dans chacun de nos actes.

Stratégies d'éducation et de sensibilisation à la culture de la conformité



2.1.1 Politiques, procédures et directives

Chaque collaborateur est tenu de lire, comprendre et respecter les politiques, procédures et directives de Rothschild & Co qui s'appliquent à son métier et de suivre toutes les formations professionnelles obligatoires dans le domaine de la conformité et d'autres domaines en tant que de besoin. Ces politiques, procédures et directives expliquent et détaillent les termes réglementaires pertinents.

2.1.2 Opérations d'initiés

Toutes les entités de Rothschild & Co doivent adhérer à la Politique du Groupe en matière d'abus de marché et nos procédures spécifiques sur le traitement des informations privilégiées doivent être respectées. L'interdiction générale des abus de marché s'appuie sur des actions de formation et d'éducation, des programmes de suivi de la conformité et une communication régulière auprès de tous les collaborateurs visant à leur rappeler leurs obligations.

2.1.3 Conflits d'intérêts

L'indépendance constitue la pierre angulaire de notre offre dans le cadre de nos métiers. Il est donc essentiel que ces derniers soient capables d'identifier et de gérer les conflits ou les conflits potentiels à un stade précoce. Le principe essentiel de la politique du Groupe en matière de conflits d'intérêts est le suivant : Rothschild & Co doit agir de manière appropriée et fournir des conseils objectifs, dans le meilleur intérêt de nos clients et sans être affecté par des conflits d'intérêts.

Nos politiques et procédures en matière de conflits d'intérêts sont revues et mises à jour au moins une fois par an afin de refléter les nouvelles lois et pratiques, ainsi que les évolutions stratégiques (comme les nouveaux métiers ou produits) à travers le Groupe.

2.1.4 Lutte contre la corruption active et passive

Rothschild & Co adopte une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption active et passive. Nous opérons de manière équitable, honnête, ouverte, intègre et dans le respect des lois favorisant et protégeant la concurrence loyale qui sont applicables dans les juridictions dans lesquelles nous sommes présents.

Toutes les catégories d'employés du Groupe sont tenus de suivre régulièrement une formation obligatoire sur la lutte contre la corruption active et passive. Nous attendons d'eux qu'ils connaissent la politique du Groupe en matière de lutte contre la corruption active et passive et qu'ils y adhèrent. Les taux de réalisation sont suivis et surveillés. Une communication claire de la part des dirigeants définit les exigences et les standards que nous attendons de nos collaborateurs.

Le Groupe dispose d'une équipe dédiée à la Criminalité Financière située à Londres, dotée de ressources suffisantes et chargée de superviser les actions d'éducation, de formation, de suivi et de surveillance mises en œuvre par des unités locales également dédiées à la Criminalité Financière.

2.1.5 Dons politiques

Le Groupe ne fait ni n'autorise aucun don politique en son nom. Il n'a pas non plus d'affiliation politique.

2.1.6 Politique fiscale principale

La stratégie fiscale du Groupe s'applique à toutes les entités détenues en dernier ressort par Rothschild & Co SCA et s'applique à la gestion des affaires fiscales du Groupe. Les impôts liés aux employés et aux clients sont gérés par les Ressources humaines et les services Juridique et Conformité et ne sont pas couverts par la stratégie fiscale du Groupe.

Les activités visant à gérer efficacement la fiscalité sont organisées par le Groupe, conformément aux besoins commerciaux et à l'approche conservatrice du Groupe en matière de risque fiscal.

Nous ne concluons, ne facilitons ni ne favorisons d'arrangements qui poursuivraient une finalité ou qui auraient une justification autre que commerciale et qui iraient à l'encontre de la réglementation applicable.

L'équipe fiscale du Groupe identifie et suit de manière proactive les principaux risques fiscaux sur l'ensemble de l'année en tenant compte de l'évolution de l'activité et de la législation fiscale en vigueur. Elle s'assure également que le cadre de contrôle du risque fiscal fait l'objet d'une mise à jour appropriée.

Cette équipe assiste et collabore également avec la Direction financière du Groupe afin de veiller au respect intégral et en temps utile des obligations de *reporting* fiscal et des autres obligations légales. Elle entretient des relations professionnelles étroites avec les différents acteurs du métier afin de s'assurer que les implications fiscales des transactions et des changements d'activité sont pleinement comprises.

L'équipe fiscale du Groupe consulte des conseillers externes sur des sujets spécifiques, et, quand cela est opportun, discute avec les organismes du secteur afin d'évaluer les évolutions législatives futures.

2.1.7 Lutte contre le blanchiment de capitaux et connaissance du client

Notre réputation est d'une importance capitale pour nous. C'est la raison pour laquelle nous veillons à travailler avec des clients et des contreparties qui satisfont à nos normes exigeantes.

Rothschild & Co dispose de politiques et procédures détaillées et complètes régissant la manière dont nous prenons en charge nos clients et nos activités. Ces politiques et procédures prévoient divers diligences allant de la vérification préalable et la recherche sur l'identité, l'origine du patrimoine et la réputation des clients particuliers aux recherches sur la structure capitalistique, les bénéficiaires et la structure de gouvernance des personnes morales et autres structures juridiques. Rothschild & Co dispose de processus spécifiques d'acceptation des clients, y compris des comités qui examinent toutes les questions relatives à l'acceptation de nouveaux clients à plus haut risque. Les informations concernant tous les clients existants sont régulièrement réexaminées dans le cadre d'une revue annuelle des personnes politiquement exposées et des clients à haut risque. Ces comités s'inscrivent dans une démarche rigoureuse et intégrée de réduction du risque d'atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe maintient également des dispositifs et des processus appropriés relatifs au contrôle des sanctions et au suivi des transactions.

Outre l'examen des nouveaux clients et des nouvelles affaires, Rothschild & Co a mis en place des politiques et des processus détaillés visant à réduire le risque d'exposition à la criminalité financière, y compris le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Des rapports réguliers sur les principaux indicateurs relatifs à la criminalité financière dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la criminalité financière sont transmis à tous les organes de direction compétents.

2.1.8 Évasion fiscale

L'évasion fiscale est considérée comme l'une des formes de criminalité financière les plus répandues et concerne tant les particuliers que les entreprises et les gouvernements. A cet égard, nous prenons nos responsabilités très au sérieux et nous nous engageons à jouer notre rôle dans la lutte contre l'évasion fiscale. Pour plus d'informations, voir le chapitre « Résultats, impôts et effectifs par territoire » sur page 214.

2.1.9 Droits de l'Homme

Le respect de l'individu est inscrit au cœur de notre culture et de nos valeurs familiales, lesquelles animent notre Groupe depuis des générations. L'importance que nous accordons aux droits de l'Homme est inextricablement liée à ces valeurs.

Nous favorisons une culture d'ouverture, permettant ainsi aux collaborateurs de soulever toute préoccupation juridique, de conformité et/ou éthique, y compris une préoccupation qui serait liée aux violations des droits de l'Homme au sein de nos métiers ou de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous nous engageons à lutter contre l'esclavage moderne sous toutes ses formes et prenons des mesures proportionnées pour veiller à l'absence totale de l'esclavage et de la traite des êtres humains dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Citons à titre d'exemple la création d'un groupe de travail sur l'esclavage moderne au Royaume-Uni, qui se réunit au cas par cas et travaille tout au long de l'année pour examiner tous les risques d'esclavage moderne et ce que nous pouvons entreprendre pour viser à les atténuer de manière pragmatique en tenant compte des risques évalués.

N.M. Rothschild & Sons Limited (« NMR ») et Rothschild & Co Wealth Management UK Limited (« R&CoWMUK ») publient chaque année une déclaration décrivant les mesures prises pour lutter contre l'esclavage moderne au sein de leurs métiers. Cette déclaration commune est disponible sur le site Web de Rothschild & Co (<https://www.rothschildandco.com/en/legal/modern-slavery-statement/>).

De même, nous attendons des fournisseurs de NMR et R&CoWMUK qu'ils respectent les valeurs de respect de l'individu auxquels nous adhérons. Si nous estimons qu'un fournisseur présente un risque élevé de violation de ces valeurs, nous exigeons qu'il adhère à notre politique de lutte contre l'esclavage. Nous sommes également susceptibles de rédiger des clauses visant à nous prémunir de l'esclavage moderne dans les contrats conclus avec des fournisseurs qui opèrent dans un secteur considéré à haut risque.

2.1.10 Système d'alerte

Nous nous engageons à soutenir les collaborateurs qui ont des inquiétudes ou qui repèrent des irrégularités. Nous les incitons à faire preuve de vigilance et à partager leurs préoccupations, anonymement et dans leur propre langue s'ils le souhaitent, par l'intermédiaire d'un responsable hiérarchique, de la Conformité locale ou du Groupe, ou encore par l'intermédiaire d'un canal indépendant via une ligne d'assistance centralisée mondiale dédiée, sans risque de représailles.

2.2 Confidentialité

2.2.1 Vie privée des clients

Le respect de la confidentialité est d'une importance capitale pour Rothschild & Co. Nous prenons les mesures appropriées pour assurer la protection des informations confidentielles et exigeons de nos collaborateurs la plus grande prudence lorsqu'ils traitent des informations confidentielles concernant le Groupe ou ses clients.

Les communications et formations de conformité obligatoires sont complétées par des systèmes de suivi. Les collaborateurs sont en outre tenus de signaler sans délai tout incident ou préoccupation qu'ils pourraient avoir en matière de confidentialité.

Lorsque le suivi de la conformité, le *reporting* ou les audits internes révèlent des inquiétudes, des mesures correctrices sont mises en œuvre rapidement. Les dispositifs et contrôles sont régulièrement testés et revus pour déterminer s'il est nécessaire de les mettre à niveau afin de les adapter aux évolutions technologiques et aux pratiques réglementaires ou de marché.

2.2.2 Sécurité de l'information

Le programme de Rothschild & Co en matière de sécurité de l'information décrit l'ensemble des activités, systèmes de gouvernance et ressources qui fournissent au Groupe et à ses clients des informations sur les services de sécurité. Ce programme, qui explicite les capacités de l'organisation en matière de sécurité de l'information dans un contexte commercial, permet à la direction générale de prendre des décisions en matière de gestion des risques. Il définit un cadre de travail visant à atteindre les objectifs suivants :

- assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données des clients et des informations propriétaires, sous quelque forme que ce soit ;
- se prémunir contre les menaces susceptibles de nuire à la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'infrastructure informatique et des systèmes informatiques ;
- s'assurer du respect constant des exigences réglementaires.

Ces objectifs sont atteints par la mise en œuvre des activités définies dans la stratégie relative à la sécurité de l'information, qui bénéficie du plein appui du Comité exécutif du Groupe. La stratégie a pour objectif de répondre aux enjeux définis ci-dessus, ainsi que :

- de protéger les activités commerciales contre les dommages causés par une violation de données qui pourrait entraîner une perte de confiance des clients ou conduire à des actions des autorités de régulation ;
- de transmettre à la Direction générale les informations nécessaires pour investir de manière proportionnée dans les outils et dispositifs en matière de sécurité de l'information ;
- de s'assurer que le Groupe dispose d'une procédure de sécurité de l'information cohérente en cas de survenance d'un incident grave.

La responsabilité de la définition et de la mise en œuvre du programme global de sécurité de l'information est confiée au *Chief Information Security Officer* (CISO), rattaché au *Group Chief Risk Officer*. Le CISO est appuyé par une équipe à Londres ayant une expérience spécialisée dans la conception, la construction et l'exécution de programmes informatiques, ainsi que par des agents régionaux de sécurité de l'information basés à Paris, Zurich et New York.

2.2.3 Sécurité des systèmes d'information

La Direction de la Sécurité des systèmes informatiques de Rothschild & Co assure le contrôle permanent et la fourniture quotidienne d'indicateurs sur la sécurité technique. Ces derniers sont sélectionnés pour répondre aux exigences du programme en matière de sécurité de l'information autorisé par le Comité exécutif du Groupe. Les principaux contrôles exercés par la Direction des systèmes informatiques du Groupe sont, entre autres :

- systèmes de protection contre les menaces tels que les pare-feux de réseaux et d'applications, les anti-virus et l'application de correctifs ;
- détection des menaces, y compris la gestion des vulnérabilités, les tests de pénétration et le suivi de la sécurité ;
- gestion des identités et des accès, notamment contrôle d'accès privilégié et vérification par courrier électronique, par exemple SPF ;
- coordination des tests de reprise des activités après sinistre pour les installations des centres de données, les principaux bureaux, les bureaux locaux et les sites de secours ;
- intervention en cas d'incidents liés à la sécurité ;
- les installations du centre de données global sont certifiées ISO27001 et couvertes par le rapport d'assurance ISAE 3402

La responsabilité de la mise en œuvre des mesures de sécurité technique incombe au *Group IT Security Manager* (ITSM) du Groupe, rattaché au *Chief Information Officer*. L'ITSM est assisté d'une équipe composée d'experts en sécurité basée à Londres. En Suisse, l'entité *Wealth Management* dispose d'un service de sécurité informatique indépendant, rattaché au *Chief Information Officer* local.

De plus amples informations sur les « Pratiques commerciales responsables » figurent au chapitre A1.

3 Une culture des ressources humaines responsable

Les collaborateurs talentueux et motivés constituent le cœur de notre activité et le fondement de tout ce que nous fournissons à nos clients. Le dévouement et les connaissances de nos 3 600 collaborateurs issus de différentes origines nous permettent de créer de la valeur réelle pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Nous nous efforçons de créer un environnement d'opportunités et de partenariat. Nous investissons dans les meilleurs talents et donnons à nos collaborateurs les moyens de performer, d'évoluer et de rester dans l'entreprise. Nous proposons une gamme de carrières et investissons aux côtés de nos collaborateurs dans leur expérience professionnelle continue au travers de différents programmes structurés et opportunités internes.

Pour cultiver un environnement qui offre des opportunités à tous, nous nous concentrons fortement sur la création d'une culture inclusive qui encourage les plus hauts standards de qualité, de professionnalisme et d'éthique. Le Groupe s'appuie sur les talents dans l'ensemble des marchés sur lesquels il opère. Nous sommes fiers d'attirer, de développer et de retenir certains des esprits les plus brillants du secteur.

3.1 Évolution des collaborateurs

Nous avons pour objectif d'aider chacun de nos collaborateurs à être au meilleur de ses capacités. Nous nous engageons à offrir des opportunités d'évolution sur mesure pour aider nos collaborateurs à atteindre leurs objectifs.

3.1.1 Opportunités de formation

Développer les talents et inciter les collaborateurs à tirer le meilleur parti de leur carrière est l'un des axes clés de la stratégie du Groupe.

L'équipe du Groupe dédiée à la formation et à l'évolution propose et coordonne toute une gamme d'opportunités, afin de permettre aux collaborateurs de gagner en efficacité professionnelle, technique et

personnelle, sous la forme de programmes de formation, locaux et internationaux, dispensés en personne et sur ordinateur. Former nos managers à l'accompagnement de leurs collaborateurs dans leur progression en est un élément essentiel.

Nous avons pour objectif d'élaborer et de fournir des solutions pour répondre à tous les aspects de l'évolution d'un collaborateur à travers des programmes de formation formalisés et informels, du mentorat, du *coaching* et du développement d'équipes. Les collaborateurs sont également activement encouragés à participer à des programmes d'évolution qui sont directement liés à leur poste actuel ou à leur parcours professionnel.

Rothschild & Co propose des programmes pour les jeunes diplômés et stagiaires structurés au sein des trois métiers. Ils sont destinés à la fois aux étudiants en dernière année d'études universitaires et à ceux qui sont déjà diplômés.

Programme mondial d'évolution *Global Advisory*

Ce programme est une formation technique complète qui comprend des cours obligatoires, recommandés et optionnels pour les collaborateurs, de tous les niveaux du métier de Conseil financier. Organisées par grade, ces formations visent à développer les compétences des collaborateurs au fur et à mesure de leur progression dans l'entreprise.

En plus des séances dispensées en présentiel par un formateur, des sessions WEBEX sont également proposées pour les bureaux situés à l'étranger.

Programme mondial de formation dédié aux jeunes diplômés

Le programme mondial de formation dédié aux jeunes diplômés (*Global Graduate Training*) est organisé chaque année pour les jeunes diplômés de tous les métiers. Ce programme, d'une durée de six semaines, offre une formation inégalée aux concepts financiers que les diplômés doivent maîtriser pour réussir leurs tâches quotidiennes, ainsi qu'aux compétences personnelles clés, telles que la communication, l'efficacité personnelle et le travail d'équipe. Les diplômés bénéficient de tous les soutiens nécessaires pour avoir la certitude qu'ils disposent de toutes les compétences requises lors de leur entrée dans leur équipe. Nous dispensons également une formation hors site de deux jours qui donne à nos jeunes diplômés la possibilité de se constituer un réseau mondial et de nouer des relations de longue durée avec leurs pairs dans un environnement unique.

En 2019, plus de 130 diplômés de 24 pays ont été recrutés par Rothschild & Co et ont suivi notre programme mondial de formation à Londres.

Programmes de promotion

Dans le cadre de notre engagement permanent à développer les compétences de nos collaborateurs à chaque étape de leur carrière, nous disposons de programmes d'évolution à chaque changement de grade. Ces programmes sont destinés à aider nos collaborateurs à comprendre les exigences de leur nouvelle fonction et à construire une stratégie visant la réussite. Les programmes de développement résidentiel sont toujours organisés dans l'un des principaux sites où nous évoluons et les salariés nouvellement promus du monde entier y participent. Cela leur permet à la fois de bâtir leur réseau et de développer les compétences nécessaires pour les aider à réussir dans leur nouvelle fonction.

En 2019, plus de 160 collaborateurs ont participé à nos programmes de promotion en provenance de tous les métiers et fonctions transversales.

Référentiels de carrière

La gestion de la performance est essentielle à la réussite continue de nos activités et à l'évolution professionnelle de nos collaborateurs. Des retours sur la performance de chacun sont donnés régulièrement tout au long de l'année et une évaluation formelle de cette performance est réalisée en fin d'année.

Nos référentiels de carrière comprennent une vue d'ensemble de six compétences de base :

- Leadership,
- Compétences techniques,
- Sensibilisation commerciale,
- Culture Rothschild & Co,
- Communication,
- Conformité et risque.

Ces référentiels sont intégrés dans nos modes de travail, de développement des talents et d'évolution professionnelle. Ils apportent à nos collaborateurs un ensemble clair et cohérent d'attentes dans l'ensemble des métiers, des zones géographiques et des parcours professionnels. Ils nous permettent d'œuvrer vers des objectifs communs qui différencient nos pratiques de travail de celles de nos concurrents et garantissent que nous intégrons tous les principes directeurs de Rothschild & Co dans la manière dont nous servons nos clients et travaillons les uns avec les autres.

3.1.2 Programme de mobilité mondiale

Notre réseau mondial apporte véritablement de la valeur ajoutée et change vraiment les choses pour nos clients. Disposer de collaborateurs talentueux, polyvalents et flexibles est essentiel à cette fin. Le programme de mobilité mondiale a été conçu pour maximiser et développer les compétences des collaborateurs. Nous favorisons et permettons à des collaborateurs qualifiés et performants d'être mutés d'un bureau à l'autre afin de leur permettre d'apprendre les méthodes de travail dans d'autres régions du monde, de partager l'information au sein du Groupe et de se faire de nouveaux contacts en parallèle.

Les opportunités à l'international peuvent être des missions de longue durée de deux à trois ans, des mutations permanentes ou des missions de courte durée, comprises entre trois et douze mois, utilisées principalement pour la formation ou pour combler un manque de compétences en faisant appel à un collaborateur intérimaire.

3.2 Diversité et inclusion

Pour former notre opinion distincte en tant que groupe, nous avons besoin d'une équipe diversifiée, composée d'hommes et de femmes d'origines et de cultures diverses, capable de répondre à nos besoins à l'échelle mondiale et d'interagir avec nos clients et leurs collègues à travers le monde. Il s'agit là de construire un environnement valorisant la diversité et la différence.

Pour y parvenir, nous favorisons une culture où nos collaborateurs peuvent être eux-mêmes au travail et créer un lieu de travail où ils peuvent prospérer et atteindre leur potentiel.

Nous encourageons le travail d'équipe, le respect et le partenariat dans chacun de nos actes. Nous incitons chaque collaborateur à se constituer un vaste réseau à travers le Groupe pour qu'il profite l'un à l'autre et, ce qui est important, pour apporter à nos clients cette combinaison de connaissances, de capacités et de valeurs. Cela a un impact direct sur le type de collaborateurs que nous cherchons à recruter, à promouvoir et à conserver.

3.2.1 Égalité des chances

En novembre 2017, les femmes Directrices et cadres dirigeantes du Groupe se sont réunies lors du *Women's Leadership Forum* pour discuter des défis auxquels sont confrontées les femmes dans l'entreprise et de la meilleure manière de continuer à améliorer les parcours professionnels et les opportunités qui leur sont offertes.

Ainsi, nous avons créé un Comité Groupe de l'Égalité et de l'Inclusion, présidé par notre Président exécutif, Alexandre de Rothschild, dont l'objectif est clair : disposer d'un environnement diversifié, inclusif et flexible qui permet à tous nos collaborateurs de réaliser leurs aspirations personnelles et professionnelles et de s'assurer que Rothschild & Co offre des opportunités à long terme pour que nos talents puissent s'épanouir et évoluer. Des initiatives et des réseaux de collaborateurs pour différents groupes d'intérêts ont été lancés dans le cadre de nos comités locaux de l'Égalité et de l'Inclusion.

Nous soutenons diverses initiatives de développement personnel telles que le mentorat, le *sponsoring* et l'adhésion à des organisations de mise en réseau et à des forums pour connecter nos professionnels et promouvoir l'inclusion à travers le Groupe. En 2018, Rothschild & Co a mis en place une formation sur les préjugés inconscients auprès des Associés, Directeurs adjoints et Directeurs dans le cadre de leurs programmes de Promotion, afin de soutenir la culture d'égalité et d'inclusion du Groupe. L'objectif de cette formation est d'accroître la prise de conscience et d'aider les collaborateurs à reconnaître les préjugés inconscients sous leurs différentes formes. À ce jour, plus de 400 collaborateurs ont participé à cette formation.

Shine for women

En 2018, nous avons développé et lancé un programme spécialement destiné aux femmes seniors (Directrices adjointes, Directrices et *Managing Directors*). Ce programme, baptisé *Shine for Women*, a pour objectif de maximiser le potentiel de chacune et d'avoir un impact personnel. Sur deux jours, des femmes occupant des postes seniors issues des quatre coins du monde sont mises au défi et accompagnées pour construire une vision et un plan qui donnent une énergie et une orientation nouvelles à leur vie professionnelle et personnelle. Environ 70% des cadres féminins du Groupe y ont participé en 2018 et 2019.

Programme de mentorat inter-entreprises FTSE 100®

Rothschild & Co a depuis longtemps compris l'importance de la diversité au sein de nos équipes, et en particulier l'intérêt de développer un vivier diversifié pour la succession des cadres dirigeants.

Nous continuons à œuvrer pour améliorer la représentation des femmes au niveau du conseil et de la haute direction, notamment en tant que partenaire de longue date de la Fondation Mentoring, qui détient et exploite à la fois le programme Cross Company Mentoring Executive et le programme Next Generation Women Leaders. Ces programmes — qui mettent en relation des mentorées à haut potentiel et des mentors qui sont présidentes ou dirigeantes d'autres entreprises — s'inscrivent au cœur de l'activité du Royaume-Uni pour aider un plus grand nombre de femmes à occuper des postes de direction dans de grandes organisations et à afficher un parcours de réussite sans équivalent.

Ces dernières années, des collaboratrices ont servi de mentors à des femmes seniors d'autres organisations dans le cadre des programmes FTSE, et Rothschild & Co a lui-même inclus des mentorées dans les programmes de mentorat inter-entreprise FTSE 100 afin d'offrir à nos collaboratrices très performantes et aspirantes cette possibilité d'aller plus loin dans leur carrière.

Les réseaux Rothschild & Co

Notre Comité d'Égalité et d'Inclusion du Royaume-Uni a soutenu la création de plusieurs réseaux :

- réseau des femmes Rothschild & Co,
- réseau LGBT,
- réseau des minorités ethniques, et
- réseau familial.

Ces Comités travaillent de concert avec la Direction pour représenter les intérêts des communautés de salariés du Groupe. Ces réseaux organisent des événements avec des orateurs invités et des événements sociaux pour pousser notre objectif collectif à offrir un environnement pleinement inclusif.

MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

En octobre 2019, le Réseau britannique des minorités ethniques a accueilli une discussion informelle avec un auteur de renom à l'occasion de la célébration du mois de l'histoire des Noirs. Le débat a porté sur l'origine ethnique, l'identité et l'appartenance au Royaume-Uni. L'événement était ouvert à tous les collaborateurs internes et à certains réseaux externes.

STONEWALL

Rothschild & Co est membre de Stonewall, le forum britannique sur les meilleures pratiques en matière d'orientation sexuelle sur le lieu de travail, qui joue un rôle de leader dans nos travaux dans la sphère LGBT au Royaume-Uni. Nous disposons d'un réseau actif qui participe également à un réseau plus large de la City, appelé Interbank Forum, où les membres peuvent participer ensemble à des événements et partager des idées pour promouvoir l'inclusion des personnes LGBT dans le secteur.

Programme américain dédié aux femmes en deuxième année d'études

Dans le cadre de notre engagement à attirer et développer les meilleurs talents, notre métier de Conseil financier aux États-Unis a lancé en avril 2017 un programme dédié aux femmes en deuxième année d'études (*Sophomore Women*). Ce programme a pour objectif de sensibiliser à notre marque, de développer la connaissance du secteur et de mettre en valeur un parcours professionnel chez Rothschild & Co auprès de femmes qui n'auraient peut-être pas considéré ce secteur.

Ce programme, d'une durée de trois jours, est organisé dans notre bureau de New York et offre aux étudiantes de deuxième année une occasion unique de se faire une idée précoce d'une carrière dans les services financiers. Un large éventail d'ateliers, de formations sur les compétences comportementales (*soft skills*) et d'exposition à nos banquiers les plus expérimentés est mis à leur disposition, ainsi que des opportunités de mise en réseau.

Le programme dédié aux femmes en deuxième année d'études a, au cours des deux dernières années, plus que doublé le recrutement de femmes dans notre programme d'été. Nous avons travaillé d'arrache-pied pour attirer un nombre croissant de femmes les incitant à rejoindre nos programmes de stage d'été et nous avons été ravis de voir ces efforts porter leurs fruits au cours des trois dernières années.

Année	% de femmes dans le programme d'été
2019	32%
2018	14%
2017	6%

Programmes britanniques d'expérience professionnelle 2019

En 2019, l'équipe de recrutement de jeunes diplômés du Royaume-Uni a lancé ses programmes Horizon Women et Pioneer. L'équipe a accueilli 40 élèves du secondaire (67% de femmes) issus de 36 établissements différents du Royaume-Uni. Nous avons accueilli les élèves dans le cadre de programmes d'expérience professionnelle de quinze jours dans notre métier Conseil financier. Au cours de chaque programme, des élèves ont participé à diverses manifestations, notamment des séances d'initiation dans nos métiers, des tables rondes de banquiers de haut rang et de l'apprentissage par l'observation. Moment fort de leur passage, une présentation de projets par ces derniers à des banquiers de haut rang au cours de leur dernier jour. Après ce succès, il y aura d'autres programmes en 2020.

3.2.2 Égalité de représentation et de rémunération

En tant qu'employeur en faveur de l'égalité des chances, nous visons à recruter et à récompenser nos collaborateurs en fonction de leur expérience et de leurs talents, en veillant à ce que les meilleurs candidats au poste soient identifiés et bénéficient d'un accompagnement adapté dans leur développement personnel par le métier.

Nous nous efforçons d'offrir des chances égales à tous. Nous nous engageons à garantir l'égalité de représentation, la transparence et la transparence des rémunérations et des promotions pour récompenser la performance. Un processus de revue annuelle est mis en place afin de s'assurer de l'absence d'écart de rémunération au sein du Groupe chez les personnes exerçant des fonctions similaires. Nos politiques de promotion sont disponibles sur notre intranet afin de garantir la transparence pour tous les salariés dans le monde.

Ces politiques sont mises en œuvre par des Comités de Divisions, qui supervisent les promotions au niveau mondial. Nous veillons à ce qu'il y ait autant d'hommes que de femmes à ces comités ainsi qu'aux comités de *benchmarking* lors de notre processus d'évaluation de la performance. Les décisions prises lors de ces comités de *benchmarking* jouent un rôle essentiel dans les décisions de promotion et la diversité constitue un élément essentiel dans l'évaluation de nos collaborateurs.

Partenariat avec Bright Network

Cette année, l'équipe de recrutement de jeunes diplômés au Royaume-Uni a choisi Bright Network comme partenaire médiatique concernant les débuts de carrière. Bright Network aide les entreprises à attirer un éventail diversifié de candidats, issus de groupes traditionnellement sous-représentés. Sa mission consiste à relier la prochaine génération aux opportunités, informations et conseils nécessaires pour réussir en tant que salariés de demain.

Pour ce faire, Rothschild & Co se fait connaître sur le site Internet du Bright Network et lors d'événements spécifiques sur la diversité auxquels participent des étudiants de premier cycle de diverses universités et disciplines. Grâce à ce lien, nous nous connectons avec 200 000 étudiants du Bright Network, dont 76% sont étudiants dans le public, 59% sont des femmes, 26% étudient la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, 40% sont issus des communautés noires, asiatiques ou des minorités ethniques et 85% étudient en dehors de Londres.

Au cours de la prochaine saison de recrutement, nous participerons à des événements pour Women in Leadership, Black Heritage Future Leaders et LGBT + Proud to B.

La charte *Women in Finance Charter*

En 2019, Rothschild & Co a signé la charte *Women in Finance Charter*. Il s'agit d'un engagement important pris par le Groupe auprès du Trésor britannique pour constituer des effectifs plus équilibrés et contribuer à accroître la représentation des femmes aux postes de direction au sein des Services Financiers.

Bien qu'il s'agisse d'une initiative purement britannique, le Groupe a décidé de mettre en œuvre l'engagement pris au niveau mondial, car nous estimons que pour réellement changer les choses, il est important de mesurer et de rendre compte de nos progrès à l'échelle du Groupe sur des initiatives excellentes telles que celle-ci.

Nos engagements sont les suivants :

- les *Managing Partners* seront responsables de la mixité et de l'inclusion ;
- nous nous fixons un objectif de 30% de femmes parmi nos Directeurs adjoints et postes supérieurs. Nous voulons atteindre cet objectif d'ici les cinq prochaines années ;
- nous publierons chaque année sur notre site Internet les progrès réalisés par rapport à cet objectif ;
- la rémunération et la performance de l'équipe dirigeante seront liées à la mise en œuvre de nos initiatives Égalité & Inclusion.

Le réseau de femmes d'affaires

En France, il existe un réseau externe de femmes d'affaires pour développer nos relations avec les femmes au sein de notre écosystème au sens large (par exemple : conseillères en fusions-acquisitions, investisseurs en Private Equity, avocates en fusions-acquisitions, notaires). Les femmes occupant des postes seniors au sein des trois métiers participent à ces événements.

Au cours de déjeuners informels, les réseaux sont renforcés et les connaissances sont échangées. Des réseaux similaires ont été développés dans nos bureaux de Marseille et Lyon, suivis par Bordeaux et Bruxelles.

3.3 Bien-être des salariés

Aider nos collaborateurs à assurer leur bien-être personnel et professionnel est un enjeu crucial pour le Groupe dans le monde exigeant d'aujourd'hui. Nous nous engageons à préserver et à améliorer la santé et le bien-être de tous nos collaborateurs.

Pour cela, nous leur offrons un ensemble de prestations et de services de santé renforcés, adaptés à chaque site.

Veiller à ce que nos collaborateurs à travers le Groupe aient accès à des informations et à des services favorisant leur santé et leur bien-être est un rôle essentiel que la Société joue pour les aider à se focaliser sur l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Le Groupe a identifié un certain nombre d'opportunités stratégiques pour améliorer les pratiques de travail numériques afin de nous assurer que nous servons nos clients le plus efficacement possible, tout en fournissant à nos équipes un environnement de travail plus moderne et plus efficace. Ainsi, en 2019, 2 800 collaborateurs ont reçu de nouveaux ordinateurs portables dans le cadre d'une initiative continue, tandis que les améliorations technologiques et la formation en ligne ont permis d'assurer un accès fluide au travail à distance de n'importe où sans compromettre la sécurité ni la productivité.

Nous renforçons et améliorons en permanence les exigences de conformité et de respect de la santé et de la sécurité en suivant le programme d'amélioration requis par notre politique du Groupe en matière de santé et de sécurité. De plus amples informations sur la santé et la sécurité figurent au chapitre A2.3.

Le bien-être chez Rothschild & Co

Nous travaillons activement avec nos partenaires santé et bien-être pour comprendre les besoins de nos collaborateurs. Nous collaborons avec nos prestataires de soins de santé pour nous assurer que nous traitons les problèmes spécifiques à nos collaborateurs, qu'il s'agisse de problèmes musculo-squelettiques, de problèmes de sommeil, de problèmes diététiques, etc.. Au Royaume-Uni, nous proposons des séminaires/ateliers pour apprendre à nos collaborateurs comment s'aider eux-mêmes et trouver les bons parcours de soins.

Quatre piliers du bien-être répondent à un large éventail de besoins :

- mental,
- physique,
- famille,
- finances.

Les initiatives clés sont abordées au niveau mondial et mises en œuvre au niveau local.

Unmind – une application pour le bien-être mental

L'application Unmind a été lancée pour nos collaborateurs britanniques en octobre 2019 lors de la semaine de sensibilisation à la santé mentale. Unmind est un service confidentiel doté d'outils cliniques et faciles à utiliser, qui fournit un soutien continu aux personnes pour gérer les choses qui ont un impact sur leur santé, de l'amélioration du sommeil à la pleine conscience et à la gestion du stress. Elle indique également les autres services dont nous disposons dans l'entreprise, tels que le programme d'assistance aux salariés et la santé au travail.

De plus amples informations sur la « Culture responsable de l'humain » figurent au chapitre A2.

4 Solutions d'investissement responsable

Nous sommes conscients qu'à travers nos métiers et nos décisions d'investissement, nous avons un impact direct sur la société.

En tant qu'investisseur engagé, nous voulons jouer un rôle actif dans l'orientation des flux financiers vers les sociétés qui intègrent les enjeux liés au développement durable dans leur stratégie et qui y apportent des solutions concrètes.

En tant qu'investisseur fiduciairement responsable, nous nous engageons à protéger nos portefeuilles des risques liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance tout en saisissant les nouvelles opportunités qui y sont liées.

Grâce à nos différentes expertises en matière d'investissement, nous bénéficions d'un positionnement clé pour inciter les entreprises de toutes tailles ainsi qu'un grand nombre de sociétés de gestion à adopter des pratiques de gouvernance, de production ou d'investissement plus soucieuses et respectueuses de la notion de développement durable.

Au travers de nos métiers d'investissement, nous menons une politique active de sensibilisation et d'amélioration de la transparence sur les sujets ESG aussi bien auprès d'un large éventail d'investisseurs institutionnels que d'investisseurs privés (entrepreneurs, fondations, associations caritatives, etc.).

4.1 Présentation des métiers

Gestion de Patrimoine

Nos activités de gestion de patrimoine proposent une offre de services et de solutions d'investissement spécifiques à destination de familles et de clients privés et également à destination d'entrepreneurs, de fondations et d'organismes de bienfaisance. Notre compréhension et connaissance approfondies des problématiques patrimoniales nous permettent d'accompagner nos clients dans leur recherche de protection de leurs actifs et de soutien au développement d'une économie plus responsable.

En 2017, Rothschild & Co Wealth Management UK a formalisé son approche d'intégration des facteurs ESG dans la prise de décisions d'investissement avec notamment la publication d'une politique ESG et de son rapport annuel inaugural sur les activités associées. Une nouvelle politique d'investissement responsable a été publiée en 2020 pour refléter l'évolution de son approche depuis 2017.

En 2019, Rothschild & Co Wealth Management Belgium a lancé un mandat d'investissement ESG spécifique, intégrant des critères extra-financiers supplémentaires. De nombreux événements pour promouvoir l'investissement responsable sont organisés par nos équipes belges. Ils sont l'occasion d'engager avec les différents acteurs du secteur sur les enjeux qu'impliquent l'intégration d'une approche responsable dans la gestion financière.

Participer activement à la promotion des principes de gestion et d'investissement responsables

Au cours de l'année écoulée, les équipes de Banque Privée en Belgique se sont fortement impliquées dans la promotion des principes d'investissement responsable en organisant plusieurs événements autour de différents thèmes :

- « Développement durable et chimie », avec la participation du Directeur financier d'un acteur de premier plan de l'industrie ;
- « Mobilité propre et recyclage », avec le Président d'un des leaders mondiaux de la technologie des matériaux et de solutions de recyclage ;
- « Environnement et investissements », avec un journaliste en charge des affaires rurales et le Directeur général d'un *family office* fortement impliqué dans l'investissement durable.

Le fonds SRI *Capital Green Tech*

En 2014, Rothschild Martin Maurel Monaco a lancé le fonds SRI *Capital Green Tech*, en accord avec les convictions de l'équipe de gestion afin de soutenir la politique environnementale de la principauté. L'objectif du fonds est de contribuer à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique à travers une sélection rigoureuse de titres. La philosophie d'investissement du fonds est conforme à une approche « *best-in-class* » et intègre une poche d'investissement « technologies vertes »

Asset Management

Notre métier de gestionnaire d'actifs offre une perspective indépendante en matière de solutions d'investissement innovantes à travers des fonds ouverts et des produits sur-mesure. Dans un environnement où la pensée à court terme domine souvent, la perspective à long terme de l'entreprise constitue un facteur clé de différenciation. Le métier s'attache à intégrer les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement afin de répondre aux défis auxquels le monde est confronté. La démarche d'investissement responsable s'appuie sur deux piliers complémentaires : l'intégration des questions ESG dans l'analyse fondamentale et une politique d'engagement active.

Les fonds R-co 4Change Climate

Les fonds R-co 4Change Climate Equity Europe et Credit Euro, développés et gérés par nos équipes françaises de gestion d'actifs, ont été conçus pour offrir aux clients des produits d'investissement « bas carbone » dynamiques. L'intensité carbone des fonds Climate doit rester inférieure à celle de leurs indices de référence et suivre une trajectoire de baisse, en investissant dans tous les secteurs.

Ces fonds proposent une protection renforcée contre certains risques environnementaux grâce à la mise en place de filtres climatiques spécifiques. Le processus de sélection de valeurs favorise également les entreprises qui intègrent au mieux les enjeux climatiques dans leurs activités et leur gouvernance.

Une partie des frais de gestion est redistribuée à l'ONG Up2Green Reforestation, qui développe des programmes sociaux de reforestation et d'agroforesterie. Les fonds R-co 4Change Climate Equity Europe et Credit Euro ont obtenu le label français ISR d'Etat, un gage de qualité et de crédibilité des processus d'investissement mis en œuvre.

Le fonds R-co 4Change Impact Finance

Le fonds R-co 4Change Impact Finance place l'inclusion financière au cœur de son processus d'investissement. Investir en microfinance permet notamment d'accompagner des familles, des auto-entrepreneurs et des sociétés dans l'accès à l'emploi, le démarrage de leurs activités.

Le fonds R-co 4Change Impact Finance, proposé par Rothschild & Co Asset Management Europe investit sur les marchés émergents à travers un instrument d'investissement en microfinance dont l'objectif est de générer un impact social positif pour les communautés exclues des systèmes financiers « traditionnels ». Afin de maximiser l'impact social, les investissements sont principalement réalisés dans des institutions de microfinance de taille moyenne.

Ce produit est le fruit d'un partenariat unique avec Symbiotics, une société spécialisée dans la finance durable et inclusive depuis plus de 15 ans.

Le fonds propose des « parts EPIC » afin de redistribuer une partie des frais de gestion à la Fondation EPIC. La Fondation EPIC lutte contre les inégalités qui touchent les jeunes et fournit les ressources nécessaires aux organisations sociales qui ont un impact mondial en matière d'éducation, santé et protection de l'enfance. Ce partenariat s'inscrit dans la continuité de l'action de l'engagement communautaire du Groupe.

R&Co Asset Management Europe rejoint l'initiative Climate Action 100+

En juillet 2019, Rothschild & Co Asset Management Europe a rejoint l'initiative Climate Action 100+ qui regroupe 450 investisseurs, représentant plus de 3 900 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Cette initiative vise la mise en œuvre d'un dialogue constructif avec les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre de la planète afin de les inciter à mettre en place un cadre de gouvernance qui intègre les enjeux climatiques et des initiatives concrètes de réduction de leurs émissions sur toute leur chaîne de production.

Capital-investissement et dette privée

Notre métier de Capital-investissement et dette privée est l'une des principales branches d'investissement du Groupe, avec des actifs sous gestion à l'échelle mondiale dans différents domaines : notamment, le capital-investissement, la dette privée et les activités de fonds. Cette activité concilie notre passion pour l'investissement, le respect du risque et la culture du partenariat. Au fil des années, tout en construisant sa réputation sur des niveaux d'excellence élevés, nous avons su faire évoluer nos principaux métiers d'investissement non cotés pour y intégrer une approche responsable et durable. Nous nous sommes notamment associés à l'Initiative Climate 2020 (IC20), qui vise à rassembler des acteurs de *private equity* français pour lutter contre le changement climatique.

4.2 Priorités et feuille de route de l'investissement responsable

Conscient de sa responsabilité, Rothschild & Co a pour objectif de bâtir un cadre d'investissement responsable, uniforme et robuste au cours des trois prochaines années et d'y intégrer tous nos métiers d'investissement.

Notre plan d'action en matière d'investissement responsable s'articule autour de trois priorités principales :

I. La définition d'un cadre d'investissement ESG cohérent qui couvre l'ensemble de nos expertises d'investissement

Alors que l'intégration ESG dans les approches d'investissement devient de plus en plus courante au sein de toutes les classes d'actifs, la mise en place d'un cadre cohérent pour toutes nos activités d'investissement est une de nos priorités. Il s'agit :

- de respecter une même politique d'exclusion au sein du Groupe ;
- d'utiliser un référentiel de notation uniforme ;
- de suivre un certain nombre d'indicateurs clés ESG afin d'évaluer l'exposition du Groupe aux risques ESG et mesurer notre impact positif ;
- d'assurer une gouvernance solide des sujets ESG au sein du groupe, avec notamment un Comité d'Investissement Responsable, dirigé par un représentant de la Direction générale et rattaché au GEC.

II. Le renforcement de notre politique d'engagement

L'actionnariat actif et l'intégration des questions ESG dans nos politiques et pratiques en matière d'actionnariat feront partie du Cadre d'investissement responsable. Nous avons pour objectifs de :

- renforcer l'implication de Rothschild & Co dans les initiatives d'investissement responsable ;
- renforcer notre politique de vote ;
- promouvoir et soutenir des pratiques d'investissement durable.

III. Le renforcement de notre offre de produits d'investissement durable innovants

Tous nos métiers d'investissement et nos fonctions support sont impliqués dans cette réflexion.

Nos objectifs sont les suivants :

- une intégration des critères ESG sur 100% des métiers d'investissement du Groupe à horizon 2022 ;
- toutes les divisions concernées deviendront signataires des UNPRI en 2020.

Ce plan d'action s'inscrit dans la même logique que le projet TCFD en cours, visant à sensibiliser nos activités et à les aligner sur les recommandations de la TCFD relatives à l'intégration des risques climatiques.

5 Nos responsabilités en matière d'environnement

Nous reconnaissons que, en tant qu'entreprise, nous pouvons créer et améliorer la valeur à long terme de nos parties prenantes en s'engageant activement vis-à-vis de notre planète. Nous sommes fermement résolus à contribuer à une économie plus durable sur le plan environnemental en maximisant notre impact positif sur l'environnement.

5.1 Gestion de l'environnement

Nous nous efforçons, au travers de nos activités, produits et services, d'offrir de la valeur ajoutée à nos entreprises et à celles de nos clients, en adoptant une approche durable et respectueuse de l'environnement pour contribuer à la conservation et à la protection des ressources naturelles de la planète.

5.1.1 Intégrer les objectifs de développement durable

Notre stratégie de gestion de l'environnement s'inscrit dans le cadre des quatre Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD)⁽¹⁾, qui nous semblent les plus pertinents pour nos activités courantes : ODD 7, 12, 13, 15.

Ces quatre ODD sont mis en évidence dans notre politique environnementale et dans notre déclaration sur l'environnement. Par ailleurs, ils définissent l'orientation et l'approche pour aborder la gestion opérationnelle de l'environnement et l'amélioration continue.

En outre, le Groupe participe à des programmes, activités et initiatives mondiaux visant à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement.

5.1.2 Plan d'action pour la gestion de l'environnement

Notre programme d'amélioration continue, le Plan d'action pour la gestion de l'environnement (« PAGE »), vise à surveiller et à réduire tout impact négatif des activités du Groupe sur l'environnement. Sa flexibilité lui permet d'évoluer en fonction des besoins de nos activités.

5.1.3 Défenseurs de l'environnement

Nous sensibilisons régulièrement nos collaborateurs aux enjeux environnementaux dans tous nos bureaux, notamment par le biais de notre site Internet interne, de nos communications par e-mail, de nos panneaux d'affichage et de nos réunions.

Le réseau des défenseurs de l'environnement du Groupe s'étend à tous les bureaux dans le monde. Les défenseurs des droits de l'homme contribuent à la sensibilisation aux défis environnementaux et à veiller à ce que les actions et initiatives à l'échelle du Groupe soient coordonnées au niveau local.

En outre, le Groupe participe à des programmes, activités et initiatives mondiaux visant à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment en soutenant la Journée mondiale de l'environnement et en réduisant l'utilisation de plastiques à usage unique (PUU) inutiles.

5.2 Émissions de gaz à effet de serre et changement climatique

Le changement climatique représente un risque grave pour notre environnement, notre société et notre économie. En gérant de manière proactive nos émissions de CO₂e et notre impact sur l'environnement, nous contribuons à notre part de responsabilité dans la lutte contre le changement climatique.

Notre plan d'action pour une gestion responsable des émissions opérationnelles de gaz à effet de serre (GES) est multiforme, mais simple. Notre objectif immédiat est de réduire autant que possible les émissions. Nous améliorons en permanence nos pratiques opérationnelles de gestion de l'environnement afin de limiter l'impact direct et indirect de nos activités en mettant en œuvre des initiatives telles que la réduction de l'utilisation des matériaux et la promotion de pratiques d'économie circulaire.

De plus, nous nous sommes engagés à nous procurer des énergies renouvelables et durables pour satisfaire 100% de nos besoins d'ici 2025.

En outre, toutes les émissions opérationnelles restantes et inévitables seront compensées.

Étude de cas : tarification interne du carbone

En introduisant notre propre Prix interne du carbone (PIC), nous attribuons une valeur monétaire au gaz à effet de serre et nous cherchons à faire changer le comportement des collaborateurs pour les limiter.

Le PIC génère un flux d'appui financier qui peut à son tour être utilisé pour développer de nouvelles possibilités de réduction des émissions de carbone à petite échelle et des projets de durabilité conformes à certains de nos objectifs de développement durable.

Cette méthode de tarification interne du carbone nous permet de prendre en compte de manière responsable les émissions dues aux activités commerciales, y compris les déplacements professionnels, et de poursuivre activement nos activités de réduction des émissions.

Notre Prix interne du carbone contribuera au soutien de projets, d'activités et d'améliorations visant à minimiser les émissions de GES et à protéger les ressources naturelles.

Les réunions avec les clients font partie intégrante de notre service, dont nous reconnaissons qu'il peut contribuer à augmenter les émissions de GES provenant des activités liées à l'entreprise. Nous surveillons attentivement les déplacements professionnels et signalons les émissions dans notre rapport sur les émissions de scope 3.

Afin de contribuer à la réduction des émissions, l'ensemble des collaborateurs a accès à la visioconférence, de leur bureau ou dans l'une de nos 70 salles de visioconférence dédiées disponibles à travers le Groupe.

Nous utiliserons notre PIC pour gérer et contribuer à équilibrer les émissions opérationnelles de GES inévitables et les projets de compensation carbone selon les spécifications Or standard ou VERRA, atteignant ainsi notre ambition de devenir neutre en termes de climat en 2020 pour l'ensemble des opérations du Groupe.

(1) Le Groupe reconnaît l'importance des 17 ODD. Cependant, il a expressément aligné ses initiatives de gestion environnementale sur celles qu'il juge les plus pertinentes au quotidien. Notamment : ODD 7 énergie propre et d'un coût abordable, ODD 12 consommation et production durables, ODD 13 mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et ODD 15 vie terrestre.

Faits marquants

Électricité

La consommation d'électricité 100 % renouvelable du Groupe est passée de 54 % à 56 % de la consommation totale d'électricité du groupe en 2019.

Émissions de gaz à effet de serre (2019 par rapport à 2018)

- Les émissions de scope 1 ont baissé de 61 %
- Les émissions de scope 2 (en fonction de la localisation géographique) sont restées stables
- Les émissions de scope 3 (liées au marché) reculent de 10 %
- Les émissions de scope 3 ont augmenté de 5 % en raison de l'élargissement du périmètre de reporting
- Les autres émissions indexées sur le marché ont baissé de 2%

5.3 Consommation responsable et engagement

Dans le cadre de notre culture d'entreprise, nous défendons la consommation responsable des matériaux. Nous considérons les déchets comme une ressource comme une autre ; nous invitons nos employés à réfléchir, réduire, réutiliser et recycler.

Bien que nous ne soyons pas un grand consommateur d'eau, nous reconnaissons notre responsabilité dans les pays où nous opérons et nous serons toujours enclins à utiliser l'eau de manière judicieuse.

L'utilisation de papier est prédominante même si un élargissement du périmètre de *reporting* au fil des ans a entraîné l'ajout de nouveaux types de matières.

Au fil des années, nous avons identifié et agi pour mettre en œuvre des opportunités d'efficacité énergétique dans nos bureaux. Des audits énergétiques, menés par des évaluateurs externes, nous ont permis de réaliser rapidement des économies d'énergie.

L'électricité représente 75% de la consommation totale d'énergie du Groupe. Le Groupe se procure environ 56% de son électricité auprès de sources d'énergies renouvelables certifiées. Les sources d'énergie durables (biogaz, électricité renouvelable) ont couvert 62% de nos effectifs ETP.

La gestion responsable des ressources fait partie des actions d'amélioration associées au PAGE. Nous avons élargi et amélioré nos activités en matière de gestion des ressources et d'économie circulaire en mettant en œuvre plusieurs initiatives, notamment un meilleur accès aux stations de recyclage centralisées et une réduction significative des produits à usage unique inutiles.

Dans tous les bureaux soumis au *reporting*, le groupe suit et communique ses émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels, à l'utilisation de l'énergie, de l'eau et des matériaux, au recyclage et à l'élimination des ressources, aux pertes de transport et de distribution d'électricité, aux services de messagerie, à l'utilisation de l'informatique et des serveurs ainsi qu'aux émissions des cuves.

Nous nous efforçons d'acheter de l'énergie renouvelable pour nos bureaux et nous invitons les bâtiments que nous louons à se procurer de l'énergie renouvelable. Des clauses d'approvisionnement en énergie renouvelable sont demandées lors de la négociation de nouveaux contrats de location.

Objectifs opérationnels en matière d'environnement

Par rapport au niveau de référence de 2018, nous nous engageons à :

- acheter de l'électricité 100% renouvelable pour nos bureaux d'ici 2025 ;
- réduire de 10% les émissions de GES par ETP d'ici 2025 ;
- taux de recyclage du Groupe de 80% à l'horizon 2025, zéro déchet en décharge d'ici 2030 ;
- réduire la consommation de papier de 25% par ETP d'ici 2025 ;
- se procurer du papier provenant de sources 100% durables en 2020 ;
- diminuer la consommation d'énergie dans les bureaux de 10% par ETP d'ici 2025.

Les plastiques à usage unique

Réduire au minimum l'impact environnemental du Groupe lié à l'utilisation de matériaux est un axe essentiel d'amélioration opérationnelle.

Au cours du premier semestre 2018, le Groupe a constaté que les plastiques à usage unique (PUU) inutiles représentaient plus d'un million d'articles par an. Cette statistique a contribué à encourager la décision de lancer une initiative de 18 mois à l'échelle du Groupe afin de diminuer sensiblement l'utilisation de PUU inutiles.

Les salariés sont invités à réduire l'utilisation de plastique dans leur vie quotidienne signant la charte d'utilisation des plastiques à usage unique.

En 2018, Rothschild & Co a reçu le prix inaugural Plastic Free City Award de la City of London Corporation pour ses efforts visant à limiter de manière significative les achats de PUU inutiles à travers le Groupe. Jusqu'à aujourd'hui, 20 bureaux ont réduit à zéro les stocks inutiles de PUU.

Réduire l'empreinte d'un bureau

Notre bureau de New York a mis en œuvre des améliorations en termes d'efficacité énergétique et d'utilisation responsable des matériaux tout au long de l'année 2019. Les mesures prises ont permis de minimiser l'impact négatif du bureau sur l'environnement. En septembre 2019, le bureau a installé un lave-vaisselle et a procédé au remplacement de toute sa vaisselle et de ses couverts jetables par des articles réutilisables.

En novembre 2019, le bureau a été rénové et le système d'éclairage existant a été remplacé par un éclairage LED à basse consommation. La rénovation devrait permettre de réaliser une économie d'électricité d'environ 50%.

Reforestation

En 2019, notre division Capital-investissement et dette privée a initié un partenariat avec l'ONG Up2green Reforestation. Le partenariat soutient de nouveaux projets de reboisement en Amérique du Sud et s'engage à contribuer à l'augmentation des puits de carbone naturels et à l'augmentation de la biodiversité tout en soutenant le développement social des communautés et en renforçant l'économie locale. Ce métier s'est engagé à financer 50 000 arbres sur cinq ans.

Gérer les ressources en favorisant l'économie circulaire

Depuis 2014, le bureau de Londres de Rothschild & Co participe au Clean City Awards Scheme de la Corporation of London. Ce programme vise à développer des partenariats avec les entreprises de la City de Londres en mettant en avant la gestion responsable des ressources, notamment les pratiques économiques circulaires, et en reconnaissant les meilleures pratiques.

Depuis la participation de Rothschild & Co, nous avons été récompensés en :

- 2014 et 2015 avec la spécification *Gold Standard* et en 2016 avec une mention spéciale ;
- 2017 avec le prix Platine ;
- 2018, lauréat Plastic Free City, présélectionné pour la Coupe du président et recevant le prix Platine ;
- 2019, lauréat Zero Waste Platinum Award (Prix d'excellence pour le recyclage et la gestion des déchets).

Partenariats

CDP

Rothschild & Co est signataire du CDP depuis 2018, et en 2019 le Groupe est devenu membre du CDP.

En 2019, nous avons finalisé notre communication sur le changement climatique dans le cadre du CDP et obtenu la note B.

COOL EARTH

Notre partenariat stratégique avec Cool Earth renforce et démontre l'engagement du Groupe vis-à-vis des grands enjeux environnementaux mondiaux. Grâce à ce partenariat, nous contribuerons à protéger les forêts tropicales, la biodiversité et les communautés qui en dépendent au niveau local et international.

Notre objectif immédiat est de renforcer et d'améliorer les moyens de subsistance des partenaires communautaires de Cool Earth qui vivent dans les forêts tropicales.

De plus amples informations sur « La responsabilité pour notre environnement » figurent au point A3.

6 Notre engagement communautaire

Animé par un sens aigu des responsabilités sociales et environnementales, Rothschild & Co continue de perpétuer une tradition familiale de longue date d'engagements associatifs. Aujourd'hui, cette tradition est ranimée par le biais de son programme d'engagement communautaire consacré aux communautés défavorisées.

Nous estimons que les conditions dans lesquelles une personne grandit ne devraient pas faire obstacle à une vie réussie. C'est pourquoi nous œuvrons ensemble pour que tous les jeunes issus de milieux défavorisés aient un avenir plus serein.

Nos missions d'engagement communautaire s'articulent autour de trois piliers :

- soutenir financièrement des associations, des entreprises sociales qui partagent nos objectifs ou des personnes,
- offrir notre expertise professionnelle à des associations et entreprises sociales prometteuses qui impactent la vie des jeunes qu'ils soutiennent,
- inviter nos collaborateurs à partager leurs compétences et accompagner bénévolement des jeunes. Plus de 30% des salariés ont exercé des activités d'engagements communautaires en 2019.

En 2019, nous avons soutenu plus de 650 associations et entreprises sociales.

6.1 Partager nos compétences et notre expertise

Dans le cadre de notre culture d'entreprise responsable, nous encourageons les collaborateurs à consacrer deux jours de leur temps à des actions de volontariat en lien avec les causes que nous soutenons.

Nous estimons également qu'un moyen efficace d'apporter notre contribution est de transmettre les connaissances et compétences spécifiques liées à notre métier. C'est ainsi que dans le cadre du « *Pro-bono Advisory* », nous proposons des conseils professionnels gratuits à des associations ou des entreprises sociales en plein essor.

Ces conseils peuvent prendre la forme d'engagements sur des projets à long terme, ou d'ateliers qui apportent un soutien immédiat sur une thématique spécifique à laquelle sont confrontés nos partenaires associatifs.

Nous pensons par ailleurs que l'accompagnement direct des jeunes peut faire une grande différence. C'est pourquoi notre programme « *Skills for Life* » permet aux collaborateurs de mettre leurs compétences et leur expérience directement au service d'une ou plusieurs personnes. Ce programme prend habituellement la forme d'un mentorat, d'un accompagnement ou d'un tutorat conçu pour aider les jeunes à surmonter leurs difficultés et à prendre des mesures leur permettant de se réaliser.

« Pro Bono Advisory »

Circle Collective

Circle Collective est une entreprise sociale innovante de vêtements « *street wear* » et de skateboard qui propose aux jeunes sans emploi une expérience professionnelle structurée doublée d'une formation à la vente directe dans ses magasins. Elle leur propose également un soutien pour la rédaction de leur CV et la préparation aux entretiens d'embauche, des ateliers de confiance en soi et de sensibilisation au monde du travail, ainsi qu'un programme de mentorat individuel.

Au cours des deux dernières années, les collaborateurs de Rothschild & Co ont offert à Circle Collective quelque 300 heures de leur temps pour aider cette entreprise sociale à construire le socle à partir duquel elle pourra se développer et changer de dimension, afin d'aider un nombre toujours croissant de jeunes chômeurs en difficulté.

L'équipe a notamment produit des analyses financières détaillées, élaboré des « *Key Performance Indicators* » pour mieux appréhender la rentabilité de chaque magasin, rédigé des présentations à l'intention de fournisseurs ou de parrains potentiels, contribuant ainsi à clarifier les objectifs et la logique économique de cette entreprise sociale, faire naître une marque clairement identifiée, une présence commerciale en ligne et renforcer les infrastructures de l'entreprise.

« Le soutien professionnel que nous avons reçu de Rothschild & Co nous a aidés à créer un modèle financier solide, développer nos ventes et disposer d'un meilleur pilotage financier. Ce soutien dans la durée nous donne les moyens de pérenniser notre entreprise et planifier notre développement. » *Direction de Circle Collective.*

Skills for Life

« Career Dimensions Programme » avec Junior Achievement

Cette année, des bénévoles ont travaillé à Hong Kong et à Shanghai aux côtés de la fondation Junior Achievement pour faire connaître le monde du travail aux jeunes étudiants de zones défavorisées. Alliant séminaires d'orientation professionnelle, mentorat, ateliers de groupes et conseils professionnels, le programme « Career Dimensions » vise à faire connaître aux lycéens et lycéennes les opportunités et les exigences du secteur de la banque d'investissement et ses différents métiers.

« STEM Skills » avec le Madison Square Boys and Girls Club

En Amérique du Nord, des bénévoles ont participé à un projet « STEM Skills » aux côtés du Madison Square Boys & Girls Club, couvrant des thèmes très variés, comme les réactions chimiques, les fondamentaux de la programmation informatique, ou l'acquisition de compétences dans la résolution des problèmes.

Le Club a pour vocation de venir en aide aux filles et aux garçons de la ville de New York qui viennent de milieux défavorisés. Membre fondateur des Boys & Girls Clubs of America, Madison offre depuis plus de 130 ans aux jeunes des milieux urbains un lieu sûr et convivial où ils peuvent trouver appui et conseils bienveillants et participer à des activités formatrices et positives en dehors des horaires scolaires. Rothschild & Co soutient Madison à travers des bourses et des actions de bénévolat, ciblant en particulier l'acquisition de compétences.

« Être bénévoles nous a appris que nous pouvions contribuer à changer les choses, et nous a permis de prendre conscience de la chance que nous avons de travailler dans une entreprise aux valeurs fortes » – explique un bénévole du Madison Square Boys and Girls Club.

« TutorMate » avec Innovations for Learning

Au Royaume-Uni, nous avons créé un partenariat avec Innovations for Learning pour mettre en place « TutorMate », un programme d'alphabétisation en ligne qui aide des milliers d'enfants à améliorer leurs capacités de lecture et d'écriture.

Grâce à la plateforme TutorMate, les bénévoles de Rothschild & Co, consacrent chaque semaine une demie heure de leur temps aux enfants avec lesquels ils sont jumelés, à faire ensemble par téléphone, des exercices de lecture en ligne qui leur permettent de développer leur capacité à lire, comprendre, prononcer et orthographier les mots, au fil d'histoires et de jeux drôles et interactifs.

« Les bénévoles de Rothschild & Co donnent, sans aucun doute, aux jeunes enfants de nouvelles chances pour la vie » – Innovations for Learning.

Mentorat avec Simplon

En partenariat avec l'entreprise sociale Simplon, des collaborateurs bénévoles en France ont initié un programme de mentorat pour les jeunes.

Simplon dirige un réseau de fabriques sociales numériques en France. Inspirée par les « *bootcamps* » technologiques de la Silicon Valley, elle vise à rendre le secteur numérique plus inclusif en révélant les talents de jeunes issus de groupes sous-représentés. Parmi les stagiaires figurent des réfugiés, des jeunes marginalisés, ainsi que des jeunes sans emploi. Depuis sa création en 2013, Simplon a formé plus de 2 000 jeunes qui deviendront les développeurs web, les chefs de projets numériques et les entrepreneurs du futur.

Les collaborateurs bénévoles de Rothschild & Co encadrent des stagiaires Simplon pendant huit mois. L'objectif de ce programme est de permettre aux mentors et aux mentorés de partager leurs connaissances et leurs idées, et aux tuteurs d'aider les jeunes à organiser leur avenir et à comprendre les attentes à leur égard pour réussir leur vie professionnelle. Des programmes de parrainage sont également mis en place en Italie, en Amérique du Nord, en Suisse et au Royaume-Uni.

6.2 Encourager les dons

À travers notre programme « *Corporate Giving* », nous réalisons des dons ciblés au profit d'associations et entreprises sociales les plus innovantes et les plus efficaces dans le soutien des jeunes issus de milieux défavorisés. Nous aidons aussi directement les jeunes par divers programmes de bourses d'études et d'aides financières pour leur permettre d'intégrer éventuellement des filières d'enseignement supérieur.

« *Giving Together* » est un programme d'abondement de dons en ligne qui encourage les collaborateurs à réaliser des dons au profit des causes qui leur tiennent particulièrement à cœur ainsi qu'à celles que nous soutenons en tant qu'entreprise.

Ce programme « *Giving Together* » rassemble nos efforts communs en tant qu'entreprise et en tant que collaborateurs pour donner de l'argent et des biens (vêtements, matériel...) aux causes qui nous sont chères.

Nous abondons les dons des collaborateurs à hauteur des montants donnés et nous en doublons le montant pour certaines associations sélectionnées par nos comités d'engagement communautaire locaux.

Le dispositif « *Giving Together* », est ouvert à tous les collaborateurs de Rothschild & Co et fonctionne essentiellement par le biais de notre plateforme en ligne « *Benevity* ».

En 2019, les œuvres caritatives qui ont bénéficié de nos abondements d'entreprise ont aidé, collectivement, plus de 900 000 jeunes.

Fondation Epic

Nos équipes Capital-investissement et dette privée en France et au Royaume-Uni ont développé un partenariat avec la Fondation Epic, qui réinvente la philanthropie dans le monde grâce à ses outils technologiques et à sa méthodologie innovante de sélection et de mesure d'impact. Epic apporte de nouvelles réponses aux donateurs désireux d'optimiser, mieux suivre et mieux comprendre l'impact de leurs dons. Elle agit comme un pont – pro bono – entre les philanthropes et des associations et entreprises sociales qui se concentrent sur la lutte contre les inégalités subies par la jeunesse dans le monde.

Les collaborateurs français peuvent également soutenir financièrement la fondation Epic dans le cadre du programme « *Giving Together* » et bénéficier d'un double abondement de leurs dons.

Rothschild & Co South Africa Foundation

Africains issus de milieux défavorisés qui souhaitent suivre des études supérieures en comptabilité, et dont les familles ne peuvent en assumer les coûts. Les bourses couvrent les frais de scolarité, le logement, les manuels universitaires, etc. En outre, nos collaborateurs dispensent bénévolement *coaching* et soutien à ces étudiants boursiers jusqu'à ce qu'ils aient terminé leurs études et trouvé un emploi.

The Fore

Au Royaume-Uni, nous avons établi un partenariat avec The Fore, un nouvel organisme de financement innovant qui cible exclusivement les petites et les nouvelles associations et entreprises sociales, souvent susceptibles d'être considérées comme risquées et de ne pas avoir accès aux financements.

Grâce à son modèle philanthropique et à son processus de sélection pionnier, The Fore réduit considérablement les risques pour les donateurs et permet aux jeunes organisations de solliciter des financements sur la base de ce qu'elles espèrent pouvoir réaliser plutôt qu'en fonction de quelconques résultats prédéterminés.

En soutenant The Fore, nous favorisons l'émergence d'un vivier d'entreprises sociales et associations aux idées novatrices et percutantes pour venir en aide aux communautés défavorisées et plus particulièrement aux enfants et aux jeunes en difficulté.

Informations supplémentaires

A1 Pratiques commerciales responsables

A1.1 Conditions du dialogue avec les parties prenantes

Conformément à la définition donnée par les lignes directrices de la GRI, les parties prenantes de Rothschild & Co sont toutes les entités ou personnes dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient affectées de manière significative par les activités, produits et/ou services du Groupe, et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce que les actions influent sur la capacité de l'organisation à mettre en œuvre avec succès ses stratégies et à atteindre ses objectifs. Rothschild & Co a identifié comme principales parties prenantes ses actionnaires, investisseurs potentiels et analystes financiers, clients et collaborateurs.

Rothschild & Co cherche à maintenir un dialogue avec ses parties prenantes afin d'être en mesure de prendre en compte leurs intérêts et de promouvoir ses propres valeurs.

Afin d'assurer de bonnes relations avec la communauté financière, le service Relations Investisseurs participe régulièrement à des événements permettant aux investisseurs institutionnels et aux analystes financiers de rencontrer la Direction générale. En 2019, Rothschild & Co a organisé plus de 180 réunions en Europe et en Amérique du Nord.

En tant que société cotée, Rothschild & Co attache une grande importance au respect des règles de cotation applicables en matière de transparence. Conformément à ces règles, elle communique en français et en anglais les informations nécessaires aux investisseurs et aux actionnaires pour évaluer sa situation et ses perspectives. Ces informations financières et extra-financières sont disponibles sur le site Internet de Rothschild & Co (www.rothschildandco.com) dans la rubrique intitulée « Relations Investisseurs ».

Des informations sont également publiées dans la sous-partie « Actionnaires », notamment toutes les informations relatives aux Assemblées générales et à l'exercice des droits de vote, ou des explications sur les différents modes de détention des titres émis par Rothschild & Co.

Une concertation étroite avec les clients et les partenaires commerciaux est essentielle pour établir des relations et réseaux durables qui sous-tendent la réussite de notre entreprise. Chaque division organise régulièrement des événements et des expériences pour permettre à nos clients de comprendre l'activité et de discuter des tendances et des défis du secteur. Ces événements sont axés sur le partage des connaissances et des informations sur l'héritage de Rothschild & Co, et offrent des possibilités d'inspiration extérieure et de réseautage avec les pairs.

Une communication transparente et directe entre nos collaborateurs et l'équipe dirigeante constitue un élément important de la culture du groupe. Des réunions régulières avec la Direction générale permettent aux collaborateurs de se tenir au courant des derniers développements, priorités et initiatives, ainsi que de poser des questions sur le Groupe. Des petits-déjeuners et des déjeuners sont organisés avec la Direction régionale afin d'informer les collaborateurs et de favoriser un dialogue constant tant avec la direction qu'entre collègues.

Le Groupe participe à des salons de l'emploi et organise des dîners et des événements dans le monde entier, où les talents ont l'opportunité de découvrir Rothschild & Co et ses diverses possibilités de carrière, ainsi que de dialoguer avec les employés de Rothschild & Co. Ces opportunités donnent un aperçu inestimable des attentes des futurs talents à l'égard du groupe en tant qu'employeur.

A.2 Une culture responsable de l'humain

A.2.1 Diversité et inclusion

Informations des ressources humaines⁽¹⁾

ETP par zone géographique ⁽²⁾	2019	2018
France	1 204	1 206
Royaume-Uni et îles anglo-normandes	1 015	1 014
Suisse	264	356
Autres pays d'Europe continentale	462	438
Amérique du Nord	358	337
Reste du monde	256	282
Total Groupe	3 559	3 633

ETP par activité	2019	2018
Conseil financier	1 481	1 405
Banque privée et gestion d'actifs	1 138	1 280
Capital-investissement et dette privée	155	138
Fonctions centrales et support	785	810
Total Groupe	3 559	3 633

Profil des employés par âge ⁽³⁾	2019	2018
< 30 ans	24%	23%
Entre 30 et 39 ans	29%	29%
Entre 40 et 49 ans	25%	26%
> 50 ans	22%	22%
Total Groupe	100%	100%

Profil des employés par sexe	2019	2018
Homme	60%	60%
Femme	40%	40%
Total Groupe	100%	100%

A1.2 Intégration des questions sociales et environnementales dans la politique d'achat de la société

Au Royaume-Uni, Rothschild & Co a élaboré une Politique d'achats responsables (la « Politique d'achat »), applicable à toutes les entités de Rothschild & Co achetant certains biens et services au Royaume-Uni. La politique d'achat aborde un éventail de questions allant du processus d'achat à des aspects tels que l'environnement, la diversité, la santé, la sécurité et la traite moderne des esclaves.

Compte tenu des activités du Groupe, la sous-traitance n'est pas significative.

Des évaluations des risques liés à la chaîne d'approvisionnement sont régulièrement effectuées conformément à la politique d'achat. Dans certaines circonstances, et lorsque des fournisseurs plus importants sont impliqués, une évaluation plus détaillée des labels environnementaux a été réalisée.

Durée moyenne d'activité des employés	2019	2018
Moins de 2 ans	27%	28%
Entre 2 et 5 ans	32%	32%
Entre 5 et 12 ans	21%	22%
Au-delà de 12 ans	20%	18%
Total Groupe	100%	100%

Répartition des nouveaux employés recrutés par sexe	2019	2018
Hommes	59%	60%
Femmes	41%	40%
Total Groupe	100%	100%

Répartition des nouveaux employés recrutés par zone géographique	2019	2018
France	38%	29%
Royaume-Uni et îles anglo-normandes	22%	28%
Suisse	4%	7%
Autres pays d'Europe continentale	15%	12%
Amérique du Nord	13%	12%
Reste du monde	8%	12%
Total Groupe	100%	100%

(1) La répartition des ETP dans ce tableau comprend les prestataires temporaires et les stagiaires, tandis que les statistiques sur les employés sont basées sur les employés permanents.

(2) Une présentation de l'ensemble des bureaux du Groupe figure en page 12.

(3) Âge des employés reposant sur 92% des données.

Licenciements

Au cours de l'exercice 2019, le nombre de licenciements a représenté 2,6% des effectifs totaux. Le nombre total de nouveaux arrivants était de 1 159.

Rémunération

Les politiques, procédures et pratiques de rémunération du Groupe sont conformes à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de Rothschild & Co et visent à promouvoir une gestion des risques saine et efficace. Le Comité de rémunération et de nominations, un comité spécialisé du Conseil de surveillance de Rothschild & Co, est chargé de superviser les questions relatives à la rémunération dans le respect des principes définis dans la politique de rémunération du Groupe.

Rothschild & Co récompense ses collaborateurs à un niveau de rémunération globale, en leur versant une rémunération fixe et variable. Le Groupe veille à ce que la part fixe et la part variable des rémunérations soient équilibrées de manière appropriée. La rémunération fixe pour la fonction est déterminée par le marché local en tenant compte des responsabilités, des compétences et de l'expérience, et la rémunération variable annuelle est octroyée de manière discrétionnaire, sous l'impulsion de la combinaison des résultats consolidés de Rothschild & Co et des résultats financiers du pôle d'activités au sein duquel un individu travaille ainsi que de la compétitivité du marché local. Elle est alors réellement différenciée en fonction de la performance individuelle par rapport aux indicateurs financiers et non financiers.

Dans certains cas, le Groupe applique des dispositions permettant d'échelonner une partie de la rémunération variable sur trois ans. Pour la population régulée, une partie de la rémunération variable est attribuée sous forme d'instruments non monétaires garantissant la conformité à l'ensemble des règles de rémunération applicables au Groupe. Des informations détaillées sont fournies dans les comptes consolidés en page 200 de la Note 27 « Charges d'exploitation ».

Égalité des chances

Rothschild & Co a pour objectif de veiller à garantir que, dans chacun de ses bureaux, soit prohibée toute discrimination illégale à l'embauche en raison de l'appartenance ethnique, de la religion ou de la croyance, du genre, de l'origine, du handicap, de l'âge, de la nationalité, du statut marital, d'une grossesse ou d'une maternité, de l'orientation sexuelle ou du changement de sexe. Rothschild & Co s'efforce donc d'offrir un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination, autant de comportements que le Groupe considère inacceptables. Cette politique s'applique à tous les domaines de l'emploi, y compris les recrutements, conditions de travail, formations, évolutions de carrière, remplacements, promotions, mutations, licenciements, réembauches, avantages sociaux, rémunérations, prestations de retraite et résiliations de contrats de travail. En tant que défenseur du principe de l'égalité des chances, le Groupe s'efforce de recruter en fonction de l'expérience et des compétences des candidats afin que le meilleur d'entre eux pour chacun des postes à pourvoir soit sélectionné. Seules les qualifications et les compétences requises pour un poste donné servent de critères de sélection pour le recrutement et la promotion.

Mesures mises en œuvre pour promouvoir l'emploi et l'intégration des personnes à mobilité réduite

Rothschild & Co s'assure que, dans chaque lieu où le Groupe opère, aucun critère discriminatoire n'est appliqué dans les décisions de recrutement, d'évolution de carrière et de rémunération. Si un employé souffre d'un handicap, nous collaborons étroitement avec lui et avec nos conseillers en santé au travail afin de lui apporter les ajustements et le soutien nécessaires pour qu'il puisse réussir et s'épanouir sur son lieu de travail.

En France, la contribution du Groupe en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap se traduit par le versement d'une cotisation aux personnes handicapées employées, par des activités de recrutement, par des adaptations des postes de travail et par des investissements dans des projets éducatifs destinés aux personnes à mobilité réduite.

Promotion et respect de la Convention de l'Organisation internationale du travail

Les politiques mises en œuvre par Rothschild & Co adhèrent et sont conformes aux principales dispositions de la Convention de l'OIT, par exemple, l'élimination de toutes les formes de travail forcé, l'abolition du travail des enfants, la suppression de toutes les formes de discrimination en matière d'emploi et de profession que nous avons décrites plus haut dans la rubrique Égalité des chances, mais aussi en matière de respect de la liberté d'association et de négociation collective.

A2.2 Évolution des collaborateurs

Formation et développement

Le Groupe offre des possibilités de formation et de développement qui permettent aux collaborateurs d'améliorer leurs compétences professionnelles. Ainsi, des programmes de formation sont proposés au niveau local et international, en présentiel ou à distance.

Une équipe dédiée à la formation et au développement a pour mission d'aider le Groupe à élaborer et à apporter des solutions pour satisfaire tous les aspects du développement d'un collaborateur par le biais de services de formation, de mentorat, de *coaching* et de développement d'équipes.

À ce jour, Rothschild & Co n'a pas enregistré le nombre total d'heures de formation dispensées dans l'ensemble du groupe dans une base de données centralisée, sauf en ce qui concerne les modules de formation en ligne (voir ci-dessous). Au lieu de cela, chaque bureau a sa propre politique et ses propres programmes de formation et est responsable de la tenue des registres de formation conformément aux exigences locales. Par exemple, en 2019 en France, 432 formations ont été dispensées auprès de 923 collaborateurs, représentant 17 019 heures de formation. Ces chiffres couvrent 34% des effectifs du groupe. Au Royaume-Uni, 125 formations ont eu lieu auxquelles ont participé 2 027 employés du Royaume-Uni et provenant d'autres bureaux dans le monde. Ces chiffres couvrent 43% des effectifs du groupe.

En complément, en 2019, 7 230 heures de formation ont été effectuées par toutes nos catégories de collaborateurs via la plateforme de formation en ligne. Les sujets de formation incluaient notamment : la continuité d'activité et la gestion de crise, connaissance et formation sur la sécurité de l'information, prévention de la corruption, procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, sanctions économiques et abus de marché.

Courant 2020, un nouvel outil de suivi des données de formation sera mis en place dans tous les bureaux ce qui conduira à une amélioration de l'information sur les données dans le rapport 2020.

En complément de ces formations globales, chaque établissement dispose de sa propre politique et de ses propres programmes de formation.

A2.3 Bien-être des salariés

Relations de travail

La communication des collaborateurs et leur retour d'information constituent un aspect essentiel des valeurs de Rothschild & Co. Un retour d'expérience sur la performance individuelle est fourni régulièrement tout au long de l'année, et une évaluation formelle de cette performance est réalisée en fin d'année. Nos cadres de carrière comprennent une vue d'ensemble de six compétences de base : le *leadership*, les compétences techniques, la sensibilisation commerciale, la méthode Rothschild & Co, la communication ainsi que la conformité et les risques.

Ce cadre est intégré dans nos modes de travail, de développement des talents et de progression de carrière. Il fournit à nos collaborateurs un ensemble clair et cohérent d'attentes dans toutes les divisions, toutes les zones géographiques et tous les parcours professionnels. Tous les employés sont en mesure de comprendre à la fois ce que nous attendons d'eux et comment nous attendons qu'ils vivent les principes directeurs de Rothschild & Co pour nos clients et nos collègues.

Les responsables sont invités à rencontrer souvent leurs subordonnés directs afin d'entretenir le dialogue sur les progrès réalisés, et les retours d'expérience dans les deux sens sont encouragés. De manière plus générale, la communication au niveau du Groupe et des divisions est régulièrement encouragée par des mises à jour par e-mail et de l'intranet R&Connect. Les différents bureaux ont leur propre type de réunions en présentiel par division.

Par ailleurs, en France, le dialogue social est organisé au travers des représentants du personnel (délégué syndical et comité social et économique) au niveau de Rothschild & Co, et pour les autres sociétés, le dialogue social est organisé par l'intermédiaire du comité d'entreprise (comité social et économique), du comité chargé de la santé et de la sécurité (commission santé, sécurité et conditions de travail), des représentants de proximité et des délégués syndicaux. Ainsi, le dialogue social a lieu au moins une fois par mois avec un membre de la direction et intègre les procédures d'information, de consultation et de négociation avec les collaborateurs.

En ce qui concerne les bureaux les plus importants de Rothschild & Co, la France est un pays ayant des accords collectifs fondés sur les dispositions légales françaises en vigueur. En 2019, 20 accords collectifs ont été signés. Certaines de ces conventions sont des plans d'actions visant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de recrutement, de formation, de conditions de travail, de rémunération effective et d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. D'autres accords portent sur l'épargne salariale des salariés du Groupe (PEE/PEG/PERCO), la participation aux bénéfices, la protection sociale, le temps de travail.

Santé et sécurité

Aperçu de la santé et de la sécurité

Rothschild & Co continue à renforcer et à améliorer les exigences de conformité et de respect en matière de santé et sécurité en suivant le programme d'amélioration continue requis par la politique du Groupe concernant la santé et la sécurité. Ce programme comprend les normes minimales de conformité dans tous les bureaux du Groupe.

Les questions de santé et de sécurité sont régies par le comité environnement, santé et sécurité du Groupe composé de hauts représentants. Ce comité, qui rend compte au comité exécutif du Groupe, est tenu de :

- revoir et orienter la stratégie de Rothschild & Co en matière de santé et de sécurité ;
- promouvoir l'alignement de la politique de Rothschild & Co concernant la santé et la sécurité à travers l'ensemble des entités du Groupe ;
- examiner et approuver les contenus du rapport annuel de Rothschild & Co en matière de santé et de sécurité ainsi que du site Internet du Groupe.

Le responsable de la santé et de la sécurité du Groupe est chargé de coordonner les actions en matière de santé-sécurité avec les collaborateurs et les cadres dirigeants de chaque bureau. La mise en place d'activités de gestion de la santé et de la sécurité dans chaque bureau repose sur les « champions de la santé et de la sécurité » du site, la santé et la sécurité étant la responsabilité de chaque collaborateur.

Politique de santé et de sécurité

Elle est publiée sur l'intranet de Rothschild & Co et fournit des conseils sur l'orientation et la démarche du Groupe en matière de gestion responsable de la santé et de la sécurité.

Elle permet une approche cohérente pour préserver la santé, la sécurité et le bien-être de toutes les personnes susceptibles d'être affectées par les activités au sein d'un bureau. Tous les sites du *reporting* s'engagent à mettre en œuvre les normes de conformité en établissant des procédures énumérées dans les exigences du Groupe en matière de santé-sécurité (ESS) prescrites dans la politique.

Exigences en matière de santé et de sécurité (ESS)

Des directives opérationnelles sont données aux différents sites pour s'assurer que les procédures sont créées en fonction des besoins de leur taille et de leur activité.

Conformément aux procédures santé-sécurité du Groupe, les ESS scindent les questions de santé et de sécurité en secteurs gérables :

- évaluation des risques, y compris la sécurité générale des bureaux ;
- gestion des incendies, y compris les procédures d'évaluation du risque incendie et d'évacuation contre l'incendie ;
- gestion des fournisseurs et procédures d'accès ;
- *reporting* des accidents et premiers secours ;
- outils de formation et d'information ;
- services de santé et de bien-être ; et
- l'inspection et audit.

Attention portée à l'évaluation des risques

Tout au long de l'année 2019, le responsable santé-sécurité du Groupe a continué à animer 15 des 35 bureaux de *reporting* dans le cadre du processus d'évaluation des risques du Groupe.

Gestion des incendies

Zurich et New York ont lancé le programme de gestion des incendies et terminé le processus d'évaluation des risques incendie. Ces bureaux ont suivi avec succès le nouveau processus interne d'évaluation des risques incendie qui sera partagé avec d'autres bureaux à l'avenir.

Inspection et audit

En juin 2019, un cabinet de conseil externe au Royaume-Uni a réalisé un audit de gestion de la santé et de la sécurité dans le but de s'assurer que l'entreprise maintient et/ou améliore toutes les procédures au-delà de la conformité minimale. Les domaines audités ont porté sur la sensibilisation des cadres, les procédures opérationnelles, l'évaluation des risques, la formation, l'audit interne et les processus d'examen.

Les résultats ont montré que des améliorations continuent à être apportées et que toutes les lois sont respectées, ainsi qu'une bonne direction, une communication claire et des rapports permettant de s'assurer que le Conseil d'administration comprend les problèmes et peut agir en fonction des besoins. Les partenaires de services ont le sentiment de faire partie de l'équipe, ce qui a été perçu comme particulièrement positif, car cela confirme que le personnel des sous-traitants travaille en toute sécurité pour atteindre les objectifs de Rothschild & Co.

En résumé, l'audit a montré que le Groupe respecte et dépasse ses responsabilités juridiques, et qu'il améliore en permanence toutes les procédures de santé, de sécurité et de bien-être de l'entreprise. Il en résulte une assurance que tous les bureaux du champ d'application bénéficient du niveau le plus élevé de conformité en termes de santé-sécurité au standard Rothschild & Co Santé et Sécurité requis par sa politique.

Conventions collectives

En France, les accords collectifs mis en place portent également sur les questions de santé et de sécurité. Le comité de sécurité et de santé accorde une grande attention à la santé, à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des employés. Rothschild & Co évalue et anticipe les risques, fournit des informations et dispense des formations sur ces sujets. Nous revoyons régulièrement nos procédures et systèmes au moins une fois par an à travers le « Document d'évaluation des risques » et le « Document de prévention des risques ». Ces deux documents sont régulièrement révisés avec les représentants sociaux.

En Allemagne, des actions spécifiques sont menées avec le même objectif (à travers, par exemple, le rapport « Gefährdungsbeurteilung » assimilé au « Document d'évaluation des risques »).

Responsabilité d'Entreprise

Données sur les accidents

Pour l'exercice 2019, les accidents du travail déclarés sont présentés ci-dessous. Toutes les données rapportées relatives à des accidents et quasi-accidents sont classées comme « sans objet. ».

Bureau	Accidents				
	Type d'accident	Type de blessure	Date de l'accident	Nombre de jours d'arrêt de travail	Une notification aux pouvoirs publics est-elle requise ?
Francfort	Frappé par la chute ou le mouvement d'un objet	Ecchymoses ou gonflement	09/01/2019	0	Non
Paris (Messine - 23 bis) et Paris (Messine - 29)	Frappé par la chute ou le mouvement d'un objet	Blessures multiples	25/01/2019	0	Oui
Paris (Messine - 23 bis) et Paris (Messine - 29)	Chute de sa hauteur	Foulure ou entorse	08/03/2019	0	Oui
Paris (Messine - 23 bis) et Paris (Messine - 29)	Autres	Irritation ou allergie	11/03/2019	0	Oui
Londres - New Court	Coupé ou entaillé par un objet	Lacération ou coupure	02/05/2019	0	Non
Marseille (43/45 rue Grignan)	A glissé, trébuché, est tombé du même niveau	Ecchymoses ou gonflement	05/06/2019	0	Oui
Paris (Messine - 23 bis) et Paris (Messine - 29)	A glissé, trébuché, est tombé du même niveau	Os fracturé	18/06/2019	39	Oui
Londres - New Court	Frappé par un objet fixe/stationnaire	Ecchymoses ou gonflement	10/07/2019	0	Non
Paris (Messine - 23 bis) et Paris (Messine - 29)	Autres	Irritation ou allergie	18/07/2019	4	Oui
Londres - New Court	A glissé, trébuché, est tombé du même niveau	Foulure ou entorse	22/07/2019	0	Non
Paris (Messine - 23 bis) et Paris (Messine - 29)	Autres	Irritation ou allergie	22/07/2019	4	Oui
Paris (Messine - 23 bis) et Paris (Messine - 29)	A glissé, trébuché, est tombé du même niveau	Ecchymoses ou gonflement	02/10/2019	0	Oui
New York (Ave of the Americas)	A glissé, trébuché, est tombé du même niveau	Os fracturé	17/12/2019	0	Non

Quasi-accidents

Bureau	Catégorie des Quasi-accidents	Date
Sydney	A glissé, trébuché, est tombé du même niveau	02/08/2019
Francfort	Frappé par la chute ou le mouvement d'un objet	09/01/2019
Londres	Frappé par un objet fixe/stationnaire	19/07/2019

A3 Responsabilité pour notre environnement

A3.1 Émissions de gaz à effet de serre et changement climatique

Les émissions absolues de *scope 1* ont diminué de 61% et les émissions par ETP de 58%, principalement en raison du choix conscient du Groupe d'acheter du biogaz, une source plus durable, lorsque cela est possible.

Les émissions totales de GES de *scope 2* par zone géographique sont globalement restées au même niveau. Les baisses constatées dans de nombreux bureaux ont été compensées par les hausses observées dans quelques bureaux.

Les émissions de GES de *scope 2* liées au marché ont diminué. Cela s'explique par le fait qu'un nombre plus important de bureaux détiennent des contrats d'énergies renouvelables. Les contrats d'énergies renouvelables sont un choix conscient fait par l'entreprise pour limiter les émissions de GES.

Les émissions totales liées aux voyages d'affaires ont considérablement diminué, d'environ 1 448 tonnes. La majorité de ces émissions (94% ou 1 368 tonnes) sont à imputer aux trajets en avion. Les émissions liées aux déplacements en train ont diminué de 5,2% et celles liées aux déplacements en taxi de 32,9%.

Responsabilité d'Entreprise

DONNÉES SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE⁽¹⁾

Émissions de gaz à effet de serre en tCO ₂ e ⁽²⁾		2019	2018
Émissions directes (scope 1)	Gaz naturel + biogaz	129,5	629,1
	Gasoil	37,9	47,0
	Véhicules en propriété	176,4	198,3
TOTAL SCOPE 1		343,9	874,4
Émissions indirectes (scope 2)	Consommation d'électricité (en fonction du lieu)	3 315,4	3 338,3 ⁽³⁾
	Consommation d'électricité (en fonction du marché)	1 836,8	2 099,0 ⁽³⁾
	Consommation de chaleur	124,3	106,8
TOTAL SCOPE 2 (en fonction du lieu)		3 439,7	3 445,1
TOTAL SCOPE 2 (en fonction du marché)		1 961,1	2 205,8
Émissions indirectes liées aux déplacements professionnels (scope 3)	Déplacements professionnels – vols	17 856,5	19 224,2
	Déplacements professionnels – trains	210,1	221,3
	Déplacements professionnels – taxis	325,0	334,0
	Séjours à l'hôtel	289,2	349,4 ⁽⁴⁾
Total des émissions – trajets		18 680,8	20 128,9
Autres émissions (scope 3)	Eau	54,0	60,0
	Matériaux	201,7	240,7
	Déchets	22,0	25,7
	Véhicules loués par l'entreprise	280,8	273,8
	Matériel informatique	594,8	594,8 ⁽⁴⁾
	Pertes de transport et de distribution d'électricité (en fonction du lieu)	329,1	290,8 ⁽⁴⁾
	Pertes de transport et de distribution d'électricité (en fonction du marché)	318,4	290,8 ⁽⁴⁾
	Services de messagerie	45,0	24,4 ⁽⁴⁾
	Émissions en amont (WTT) (en fonction du lieu)	2 874,9	2 918,8
Émissions en amont (WTT) (en fonction du marché)	2 856,8	2 918,8	
Total des émissions – autres (en fonction du lieu)		4 402,3	4 429,0
Total des émissions – autres (en fonction du marché)		4 373,5	4 429,0
TOTAL SCOPE 3 (en fonction du lieu)		23 083,1	24 557,9
TOTAL SCOPE 3 (en fonction du marché)		23 054,3	24 557,9
TOTAL DES SCOPES 1, 2 ET 3 (en fonction du lieu)		26 866,7	28 877,4
TOTAL DES SCOPES 1, 2 ET 3 (en fonction du marché)		25 359,3	27 638,1

(1) Rothschild & Co collecte des données couvrant 94% de l'effectif ETP du Groupe. Le tableau des émissions de GES ne tient pas compte des émissions liées aux activités d'investissement des pôles Banque d'affaires, Gestion de l'actif et Gestion du patrimoine.

(2) Les émissions de GES de Rothschild & Co sont calculées en tonnes équivalent dioxyde de carbone (tCO₂e), une unité universelle de mesure exprimant l'impact de chacun des GES de Kyoto en termes de quantité de CO₂ qui créerait la même quantité de réchauffement. Le Groupe calcule les tCO₂e en multipliant ses données d'activité, comme par exemple l'incinération des déchets, la mise en décharge et les kilomètres aériens parcourus, par les facteurs de conversion agréés par le BEIS britannique ou d'autres sources de facteurs d'émissions.

(3) Les émissions de consommation d'électricité de 2018 ont été modifiées en raison de la déclaration d'une consommation inexacte dans un bureau l'année dernière.

(4) Les données de 2018 ont été modifiées pour refléter les indicateurs ajoutés en 2019 afin qu'une comparaison plus précise puisse être faite avec les tendances d'une année sur l'autre.

DONNÉES RELATIVES AUX ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR ETP

Émissions tCO ₂ e/ETP	Approche en fonction du lieu		Approche en fonction du marché	
	2019	2018	2019	2018
Effectifs en ETP	3 196,5	3 402,4	3 196,5	3 402,4
Scope 1	0,1	0,3	0,1	0,3
Scope 2	1,1	1,0	0,6	0,7
Scope 3 (ensemble)	7,2	7,2	7,2	7,2
Scopes 1 et 2	1,2	1,3	0,7	0,9
Total Scope 1, 2 et 3	8,4	8,5	7,9	8,1

DONNÉES RELATIVES AUX ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR ETP (extrapolées)⁽⁵⁾

Émissions tCO ₂ e/ETP	Approche en fonction du lieu		Approche en fonction du marché	
	2019	2018	2019	2018
ETP – 6% extrapolées	230,9	231,0	230,9	231,0
Scope 1, 2 and 3 (tCO ₂ e) 6% extrapolées	1 940,7	1 959,0	1 831,8	1 874,9
Total des émissions du Groupe (extrapolées et tous scopes confondus)	28 807,4	30 836,2	27 191,1	29 512,8
tCO ₂ e/ETP; Total des émissions, extrapolées	8.4	8.5	7.9	8.1

A3.2 Consommation responsable et engagement

Rothschild & Co sait bien que l'application d'une approche traditionnelle de l'utilisation des ressources peut exercer une pression excessive sur les ressources mondiales, qu'elle est peu rentable et qu'elle n'est pas économiquement viable dans un environnement commercial de plus en plus difficile. C'est pourquoi le Groupe veille à gérer ses ressources de manière responsable et dans la mesure du possible.

Bien que Rothschild & Co ne soit pas un grand consommateur d'eau, il reconnaît sa responsabilité dans les pays où il opère. Certains bureaux ont mis en place des dispositifs d'économies d'eau en 2019, ce qui a entraîné une diminution de la consommation d'eau. La baisse des effectifs a également eu, dans une moindre mesure, un impact sur ce résultat.

L'utilisation des matériaux est prédominante sur le papier, même si un élargissement du périmètre de *reporting* au fil des ans a entraîné l'ajout de nouveaux types de matières. Le Groupe mesure à 100% la quantité de papier recyclé et d'origine durable qu'il produit (papier durable certifié FSC ou PEFC). En 2019, la part de papier provenant de sources durables représentait 67%. En 2020, le Groupe a pour objectif de s'approvisionner à 100% en papier issu de sources durables.

(5) Les données des bureaux déclarants couvrent 94% des effectifs ETP du groupe, les 6% restants ont été extrapolés pour couvrir 100%.

Utilisation des ressources⁽⁶⁾

L'élimination des déchets a sensiblement diminué. Le groupe a encore amélioré la gestion de ses ressources, de son recyclage et de son économie circulaire par la mise en œuvre de plusieurs initiatives, dont un meilleur accès aux stations de recyclage centralisées et à la formation, ce qui a permis d'augmenter significativement le volume total de ses articles recyclés. La réduction des articles à usage unique dans les bureaux a également contribué à cette amélioration : 20 bureaux sont désormais exempts de plastiques à usage unique inutile. En outre, un plus grand nombre de bureaux a fourni des données réelles sur l'élimination des déchets, ce qui a entraîné une diminution des estimations (seuls deux bureaux ont estimé leurs données en 2019, contre dix en 2018).

La consommation totale d'énergie du groupe en 2019 était de 23 490,4 MWh, dont environ 75% (17 655,9 MWh) d'électricité. 9 942,4 MWh ou 56% de l'électricité du groupe proviennent de sources renouvelables certifiées. Les sources d'énergie durables (biogaz, électricité renouvelable) ont couvert 62% de nos effectifs ETP

Élimination des ressources en tonnes	2019	2018
Composté et méthanisé en tonnes (pris en compte dans le total des ressources éliminées)	69,50	68,90
Composté et méthanisé en tonnes par ETP	0,02	0,02
Recyclé (pris en compte dans le total des ressources éliminées)	213,10	180,50
Tonnes recyclées par ETP	0,07	0,05
Total des ressources éliminées	561,10	621,60
Total des ressources en tonnes par ETP	0,17	0,18
Consommation d'eau en m ³	2019	2018
Consommation d'eau ⁽⁷⁾	51 836,30	59 995,00
M ³ /FTE	16,13	16,75
Utilisation de matériaux en tonnes	2019	2018
Contenu recyclé / sources durables	135,63	50,88
Contenu non recyclé / sources non durables	80,37	201,64
Consommation totale de matières premières	216,00	252,53
Tonnes/ETP	0,06	0,07
Consommation totale d'énergie en MWh	2019	2018
Consommation totale d'énergie	23 490,40	21 560,20
MWh/ETP ⁽⁸⁾	7,31	6,34

(6) Pour plus d'informations sur l'élimination des déchets, veuillez-vous reporter aux notes complémentaires sur les données.

(7) Pour améliorer les estimations de la consommation, un chiffre de Rothschild & Co « intensité moyenne Groupe » de la consommation d'eau a été utilisé pour la première fois en 2018. Cela suppose une consommation d'eau de 14,63 m³ par ETP

(8) Pour la première fois en 2018, des références industrielles ont été utilisées pour permettre aux bureaux d'estimer leur consommation annuelle de gaz naturel, ce qui s'est traduit par des informations incomplètes sur le gaz naturel les années précédentes.

A.3.3 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Rothschild & Co a réalisé une évaluation de conformité et de respect de la loi afin de comprendre les responsabilités juridiques en matière environnementale dans chaque juridiction où Rothschild & Co dispose d'un bureau. Cette évaluation a conduit à l'élaboration de la norme de conformité environnementale du Groupe pour les bureaux du monde entier, que le Groupe suit et utilise régulièrement pour s'améliorer en permanence.

Des dispositions ont été identifiées pour répondre aux obligations d'efficacité énergétique de l'Union européenne (UE) concernant ses États membres. Au Royaume-Uni, des dispositions ont été prises pour couvrir les risques opérationnels liés à l'environnement, en ce qui concerne le système actuel d'efficacité énergétique du CRC (anciennement l'engagement pour la réduction des émissions de carbone) et le nouveau système de *reporting* sur les sources d'énergie et les émissions de carbone (SERC).

En tant qu'entreprise, Rothschild & Co considère que les rejets environnementaux dans l'air, l'eau, le sol voire le bruit ne présentent pas un risque environnemental important.

A4 Données méthodologiques

Reporting des informations RSE – Processus de *reporting* 2019 (12 mois)

La préparation et la coordination du rapport RSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont impliqué les membres de Rothschild & Co et les entités du Groupe qui assument des responsabilités clés dans les domaines de la conduite d'entreprise, des ressources humaines, de l'hygiène et de la sécurité, de l'investissement responsable, de l'environnement et des investissements communautaires. La période de *reporting* s'étend du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Périmètre de *reporting*

Rothschild & Co a fourni les informations sur la responsabilité sociale, avec l'objectif général d'une approche qualitative et d'un processus de vérification amélioré reposant sur les éléments suivants :

- **Exhaustivité** : Rothschild & Co s'efforce de fournir l'information la plus complète possible, notamment en intégrant des indicateurs couvrant les entités consolidées les plus significatives.
- **Importance** : l'information publiée est significative et représentative de l'activité du Groupe. Les données de performance de Rothschild & Co sont présentées dans le contexte social, économique et environnemental, en tenant compte des défis auxquels le Groupe est confronté.

Toutes les entités consolidées par intégration globale au sein de Rothschild & Co (à l'exclusion des coentreprises) sont incluses dans le périmètre du rapport. Les informations recueillies couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Compte tenu de ce qui précède, le périmètre de *reporting* a été défini comme suit :

- informations des ressources humaines :
 - informations sociales : toutes les entités consolidées par intégration globale au sein de Rothschild & Co (à l'exclusion des coentreprises) sont incluses dans le périmètre du rapport ;
 - informations relatives à la formation : seuls la France (34% ETP du groupe) et le Royaume-Uni (29% ETP du groupe) figurent dans le périmètre du rapport. Le périmètre officiel de *reporting* des heures de formation est limité à la France. Les informations quantitatives fournies pour le Royaume-Uni comprennent des formations organisées à Londres à l'intention de personnes travaillant dans les bureaux du Royaume-Uni et du monde entier.
- les informations relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité provenant des bureaux suivants sont incluses dans le périmètre du *reporting* : Birmingham, Bruxelles, Dubaï, Francfort, Genève, Guernesey, Hong Kong, Johannesburg, Leeds, Londres, Los Angeles (deux bureaux), Lyon, Madrid, Manchester, Marseille (sept bureaux), Milan, Monaco (deux bureaux), Mumbai, New York, Paris, Sao Paulo, Singapour, Sydney, Varsovie, Washington, Wilmslow et Zurich, représentant environ 94% des effectifs du Groupe Rothschild & Co.
- environnement : les émissions de GES ont été extrapolées pour couvrir 100% du Groupe Rothschild & Co. Cette extrapolation fournit une synthèse plus complète des émissions opérationnelles du groupe. Le périmètre de *reporting* des informations sur l'environnement représente 100% des activités de nos bureaux et a été défini comme suit : le périmètre de *reporting* des bureaux mesuré pour établir l'impact sur l'environnement est resté le même en 2019 et en 2018. Cependant, des indicateurs supplémentaires ont été ajoutés qui ont permis au Groupe de communiquer plus en détail sur les émissions de *scope* 3. Ces ajouts comprennent les séjours à l'hôtel, les services de messagerie, le matériel informatique et la consommation d'électricité des serveurs.

Il convient de noter que, du fait de ses activités commerciales, les questions de responsabilité d'entreprise suivantes ne sont pas considérées comme pertinentes pour Rothschild & Co : gaspillage alimentaire, alimentation responsable, équitable et durable, lutte contre la précarité alimentaire et respect du bien-être des animaux.

Organisation du travail

Les heures de travail varient d'un pays à l'autre en fonction de la législation nationale et sont donc gérées et supervisées par les équipes de direction et de ressources humaines locales. L'absentéisme fait l'objet d'un suivi et d'une gestion actifs par les bureaux locaux. Un dispositif RH à l'échelle du Groupe assure la cohérence opérationnelle de nombreux processus RH au niveau mondial.

La fonctionnalité de gestion des absences est traitée au cas par cas. Elle a été déployée en Australie, en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, à Guernesey et en Suisse. D'autres pays seront examinés en temps utile.

En France, plus particulièrement, toutes les absences ont déjà été enregistrés : congés maternité et paternité, congés supplémentaires, congés pour allaitement, absences pour accident du travail et congés maladie.

Santé et sécurité

Gestion des sous-traitants

La gestion des sous-traitants garantit la sécurité du travail de tout tiers réalisant des travaux sur site. Les bureaux gèrent cette activité selon leurs propres procédures locales.

Disposition pour accident et premiers secours

Tous les bureaux du champ d'application fournissent leurs chiffres sur les accidents, tel que mentionné à la section A2.3.

Outils de formation et d'information

Des modèles de formation de groupe en ligne sur la santé et la sécurité sont en cours de création. Il s'agira de sensibiliser, d'une manière générale, à la santé et à la sécurité dans les bureaux et aux risques d'incendie. New York, Zurich et Paris seront les premiers bureaux à tester l'outil d'ici le deuxième trimestre 2020.

Services de santé et de bien-être

En plus de tous les services de santé et de bien-être proposés par les RH, un outil en ligne permettant à tous les collaborateurs de réaliser une évaluation en ligne de leur poste de travail est en cours de développement. Il est déjà utilisé au Royaume-Uni et sera mis à l'essai à New York, Zurich et Paris d'ici le deuxième trimestre 2020.

Accidents du travail à déclarer

Le Groupe utilise un logiciel de *reporting* environnemental qui permet de suivre et de gérer les données relatives aux accidents liés à la santé et à la sécurité.

- **Accident** : lorsqu'un individu (employé ou non de Rothschild & Co) a été blessé à la suite d'un accident sur les lieux de travail ;
- **Quasi-accident** : pour un événement qui n'a pas causé de dommage ou de blessure, mais qui aurait pu provoquer des blessures ou une maladie, tel qu'un trébuchement sur un carreau de moquette mal fixé, un glissement dû à un sol mouillé, etc..

Les obligations en matière de déclaration des accidents sont conformes à la législation locale et ne sont pas comparables d'un site à l'autre.

Environnement

L'effectif en équivalent temps plein (ETP) est fourni par le système RH et constitue un « instantané dans le temps » au 31 décembre 2019. Les effectifs des prestataires de services externes ou des sous-traitants ne sont pas pris en compte dans le système RH. Un ratio est appliqué à l'effectif total des ETP du Groupe en fonction des bureaux inclus dans le périmètre de *reporting*. Le résultat est utilisé pour calculer l'impact par ETP (impact/ETP). L'impact par ETP sert à normaliser l'impact total par rapport aux effectifs.

L'acquisition de Livingstone à Londres et les effectifs en ETP associés sont exclus du calcul de l'empreinte environnementale. Cette démarche s'inscrit dans la logique des nouvelles acquisitions (l'entreprise doit faire partie du Groupe pendant 18 mois avant d'être intégrée dans le périmètre de *reporting*).

Notre outil de *reporting* environnemental fait référence à une vaste base de données de plus de 77 500 facteurs d'émission, provenant de plus de 350 institutions différentes, telles que la Direction des affaires, de l'énergie et de la stratégie industrielle (BEIS) du gouvernement britannique, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les données des gouvernements nationaux provenant de pays ayant répondu au questionnaire comme l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) et le Rapport d'inventaire national du Canada (RIN). Les facteurs d'émission sont automatiquement sélectionnés et appliqués aux données en fonction de leur pertinence géographique et temporelle, de sorte que les conversions par pays permettent d'estimer avec la plus grande précision les émissions de GES. Plus de 300 unités de mesure différentes sont disponibles pour la saisie des données, et leur conversion en unités standard pour la déclaration est, là encore, automatique et spécifique à chaque site. La base de données sur les facteurs d'émissions est accréditée Gold Software par le CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) et une équipe d'analystes veille à ce que tous les facteurs soient revus et mis à jour lorsque les publications sources fournissent de nouvelles versions. Le système est assuré de manière indépendante par PricewaterhouseCoopers.

L'amélioration de la collecte de données s'est traduite par une robustesse accrue des données finales. Lorsque des hypothèses, estimations ou changements ont été effectués, ceci est expliqué.

Le *reporting* des émissions de gaz à effet de serre du Groupe concerne ses activités opérationnelles. Il comprend les émissions des *scopes* 1 et 2 et celles du *scope* 3 liées aux déplacements professionnels, à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées, aux matériaux, à l'élimination des ressources, aux pertes de transport et de distribution d'électricité, aux livraisons de courrier et aux équipements informatiques. Les émissions sont comptabilisées en équivalent dioxyde de carbone ou CO₂e.

Conformément aux meilleures pratiques, le Groupe produit un « double *reporting* », rendant compte à la fois de la localisation et des instruments de *reporting* de marché pour les *scopes* 1, 2 et 3.

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie ont été calculées sur la base des facteurs d'émissions de 2019 de la Direction des affaires, de l'énergie et de la stratégie Industrielle (BEIS) et le chiffre total de l'électricité est reporté en tCO₂e.

Un chiffre de Rothschild & Co « intensité moyenne Groupe » a été retenu pour la consommation d'électricité en 2019. Cela suppose une consommation d'électricité de 190 MWh par m² de bureaux par an. Au total, deux bureaux cette année, contre six en 2018, se sont servis de ce chiffre, ce qui a permis d'obtenir des données plus précises et de réduire les estimations.

En 2018, des référentiels industriels ont été utilisés pour permettre aux bureaux d'estimer leur consommation annuelle de gaz naturel. Le guide relatif à l'efficacité énergétique dans les bâtiments, produit par The Chartered Institution of Building Services Engineers (CIBSE) en 2012 est la source de ce référentiel. Quatre bureaux ont utilisé l'indice de référence pour estimer leur consommation de gaz naturel en 2019.

Cette méthodologie, basée sur les sites, utilise des facteurs d'émissions moyens du réseau énergétique dans les zones géographiques et sur des périodes données, et permet au Groupe de comparer ses émissions d'une année sur l'autre. Le *reporting* 2019 des émissions présente la synthèse en valeur absolue et l'impact par équivalent temps plein pour chaque champ d'application. Cela a permis d'identifier les variations réelles sur les trois périmètres en fonction des ETP.

Des indicateurs complémentaires ont été ajoutés au *reporting* opérationnel du Groupe : les services de messagerie, les équipements informatiques, les séjours à l'hôtel et les facteurs d'émissions en amont ou des cuves. C'est pourquoi des améliorations ont été apportées à la collecte des données, et une méthodologie complémentaire de calcul des GES a été intégrée afin de fournir des indications supplémentaires et des informations spécifiques.

Le calcul des émissions en amont renforce encore notre *reporting* en intégrant les émissions liées aux consommations d'énergie des locaux (électricité, chaleur/vapeur, gaz naturel, biogaz, gaz/pétrole), aux déplacements professionnels (véhicules de fonction, véhicules loués, déplacements en avion, train ou taxi) et à la messagerie.

Engagement communautaire

Le pourcentage d'employés engagés en 2019 a été calculé sur la base de l'effectif total de Rothschild & Co au 31 décembre 2019. Parmi les personnes qui ont participé au volet bénévolat du programme d'engagement communautaire, il peut y avoir une faible part de prestataires, mais il est peu probable que ce nombre soit suffisamment élevé pour faire la différence dans le pourcentage global d'employés engagés.

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient aux actionnaires d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs-clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs-clés de performance⁽³⁾ retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁽⁴⁾. Pour certains risques (Encourager les pratiques responsables, Créer des solutions d'investissement responsable, Assumer la responsabilité de nos communautés) nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽⁵⁾ et couvrent entre 25% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

(1) Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

(3) Effectif total (répartition par âge, sexe et zone géographique), nombre d'embauches, nombre de licenciements, nombre d'heures de formation, consommation d'énergies, consommation d'eau, consommation de déchets, consommation de matières premières, quantité de CO₂ liée aux déplacements professionnels.

(4) Gouvernance RSE ; Actions en faveur de la diversité ; Actions en faveur de l'égalité des genres ; Diversité dans l'emploi ; Développement des salariés ; Bien-être des salariés ; Santé et sécurité au travail ; Dialogue social ; Actions de réduction des émissions de CO₂ ; Promotion des énergies renouvelables ; Efficacité énergétique ; Actions en faveur de la biodiversité ; Politiques de lutte contre la corruption ; Actions en faveur des droits de l'Homme ; Critères ESG dans les politiques d'investissement ; Actions en faveur des communautés.

(5) Rothschild & Co Londres ; Rothschild & Co Madrid ; Rothschild & Co Guernsey ; Rothschild & Co Paris.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2020 sur une durée totale d'intervention d'environ cinq semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Pour l'indicateur relatif au nombre d'heures de formation, le Groupe ne dispose pas à date d'un unique système de *reporting* centralisé. Par conséquent, les données sont communiquées sur le périmètre des entités françaises qui couvrent 34% des effectifs consolidés du Groupe ainsi que sur le périmètre Groupe pour les formations *e-learning*.

Paris – La Défense, le 18 mars 2020

KPMG S.A.

Anne Garans

Associée

Sustainability Services

Arnaud Bourdeille

Associé

A man with grey hair, wearing a dark blue suit jacket, a white shirt, and a patterned tie, is shown in profile, looking upwards and to the right. The background is a blurred indoor setting.

Notre statut **de société
familiale indépendante**
nous permet d'offrir un
cadre de création de valeur
à long terme à nos clients
et nos investisseurs.



4

Comptes

Comptes consolidés
Comptes individuels

150
218

Bilan consolidé au 31 décembre 2019

Actifs

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Caisse et banques centrales		4 382 129	4 692 134
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	1 347 101	1 087 118
Instruments dérivés de couverture	2	1 029	–
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	–	1 737
Titres au coût amorti	4	1 520 879	1 037 144
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5	2 001 714	2 043 069
Prêts et créances sur la clientèle	6	3 264 001	2 929 302
Actifs d'impôts courants		20 690	33 050
Actifs d'impôts différés	18	59 469	50 587
Comptes de régularisation et actifs divers	7	693 838	696 429
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8	25 562	7 753
Immobilisations corporelles	10	306 904	336 230
Immobilisations incorporelles	11	171 203	172 061
Droits d'utilisation	9	221 763	–
Écarts d'acquisition	12	140 253	124 310
TOTAL DES ACTIFS		14 156 535	13 210 924

Passifs

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	70 735	14 707
Instruments dérivés de couverture	2	6 434	7 091
Dettes envers les établissements de crédit	13	448 594	585 067
Dettes envers la clientèle	14	9 486 569	8 725 691
Dettes représentées par un titre		3 207	16 004
Passifs d'impôts courants		33 024	44 658
Passifs d'impôts différés	18	41 473	47 846
Dettes de loyers	9	255 708	–
Comptes de régularisation et passifs divers	15	1 061 375	1 198 000
Provisions	16	64 944	76 876
TOTAL DETTES		11 472 063	10 715 940
Capitaux propres		2 684 472	2 494 984
Capitaux propres – part du Groupe		2 238 888	2 038 748
Capital		155 235	155 026
Primes liées au capital		1 143 961	1 142 338
Réserves consolidées		740 346	516 465
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(43 338)	(61 406)
Résultat net – part du Groupe		242 684	286 325
Participations ne donnant pas le contrôle	20	445 584	456 236
TOTAL DES PASSIFS		14 156 535	13 210 924

Le 1^{er} janvier 2019, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois. Le Groupe a utilisé l'approche rétrospective modifiée, le solde d'ouverture de l'année précédente n'a donc pas été ajusté.

Compte de résultat consolidé pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2019

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
+ Intérêts et produits assimilés	24	143 056	137 421
- Intérêts et charges assimilées	24	(74 637)	(59 464)
+ Commissions (produits)	25	1 752 479	1 858 092
- Commissions (charges)	25	(87 678)	(89 773)
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	135 436	129 434
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		254	(277)
+ Produits des autres activités		4 217	1 078
- Charges des autres activités		(1 102)	(678)
Produit net bancaire		1 872 025	1 975 833
- Charges de personnel	27	(1 064 744)	(1 097 827)
- Autres charges d'exploitation	27	(288 972)	(308 748)
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	28	(66 544)	(30 200)
Résultat brut d'exploitation		451 765	539 058
+/- Coût du risque	29	(5 930)	(4 297)
Résultat d'exploitation		445 835	534 761
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	259	339
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition		-	(637)
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	30	18 393	(3 865)
Résultat avant impôt		464 487	530 598
- Impôt sur les bénéfices	31	(68 024)	(76 793)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		396 463	453 805
Participations ne donnant pas le contrôle	20	153 779	167 480
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		242 684	286 325
Résultat net – part du Groupe par action en euros	35	3,38	3,88
Résultat net – part du Groupe des activités poursuivies par action en euros	35	3,38	3,88
Résultat net dilué – part du Groupe par action en euros	35	3,35	3,82
Résultat net dilué – part du Groupe des activités poursuivies par action en euros	35	3,35	3,82

État du résultat global pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2019

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé	396 463	453 805
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Écarts de conversion	48 613	3 597
Écart de conversion transféré en résultat lors de la cession d'une filiale	(8 209)	-
Réévaluation recyclable des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32	(60)
(Gains)/pertes sur les couvertures d'investissements nets	(8 320)	(532)
(Gains)/pertes sur les variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	350	-
(Gains)/pertes liés à la couverture de flux de trésorerie transférés au compte de résultat	327	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	386	38
Autres ajustements	(27)	-
Impôts	2 521	186
Total des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	35 673	3 229
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	(20 432)	9 988
Gains/(pertes) de réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-	(6 262)
Impôts	5 445	4 800
Total des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(14 987)	8 526
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	20 686	11 755
RÉSULTAT GLOBAL	417 149	465 560
<i>dont part du Groupe</i>	<i>250 173</i>	<i>295 272</i>
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>166 976</i>	<i>170 288</i>

Tableau de variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2019

En milliers d'euros	Capital et réserves liées ⁽¹⁾	Réserves consolidées ⁽³⁾	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)			Capitaux propres – part du Groupe	Capitaux propres – part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
			Réserves de conversion	Réserves de couverture de flux de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2018	1 295 521	650 259	(59 337)	-	20 433	1 906 876	540 118	2 446 994
Impact de l'élimination des titres autodétenus	-	(127 442)	-	-	-	(127 442)	-	(127 442)
Dividendes	-	(52 257)	-	-	-	(52 257)	(157 403)	(209 660)
Émission d'actions	1 843	-	-	-	-	1 843	406	2 249
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	4 010	-	-	-	4 010	-	4 010
Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	(17 661)	(17 661)
Effet des changements de pourcentage d'intérêt sans changement sur le contrôle	1	10 294	(2 180)	-	2 271	10 386	(79 827)	(69 441)
Recyclage de la plus-value réalisée de R&CoHAG sur EdRS de la réserve de réévaluation en report à nouveau	-	25 492	-	-	(25 492)	-	-	-
Autres mouvements	(1)	94	(71)	-	31	53	316	369
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	1 843	(139 809)	(2 251)	-	(23 190)	(163 407)	(254 169)	(417 576)
Résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	-	286 325	-	-	-	286 325	167 480	453 805
Variations de valeur affectant les capitaux propres	-	-	-	-	2 885	2 885	-	2 885
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	-	5 581	-	-	-	5 581	-	5 581
(Gains)/pertes sur les couvertures d'investissements nets à l'étranger	-	-	(346)	-	-	(346)	-	(346)
Écarts de conversion et autres variations	-	434	460	-	(60)	834	2 807	3 641
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018	1 297 364	802 790	(61 474)	-	68	2 038 748	456 236	2 494 984
Impact de l'élimination des titres autodétenus	-	17 951	-	-	-	17 951	-	17 951
Dividendes ⁽²⁾	-	(57 662)	-	-	-	(57 662)	(144 990)	(202 652)
Émission d'actions	1 832	-	-	-	-	1 832	-	1 832
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	243	-	-	-	243	-	243
Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	(17 619)	(17 619)
Effet des changements de pourcentage d'intérêt sans changement sur le contrôle	-	4 461	(4 258)	-	(173)	30	(634)	(604)
Réévaluation des actions préférentielles de R&CoCL à la juste valeur avant remboursement (note 20)	-	(12 743)	-	-	-	(12 743)	12 743	-
Remboursement des actions préférentielles R&CoCL (note 20)	-	-	-	-	-	-	(27 129)	(27 129)
Autres mouvements	-	316	-	-	-	316	-	316
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	1 832	(47 434)	(4 258)	-	(173)	(50 033)	(177 629)	(227 662)
Résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	-	242 684	-	-	-	242 684	153 779	396 463
Variations de valeur affectant les capitaux propres	-	-	-	279	41	320	-	320
(Gains)/pertes transférés au compte de résultat	-	-	-	262	-	262	-	262
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	-	(14 987)	-	-	-	(14 987)	-	(14 987)
Écart de conversion transféré en résultat lors de la cession d'une filiale	-	-	(8 209)	-	-	(8 209)	-	(8 209)
(Gains)/pertes sur les couvertures d'investissements nets à l'étranger	-	-	(5 663)	-	-	(5 663)	-	(5 663)
Écarts de conversion et autres variations	-	(23)	35 725	-	64	35 766	13 198	48 964
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	1 299 196	983 030	(43 879)	541	-	2 238 888	445 584	2 684 472

(1) Le capital et les réserves liées au 31 décembre sont composés du capital pour 155,2 millions d'euros et des primes liées au capital pour 1 144,0 millions d'euros. Conformément aux normes IFRS, la prime d'émission comprend les frais engagés lors de l'émission du capital social.

(2) Les dividendes comprennent 56,3 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires de R&Co et 1,3 million d'euros de dividendes versés à R&Co Gestion et Rothschild & Co Commandité SAS. Les dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle sont analysés en note 20.

(3) Les réserves consolidées sont composées des réserves pour 865,6 millions d'euros diminuées des titres autodétenus pour 125,3 millions d'euros et augmentées du résultat net de 242,7 millions d'euros – part du Groupe.

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2019

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôt (I)	464 487	530 598
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	36 414	30 200
Amortissement et dépréciation des droits d'utilisation et intérêts sur dettes de loyers	39 741	-
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	5 568	12 770
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence et dividendes des participations à long terme	(259)	(5 813)
(Gains)/pertes nets liés à la cession d'une filiale	(3 310)	797
(Gains)/pertes nets des activités d'investissement	(133 517)	(102 587)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements (II)	(55 363)	(64 633)
(Réalisation)/remboursement net des prêts et créances sur la clientèle	(274 974)	30 719
Flux de trésorerie (placés)/reçus liés aux opérations avec les établissements de crédit	(69 674)	(450 534)
Augmentation/(diminution) nette des dettes envers la clientèle	539 382	926 149
Flux nets de trésorerie générés par les instruments dérivés et par le portefeuille de transaction	38 756	(14 540)
Émission/(remboursement) de dettes représentées par un titre	(12 797)	(79 556)
(Achats)/ventes nets d'actifs financiers disponibles à la vente détenus à des fins de liquidité	(535 356)	(100 435)
Autres mouvements affectant des actifs et des passifs liés aux activités de trésorerie	(136 672)	185 360
Flux nets de trésorerie liés aux activités de trésorerie	(176 361)	466 444
(Augmentation)/diminution nette du fonds de roulement	(28 619)	(9 481)
Paiement des dettes de loyer	(37 702)	-
Impôts versés	(69 135)	(64 430)
Flux nets de trésorerie liés aux autres activités opérationnelles	(135 456)	(73 911)
(Augmentation)/diminution nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (III)	(586 791)	423 252
Total des flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles et de trésorerie (A) = (I) + (II) + (III)	(177 667)	889 217
Achat d'investissement	(194 343)	(133 201)
Achat de filiales et d'entreprises associées	(29 560)	(7 711)
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis dans les nouvelles filiales	3 341	7 797
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	(20 590)	(21 851)
Flux de trésorerie investis	(241 152)	(154 966)
Flux de trésorerie reçus d'investissements (ventes et dividendes)	152 828	263 495
Flux de trésorerie reçus de filiales, d'entreprises associées et des participations à long terme (ventes et dividendes)	5 884	6 178
Trésorerie et équivalents de trésorerie vendus lors de la cession de filiales	(7 154)	-
Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	46 872	320
Flux de trésorerie reçus	198 430	269 993
Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(42 722)	115 027
Dividendes versés aux actionnaires	(57 662)	(52 257)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (note 20)	(144 990)	(156 753)
Remboursement d'actions préférentielles	(27 129)	-
Flux d'intérêts versés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	(17 619)	(17 661)
(Acquisition)/vente de titres autodétenus et d'intérêts minoritaires	11 673	(81 029)
Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(235 727)	(307 700)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)	180 269	40 221
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C) + (D)	(275 847)	736 765
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (note 22)	5 658 872	4 922 107
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (note 22)	5 383 025	5 658 872
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(275 847)	736 765

1. Faits marquants

1.1 Adoption de nouvelles normes comptables

Le Groupe a adopté la norme comptable IFRS 16 Contrats de location. Des informations plus détaillées sont fournies dans le paragraphe 2.3.

1.2 Cession des activités de fiducie

En octobre 2018, le Groupe a signé un accord pour la vente de ses activités mondiales de planification successorales et de services de fiducie. La transaction a été finalisée en février 2019. Cette cession s'inscrit dans le cadre de la décision stratégique de Rothschild & Co de se concentrer sur ses activités de banque privée et de gestion de patrimoine. Le produit net de cette cession participera au développement ultérieur de ses métiers stratégiques. Les revenus de cette activité étaient de 36 millions d'euros pour l'année 2018.

1.3 Acquisitions d'intérêts complémentaires dans des filiales et des entreprises associées

1.3.1 Arrowpoint

En octobre 2019, le Groupe a annoncé qu'il ferait l'acquisition de 100 % d'Arrowpoint Advisory Services Limited (précédemment dénommée Livingstone Guarantee Services Ltd) au Royaume-Uni, sous réserve de l'approbation de l'autorité des services financiers britanniques (FCA).

Arrowpoint est une entreprise prospère, établie de longue date, qui fournit des conseils en fusions-acquisitions, en dette et lors de situations spéciales auprès de petites et moyennes entreprises au Royaume-Uni. Cette acquisition est une opportunité de développer de façon significative une activité déjà prospère au Royaume-Uni, grâce à l'accès à l'expertise sectorielle et à l'envergure internationale de R&Co.

Les principales autorisations ont été obtenues le 10 décembre 2019. Arrowpoint a été consolidée dans les comptes du Groupe à compter de cette date.

1.3.2 Redburn (Europe) Ltd

En juillet 2019, le Groupe a décidé de nouer un partenariat stratégique avec Redburn en prenant une participation minoritaire dans son capital. Redburn est un des leaders de la recherche indépendante sur le marché actions en Europe. Le Groupe y voit l'opportunité de contribuer au développement d'une des meilleures sociétés indépendantes européennes de recherche et de services d'exécution. Toutes les étapes nécessaires à la finalisation de l'acquisition ont été terminées le 31 décembre 2019. À compter de cette date, Redburn est intégrée dans les comptes consolidés du Groupe comme une participation dans une entreprise associée.

2. Base de préparation des états financiers

2.1 Informations relatives à la Société

Les états financiers consolidés de l'exercice 2019 du Groupe Rothschild & Co SCA (« le Groupe ») sont présentés conformément au référentiel IFRS en vigueur à la date d'arrêté, tel qu'adopté au sein de l'Union européenne par le règlement CE N°1606/2002. Le format des états de synthèse utilisé est un format bancaire. Il est conforme à celui proposé par la recommandation N°2017-02 du 2 juin 2017 de l'Autorité des normes comptables (ANC). Ils couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par Rothschild & Co Gestion SAS, le Gérant de Rothschild & Co, le 3 mars 2020 et, à des fins de vérification et de contrôle, ont été présentés au Conseil de surveillance le 10 mars 2020.

Au 31 décembre 2019, la société mère du Groupe est Rothschild & Co, société en commandite par actions, dont le siège social est sis à l'adresse suivante : 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris (302 519 228 RCS Paris). La Société est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A).

2.2 Principes généraux

La présente annexe a été établie en tenant compte de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité et de la matérialité des informations fournies.

2.3 Adoption de nouvelles normes comptables lors de l'exercice clos le 31 décembre 2019 – IFRS 16

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 Contrats de location à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette norme remplace IAS 17 et établit les nouveaux principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information qui sont applicables aux contrats de location.

IFRS 16 introduit un nouveau modèle de comptabilisation des contrats de location dans le bilan des preneurs. Un preneur reconnaîtra ainsi un actif représentatif de son droit d'utiliser l'actif loué (*right-of-use asset*, ROU), et une dette représentative de son obligation de payer les loyers.

Conformément à IFRS 16, le Groupe a décidé de ne pas appliquer ce nouveau traitement aux contrats dont la durée totale est inférieure ou égale à douze mois, ni aux contrats de location de matériel informatique de faible valeur. Les paiements relatifs à ces contrats de location seront comptabilisés dans le compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Le traitement pour les bailleurs est similaire au précédent sous IAS 17, ils continueront de classer les contrats de location soit comme des contrats de location-financement, soit comme des contrats de location simple.

2.3.1 Actifs dont le Groupe est preneur

Le 1^{er} janvier 2019, le Groupe a comptabilisé de nouveaux actifs et passifs au titre de ses contrats de location simple. Ceux-ci concernent la location de bureaux ainsi que la location d'éléments mobiliers. En 2019, la présentation des charges résultant de ces contrats de location a évolué car le Groupe a reconnu à la fois une charge d'amortissement pour les droits d'utilisation et une charge d'intérêt résultant du taux d'actualisation sur les dettes locatives.

Auparavant, le Groupe comptabilisait des charges de loyers de manière linéaire sur la durée du contrat de location et ne comptabilisait des actifs et passifs uniquement s'il y avait un décalage entre les échéances des loyers effectifs et la date à laquelle la charge était comptabilisée.

Le Groupe comptabilisait auparavant les avantages incitatifs à la location tels que les franchises de loyers dans le poste « Charges à payer et produits constatés d'avance ». Ils sont désormais inclus dans les actifs au titre du droit d'utilisation. La valeur de ces avantages incitatifs à la location était de 27 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019.

En outre, le Groupe ne comptabilise plus de provisions distinctes pour le coût de remise en état des biens loués lors de leur restitution au bailleur. Cette provision est dorénavant incluse dans sa dette locative.

2.3.2 Impact financier d'IFRS 16

Lors de l'adoption d'IFRS 16, le Groupe a reconnu 240 millions d'euros de droits d'utilisation et 266 millions d'euros de dettes de loyers.

Les informations relatives à l'impact de l'adoption de la norme IFRS 16 pour le Groupe sont présentées ci-dessous. Le détail des méthodes comptables spécifiques à la norme IFRS 16, appliquées au cours de la période, est présenté dans le paragraphe 3.2.21.

Les paiements minimums de loyers au 31 décembre 2018 (note 9) s'élevaient à 295 millions d'euros. Les paiements minimums dépassent les dettes locatives comptabilisées pour la première fois sous IFRS 16, principalement du fait :

- de l'impact de l'actualisation sur les loyers futurs ; et
- des changements de la durée estimée du contrat de location, qui prend en compte l'exercice potentiel de périodes optionnelles.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les engagements de location-simple comptabilisés en hors bilan au 31 décembre 2018 et les dettes de loyers reconnues lors du passage à IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019.

Rapprochement entre les engagements de location-simple sous IAS 17 et les dettes de loyers sous IFRS 16

En milliers d'euros

Engagements de location-simple au 31 décembre 2018	295 426
Impact de l'actualisation	(29 946)
Engagements relatifs à des contrats qui ne sont pas capitalisés sous IFRS 16	(4 542)
Réévaluation visant à déterminer si les options de prolongation et de résiliation sont raisonnablement certaines	4 024
Autres effets	556
DETTES DE LOYERS AU 1^{ER} JANVIER 2019	265 518

2.3.3 Actifs dont le Groupe est bailleur

Aucun impact significatif dû à l'adoption d'IFRS 16 n'est attendu pour les contrats de location pour lesquels le Groupe est bailleur.

2.3.4 Transition

Le Groupe a appliqué IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 selon l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, le solde d'ouverture de l'année précédente n'est pas ajusté et les informations comparatives sont présentées selon les règles d'IAS 17.

Dans le cadre de l'approche rétrospective modifiée, le Groupe a appliqué la méthodologie suivante à ses contrats de location :

- évaluation de l'actif du droit d'utilisation comme s'il était nouveau à la date de transition (le 1^{er} janvier 2019) en utilisant le taux d'emprunt marginal à cette date ;
- pour des raisons pratiques, application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

2.4 Adoption de l'interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux éléments d'impôt sur le résultat

Le Groupe a adopté IFRIC 23 à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRIC 23 apporte des éclaircissements sur des traitements fiscaux impactant le résultat, qui restent toutefois sujets à validation par les administrations fiscales (pour lesquels ces dernières n'ont pas nécessairement encore connaissance). Au cours de l'exercice, ces nouvelles règles ont été examinées par les fiscalistes du Groupe dans le cadre des évaluations des dettes d'impôt actuelles et potentielles au niveau du Groupe. Aucune dette d'impôt supplémentaire n'a été comptabilisée lors de l'adoption de la nouvelle interprétation IFRIC.

2.5 Autres amendements aux normes comptables

L'IASB a publié d'autres amendements aux normes IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2019. Ces nouvelles dispositions n'ont pas d'impact significatif sur le Groupe.

2.6 Changements à venir

Les normes, interprétations et amendements comptables publiés mais non entrés en vigueur pour la clôture des comptes au 31 décembre 2019 n'ont pas été adoptés de manière anticipée par le Groupe. Le Groupe continue à évaluer l'impact des changements à venir sur ses activités.

2.6.1 Réforme des taux d'intérêt de référence

Le remplacement des indices de taux interbancaires dits IBOR (Taux interbancaire offert), y compris le LIBOR (Taux interbancaire offert à Londres), par des taux sans risque alternatifs devrait intervenir après 2021. Le Groupe évalue l'impact de ce changement sur ses produits, ses services et ses processus concomitamment avec l'évolution de l'accord au sein du secteur. L'objectif est de minimiser les perturbations en prenant des mesures d'atténuation appropriées. Compte tenu de nos activités, nous considérons que la réforme de l'IBOR n'engendrera pas de problématiques significatives.

2.7 Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe a décidé de changer de fournisseur pour ses infrastructures informatiques pour lui permettre d'accélérer la mise en œuvre de ses programmes opérationnels. Ce changement devrait se traduire en 2020 par une charge exceptionnelle d'environ 15 millions d'euros représentant les coûts liés à cette transition et cette transformation.

3. Règles et méthodes comptables

3.1 Méthodes de consolidation

3.1.1 Date d'arrêté des comptes des sociétés consolidées

Pour cette période, les états financiers du Groupe sont établis au 31 décembre 2019 et consolident les états financiers de la Société et de ses filiales. À chaque arrêté comptable, le Groupe tire les conclusions de ses expériences passées et de l'ensemble des facteurs pertinents au regard de son activité.

Rothschild & Co et la majorité de ses filiales sont consolidés sur la base d'un arrêté comptable annuel au 31 décembre 2019. Quelques filiales arrêtent leurs comptes à une date différente. Lorsqu'un événement ayant une incidence significative sur les comptes consolidés intervient entre la date d'arrêté des comptes de la filiale et le 31 décembre 2019, celui-ci est pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

3.1.2 Filiales

Les filiales sont les entités qui sont contrôlées par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité s'il est exposé ou s'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'influencer ces rendements par le pouvoir qu'il exerce sur l'entité.

Pour qualifier le contrôle, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte. Les filiales sont intégrées globalement à compter de la date où le Groupe en acquiert le contrôle et cessent d'être consolidées à compter de la date où le Groupe en perd le contrôle.

3.1.3 Entreprises associées et partenariats

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais non le contrôle, sur les décisions de politique opérationnelle et de gestion financière. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation supérieure à 20%, mais inférieure ou égale à 50% des droits de vote.

Les partenariats existent lorsque deux ou plusieurs parties, en vertu d'un accord contractuel, exercent un contrôle conjoint sur les actifs et les passifs de l'entreprise. En fonction des droits et des obligations, le partenariat sera soit une activité conjointe (les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs), soit une co-entreprise (les parties ont des droits sur l'actif net).

Les investissements du Groupe dans des entreprises associées font initialement l'objet d'une comptabilisation au coût. Ils sont ensuite augmentés ou diminués de la part du Groupe dans le résultat après acquisition ou par d'autres mouvements directement reflétés dans les capitaux propres de l'entreprise associée. L'écart d'acquisition positif généré lors de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans le coût de l'investissement (après déduction du cumul des pertes de valeur, le cas échéant).

3.1.4 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition prévue par la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise nouvellement acquise, les actifs identifiables acquis, les passifs repris ou éventuels de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions des normes IFRS. Les frais directement liés à une opération de regroupement sont comptabilisés dans le résultat de la période.

La contrepartie éventuelle est normalement intégrée dans le coût d'acquisition pour sa juste valeur à la date de prise de contrôle, même si le paiement présente un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie d'un passif et les révisions ultérieures sont enregistrées en résultat conformément à la norme IFRS 9. Cependant, certains contrats d'acquisition incluent des compléments de prix au profit du vendeur qui est un employé. Ces compléments de prix peuvent être annulés si l'employé quitte le Groupe volontairement. Dans ce cas précis, ceux-ci ne font plus partie du prix d'acquisition mais sont comptabilisés comme des charges de personnel post acquisition.

L'écart d'acquisition sur une entreprise associée ou sur une filiale représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs identifiables nets acquis. Les immobilisations incorporelles identifiables sont celles pouvant être cédées séparément ou résultant de droits légaux, que ces droits soient séparés ou non. Si la juste valeur excède le coût, la différence est comptabilisée immédiatement en résultat. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale des actifs et des passifs du regroupement, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est présenté pour son montant historique diminué des pertes de valeur cumulées. L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est soumis à un test de dépréciation chaque année, voire plus fréquemment si les circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être trop élevée. L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins de la mise en œuvre des tests de dépréciation. Si la valeur de chacune des unités génératrices de trésorerie est insuffisante pour justifier sa valeur comptable, alors l'écart d'acquisition fait l'objet d'une dépréciation. Les dotations aux dépréciations sur les écarts d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat et ne font pas l'objet de reprises.

Le résultat des filiales acquises au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition. À l'inverse, le résultat des filiales cédées est inclus jusqu'à la date de cession.

Les profits et les pertes résultant de la déconsolidation d'une entité comprennent la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à l'entité vendue.

3.1.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe évalue les participations ne donnant pas le contrôle :

- soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et donc sans comptabilisation d'un écart d'acquisition au titre des participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du goodwill partiel) ;
- soit à leur juste valeur à la date d'acquisition, avec pour conséquence la comptabilisation d'un écart d'acquisition à la fois pour la part du Groupe et pour les participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du goodwill complet).

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle participation dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur par résultat. En effet, la prise de contrôle s'analyse comptablement comme la cession des titres précédemment détenus et l'acquisition de la totalité des titres détenus.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part d'intérêt supplémentaire et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées. Pour ce faire, l'écart est réaffecté des participations ne donnant pas le contrôle vers les autres capitaux propres. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur, sa contrepartie transitant par le compte de résultat.

3.1.6 Contrats d'achat d'intérêts minoritaire

Dans le cas où des actionnaires minoritaires sont liés par des contrats pour vendre leur participation dans une filiale du Groupe, le Groupe applique la méthode de l'acquisition anticipée pour la comptabilisation des intérêts qu'il ne détenait pas auparavant. Le contrat est comptabilisé comme si les actionnaires minoritaires avaient vendu leurs actions au Groupe, même si légalement ce sont toujours des participations ne donnant pas le contrôle. Ce principe est retenu indépendamment de la détermination du prix d'exercice (fixe ou variable) et de la probabilité d'exercice du contrat. Lorsque la contrepartie différée est liée à une option de vente et non à un achat à terme, le Groupe comptabilise les variations de la valeur comptable de la dette dans les capitaux propres, y compris la charge de désactualisation.

3.2. Principes comptables et méthode d'évaluation

3.2.1 Jugements et estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes IFRS intègre des estimations comptables et fait également appel au jugement de la direction dans l'application des règles comptables. Les principes clés nécessitant un degré élevé de jugement ou de complexité, ou ceux dans lesquels les hypothèses ont un impact significatif dans les comptes sont les suivants :

VALORISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre acteurs de marché. La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque celui-ci est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Une description des méthodes d'évaluation utilisées, une analyse des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par niveau de hiérarchie, et la sensibilité de la juste valeur pour les instruments dont la valorisation n'est pas basée sur des données de marché observables, sont présentées dans la section 4.5 des états financiers.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Le Groupe a fait preuve de jugement lors de la comptabilisation des pertes de crédit attendues (ECL) pour les actifs financiers au coût amorti. Cela s'applique en particulier à l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit (SICR), ainsi qu'aux modèles et hypothèses utilisés pour mesurer les ECL. La direction détermine le montant de la provision en utilisant une série de facteurs comme la valeur réalisable des sûretés, la probabilité de recouvrement lors d'une faillite ou d'une liquidation, la viabilité du modèle économique des clients ainsi que leur capacité à se financer pendant leurs difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour rembourser leurs dettes.

La précision des dépréciations dépend de celle des estimations faites par le Groupe sur les flux de trésorerie futurs pour les dépréciations des actifs financiers douteux (en défaut – Étape 3), et de la juste valeur des sûretés et des hypothèses et paramètres adoptés dans le modèle pour déterminer les dépréciations des actifs financiers classés en Étapes 1 et 2. Bien que cela nécessite de l'interprétation, le Groupe considère que ces dépréciations sont raisonnables et justifiées.

Une description de la méthodologie utilisée pour les principaux instruments classés au coût amorti figure au paragraphe 4.2.2.1 des états financiers.

RETRAITES

Le montant des obligations relatives aux régimes et engagements de retraite est calculé chaque année par des actuaires indépendants sur la base de la méthode des unités de crédit projetées dont les principales hypothèses sont présentées dans la note 21. Les hypothèses impactant significativement l'évaluation des passifs comptabilisés au titre des retraites, ainsi que leur sensibilité sont également présentées dans la note 21.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. Des informations plus détaillées sont disponibles dans la note 18.

ÉCARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE INDÉFINIE

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont réalisés à chaque clôture pour déterminer s'ils doivent être dépréciés. Ces tests comprennent des hypothèses prises par la direction sur les flux de trésorerie futurs ainsi que de l'interprétation pour la détermination des taux d'actualisation appropriés. Dans le cadre des tests de dépréciation, la direction réalise des tests de sensibilités sur ces hypothèses. Des informations plus détaillées sur ces tests sont présentés dans les notes 11 et 12.

PROVISIONS

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. En se basant sur les informations disponibles et, le cas échéant, sur les conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Groupe gère certaines entités structurées sous la forme de fonds dans lesquels il investit également ses fonds propres. Dans ce cas, un choix doit être fait quant à la consolidation ou non de ces fonds. Ce choix est expliqué dans la note 19.

3.2.2 Opérations de change

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et de présentation des comptes du Groupe. Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des filiales et entreprises associées du Groupe sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie générés par les entités étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change de clôture du mois auxquels ils se rapportent, taux représentatif de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transaction. Leur bilan est converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change provenant de la conversion de l'investissement net dans les entités étrangères sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de la décomptabilisation d'une entité étrangère, les écarts de conversion y afférents sont enregistrés dans le compte de résultat comme un composant de la plus ou moins-value de cession.

Les écarts de conversion sur actifs financiers évalués à la FVTPL sont présentés dans le compte de résultat comme un élément des gains ou des pertes nets. En l'absence de relation de couverture, les écarts de conversion sur actifs financiers classés à la FVOCI sont enregistrés dans le poste « Réserves de titres à la FVOCI » dans les capitaux propres.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme faisant partie des actifs et des passifs de l'entité acquise et convertis au cours de clôture.

Le tableau ci-dessous présente pour chaque trimestre clos les principaux taux de change utilisés pour préparer les comptes consolidés.

	2019			2018		
	GBP	CHF	USD	GBP	CHF	USD
1 ^{er} janvier	0,8938	1,1288	1,1439	0,8877	1,1702	1,2008
31 mars	0,8617	1,1175	1,1225	0,8783	1,1748	1,2318
30 juin	0,8955	1,1107	1,1382	0,8843	1,1593	1,1670
30 septembre	0,8847	1,0871	1,0902	0,8909	1,1344	1,1621
31 décembre	0,8522	1,0860	1,1214	0,8938	1,1288	1,1439

3.2.3 Actifs et passifs financiers – classement et évaluation

COMPTABILISATION INITIALE

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la FVOCI ou à la FVTPL.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles. Selon les normes IFRS, les achats et ventes normalisés peuvent être comptabilisés soit à la date de transaction, soit à la date de règlement. Un achat normalisé est un achat d'actif financier dans le cadre d'un contrat dont les termes exigent la livraison de l'actif dans un délai déterminé (par exemple, J+2).

Le Groupe comptabilise les achats et les ventes de titres à la date de transaction. La comptabilisation à la date de transaction signifie que l'achat ou la vente est reconnu à la date où le Groupe s'engage à acheter ou vendre le titre. Le Groupe comptabilise les contrats de change au comptant à la date de règlement. La comptabilisation en date de règlement signifie que l'achat ou la vente n'est reconnu qu'au moment de la livraison.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la FVTPL :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à une date précise, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La valeur comptable de ces actifs est ajustée par les dépréciations pour pertes de crédit attendues qui sont, elles, évaluées comme décrit dans le paragraphe 3.2.4 Actifs financiers – dépréciation. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans le poste « Intérêts et produits assimilés » et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (FVOCI)

Un titre de dette est évalué à la FVOCI s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la FVTPL :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les variations de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI), à l'exception des gains ou pertes de valeur, des produits d'intérêts et des profits et pertes de change sur le coût amorti de l'instrument. En effet, ceux-ci sont comptabilisés en résultat. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement en OCI est reclassé des capitaux propres en résultat au niveau du « Produit net bancaire ». Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les « Produits d'intérêts » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les variations futures de la juste valeur en OCI. Ce choix est réalisé instrument par instrument. Tout gain ou perte cumulé comptabilisé en OCI au titre des instruments désignés à la FVOCI n'est pas comptabilisé en résultat lors de la décomptabilisation de ceux-ci.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (FVTPL)

Les actifs financiers qui répondent aux critères de classement au coût amorti ou à la FVOCI, mais qui sont gérés et dont la performance est évaluée, sur la base de leur juste valeur, sont évalués à la FVTPL de manière optionnelle.

Les actifs financiers ne répondant pas aux critères de classement au coût amorti ou à la FVOCI sont évalués à la FVTPL de manière obligatoire.

Ces actifs financiers sont comptabilisés puis évalués à la juste valeur, avec des coûts de transaction immédiatement enregistrés dans le compte de résultat. Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur ou de la décomptabilisation, ainsi que les intérêts et les dividendes des actifs financiers évalués à la FVTPL, sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur les actifs financiers à la FVTPL ».

ÉVALUATION DU MODÈLE DE GESTION

Le Groupe apprécie l'objectif d'un modèle de gestion au niveau du portefeuille dans lequel un actif est détenu. Ce qui permet de refléter au mieux la gestion de l'activité et l'information fournie à la direction. L'information prise en compte comprend :

- les politiques et les objectifs définis pour le portefeuille et son fonctionnement en pratique. En particulier, si la stratégie de la direction se concentre sur la perception de revenus d'intérêts, le maintien d'un profil d'intérêt spécifique, et l'adéquation de la durée des actifs financiers à la durée des passifs qui financent ces actifs ou la réalisation de flux de trésorerie par la vente des actifs ;
- la manière dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la direction du Groupe ;
- les risques qui influent sur le rendement du modèle de gestion et la façon dont ces risques sont gérés ;
- la manière dont les gestionnaires de l'activité sont rémunérés ; par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus ; et
- la fréquence, le volume et le calendrier des ventes au cours des périodes antérieures, la raison de ces ventes et les prévisions quant aux ventes futures. Toutefois, l'information sur le volume de ventes n'est pas considérée indépendamment, mais dans le cadre d'une évaluation globale de l'atteinte de l'objectif du Groupe pour la gestion des actifs financiers et pour la génération des flux de trésorerie.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur sont évalués à la FVTPL.

ÉVALUER SI LES FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS SONT UNIQUEMENT DES PAIEMENTS DE PRINCIPAL ET D'INTÉRÊTS (SPPI)

Dans le cadre de cette évaluation, le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les « intérêts » sont définis dans un contrat de prêt de base comme la contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au montant du principal restant dû pendant une période donnée et aux autres risques et frais, ainsi qu'à la marge.

Pour apprécier si les flux de trésorerie contractuels remplissent le test SPPI, le Groupe prend en compte les conditions contractuelles de l'instrument. Il s'agit notamment d'évaluer si l'actif financier contient une clause contractuelle qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne satisfasse pas à cette condition. En procédant à l'évaluation, le Groupe prend en compte :

- les éventualités qui modifieraient les montants et l'échéancier des flux de trésorerie ;
- les modalités de remboursement anticipé et de prolongation ;
- les effets de levier ;
- les conditions qui limitent le droit du Groupe aux flux de trésorerie provenant d'actifs spécifiés (par exemple, dans le cas d'un actif financier garanti uniquement par une sûreté réelle) ; et
- les caractéristiques qui modifient la valeur temps de l'argent (par exemple, la révision périodique des taux d'intérêt).

Une indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable et donc conforme aux critères SPPI lorsque son montant est calculé en pourcentage de l'encours du prêt et est plafonné par la réglementation (en France, par exemple, l'indemnité pour le remboursement anticipé de prêts hypothécaires par des particuliers est légalement plafonnée à un montant égal à six mois d'intérêts ou 3% du principal).

RECLASSEMENT

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf lorsque le Groupe modifie son modèle économique pour la gestion de ceux-ci.

DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des instruments dérivés, qui sont classés à la juste valeur par résultat dès leur comptabilisation initiale (sauf ceux désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie).

3.2.4 Actifs financiers – dépréciation

CHAMPS D'APPLICATION

Le Groupe comptabilise des provisions pour ECL sur les instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à la FVTPL :

- les prêts et créances ainsi que les instruments de dettes ;
- les créances commerciales ;
- les garanties financières données ; et
- les engagements de prêts donnés.

Conformément à IFRS 9, aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les instruments de capitaux propres.

RISQUE DE CRÉDIT ET ÉTAPES DE PROVISIONNEMENT

IFRS 9 définit un modèle de dépréciation en trois étapes fondé sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Celui-ci est résumé ci-dessous :

- un instrument financier qui n'est pas déprécié lors de la comptabilisation initiale est classé en Étape 1.
- si une augmentation significative du risque de crédit (SICR) depuis la comptabilisation initiale est identifiée, l'instrument financier est transféré en Étape 2 mais n'est pas encore considéré comme douteux (en défaut). Une description de la manière dont le Groupe détermine quand une SICR s'est produite est donnée dans le paragraphe ci-dessous.
- lorsqu'un instrument financier est considéré comme douteux (en défaut), il est alors transféré en Étape 3.
- les instruments financiers classés en Étape 1 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir à horizon un an. Les instruments classés en Étape 2 et 3 sont, eux, dépréciés à hauteur de celles prévues par le Groupe à maturité. Les paramètres, hypothèses et techniques d'estimation utilisés pour mesurer l'ECL sont décrits ci-dessous.
- les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI), sont ceux acquis ou créés qui sont dépréciés lors de la comptabilisation initiale. Leur ECL est toujours calculée à maturité (Étape 3).

Pour les créances clients, le Groupe applique l'approche « simplifiée » consistant à évaluer les dépréciations à hauteur des ECL à maturité dès leur comptabilisation initiale et ce quelle que soit l'évolution du risque de crédit de la contrepartie.

Des détails supplémentaires sur la méthodologie utilisée pour déterminer les ECL sont fournis ci-dessous.

AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DU RISQUE DE CRÉDIT (SICR)

Pour déterminer si le risque de défaut d'un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, le Groupe considère comme informations raisonnables et justifiables, celles qui sont pertinentes et disponibles sans coût ou effort déraisonnable. Il s'agit d'informations et d'analyses quantitatives et qualitatives, fondées sur le processus de gestion du risque de crédit du Groupe. Le Groupe a décidé qu'une SICR est indiquée si le comité de crédit compétent décide que la notation d'un actif financier est de Catégorie 2 ou 3.

Les instruments financiers sont souvent considérés comme ayant connu une augmentation significative du risque de crédit si l'emprunteur est en souffrance depuis plus de 30 jours sur ses paiements contractuels. En ce qui concerne les produits d'honoraires perçus par l'activité de Conseil financier, le Groupe a réfuté cette présomption et considère qu'une augmentation significative n'est constatée qu'après 90 jours de retard. Cette réfutation est basée sur l'examen de l'historique des paiements et est conforme au processus de provisionnement interne (des détails supplémentaires sont disponibles dans le paragraphe 4.2.2.1.).

Le Groupe n'a pas utilisé l'exemption pour risque de crédit faible au cours de la période.

DÉFINITION DU DÉFAUT

À chaque date de clôture, le Groupe évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les titres de dettes comptabilisés à la FVOCI sont douteux (Étape 3). Lorsqu'un actif est considéré comme douteux, il est également considéré comme étant en défaut. Un actif financier est en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements, qui ont un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers, se sont produits.

Une indication objective de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers inclut les données observables suivantes :

- difficultés financières significatives de l'émetteur ;
- non-respect des obligations contractuelles, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- octroi à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à ses difficultés financières, d'une facilité que le prêteur n'envisagerait pas dans d'autres cas ;
- s'il devient probable que l'emprunteur fasse faillite ou subisse un autre type de restructuration financière.

Un prêt qui a été renégocié en raison d'une détérioration de la situation de l'emprunteur est généralement considéré comme douteux, sauf s'il est démontré que le risque de ne pas recevoir les flux de trésorerie contractuels a considérablement diminué et qu'il n'y a pas d'autres indicateurs de perte de valeur. De plus, un prêt à la clientèle en souffrance depuis 90 jours ou plus est considéré comme un prêt douteux.

Un actif financier est classé comme douteux (Étape 3) lorsqu'il a une notation de Catégorie 4 ou 5 (des détails supplémentaires sur la notation des crédits sont disponibles dans la section 4.2.1.).

ÉVALUATION DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES

Les ECL sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Elles sont mesurées de la manière suivante :

- actifs financiers non douteux (Étapes 1 et 2) à la date de clôture : la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à une entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir) ;
- actifs financiers douteux (Étape 3) à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés ;
- engagements de prêts non tirés : la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus au Groupe si l'engagement est tiré, et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir ; et
- contrats de garantie financière : les paiements estimés pour rembourser le détenteur de la garantie moins les montants que le Groupe s'attend à recouvrer.

L'ECL est le produit actualisé des facteurs suivants :

$ECL = \text{Probabilité de défaut (PD)} \times \text{Exposition au moment du défaut (EAD)} \times \text{Perte en cas de défaut (LGD)}$.

La PD représente la probabilité qu'un emprunteur manque à ses obligations financières (basée sur la définition de défaut dans nos principes comptables), soit au cours des douze prochains mois (12m PD), soit au cours de la durée de vie restante (PD à maturité) de l'obligation.

L'EAD est basée sur les montants que le Groupe estime devoir recouvrer au moment de la défaillance, au cours des douze prochains mois (12m EAD) ou sur la durée de vie résiduelle (EAD à maturité). Le Groupe calcule l'EAD à partir de l'exposition actuelle sur la contrepartie.

La LGD est la perte probable, en cas de défaut, exprimée en pourcentage. Le Groupe estime les paramètres LGD en fonction des taux de recouvrement historiques sur les contreparties défaillantes. Les modèles LGD tiennent compte de la structure, de la garantie et du coût de recouvrement de toute garantie fournie pour garantir l'actif financier. Pour les prêts garantis par des biens immobiliers, les ratios LTV sont un paramètre clé dans la détermination des LGD.

Ces paramètres sont généralement issus de modèles développés en interne et d'autres données historiques.

PRÉSENTATION DES DÉPRÉCIATIONS POUR ECL AU BILAN

Les dépréciations pour ECL sont présentées dans le bilan comme suit :

- actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur brute comptable des actifs ;
- engagements de prêts et les contrats de garantie financière : à titre de provision ; et
- titres de dette évalués à la FVOCI : aucune dépréciation pour ECL n'est comptabilisée au bilan car la valeur comptable de ces actifs est leur juste valeur. Toutefois, la dépréciation pour ECL est présentée et comptabilisée dans la réserve de juste valeur.

PASSAGE EN PERTE

Le Groupe passe en perte des actifs financiers (partiellement ou totalement) lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Ce cas se présente généralement lorsque le Groupe détermine que le débiteur ne dispose pas d'actifs ou de sources de revenus susceptibles de générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants faisant l'objet du passage en perte.

3.2.5 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont négociés dans le cadre de portefeuilles de transaction ou à des fins de gestion des risques. Les instruments dérivés utilisés à des fins de gestion des risques sont reconnus comme des instruments de couverture lorsqu'ils sont qualifiés comme tels au regard de la norme IAS 39. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 9, le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions d'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur avec, par la suite, une comptabilisation au compte de résultat des variations de leur juste valeur. S'il existe une relation de couverture désignée entre un instrument de couverture et un élément couvert, la comptabilisation du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture et sur l'instrument couvert doit suivre les modalités définies par la norme IAS 39 en fonction de la relation de couverture.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le Groupe peut appliquer la comptabilité de couverture lorsque des opérations répondent aux critères définis par IAS 39. À l'initiation de la couverture, le Groupe évalue si les dérivés de couverture répondent aux critères d'efficacité d'IAS 39 en comparant les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des instruments avec ceux des éléments couverts. Ensuite, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Il enregistre également ses objectifs de gestion des risques, sa stratégie pour entreprendre l'opération de couverture et les méthodes adoptées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture.

Après la mise en place de la couverture, l'efficacité est testée en permanence. La comptabilité de couverture cesse lorsqu'il est démontré qu'un dérivé n'est plus efficace, ou lorsque le dérivé ou l'élément couvert est décomptabilisé, ou lorsque la transaction prévue n'est plus attendue.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au compte de résultat, tout comme les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la différence entre la valeur comptabilisée de l'élément couvert à la fin de la relation de couverture et la valeur à laquelle elle aurait été comptabilisée si la couverture n'avait jamais existé est amortie sur la période restante jusqu'à l'échéance de l'élément couvert. L'élément couvert est alors comptabilisé en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif.

COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS À L'ÉTRANGER

Les couvertures des investissements nets à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Tout gain ou perte sur l'instrument de couverture relatif à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les capitaux propres ; le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Les gains et pertes cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devises.

3.2.6 Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise un actif financier du bilan :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- lorsqu'il transfère l'actif financier, y compris la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ; ou
- lorsqu'il transfère l'actif financier, en ne conservant ni ne transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif, mais en ne conservant plus le contrôle de l'actif concerné.

Dans le cas d'opérations de vente suivies d'un rachat immédiat et dans lesquelles le Groupe considère qu'il conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, il ne décomptabilise pas l'actif.

3.2.7 Opérations de titrisation

Le Groupe peut conclure des accords de financement auprès de prêteurs en vue de financer des actifs financiers spécifiques.

En général, les actifs liés résultant de ces transactions sont présentés dans le bilan du Groupe à l'origine. Cependant, lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages associés aux actifs ont été transférés à un tiers, les actifs et les passifs sont partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Les participations dans des actifs financiers titrisés peuvent prendre la forme de dettes seniors ou subordonnées, ou encore prendre la forme d'autres participations résiduelles. Le Groupe a déterminé si les tranches détenues remplissent ou non les critères SPPI. Un point essentiel à considérer est l'existence de tranches présentant un risque de crédit inférieur à celui du portefeuille d'actifs sous-jacents. Celles-ci (généralement les tranches seniors) peuvent alors être classées au coût amorti. Dans le cas contraire (généralement les tranches juniors), les tranches doivent être classées à la juste valeur par résultat.

3.2.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les droits de propriété intellectuelle et les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises tels que des marques, des contrats ou mandats de gestion et les relations clients. Ils sont comptabilisés au coût historique diminué des amortissements, et le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Pour les immobilisations avec une durée d'utilité définie, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité de l'actif, qui est déterminée au cas par cas en fonction de l'actif ou du contrat. Les contrats ou mandats de gestion sont amortis conformément aux revenus tirés de ceux-ci. Les autres immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon la méthode linéaire. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont réexaminées à chaque arrêté afin de déterminer s'il existe des indications objectives de perte de valeur. Si de telles indications existent, un test de dépréciation est effectué.

Les marques acquises sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéfinie et ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

3.2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique, ou au coût présumé, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement imputables à l'acquisition de l'actif. Le coût présumé fait référence à la situation dans laquelle, lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a décidé, comme l'autorise IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière, de considérer la juste valeur d'un élément d'immobilisation corporelle comme étant son coût présumé.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité résiduelle, qui s'établit de manière générale comme suit :

Matériel informatique	2–10 ans
Matériel de transport	3–5 ans
Mobilier et agencements	3–10 ans
Aménagements de locaux loués	4–24 ans
Immeubles	10–60 ans

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont examinées et éventuellement ajustées à chaque date de clôture.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées en comparant le prix de cession à la valeur comptable. Elles sont comptabilisées au compte de résultat, en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

3.2.10 Dépréciation des immobilisations corporelles

À chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances l'imposent, les immobilisations corporelles sont examinées afin d'établir s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont avérées, ces actifs sont soumis à un test de dépréciation. Si les actifs sont dépréciés, leur valeur comptable est diminuée du montant de la dépréciation et celle-ci est comptabilisée au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle intervient. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur une immobilisation corporelle peut faire l'objet d'une reprise lorsqu'un changement de circonstances entraîne une variation de l'estimation du montant récupérable pour cette immobilisation corporelle. La valeur comptable des immobilisations corporelles n'est augmentée que jusqu'à concurrence du montant qu'elle aurait atteint si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée.

3.2.11 Provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise des provisions seulement lorsqu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé. En complément, il faut qu'il soit probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler l'obligation, et que celle-ci puisse être estimée de manière fiable.

Les passifs éventuels sont soit des obligations éventuelles résultant d'événements passés dont l'existence sera confirmée par un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Groupe, soit des obligations présentes qui ne sont pas comptabilisées parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou parce que le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable. Les passifs éventuels significatifs sont présentés en annexe, sauf si la probabilité d'un transfert d'avantages économiques est faible.

3.2.12 Retraites

Le Groupe a mis en place plusieurs régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, financés ou non, soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, la cotisation est comptabilisée au compte de résultat de la période où elle est acquittée.

Les gains et pertes de réévaluation issus des régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés en dehors du compte de résultat et sont présentés dans l'état du résultat global.

Le montant des obligations relatives aux régimes et engagements de retraite enregistré au bilan correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Une évaluation indépendante est réalisée chaque année par des actuaires sur la base de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle des obligations est déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés en retenant des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de rating élevé libellées dans les devises dans lesquelles les avantages seront payés et ayant une durée restant à courir proche de la maturité du passif comptabilisé au titre des retraites.

3.2.13 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le Groupe perçoit des produits d'honoraires et de commissions sur une gamme de services qu'il fournit à ses clients. Selon IFRS 15, le produit est comptabilisé lorsqu'un client obtient le contrôle du service. Les produits d'honoraires et de commissions générés par le Groupe peuvent être classés dans les deux grandes catégories ci-dessous, en fonction du moment où le service en question est rendu.

SERVICES FOURNIS À UN MOMENT PRÉCIS

Il s'agit d'honoraires et de commissions issus de services pour lesquels des produits ne sont acquis que lorsque le service a été rendu, c'est-à-dire lorsqu'une obligation de performance a été remplie. Il peut s'agir, par exemple, d'un paiement pour des services de conseil qui sera effectué uniquement après l'exécution réussie d'un mandat. Les honoraires et les commissions sont comptabilisés lorsqu'il est hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement significatif à la baisse de ceux-ci à l'avenir.

SERVICES FOURNIS AU FUR ET À MESURE

Il s'agit d'honoraires et de commissions issus de services fournis sur une certaine période de temps. Les commissions de gestion d'actifs liés aux fonds de placement ainsi que les commissions provenant de la gestion du patrimoine, de la planification financière et des services de garde qui sont fournis de façon continue sur une longue période de temps sont des exemples pour l'activité de Banque privée et gestion d'actifs. Dans le cas du Conseil financier, ces services comprennent les services-conseils payés en avance ou sur la base d'honoraires. Les produits sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis, une fois que l'un des événements suivants se produit :

- i) le client utilise les prestations fournies par le Groupe et une autre entité n'aurait pas à refaire dans une large mesure le travail que le Groupe a effectué jusqu'à la date considérée ; ou
- ii) le Groupe dispose d'un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Les produits d'honoraires et les commissions sont basés sur une contrepartie spécifiée dans un contrat juridiquement exécutoire. Le produit comptabilisé pour chaque service mandaté représente un prix de marché et la contrepartie reçue est attribuée aux obligations de performance identifiables séparément dans un contrat.

Les produits d'honoraires et les commissions qui font partie intégrante d'un prêt, ainsi que les commissions d'engagement sur les prêts susceptibles d'être tirés, sont différés (avec les coûts directs afférents) et comptabilisés sur la durée du prêt en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif.

Des coûts peuvent parfois être imputés au client dans le cadre d'un mandat. Lorsqu'ils sont recouvrables, ils sont comptabilisés en tant que créance plutôt qu'en tant que produit des activités ordinaires.

3.2.14 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts représentent l'ensemble des intérêts découlant d'activités bancaires, y compris les activités d'octroi de prêts et de collecte de dépôts ainsi que les intérêts relatifs aux opérations de couverture et les intérêts sur dettes représentées par un titre. Les intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui sont reconnus à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un intérêt négatif résulte d'actifs financiers, le produit d'intérêt négatif est présenté au sein des charges d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux d'actualisation qui permet de faire coïncider les flux de trésorerie futurs estimés d'un instrument financier à sa valeur nette comptable. Il sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à rattacher les intérêts à la période concernée (généralement la durée de vie attendue de l'instrument). Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple les options de remboursement anticipé) mais ne tient pas compte des pertes sur crédit futures. Le calcul inclut l'intégralité des primes ou décotes payées ainsi que toutes les commissions et les coûts de transaction qui font partie intégrante du prêt.

3.2.15 Carried interest

Le Groupe peut percevoir du *carried interest* en lien avec certains fonds de capital-investissement et de dette privée qu'il gère. La créance est comptabilisée si les conditions de performance associées sont atteintes, dans l'hypothèse où les actifs résiduels du fonds seraient vendus à leur juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est déterminée en utilisant la méthode d'évaluation appliquée par le Groupe dans son rôle de gestionnaire des fonds et est évaluée à la date de clôture. Une créance est comptabilisée à hauteur de la part du Groupe dans les résultats dépassant les conditions de performance, en tenant compte des liquidités déjà payées aux investisseurs du fonds et de la juste valeur des actifs résiduels.

Certains employés peuvent également détenir des titres de capital qui leur donnent le droit de percevoir du *carried interest* sur les investissements gérés par le Groupe. Lorsque les titres détenus par les employés se trouvent dans un véhicule d'investissement non consolidé, les intérêts dus à ces derniers se traduisent par une réduction du rendement alloué au Groupe. Lorsque les titres détenus par les employés se trouvent dans un véhicule d'investissement qui est consolidé, les intérêts dus aux employés sont considérés comme des participations ne donnant pas le contrôle. L'évaluation des intérêts détenus par les employés est calculée à la date de clôture en utilisant la même méthode que celle décrite ci-dessus pour les intérêts du Groupe.

3.2.16 Régimes d'intéressement à long terme

PLANS D'AVANTAGES À LONG TERME

Le Groupe a mis en place des dispositions d'avantages à long terme au bénéfice des salariés. Le coût de ces régimes est comptabilisé au compte de résultat au cours de l'exercice de survenance des services qui ont donné lieu à la constatation d'une obligation. Lorsqu'il est prévu que le paiement de la part de profit soit reporté à l'issue d'une période d'acquisition de droits, le montant différé est comptabilisé dans le compte de résultat sur la période allant jusqu'à la date d'acquisition.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe a émis des options sur actions qui sont traitées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. Elles sont évaluées à la date où elles sont attribuées aux salariés et sont comptabilisées en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. La juste valeur est calculée sur la base de la valeur d'ensemble du plan à la date d'attribution. En l'absence de marché pour les options sur actions, des modèles sont utilisés pour évaluer les paiements fondés sur des actions. Les seules hypothèses susceptibles d'être révisées après l'estimation initiale et de donner lieu à une réévaluation de la charge sont celles qui ont trait à la probabilité de voir les salariés quitter le Groupe.

Le Groupe rémunère également certains salariés avec deux types d'instruments dont le paiement est fondé sur des actions. D'une part avec des instruments non numéraires sous la forme d'actions R&Co (considérés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres). D'autre part avec des instruments qui sont réglés en trésorerie et qui sont liés au cours de l'action R&Co (considérés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie). Les paiements réglés en instruments de capitaux propres sont évalués à la date à laquelle ils sont attribués aux salariés et sont comptabilisés en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits. Les paiements réglés en trésorerie sont évalués à la date de leur octroi, mais la dette est ensuite réévaluée dans le compte de résultat jusqu'au moment du règlement.

3.2.17 Fiscalité

L'impôt sur les bénéficiaires et les impôts différés sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable, pour les différences temporelles résultant des écarts entre les bases taxables des actifs et passifs et leur valeur comptable. L'impôt différé est déterminé sur la base des taux d'impôt et des lois dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. Des passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles taxables se rapportant à des participations dans des filiales et entreprises associées sont comptabilisés, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que cette différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir raisonnable.

3.2.18 Dividendes

Les dividendes versés sur actions ordinaires sont comptabilisés en capitaux propres au cours de l'exercice pendant lequel ils sont approuvés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale ou, dans le cas d'acomptes sur dividendes, lorsque ceux-ci sont payés par la Société après décisions du Gérant, Rothschild & Co Gestion.

3.2.19 Classification des dettes et capitaux propres

En vertu des normes IFRS, le facteur déterminant permettant de différencier un instrument de dettes d'un instrument de capitaux propres est l'existence, pour le Groupe, d'une obligation contractuelle d'apporter de la trésorerie (ou un autre actif financier) à une autre entité. Si ce type d'obligation contractuelle n'existe pas, le Groupe classera l'instrument financier en capitaux propres ; sinon il l'enregistrera au passif et le comptabilisera au coût amorti. Les caractéristiques contractuelles des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe permettent de renoncer au versement d'intérêts de manière discrétionnaire sauf si des dividendes ont été payés au cours des six derniers mois. Par conséquent, ces instruments sont considérés comme des capitaux propres. Si les titres sont émis par la Société, ils sont comptabilisés dans le « Capital et réserves associées ». S'ils sont émis par des filiales du Groupe et détenus par des parties externes au Groupe, ces titres sont comptabilisés en tant que « Participations ne donnant pas le contrôle ».

3.2.20 Activités fiduciaires

Le Groupe intervient au titre de dépositaire et à d'autres titres fiduciaires, entraînant la détention ou le placement d'actifs au nom de clients. Ces actifs sont exclus des états financiers du Groupe, puisqu'il ne s'agit pas d'actifs du Groupe.

3.2.21 IFRS 16 Contrats de location (depuis le 1^{er} janvier 2019)

Comptabilisation des contrats de location pour le preneur

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat constitue un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Cette politique s'applique aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} janvier 2019. La méthode transitoire retenue pour l'application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 est présentée dans le paragraphe 2.3.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu. Des options de prolongation et de résiliation existent pour un certain nombre de contrats de location, en particulier ceux relatifs à la location de bureaux. Pour déterminer la durée du contrat de location, les options de prolongation et de résiliation sont prises en compte dans l'évaluation si et seulement si le Groupe est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. Dans la pratique, il est rare que le Groupe considère qu'il est raisonnablement certain d'exercer une option dans les dix prochaines années.

Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de la dette de loyers comprennent les éléments suivants :

- des loyers fixes ;
- des loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, déterminés initialement selon l'indice ou le taux à la date de prise d'effet du contrat ; et
- les coûts que le Groupe est raisonnablement certain de payer au titre des options de renouvellement ou de résiliation du contrat de location.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque la dette de loyers est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Contrats de location à court terme et de biens de faible valeur

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les droits d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, ou pour les contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur, comme la plupart des équipements informatiques. Le Groupe comptabilise linéairement les loyers associés à ces contrats de location en tant que charges sur la durée du contrat de location.

Comptabilisation des contrats de location pour le bailleur

Les bailleurs continuent de considérer les contrats de location comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Un contrat de location-financement est un contrat de location qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Un contrat de location simple est un contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Dans certaines juridictions, le Groupe est bailleur de contrats de location-financement. Lorsque le Groupe détient des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des loyers est comptabilisée comme une créance clients et l'actif initialement détenu est décomptabilisé. La différence entre la valeur brute et la valeur actualisée de la créance est comptabilisée en tant que produit financier non encore perçu. Les revenus locatifs sont comptabilisés en tant que produits financiers sur la durée du contrat de location selon la méthode de l'investissement net (avant impôt), qui traduit un taux de rentabilité périodique constant.

3.2.22 Contrats de location-financement et contrats de location simple (jusqu'au 31 décembre 2018)

Un contrat de location-financement est un contrat de location qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Un contrat de location simple est un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement.

LORSQUE LE GROUPE EST BAILLEUR

– CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Lorsque le Groupe détient des actifs soumis à un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements à recevoir au titre de la location est comptabilisée comme une créance. La différence entre la créance brute et la valeur actualisée de la créance est comptabilisée en tant que produit financier non acquis. Les revenus locatifs sont comptabilisés en produits financiers sur la durée du contrat de location selon la méthode de l'investissement net (avant impôt), qui traduit un taux de rentabilité périodique constant.

– CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les actifs acquis en vue de leur utilisation par des clients dans le cadre de contrats de location simple, y compris les coûts directs initiaux encourus par le bailleur lors de la négociation d'un contrat de location simple, sont incorporés à l'actif dans la catégorie adéquate des immobilisations corporelles. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir la valeur de l'actif jusqu'à sa valeur résiduelle attendue sur une période similaire à celle adoptée pour d'autres actifs de ce type. Les produits de location simple et les coûts initiaux directs sont alors comptabilisés en « Produits des autres activités » de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

LORSQUE LE GROUPE EST PRENEUR

Le Groupe a conclu des contrats de location-simple. Le montant total des paiements effectués au titre de ces contrats est comptabilisé au compte de résultat en charges d'exploitation. Les engagements émanant de contrats de location-simple sont présentés séparément.

4. Gestion des risques financiers

4.1 Gouvernance

Les risques relatifs aux instruments financiers et la manière dont ils sont gérés par le Groupe sont décrits ci-dessous. Une description de la gouvernance du Groupe est fournie dans la section Gouvernance d'entreprise en page 79 du présent rapport.

4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de subir une perte financière si l'un des clients, ou contreparties de marché, du Groupe ne remplit pas ses obligations contractuelles envers le Groupe.

4.2.1 Classement des crédits

Le Groupe revoit les expositions au risque de crédit lié aux prêts et aux titres de dettes trimestriellement et les classe comme suit :

Catégorie	Définition	Rapprochement avec le modèle de dépréciation en trois étapes d'IFRS 9 (voir 3.2.4)
Catégorie 1	Expositions considérées comme saines.	Étape 1
Catégorie 2	Expositions pour lesquelles le paiement du principal et des intérêts n'est pas à ce jour remis en cause mais qui nécessitent une surveillance particulière en raison de la détérioration de la situation financière du débiteur. Par exemple: mauvaises performances commerciales, conditions de marché difficiles sur le secteur d'activité du client, menaces concurrentielles ou réglementaires, incidence éventuelle d'une variation du cours des devises ou d'un autre facteur. Les créances clients de l'activité GA en souffrance depuis plus de 90 jours sont incluses dans cette catégorie.	Étape 2
Catégorie 3	Expositions pour lesquelles une détérioration accrue de la situation financière du client est observée par rapport à la Catégorie 2. La situation du client nécessite une surveillance particulière de la part des chargés d'affaires bien que le risque de crédit ne soit pas considéré comme étant à provisionner.	Étape 2
Catégorie 4	Expositions pour lesquelles une dépréciation est comptabilisée sur une partie de la créance. Le recouvrement de tout ou partie de la créance est attendu.	Étape 3
Catégorie 5	Expositions pour lesquelles une dépréciation est comptabilisée sur la totalité de la créance. Aucun recouvrement n'est envisagé.	Étape 3

Chacune des entités du Groupe ventile son exposition au risque de contrepartie en utilisant ces catégories dans son *reporting* au Groupe.

La gestion du risque de crédit est expliquée dans le rapport sur le contrôle interne, les procédures de gestion des risques et méthodes comptables en page 71 du présent rapport.

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des sûretés reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

En millions d'euros	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Dépréciations	31/12/2019
Caisse et banques centrales	4 382,1	–	–	–	–	–	4 382,1
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	147,8	5,4	–	–	–	–	153,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 001,7	–	–	–	–	–	2 001,7
Prêts et créances sur la clientèle	3 163,9	38,4	35,8	67,6	16,3	(58,0)	3 264,0
Titres à revenu fixe au coût amorti	1 521,7	–	–	–	–	(0,8)	1 520,9
Autres actifs financiers	436,6	27,8	–	14,3	17,8	(27,8)	468,7
Sous-total actifs	11 653,8	71,6	35,8	81,9	34,1	(86,6)	11 790,6
Engagements et garanties	820,9	–	–	–	–	N/A	820,9
TOTAL	12 474,7	71,6	35,8	81,9	34,1	(86,6)	12 611,5

(1) Y compris les dérivés de couverture et hors investissements en actions.

Le risque de crédit sur les instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat n'est pas applicable. Les provisions sur les engagements et les garanties sont incluses dans « Provisions pour risques de contrepartie » (note 16).

En millions d'euros	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Dépréciations	31/12/2018
Caisse et banques centrales	4 692,1	–	–	–	–	–	4 692,1
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	86,9	5,0	–	–	–	–	91,9
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 043,1	–	–	–	–	–	2 043,1
Prêts et créances sur la clientèle	2 809,7	62,4	44,4	64,9	15,8	(67,9)	2 929,3
Titres à revenu fixe à la FVOCI	1,7	–	–	–	–	–	1,7
Titres à revenu fixe au coût amorti	1 037,4	–	–	–	–	(0,3)	1 037,1
Autres actifs financiers	420,5	10,2	–	6,6	17,3	(24,5)	430,1
Sous-total actifs	11 091,4	77,6	44,4	71,5	33,1	(92,7)	11 225,3
Engagements et garanties	524,2	–	–	–	–	N/A	524,2
TOTAL	11 615,6	77,6	44,4	71,5	33,1	(92,7)	11 749,5

(1) Y compris les dérivés de couverture et hors investissements en actions.

4.2.2 Exposition au risque de crédit

4.2.2.1 REGROUPEMENTS D'INSTRUMENTS POUR LES PERTES CALCULÉES COLLECTIVEMENT

Pour les pertes sur créances attendues calculées sur une base collective, les expositions sont regroupées sur la base des caractéristiques de risque qui sont partagées par celles-ci.

Les prêts du groupe R&Co sont principalement destinés à soutenir l'activité de la Banque privée et gestion d'actifs via des prêts à des clients privés qui sont, soit garantis par des biens immobiliers (prêts hypothécaires), soit par des portefeuilles de titres (prêts Lombard). Il existe également en France un portefeuille d'encours aux entreprises comprenant certaines spécialisations sectorielles (il représente 345 millions d'euros du total). L'ancien portefeuille de prêts commerciaux au Royaume-Uni continue d'être liquidé et est désormais inférieur à 30 millions d'euros nets de dépréciations.

La majorité du portefeuille de prêts à la clientèle privée est garanti et il n'y a pas d'historiques de pertes sur celui-ci. Néanmoins, nous avons adopté une approche prudente pour évaluer les pertes sur une base collective pour ces prêts, en nous basant sur des hypothèses de PD et de LGD pour les différents types de prêts. Le reste du portefeuille comprend un grand nombre de prêts de faibles montants. Ce dernier ayant connu des pertes, celles-ci ont été prises en compte dans les calculs d'IFRS 9.

PCL LOMBARD ET PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Le Groupe a un très faible historique de défauts sur ses prêts Lombard et hypothécaires accordés par le PCL. La PD et la LGD ont été déterminées par l'historique des défauts observés ainsi que par des scénarios baissiers réalistes.

Pour les prêts Lombard, l'estimation de la LGD est basée sur le montant de la garantie détenue, et si celle-ci est diversifiée ou non, ainsi que sur la nature du client et des difficultés potentielles de recouvrement de la garantie.

Pour les prêts hypothécaires, l'estimation de la LGD tient compte de la valeur des biens hypothéqués et varie en fonction de la LTV, du montant des frais susceptibles d'être engagés pour recouvrer et vendre toute garantie, et de la nature du client et des difficultés potentielles de recouvrement de la garantie.

TITRES DE DETTE AU COÛT AMORTI

Pour les titres de dette détenus par le département trésorerie, l'ECL est déterminée en utilisant les notations de crédit de S&P qui font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour quotidienne. Les PD à un an et à maturité associées à chaque notation sont déterminées sur la base des taux de défaut, également publiés par l'agence S&P. Pour estimer la LGD, le Groupe a utilisé la LGD de Bâle III, qui est de 45% pour les dettes seniors.

Les hypothèses qui servent de base au calcul des ECL font l'objet d'un suivi et d'une révision trimestrielle.

Aucun changement significatif n'a été apporté aux techniques d'estimation ou aux hypothèses au cours de la période concernée par le présent rapport.

4.2.2.2 EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT – INSTRUMENTS FINANCIERS SUJETS À DÉPRÉCIATION

Le tableau suivant présente une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une dépréciation pour ECL est comptabilisée. La valeur comptable brute des actifs financiers détaillée ci-dessous représente également l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit sur ces actifs. Le risque de crédit associé aux autres actifs financiers est présenté dans le paragraphe 4.2.3.

En millions d'euros	Étape 1 ECL à 1 an	Étape 2 ECL à maturité	Étape 3 ECL à maturité	31/12/2019	Étape 1 ECL à 1 an	Étape 2 ECL à maturité	Étape 3 ECL à maturité	31/12/2018
Valeur brute comptable								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 001,7	–	–	2 001,7	2 043,1	–	–	2 043,1
Prêts à la clientèle PCL	2 801,8	8,2	7,7	2 817,7	2 460,0	29,8	13,0	2 502,8
Autres prêts à la clientèle	362,1	66,0	76,2	504,3	349,7	77,0	67,7	494,4
Titres de dette à la FVOCI	–	–	–	–	1,7	–	–	1,7
Titres au coût amorti	1 521,6	–	–	1 521,6	1 037,4	–	–	1 037,4
TOTAL	6 687,2	74,2	83,9	6 845,3	5 891,9	106,8	80,7	6 079,4
Dépréciation								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts à la clientèle PCL	(1,7)	(0,0)	(4,8)	(6,5)	(1,4)	(0,0)	(5,2)	(6,6)
Autres prêts à la clientèle	(1,2)	(7,8)	(42,5)	(51,5)	(1,3)	(10,3)	(49,7)	(61,3)
Titres de dette à la FVOCI	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres au coût amorti	(0,7)	–	–	(0,7)	(0,3)	–	–	(0,3)
TOTAL	(3,6)	(7,8)	(47,3)	(58,7)	(3,0)	(10,3)	(54,9)	(68,2)
Valeur nette comptable								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 001,7	–	–	2 001,7	2 043,1	–	–	2 043,1
Prêts à la clientèle PCL	2 800,1	8,2	2,9	2 811,2	2 458,6	29,8	7,8	2 496,2
Autres prêts à la clientèle	360,9	58,2	33,7	452,8	348,4	66,7	18,0	433,1
Titres de dette à la FVOCI	–	–	–	–	1,7	–	–	1,7
Titres au coût amorti	1 520,9	–	–	1 520,9	1 037,1	–	–	1 037,1
TOTAL	6 683,6	66,4	36,6	6 786,6	5 888,9	96,5	25,8	6 011,2

Plus d'informations sur la manière dont les ECL sont mesurées et sur la détermination des trois étapes ci-dessus sont données dans le paragraphe 3.2.4 « Évaluation des pertes de crédits attendues ».

Pour les prêts et créances sur la clientèle, la variation des dépréciations est présentée dans le tableau ci-dessous. La variation des autres dépréciations est présentée dans la rubrique « Dépréciations » (note 17).

PRÊTS À LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	Étape 1 ECL à 1 an	Étape 2 ECL à maturité	Étape 3 ECL à maturité	TOTAL
Dépréciation à l'ouverture	(2,7)	(10,3)	(54,9)	(67,9)
Mouvements impactant le résultat				
Transfert	–	1,9	(1,9)	–
(Dotations)	(0,4)	(0,6)	(12,6)	(13,6)
Reprises	0,2	1,5	10,4	12,1
Recouvrement de créances	–	0,3	5,1	5,4
Total (dotations)/reprises net au résultat sur la période	(0,2)	3,1	1,0	3,9
Mouvements n'impactant pas le résultat				
Passage en perte	–	–	7,5	7,5
Différences de change	–	(0,6)	(0,9)	(1,5)
DÉPRÉCIATION À LA CLÔTURE	(2,9)	(7,8)	(47,3)	(58,0)

Aucun prêt n'a été classé en actifs financiers dépréciés dès son acquisition ou sa création (POCI).

Les variations des montants bruts des prêts à la clientèle ont diminué la provision de l'Étape 1 de 0,3 million d'euros et la provision de l'Étape 2 de 1,1 million d'euros sur la période. Il s'agit principalement de prêts en souffrance, comme le montre le tableau ci-dessous :

PRÊTS À LA CLIENTÈLE EN SOUFFRANCE

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Moins de 30 jours en souffrance	135,4	102,8
Entre 30 jours et 90 jours en souffrance	59,7	50,0
Plus de 90 jours en souffrance	2,9	26,8
TOTAL	198,0	179,6

4.2.2.3 SÛRETÉS

Le Groupe détient des sûretés en garantie des prêts consentis à la clientèle, la quasi-totalité des prêts commerciaux octroyés à des tiers étant garantie. La majorité des sûretés porte essentiellement sur des biens immobiliers ou des titres négociables dans le cadre de crédits Lombard. Il est possible de réaliser la sûreté et de la vendre, le cas échéant.

Les prêts classés en Étapes 1 et 2 sont généralement couverts par des sûretés. Pour ces prêts, le niveau de sûreté à la date d'échéance prévue doit être suffisant pour couvrir l'exposition au bilan. Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux (Étape 3), le niveau de provisionnement repose principalement sur la diminution attendue de la valeur de la garantie, mais aussi sur la capacité de l'emprunteur à honorer sa dette.

La sûreté est évaluée de manière indépendante au moment où le prêt est consenti, puis, par la suite, de façon périodique et continue. La direction peut procéder à une nouvelle évaluation à des fins de *reporting*, en se fondant tant sur sa propre connaissance de la sûreté concernée que sur des indices plus généraux.

Le tableau ci-dessous donne une estimation de la juste valeur des sûretés détenues par le Groupe en garantie de ses prêts qui sont classés en Étape 3. Pour chaque prêt, la valeur de la garantie est plafonnée au montant nominal du prêt net de la provision.

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
	Prêts en Étape 3	Prêts en Étape 3
Sûretés réelles	35,9	17,8
Sûretés financières	0,1	7,2
TOTAL	36,0	25,0
Valeur brute des prêts en Étape 3	83,9	80,7
Dépréciations	(47,3)	(54,9)
Valeur nette des prêts	36,6	25,8
Ratio de couverture des prêts en Étape 3	98%	97%

4.2.2.4 MODIFICATION DES ACTIFS FINANCIERS

Lorsque les opportunités de refinancement et de cession sont limitées, il est généralement dans l'intérêt du prêteur et de l'emprunteur de proroger certains crédits arrivés à échéance plutôt que d'utiliser les sûretés/garanties. Cela suppose, d'une part, que l'emprunteur ne présente aucun risque sous-jacent susceptible de compromettre sa capacité à rembourser le prêt et, d'autre part, que la sûreté soit d'une qualité suffisante pour garantir le principal.

Les prêts et créances ainsi prorogés ne sont classés ni en actifs en souffrance, ni en actifs renégociés. Au 31 décembre 2019, le montant total des prêts prorogés s'élevait à 2,8 millions d'euros (31 décembre 2018: 2,7 millions d'euros), étant précisé qu'il s'agit exclusivement de prêts immobiliers.

Certains prêts sont renégociés avec des conditions considérablement différentes des précédentes. Ces prêts se voient généralement assortis d'un durcissement des covenants et d'un accroissement des marges attendues, compte tenu de l'augmentation du risque de crédit et de l'allongement de leur échéance. Si ces prêts n'avaient pas été renégociés, ils auraient été considérés comme étant en défaut. Au 31 décembre 2019, la valeur comptable des prêts renégociés était nulle (31 décembre 2018: 0,3 million d'euros).

4.2.3 Gestion du risque de crédit des autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent principalement les créances clients des activités du Conseil financier et de la Banque privée et gestion d'actifs. Pour ces actifs, le Groupe applique l'approche simplifiée pour le calcul des dépréciations. Cela signifie que la dépréciation pour pertes est toujours évaluée à un montant égal à l'ECL à maturité. Par conséquent, le concept d'augmentation significative du risque de crédit ne s'applique pas à ces actifs. Les produits d'honoraires sont diversifiés tant au niveau de la localisation que du secteur et le risque de concentration n'est pas significatif.

Le Groupe considère qu'une créance est en défaut lorsque l'emprunteur n'est pas susceptible de la payer intégralement. Pour chaque bureau du Conseil financier, un examen trimestriel des créances impayées de plus de 90 jours est effectué par la direction locale et le directeur financier monde du Conseil financier. Cet examen permet de déterminer si la créance doit faire l'objet d'une dépréciation et de s'assurer que des dépréciations sont comptabilisées, ou non, de manière cohérente dans l'ensemble du Groupe.

La direction a examiné l'historique de paiement et a estimé sur cette base, que les créances échues depuis moins de 90 jours présentent un risque négligeable de non-recouvrement intégral. Ces créances sont donc classées dans la Catégorie 1 de notre tableau du risque de crédit interne. En complément des dettes plus récentes avec un risque de crédit avéré, la direction considère que les pertes de crédit potentielles doivent être évaluées pour l'ensemble des créances individuelles non dépréciées en souffrance depuis plus de 90 jours. Ces créances sont considérées comme faisant partie d'une liste de surveillance. Lorsque ces actifs ne sont pas dépréciés, la direction calcule un pourcentage représentant les pertes qui pourraient éventuellement survenir pour l'ensemble des actifs. Ce pourcentage de provisionnement est fondé à la fois sur des données historiques et sur l'évaluation effectuée par la direction des pertes potentielles futures.

Le tableau ci-dessous présente l'antériorité des autres actifs financiers et les dépréciations associées au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 :

En millions d'euros	Catégorie interne de risque	31/12/2019			31/12/2018		
		% de l'exposition totale	Valeur brute comptable	ECL à maturité	% de l'exposition totale	Valeur brute comptable	ECL à maturité
Actifs sains et impayés							
Courant à 90 jours impayés	Catégorie 1	88%	436,6	-	93%	420,5	-
90 – 180 jours impayés	Catégorie 2	4%	21,3	(0,3)	1%	6,7	(0,1)
180 jours – 1 an impayés	Catégorie 2	1%	4,5	(0,4)	0%	1,6	(0,2)
Impayés de plus d'1 an	Catégorie 2	-	2,0	(0,3)	0%	1,9	(0,4)
Actifs douteux (en défaut)							
Partiellement dépréciés	Catégorie 4	3%	14,3	(9,0)	1%	6,6	(6,5)
Totalement dépréciés	Catégorie 5	4%	17,8	(17,8)	4%	17,3	(17,3)
TOTAL		100%	496,5	(27,8)	100%	454,6	(24,5)

La variation est expliquée dans la note « Dépréciations » (note 17).

4.2.4 Analyse complémentaire du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent une ventilation de l'exposition au risque de crédit par zone géographique et par secteur d'activité au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

4.2.4.1 EXPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La zone géographique se rapportant aux prêts et créances est celle de l'emprunteur. La zone géographique afférente aux titres est celle de l'émetteur.

En millions d'euros	France	Suisse	Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	Reste de l'Europe	Amériques	Australie et Asie	Autres	31/12/2019
Caisse et banques centrales	1 994,8	2 336,3	–	51,0	–	–	–	4 382,1
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	52,2	28,3	21,2	35,1	16,1	0,3	–	153,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 099,7	58,6	316,2	244,9	214,2	49,1	19,0	2 001,7
Prêts et créances sur la clientèle	1 629,0	173,8	825,4	392,7	116,2	78,0	48,9	3 264,0
Titres à revenu fixe au coût amorti	398,8	6,6	397,5	425,7	228,7	63,6	–	1 520,9
Autres actifs financiers	192,0	15,9	63,8	110,5	43,2	20,5	22,8	468,7
Sous-total actifs	5 366,5	2 619,5	1 624,1	1 259,9	618,4	211,5	90,7	11 790,6
Engagements et garanties	469,0	23,9	65,0	237,0	14,0	9,8	2,2	820,9
TOTAL	5 835,5	2 643,4	1 689,1	1 496,9	632,4	221,3	92,9	12 611,5

(1) Y compris les dérivés de couverture et hors investissements en actions.

En millions d'euros	France	Suisse	Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	Reste de l'Europe	Amériques	Australie et Asie	Autres	31/12/2018
Caisse et banques centrales	1 738,0	2 949,2	–	4,9	–	–	–	4 692,1
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	34,2	2,9	27,7	23,6	1,9	1,6	–	91,9
Prêts et créances sur les établissements de crédit	835,0	117,3	541,4	167,1	323,0	44,0	15,3	2 043,1
Prêts et créances sur la clientèle	1 479,8	109,3	745,2	335,7	112,9	78,2	68,2	2 929,3
Titres à revenu fixe à la FVOCI	–	–	–	1,4	–	0,3	–	1,7
Titres à revenu fixe au coût amorti	305,7	–	246,0	353,4	123,5	8,5	–	1 037,1
Autres actifs financiers	197,5	12,7	59,9	82,7	44,5	19,6	13,2	430,1
Sous-total actifs	4 590,2	3 191,4	1 620,2	968,8	605,8	152,2	96,7	11 225,3
Engagements et garanties	372,7	4,8	66,7	66,1	7,5	1,9	4,5	524,2
TOTAL	4 962,9	3 196,2	1 686,9	1 034,9	613,3	154,1	101,2	11 749,5

(1) Y compris les dérivés de couverture et hors investissements en actions.

4.2.4.2 EXPOSITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	31/12/2019	%	31/12/2018	%
Caisse et banques centrales	4 382,1	35%	4 692,1	40%
Établissements de crédit	3 005,6	24%	2 676,9	23%
Ménages	2 672,8	21%	2 492,8	21%
Autres entreprises financières	677,4	5%	300,8	3%
Immobilier	531,3	4%	457,9	4%
Créances à court terme (clients divers)	365,4	3%	338,5	3%
Gouvernement ⁽¹⁾	308,9	2%	259,3	2%
Titres de dette détenus à des fins de liquidités (autres secteurs d'activité)	269,5	2%	156,1	1%
Autres	398,5	3%	375,1	3%
TOTAL	12 611,5	100%	11 749,5	100%

(1) La ligne « Gouvernement » est principalement composée de titres d'États de haute qualité.

Les secteurs présentés ci-dessus sont issus des codes de classification NACE (Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne) et d'autres catégories utilisées pour le reporting réglementaire du FINREP

Les créances à court terme et les titres de dette émis par des sociétés non-financières détenus à des fins de liquidités sont exposés à divers secteurs. Toute exposition temporaire à ces secteurs n'est pas considérée par la direction comme pouvant présenter un risque sectoriel significatif et être un indicateur de concentration sectorielle pour ces actifs à l'avenir. Par conséquent, ces expositions ne sont pas analysées de manière détaillée dans la présente note.

4.3 Risque de marché

Les risques de marché associés à la trésorerie et aux instruments de capitaux propres sont décrits ci-dessous en reprenant les différents niveaux de risque. La gestion du risque de marché est expliquée dans le rapport sur le contrôle interne, les procédures de gestion des risques et méthodes comptables en page 71 du présent rapport.

4.3.1 Risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres

Le Groupe est exposé à ce risque du fait de la détention d'instruments de capitaux propres et d'options sur ces instruments par l'activité de Capital-investissement et dette privée et à travers la détention d'autres instruments de capitaux propres y compris ceux émis par des fonds de placements collectifs. Le Groupe est également exposé aux risques affectant les sociétés dans lesquelles il investit. Chacun des investissements de l'activité de Capital-investissement et dette privée est approuvé par la direction et surveillé sur une base individuelle.

Si le prix de tous les titres de capitaux propres dont dépendent ces instruments baissait de 5%, au 31 décembre 2019, le résultat après impôt diminuerait de 55,1 millions d'euros (31 décembre 2018 : 37,8 millions d'euros).

Le tableau suivant détaille le risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres du Groupe par zone géographique.

En millions d'euros	31/12/2019	%	31/12/2018	%
France	470,6	39%	332,2	33%
Autres pays d'Europe	281,7	24%	244,1	24%
Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	223,1	19%	171,0	17%
Amériques	123,9	10%	168,5	17%
Australie et Asie	55,3	5%	44,4	4%
Autres	40,4	3%	35,0	4%
TOTAL	1 195,0	100%	995,2	100%

4.3.2 Risque de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations des devises sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le tableau suivant reprend l'exposition au risque de change. Les positions nettes du tableau correspondent à la valeur nette comptable des actifs et des passifs en devises autres que ceux libellés dans la monnaie fonctionnelle d'une filiale, après prise en compte des positions sur instruments financiers dérivés.

En millions d'euros	31/12/2019 Longue/(courte)	31/12/2018 Longue/(courte)
USD	36,3	28,5
EUR	13,9	11,7
GBP	(4,6)	4,6
CHF	0,1	(2,2)
Autres	1,4	3,0

Une appréciation de 5% de l'euro face aux autres devises induirait un gain dans le compte de résultat du Groupe de 0,2 million d'euros (perte de 0,5 million d'euros au 31 décembre 2018).

4.3.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque sur le revenu ou le capital provenant des mouvements des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux d'intérêt est expliquée dans le rapport sur le contrôle interne, les procédures de gestion des risques et méthodes comptables en page 71 du présent rapport.

En raison de la nature de son activité, seules les entités bancaires du Groupe sont exposées à un risque de taux d'intérêt important. Le Groupe calcule le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) conformément aux exigences de l'ABE. Le tableau ci-dessous présente les résultats des tests de résistance EVE (valeur économique des fonds propres/*Economic Value of Equity*) pour chaque scénario de stress prescrit, en pourcentage des fonds propres de tier 1. Cela illustre le faible niveau de risque du taux auquel sont exposées, même à l'épreuve de ces tests de résistance, les entités bancaires du Groupe et, sur une base consolidée, le Groupe R&Co.

La partie supérieure présente les résultats en considérant que les dépôts à vue ont une maturité au jour le jour. Cela met en exergue l'exposition limitée au risque de taux d'intérêt, qui est la conséquence directe de l'accent qu'a mis le Groupe sur son activité de banque privée, ainsi que des expositions très limitées aux prêts à long terme à taux fixe prises dans cette activité.

Il existe toutefois, dans une certaine mesure, un risque de taux d'intérêt pour certains dépôts à vue se comportant comme des dépôts sans échéances à taux fixe de 0%. En conséquence, le Groupe effectue un ajustement du comportement des dépôts à vue dans RMM, compte tenu des exigences du régulateur français et selon des prévisions que certains de ces dépôts se comportent de la même manière qu'un passif à taux fixe. D'autre part, et compte tenu du fait que la majorité des dépôts de RMM provient de l'activité de banque privée, ces dépôts ne sont pas considérés comme étant à très long terme. Par conséquent, le Groupe ajuste les hypothèses comportementales du montant stable linéairement sur 5 ans avec le montant non stable avec une durée de 3 mois. Les résultats de cette approche pour RMM ainsi que son impact sur le Groupe sont présentés dans la moitié inférieure du tableau. Aucun ajustement comportemental n'est appliqué pour l'IRRBB dans les autres banques du Groupe. En effet, ceci n'est pas exigé par les régulateurs locaux et nous ne considérons pas cette approche appropriée à l'heure actuelle, compte tenu de la possibilité du marché d'appliquer des taux négatifs et étant donné que la taille des dépôts dans les autres banques du Groupe est en moyenne moins élevée.

Résultats des tests EVE selon les six scénarios de choc préconisés au 31 décembre 2019. Ce tableau n'est pas audité.

	Parallèle haut	Parallèle bas	Hausse des Taux courts	Baisse des Taux courts	Pentificateur	Aplatisseur
Hypothèse : tous les dépôts à vue sont réévalués au jour le jour						
RMM	(5,9)%	1,8%	(4,6)%	1,6%	1,3%	(3,0)%
R&CoBZ	(2,5)%	2,6%	(2,3)%	2,3%	1,1%	(1,6)%
R&CoBI	(0,4)%	(1,0)%	(0,8)%	(0,9)%	(0,0)%	(0,8)%
Groupe	(1,4)%	0,6%	(1,2)%	0,5%	0,4%	(0,8)%
Hypothèse : la maturité d'une portion stable des dépôts à vue de RMM est ajustée par modélisation						
RMM	28,6%	(6,9)%	15,7%	(6,6)%	(1,5)%	7,5%
R&CoBZ	(2,5)%	2,6%	(2,3)%	2,3%	1,1%	(1,6)%
R&CoBI	(0,4)%	(1,0)%	(0,8)%	(0,9)%	(0,0)%	(0,8)%
Groupe	5,1%	(1,0)%	2,6%	(1,0)%	(0,1)%	1,2%

4.4 Risque de liquidité

4.4.1 Liquidité

Le risque de liquidité découle de la divergence de maturité contractuelle entre les actifs et les passifs. La gestion du risque de liquidité est traitée dans le rapport sur le contrôle interne, les procédures de gestion des risques et méthodes comptables du rapport en page 71 du présent rapport.

Le Groupe adopte une approche prudente de la gestion du risque de liquidité. Chacune des banques maintient un faible ratio crédits/dépôts et une quantité importante d'actifs liquides de très haute qualité, par exemple, des dépôts dans des banques centrales, afin de garantir que les banques conservent un niveau minimum de 20% des dépôts à vue clients au passif en trésorerie ou en actifs réalisables en trésorerie dans les 48 heures. Les ratios de liquidité à court terme (LCR, *liquidity coverage ratio*) des banques appartenant au Groupe sont présentés ci-dessous et excèdent tous la limite réglementaire de 100%. Les montants proviennent des déclarations réglementaires, mais ne sont pas audités.

Ratios de liquidité à court terme (LCR)	31/12/2019	31/12/2018
Rothschild & Co Bank AG Zurich	140%	129%
Rothschild Martin Maurel	223%	298%
Rothschild & Co Bank International Limited	231%	300%

4.4.2 Échéance contractuelle

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles pour l'ensemble des actifs et passifs financiers consolidés du Groupe.

En millions d'euros	À vue – 1 mois	1 mois – 3 mois	3 mois – 1 an	1 an – 2 ans	2 ans – 5 ans	> 5 ans	À durée indéterminée	31/12/2019
Caisse et banques centrales	4 382,1	–	–	–	–	–	–	4 382,1
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	586,7	18,9	38,1	80,6	117,7	305,6	200,5	1 348,1
Titres au coût amorti	123,2	185,2	536,3	436,7	166,3	73,2	–	1 520,9
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 737,3	114,5	110,6	39,0	–	0,3	–	2 001,7
Prêts et créances sur la clientèle	663,2	408,4	709,3	442,7	749,0	291,4	–	3 264,0
Autres actifs financiers	358,0	83,7	16,1	4,0	–	6,9	–	468,7
TOTAL	7 850,5	810,7	1 410,4	1 003,0	1 033,0	677,4	200,5	12 985,5
Passifs financiers à la FVTPL	14,2	14,7	39,6	2,0	0,2	–	–	70,7
Instruments dérivés de couverture	–	–	0,1	1,1	3,1	2,1	–	6,4
Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales	176,8	26,4	56,9	15,3	23,4	149,8	–	448,6
Dettes envers la clientèle	9 181,3	171,4	76,5	45,6	11,6	0,2	–	9 486,6
Dettes représentées par un titre	1,7	1,5	–	–	–	–	–	3,2
Dettes de loyers	3,0	5,5	26,5	35,4	97,4	87,9	–	255,7
Autres passifs financiers	176,6	5,3	5,0	3,0	6,3	–	–	196,2
TOTAL	9 553,6	224,8	204,6	102,4	142,0	240,0	–	10 467,4
Engagements et garanties donnés	585,7	0,1	0,4	–	20,6	214,2	–	821,0

(1) Y compris les dérivés de couverture.

Les engagements de financement et de garantie donnés sont présentés au sein de l'intervalle où ils pourraient être utilisés.

Les flux de trésorerie non actualisés des dettes et engagements ne sont pas matériellement différents des montants indiqués dans le tableau des échéances contractuelles ci-dessus.

4.5 Informations sur la juste valeur

4.5.1 Hiérarchie des justes valeurs

IFRS 13 requiert, à des fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

NIVEAU 1 : INSTRUMENTS COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Le Niveau 1 comprend les instruments dont la juste valeur est déterminée en utilisant directement des prix cotés sur des marchés actifs. Il s'agit principalement des titres cotés et des dérivés traités sur des marchés organisés (futures, options, etc.) dont la liquidité peut être démontrée ainsi que des parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible et déterminée quotidiennement.

NIVEAU 2 : INSTRUMENTS ÉVALUÉS SUR LA BASE DE MODÈLES D'ÉVALUATION RECONNUS UTILISANT DES DONNÉES OBSERVABLES AUTRES QUE LES PRIX COTÉS

Le Niveau 2 regroupe les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, mais dont la technique d'évaluation utilisée intègre des paramètres qui sont soit directement observables, soit indirectement observables sur toute la durée de vie de l'instrument.

DÉRIVÉS

Les dérivés sont classés en Niveau 2 dans les cas suivants :

- la juste valeur est principalement dérivée de prix ou de cours d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, par extrapolation standard du marché ou interpolation ou par corroboration avec des transactions réelles ;
- la juste valeur est dérivée d'autres techniques et modèles standards. Le modèle d'évaluation le plus fréquemment utilisé est la technique d'actualisation des flux de trésorerie (DCF). Les valorisations issues de ces modèles sont affectées de manière significative par les hypothèses d'évaluation utilisées, telles que les montants et les dates de règlement des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et le risque de crédit. Lorsque ces paramètres sont construits sur la base de données directement observables, les dérivés sont classés en Niveau 2.

TITRES À REVENU FIXE ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Lorsqu'ils sont classés en Niveau 2, ces titres sont moins liquides que lorsqu'ils sont classés en Niveau 1. Ce sont principalement des obligations d'État, des titres de créance de sociétés, des titres à référence hypothécaire et des certificats de dépôt. Ils peuvent être classés en Niveau 2 notamment lorsque les prix externes pour les mêmes types de titres peuvent être régulièrement observés chez un nombre significatif de teneurs de marché qui sont actifs sur ces lignes, bien que ces prix ne soient pas directement des prix de négociation (ces prix comprennent, entre autres, des données de consensus fournies par un échantillon raisonnable de contreparties externes qui sont teneurs de marché sur ces actifs ainsi que des cours indicatifs donnés par des courtiers et/ou vendeurs). Pour une partie d'entre eux, si les prix ne sont pas directement observables sur les marchés, une évaluation de type DCF est déterminée. Le taux d'actualisation utilisé est ajusté de la marge de crédit applicable déterminée par rapport à des instruments similaires cotés sur un marché actif pour des contreparties comparables.

TITRES À REVENU VARIABLE

En l'absence de cotations disponibles sur un marché actif, les justes valeurs des autres titres à revenu variable classés en Niveau 2 sont déterminées en utilisant des paramètres reflétant des conditions de marché observées pour des sociétés comparables à la date d'arrêt.

Les techniques d'évaluation utilisées pour les titres à revenu variable de Niveau 2 sont les suivantes :

– MULTIPLES DE TRANSACTION

La technique de valorisation par les multiples de transaction est la méthode d'évaluation utilisée en priorité. Cette méthode s'appuie sur les transactions ayant eu lieu récemment dans le secteur étudié. À partir de la valeur d'entreprise issue de transactions comparables et d'agrégats comme l'EBITDA, l'EBIT ou le résultat, sont établis des multiples qui sont appliqués à l'actif à valoriser.

– MULTIPLES DE COMPARABLES BOURSIERS

Cette méthode consiste à appliquer un multiple aux résultats de l'entreprise faisant l'objet de l'évaluation afin d'en déduire une valorisation. Elle repose sur l'application des multiples boursiers d'un échantillon de sociétés comparables cotées aux agrégats de la société à valoriser. Les multiples de résultats utilisés sont le ratio cours/bénéfices nets (PER), le ratio valeur d'entreprise/résultats avant frais financiers et impôt (VE/EBIT) et amortissements (VE/EBITDA). Ces agrégats sont les agrégats historiques de la société à valoriser et des sociétés comparables. Ils sont retraités de tous les éléments récurrents et exceptionnels ainsi que de l'amortissement des écarts d'acquisition.

Les sociétés de l'échantillon retenu opèrent nécessairement dans un secteur proche de celui de la société cible. Elles sont de taille relativement comparable et ont des perspectives de croissance attendues similaires. Des paramètres spécifiques peuvent aussi être pris en compte dans l'échantillon : sélection par pays, prise en compte des aspects de réglementation propre à chaque marché, présence ou non d'activités connexes.

La valeur des entreprises comparables est obtenue en additionnant à la capitalisation boursière, la dette financière nette et les participations ne donnant pas le contrôle. Elle se base sur les dernières données financières disponibles.

Les multiples boursiers s'entendent hors prime de contrôle. L'évaluation se place du point de vue d'un actionnaire minoritaire. Cependant, si l'investissement à évaluer n'est pas coté, l'absence de liquidité par rapport aux sociétés de l'échantillon boursier peut se traduire par l'application d'une décote d'illiquidité.

– VALORISATION DES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Les titres donnant accès au capital, prenant généralement la forme de bons de souscription d'actions (BSA), sont examinés régulièrement afin d'évaluer leur probabilité d'exercice et l'impact éventuel sur la valeur de l'investissement. À chaque date de clôture, la probabilité d'exercice des droits est déterminée en comparant le coût d'exercice au produit escompté en cas d'exercice.

– COÛT HISTORIQUE

Lorsque le Groupe a fait un investissement dans un instrument non coté au cours des douze derniers mois, le prix de transaction (c'est-à-dire le prix d'entrée) est souvent considéré comme un point de départ raisonnable pour la détermination de la juste valeur de l'instrument de capitaux propres non coté à la date d'évaluation.

– ACTIF NET

L'actif net est, pour une entreprise, le montant que l'actionnaire recevrait si la société vendait ses actifs à leur valeur de marché actuelle, payait ses dettes restant à honorer avec le gain, puis distribuait le solde à ses actionnaires. Pour les fonds, la valeur liquidative est basée sur la valeur des titres et du fonds de roulement détenus dans le portefeuille d'un fonds.

PRÊTS ET CRÉANCES AUX/DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances à la clientèle et les taux d'intérêt qui leur sont associés sont comparés, par maturité, à des transactions similaires récentes. Dans le cas d'une différence significative des taux d'intérêt ou de toute autre composante des prêts indiquant que la juste valeur de l'actif est sensiblement différente de la valeur nette comptable, la juste valeur est ajustée en conséquence. Pour déterminer la juste valeur des actifs, le Groupe évalue le risque de défaut des contreparties et calcule les flux futurs de trésorerie actualisés en prenant en compte la situation financière des débiteurs.

Pour les titres reçus et donnés en pension livrée et les dettes envers les banques et la clientèle : la juste valeur est déterminée en utilisant une technique DCF avec des taux d'actualisation ajustés de la marge de crédit qui leur est appliquée.

NIVEAU 3 : INSTRUMENTS ÉVALUÉS SELON DES MODÈLES QUI NE SONT PAS COURAMMENT UTILISÉS ET/OU QUI S'APPUIENT SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES

Le Niveau 3 comprend les instruments dont l'évaluation s'appuie, au moins en partie, sur des données de marché non observables qui sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la valorisation. Les instruments classés en Niveau 3 sont principalement :

- les actions non cotées dont la juste valeur ne peut être déterminée en utilisant des données observables et pour lesquelles la situation nette de l'émetteur à la date d'inventaire est la meilleure approximation de la juste valeur de l'investissement à la date de clôture ;
- les parts de fonds de capital-investissement ou d'investissements gérés par des tiers, pour lequel le gestionnaire ou l'évaluateur externe a publié une valeur liquidative, en utilisant une technique d'évaluation utilisant des paramètres qui ne sont pas directement observables, ou en prenant en compte des données observables, mais avec un ajustement significatif qui n'est pas observable ;
- de manière plus générale, tous les instruments de capitaux propres non cotés pour lesquels le Groupe utilise une technique d'évaluation (à base de multiples de comparables, de multiples de transactions) telle que décrite ci-dessus mais qui intègre des paramètres qui ne sont pas directement observables. Il peut s'agir, par exemple, des flux de trésorerie prévisionnels pour une approche par les flux de trésorerie actualisés, un taux d'actualisation s'appuyant sur un taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque. Pour tous ces cas, les paramètres peuvent ne pas être directement observables sur le marché ;
- les prêts douteux dont la valeur comptable est déterminée par la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés en utilisant les meilleures estimations des flux de trésorerie recouvrables.

4.5.2 Juste valeur des instruments financiers

Comptabilisés au coût amorti

En millions d'euros	31/12/2019				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Caisse et banques centrales	4 382,1	4 382,1	-	4 382,1	-
Titres au coût amorti	1 520,9	1 519,7	1 446,4	73,3	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 001,7	2 001,7	-	2 001,7	-
Prêts et créances sur la clientèle	3 264,0	3 257,5	-	3 253,8	3,7
TOTAL	11 168,7	11 161,0	1 446,4	9 710,9	3,7
Passifs financiers					
Dettes envers les banques et les établissements de crédit	448,6	469,2	-	469,2	-
Dettes envers la clientèle	9 486,6	9 486,6	-	9 486,6	-
Dettes représentées par un titre	3,2	3,2	-	3,2	-
TOTAL	9 938,4	9 959,0	-	9 959,0	-

En millions d'euros	31/12/2018				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Caisse et banques centrales	4 692,1	4 692,1	-	4 692,1	-
Titres au coût amorti	1 037,1	1 030,5	974,4	56,1	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 043,1	2 043,1	-	2 043,1	-
Prêts et créances sur la clientèle	2 929,3	2 926,1	-	2 919,6	6,5
TOTAL	10 701,6	10 691,8	974,4	9 710,9	6,5
Passifs financiers					
Dettes envers les banques et les établissements de crédit	585,1	595,9	-	595,9	-
Dettes envers la clientèle	8 725,7	8 725,7	-	8 725,7	-
Dettes représentées par un titre	16,0	16,0	-	16,0	-
TOTAL	9 326,8	9 337,6	-	9 337,6	-

Comptabilisés à la juste valeur

En millions d'euros	31/12/2019			
	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Fonds de placements collectifs	580,0	557,7	22,3	-
Autres actifs financiers à la FVTPL	713,8	96,6	592,3	24,9
Instruments financiers dérivés	54,4	-	54,4	-
TOTAL	1 348,2	654,3	669,0	24,9
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	77,2	-	77,2	-
TOTAL	77,2	-	77,2	-

En millions d'euros	31/12/2018			
	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Fonds de placements collectifs	501,5	479,9	21,6	-
Autres actifs financiers à la FVTPL	548,2	67,4	452,0	28,8
Instruments financiers dérivés	37,4	-	37,4	-
FVOCI – obligations, autres titres à revenu fixe et intérêts courus	1,7	1,7	-	-
TOTAL	1 088,8	549,0	511,0	28,8
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	21,8	-	21,8	-
TOTAL	21,8	-	21,8	-

4.5.3 Informations sur les instruments comptabilisés à la juste valeur de Niveau 3

MOUVEMENTS DES INSTRUMENTS CLASSÉS EN NIVEAU 3

Le tableau suivant présente, pour la période, les mouvements dans les actifs dont la valorisation intègre des données classées en Niveau 3 :

En millions d'euros	Obligations et autres titres à revenu fixe	Parts de fonds et autres titres à revenu variable	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2019	1,7	27,1	28,8
Transfert vers/(depuis) le Niveau 3	-	(2,0)	(2,0)
Total des gains et pertes sur la période enregistrés au compte de résultat	-	(0,6)	(0,6)
Acquisitions, souscriptions, cessions et remboursements	Acquisitions	8,0	8,0
	Cessions	(9,3)	(9,3)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	1,7	23,2	24,9

TECHNIQUE D'ÉVALUATION ET SENSIBILITÉ PAR CLASSE D'INSTRUMENTS DE NIVEAU 3

Les obligations et autres titres à revenu fixe évalués selon les techniques de niveau 3 comprennent des portefeuilles-titres (CLOs, etc.). Ils sont évalués selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, qui est basée sur les flux de trésorerie attendus des actifs titrisés et sur l'anticipation de la façon dont cette trésorerie sera distribuée aux différents porteurs de titres. Les principales données non observables sont le risque de défaut et la probabilité de récupération des différents types d'actifs. Les parts de fonds et autres titres à revenu variable évalués à l'aide des techniques de niveau 3 sont principalement fondés sur des évaluations effectuées par des tiers à l'aide de diverses techniques de niveau 3.

Au sein des 23,2 millions d'euros de titres à revenus variables à la juste valeur par résultat classés en Niveau 3 au 31 décembre 2019, 22,5 millions d'euros d'instruments sont valorisés par un tiers. Pour mesurer la sensibilité de la juste valeur de ces instruments, valorisés à l'aide de données non observables, le Groupe a déterminé quel serait l'impact d'une baisse de 5% des valeurs comptables. Dans un tel cas, l'incidence serait une charge avant impôt de 1,1 million d'euros.

4.5.4 Dispositif de contrôle dans le processus d'établissement des valorisations

CAPITAL-INVESTISSEMENT ET DETTE PRIVÉE

L'établissement des justes valeurs est soumis à des procédures de contrôle visant à vérifier qu'elles sont déterminées ou validées par une fonction indépendante. Les justes valeurs déterminées par référence à des prix de cotation externes ou des paramètres de marché sont validées par le comité de valorisation adéquat.

Ces comités reviennent, au moins deux fois par an, les valorisations des investissements réalisés par le Capital-investissement et dette privée.

Les paramètres de valorisation revus lors des comités sont les suivants :

- l'origine des données externes ;
- la cohérence des sources diverses ;
- les événements qui se sont produits sur la période et qui pourraient affecter la valorisation ; et
- la fréquence à laquelle les données sont mises à jour.

Les parts de fonds de Capital-investissement et de dette privée sont évaluées par leurs sociétés de gestion en conformité avec les indications de l'*International Private Equity and Venture Capital Valuation board* (IPEV), ou autre référentiels pertinents communément admis par la profession. Les comités de valorisation agissent comme évaluateurs au sens de la directive *Alternative Investment Fund Managers* (directive AIFM).

De plus, l'évaluation des actifs détenus par les fonds de Capital-investissement et dette privée est revue et validée par les commissaires aux comptes de ces fonds.

VALORISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés négociés de gré à gré par le Groupe (c'est-à-dire hors marchés organisés) sont évalués au moyen de modèles d'évaluation externes. Ces modèles permettent de calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Les instruments financiers dérivés du Groupe sont de type « vanille », comme des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises ; les techniques de modélisation utilisées dans ce cas sont des modèles usuels dans le secteur financier. Les données utilisées par ces modèles d'évaluation sont déterminées à partir de données observables de marché, comprenant des prix donnés par les Bourses, les courtiers ou les fournisseurs de prix de consensus.

Les dérivés de change sont évalués dans le marché où ils sont négociés. Les contrats font l'objet d'appels de marge en fonction des valorisations.

5. Notes sur le bilan

Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Prêts à la clientèle	57 710	33 090
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	57 710	33 090
Titres à revenu fixe	41 099	21 417
Parts détenues dans des fonds de placement collectifs	580 014	501 460
Autres titres à revenu variable	614 953	493 715
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (obligatoire)	1 236 066	1 016 592
Instruments dérivés de transaction actifs (note 2)	53 325	37 436
TOTAL	1 347 101	1 087 118

Les autres titres à revenu variable sont principalement détenus par notre activité de Capital-investissement et de dette privée. Les parts détenues dans des fonds de placements collectifs sont principalement des fonds monétaires et des fonds de dettes ayant un faible risque de crédit.

Aucun prêt à la clientèle désigné à la FVTPL n'a enregistré de variation de juste valeur due au risque de crédit sur la période et en cumulé.

PASSIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Instruments dérivés de transaction passifs (note 2)	70 735	14 707
TOTAL	70 735	14 707

Note 2 – Dérivés

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur résulte d'un « sous-jacent » (c'est-à-dire un autre instrument financier, un indice ou une autre variable). L'élément sous-jacent est par exemple un taux d'intérêt, un taux de change ou le prix d'une obligation ou d'une action. Les dérivés requièrent un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent.

Les dérivés sont comptabilisés séparément à leur juste valeur et figurent au bilan pour leur juste valeur positive (actif) et leur juste valeur négative (passif). Les justes valeurs positives représentent le coût qui serait encouru par le Groupe pour remplacer toutes les opérations en faveur du Groupe à leur juste valeur, en cas de défaillance des contreparties. Les justes valeurs négatives représentent le coût qui serait encouru par les contreparties pour remplacer toutes leurs opérations conclues en leur faveur avec le Groupe à leur juste valeur en cas de défaillance du Groupe. Les variations de juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat, à moins que les dérivés ne soient admis comptablement comme couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net.

Des transactions sont réalisées sur des produits dérivés à des fins de spéculation ou de couverture. Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur nature et du fait que la couverture puisse être qualifiée comme telle comptablement. La plupart des transactions du Groupe qui ne sont pas qualifiées comptablement comme de la couverture ont néanmoins pour objectif de réduire le risque de marché en couvrant les expositions comprises ou non dans le portefeuille de transaction.

DÉRIVÉS DE TRANSACTION

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments fermes de taux d'intérêt	234 780	175	1 946	197 611	2 068	152
Instruments conditionnels de taux d'intérêt	19 500	5	106	18 867	15	134
Instruments fermes de change	9 236 039	51 956	67 117	8 469 395	34 051	13 867
Instruments conditionnels de change	337 989	1 189	1 175	259 334	1 302	237
Autres swaps	7 100	–	391	7 100	–	290
Options sur actions et titres à revenu variable	–	–	–	57 678	–	27
TOTAL	9 835 408	53 325	70 735	9 009 985	37 436	14 707

DÉRIVÉS DE COUVERTURE

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments fermes de taux d'intérêt	98 000	–	6 434	124 000	–	5 804
Instruments fermes de change	27 200	1 029	–	167 815	–	1 287
TOTAL	125 200	1 029	6 434	291 815	–	7 091

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Le Groupe détient un portefeuille de prêts à la clientèle à moyen et long terme à taux fixe et est donc exposé aux variations de juste valeur dues aux variations des taux d'intérêt. Le Groupe gère cette exposition au risque de taux en concluant des swaps de taux d'intérêt pour lesquels il paie des taux fixes et reçoit des taux variables. Le Groupe applique la comptabilité de couverture à ces dérivés, qu'il traite comme des couvertures de juste valeur.

Seul l'élément de risque de taux d'intérêt est couvert ; les autres risques, tels que le risque de crédit, sont gérés mais non couverts par le Groupe. La composante de risque de taux d'intérêt couverte est la variation de la juste valeur des prêts à moyen/long terme à taux fixe de la clientèle résultant uniquement des variations de l'EONIA (taux d'intérêt de référence). Ces variations constituent habituellement la composante la plus importante de la variation globale de la juste valeur. Le 1^{er} octobre 2019, la méthodologie de détermination de l'EONIA a été modifiée et le Groupe l'applique désormais. Ce changement de méthodologie n'a pas créé d'inefficacité sur les couvertures du Groupe.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, des tests d'efficacité sont effectués, prospectivement à la date de désignation et rétrospectivement à chaque date de clôture, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de risque de surcouverture. L'inefficacité de ces couvertures est considérée comme non significative et n'a donc pas été comptabilisée dans le compte de résultat.

La plupart de ces swaps de macro-couverture sont réalisés contre l'EONIA et sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance sans révision périodique (c'est-à-dire qu'ils sont non dynamiques).

Le tableau suivant présente les échéances et le taux fixe moyen payable sur les instruments de couverture utilisés dans les stratégies de couverture non dynamiques du Groupe au 31 décembre 2019.

	Total	À vue – 1 mois	1 mois – 3 mois	3 mois – 1 an	1 an – 5 ans	> 5 ans
Couverture de juste de valeur – swap de taux d'intérêt						
Montant notionnel (en milliers d'euros)	98 000	6 000	–	4 000	51 000	37 000
Taux d'intérêt fixe moyen	1,51%	1,07%	–	3,36%	1,86%	0,91%

Le tableau suivant présente le détail des prêts et créances sur la clientèle qui sont couverts par les stratégies de couverture du Groupe :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Montant notionnel	98 000	124 000
Valeur des prêts à taux fixe couverts	399 106	458 425
Montant cumulé des augmentations de juste valeur des prêts couverts	6 434	5 804
Augmentation/(diminution) de la juste valeur des prêts sur la période utilisée pour le test d'efficacité	630	(739)

COUVERTURES D'INVESTISSEMENTS NETS

Un risque de change existe pour les investissements nets dans des filiales dont la devise fonctionnelle est différente de celle du Groupe. Ce risque provient de la fluctuation des taux de change au comptant entre la devise fonctionnelle des filiales et celle du Groupe, qui fait varier le montant de l'investissement net. Ce risque peut avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe. La politique du Groupe est de ne couvrir ces risques que dans le cas où ils auraient un impact significatif sur les ratios de fonds propres réglementaires du Groupe et de ses filiales bancaires.

Au cours de l'exercice, le Groupe a couvert des expositions étrangères par le biais de couvertures d'investissement net. La couverture d'investissement net dans le Groupe couvrait le risque de la baisse des taux de change contre l'euro. Une telle baisse entraînerait pour le Groupe, une réduction de la valeur comptable de l'investissement net dans certaines filiales n'établissant pas leurs comptes en euros.

Le Groupe utilisait des contrats de change à terme comme instruments de couverture. Leur efficacité était évaluée en comparant les variations de juste valeur antérieures du dérivé aux variations de la juste valeur d'un dérivé hypothétique. Aucune inefficacité n'a été constatée sur l'année.

Au 31 décembre 2019, le Groupe a décidé de ne pas renouveler ses contrats de change qualifiés de couverture d'investissement net à la suite de paiements de dividendes intra-groupes au cours de l'année 2019 qui ont réduit le montant des capitaux propres non libellés en euro du Groupe. La réserve de conversion cumulée (perte de 8,9 millions d'euros) ne sera transférée dans le compte de résultat qu'à la date de cession des investissements sous-jacents en devise étrangère, ce qui n'est pas envisagée à ce jour.

Le tableau suivant présente le détail des couvertures d'investissements nets du Groupe :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Montant notionnel	–	167 815
Augmentation sur la période de la juste valeur des investissements nets couverts utilisés pour le test d'efficacité	8 345	532
Montant cumulé de la réserve de conversion liée aux couvertures maintenues (pertes)	–	(532)
Montant cumulé de la réserve de conversion liée aux couvertures non maintenues (pertes)	(8 877)	–

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Un risque de change existe pour les divisions opérationnelles dont les charges sont principalement libellées dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. Le risque provient de la fluctuation des taux de change au comptant, qui pourrait entraîner une volatilité du compte de résultat du Groupe. Ce risque peut avoir un impact significatif sur les états financiers des filiales du Groupe impactées.

Pour pallier ce risque et réduire ainsi la volatilité causée par les fluctuations des taux de change, le Groupe a mis en place dans certaines divisions un programme de couverture qui consiste en la conclusion de contrats de change à terme. Les dérivés sont désignés comme une couverture de transactions prévues (couverture de flux de trésorerie), celles-ci correspondant à des charges d'exploitation libellées en livres sterling de la division opérationnelle.

Le risque couvert dans les couvertures de flux de trésorerie du Groupe est le risque d'une hausse du taux de change de la livre sterling par rapport à l'euro qui entraînerait une réduction du bénéfice. La politique du Groupe étant de ne couvrir qu'une partie des coûts opérationnels, toute inefficacité de la couverture devrait être négligeable.

Annexes

Le tableau suivant présente la maturité et le taux de change moyen des contrats de change à terme utilisés pour la stratégie de couverture de flux de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2019.

	Total	À vue – 1 mois	1 mois – 3 mois	3 mois – 1 an	1 an – 5 ans	> 5 ans
Couvertures de flux de trésorerie – change à terme						
Montant notionnel (en milliers d'euros)	27 200	–	–	11 511	15 689	–
Taux de change moyen EUR-GBP	0.90	–	–	0.89	0.90	–

Le tableau suivant présente le détail des couvertures de flux de trésorerie :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Montant notionnel	27 200	–
(Augmentation)/diminution de la juste valeur des coûts en livres sterling couverts utilisée pour le test d'efficacité	238	–
Réserve de couverture de flux de trésorerie transférée au compte de résultat (perte)	(327)	–

COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant présente l'impact (1) sur le bilan consolidé de la compensation des actifs et passifs avec les mêmes contreparties. Les montants sont compensés lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le tableau indique également (2) les montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation, qui peuvent être compensées en cas de défaillance de l'une des contreparties, mais dont les caractéristiques les rendent inéligibles à la compensation au regard des normes IFRS. La juste valeur des instruments financiers et des sûretés est plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture. La colonne « montant net » est fournie pour indiquer là où les conventions-cadre de compensation atténuent l'exposition du Groupe aux instruments financiers en cas de défaillance de la contrepartie. Le Groupe utilise également d'autres stratégies de réduction des risques, telles que la détention de garanties sur ses prêts, mais celles-ci ne sont pas présentées dans ce tableau.

En milliers d'euros	Montants bruts	(1) Montants compensés	Montants nets au bilan	(2) Effets des conventions cadre de compensation			Montants nets
				Instruments financiers comptabilisés au bilan	Dépôts de garantie reçus/donnés en espèces	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	
Dérivés actifs	70 658	(16 304)	54 354	–	(15 387)	–	38 967
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	927 905	–	927 905	–	(21 851)	–	906 054
Titres et valeurs reçus en pension	671 484	–	671 484	–	–	(671 484)	–
Dépôts de garantie versés	18 194	–	18 194	–	(9 123)	–	9 071
Autres actifs non soumis à compensation	12 484 598	–	12 484 598	–	–	–	12 484 598
Total actifs	14 172 839	(16 304)	14 156 535	–	(46 361)	(671 484)	13 438 690
Dérivés passifs	93 473	(16 304)	77 169	–	(30 974)	–	46 195
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	148 493	–	148 493	–	(14 867)	–	133 626
Titres et valeurs donnés en pension	50 000	–	50 000	–	–	(50 000)	–
Dépôts de garantie reçus	612	–	612	–	(520)	–	92
Autres dettes non soumises à compensation	11 195 789	–	11 195 789	–	–	–	11 195 789
Total dettes	11 488 367	(16 304)	11 472 063	–	(46 361)	(50 000)	11 375 702

Note 3 – Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Obligations et autres titres à revenu fixe	–	1 737
TOTAL	–	1 737

Note 4 – Titres au coût amorti

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Titres à revenu fixe au coût amorti – valeur brute	1 521 633	1 037 469
Dépréciations Étapes 1 et 2	(754)	(325)
TOTAL	1 520 879	1 037 144

Note 5 – Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	927 905	828 417
Comptes et prêts à terme	400 615	201 710
Titres et valeurs reçus en pension	671 484	1 010 583
Intérêts courus	1 710	2 359
Prêts et créances sur les établissements de crédit – valeur brute	2 001 714	2 043 069
Dépréciations	–	–
TOTAL	2 001 714	2 043 069

Note 6 – Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs	169 662	67 529
Prêts à la clientèle PCL	2 817 690	2 502 766
Autres prêts à la clientèle	315 011	408 543
Intérêts courus	19 665	18 411
Prêts et créances sur la clientèle – valeur brute	3 322 028	2 997 249
Dépréciations Étapes 1 et 2	(10 687)	(13 017)
Dépréciations Étape 3	(47 340)	(54 930)
Dépréciations	(58 027)	(67 947)
TOTAL	3 264 001	2 929 302

Note 7 – Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients non bancaires ⁽¹⁾	211 253	188 523
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	18 194	19 850
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres ⁽¹⁾	85 008	71 836
Actifs des régimes de retraite à prestations définies (note 21)	20 345	27 173
Autres débiteurs	174 659	214 145
Actifs divers	509 459	521 527
Charges constatées d'avance	30 182	24 968
Produits à recevoir ⁽¹⁾	154 197	149 934
Comptes de régularisation	184 379	174 902
TOTAL	693 838	696 429

(1) Ces soldes représentent les autres actifs financiers comme mentionnés dans la section 4.

Note 8 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les montants relatifs aux entreprises associées comptabilisés dans le bilan et le compte de résultat sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat après impôts	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat après impôts
Redburn (Europe) Limited	17 826	–	–	–
St Julian's Properties Limited	7 736	275	7 358	247
Autres	–	(16)	395	92
TOTAL	25 562	259	7 753	339

Comme décrit dans le paragraphe 1.3 Faits marquants, le Groupe a acquis une participation minoritaire dans le capital de Redburn le 31 décembre 2019. Redburn est comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe comme une participation dans une entreprise associée. La quote-part de l'actif net de Redburn acquise, ainsi que le paiement excédant celle-ci, sont présentés sur une seule ligne dans le bilan consolidé.

Notre quote-part dans les actifs incorporels de Redburn identifiés lors de l'acquisition est amortie sur leur durée de vie estimée. Cette quote-part a été valorisée à 6,6 millions d'euros, la plus significative étant la relation clientèle.

Les données issues des comptes sous-jacents des entreprises associées sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2019	
	Redburn (Europe) Limited	St Julian's Properties Limited
Activité	Conseil financier	Autre
Prêts et créances sur les établissements de crédit	38 268	501
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres	135 442	–
Immeubles de placement	–	15 372
Immobilisations incorporelles	27 249	–
Actifs divers	19 217	453
Total actifs	220 176	16 326
Comptes de règlements créditeurs sur opérations sur titres	135 442	–
Dettes diverses	23 490	853
Total dettes	158 932	853
Produit net bancaire	–	(239)
Résultat avant impôts	–	633
Résultat net	–	550
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	–	16
Résultat net et autres éléments du résultat global	–	566
Dividendes payés	–	528

Le Groupe évalue une entreprise associée détenue par notre activité de Capital investissement et de dette privée à la FVTPL, plutôt que selon la méthode de la mise en équivalence, lorsqu'elle est gérée ainsi par la direction. Toutes les autres entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les informations relatives aux pourcentages de contrôle et d'intérêt sont fournies dans la note 36.

Note 9 – Contrats de location

Dans le cadre de ses activités qu'il exerce dans le monde entier, le Groupe loue plusieurs locaux. La durée des contrats de location varie généralement de 5 à 15 ans.

La plupart de ces contrats contiennent une clause qui donne la possibilité au preneur de prolonger le bail au-delà d'une période non résiliable ou bien de résilier le bail de manière anticipée par rapport à l'échéance initiale prévue par le contrat. Lorsqu'une entité estime qu'il est raisonnablement certain qu'elle exerce une de ces clauses, elle inclut ces options de résiliation anticipée/de prolongation dans l'évaluation de la durée du contrat de location.

Une part importante des baux immobiliers du Groupe concerne les baux commerciaux en France. En général, les baux commerciaux français sont conclus pour une durée d'au moins neuf ans, avec une possibilité de résiliation unilatérale par le locataire au bout de trois ou six ans. C'est la raison pour laquelle ce type de contrat de location est aussi communément appelé 3-6-9 en France. Dans la mesure où les locataires ont jugé raisonnablement certain qu'ils n'exerceront pas leur droit de résiliation unilatérale, ils ont estimé que la durée du bail est de neuf ans.

Le Groupe, le cas échéant, sous-loue une partie de ces immeubles à des entités externes au Groupe.

Le Groupe loue également des véhicules et d'autres types d'équipements, qui, pris dans leur ensemble, ne sont pas significatifs pour les comptes du Groupe.

DROITS D'UTILISATION

En milliers d'euros	01/01/2019	Changement de méthodes comptables	Acquisitions	Cessions/mises au rebut	Dotations aux amortissements et dépréciations	Différence de change et autres mouvements	31/12/2019
Droits d'utilisation							
Immeubles en location	-	236 694	20 488	(8 148)	-	2 003	251 037
Autres biens	-	3 000	1 500	(21)	-	4	4 483
Total des droits d'utilisation bruts	-	239 694	21 988	(8 169)	-	2 007	255 520
Amortissements et dépréciations							
Immeubles en location	-	-	-	475	(32 722)	(36)	(32 283)
Autres biens	-	-	-	-	(1 473)	(1)	(1 474)
Total des amortissements et dépréciations	-	-	-	475	(34 195)	(37)	(33 757)
TOTAL	-	239 694	21 988	(7 694)	(34 195)	1 970	221 763

DETTES DE LOYERS

En milliers d'euros	01/01/2019	Changement de méthodes comptables	Acquisitions	Cessions/mises au rebut	Paiements	Désactualisation	Différence de change et autres mouvements	31/12/2019
Dettes de loyers								
Dettes de loyers – biens immobiliers	-	262 528	20 294	(1 568)	(36 204)	5 516	2 127	252 693
Dettes de loyers – autres biens	-	2 990	1 508	(20)	(1 498)	29	6	3 015
TOTAL	-	265 518	21 802	(1 588)	(37 702)	5 545	2 133	255 708

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer la norme IFRS 16 aux contrats de location remplissant les critères d'exemption définis, à savoir les contrats de location à court terme ou de biens de faible valeur.

Les montants relatifs à ces contrats comptabilisés dans le compte de résultat sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2019
Contrats de location de biens de faible valeur	(12)
Contrats de location à court terme	(3 135)
TOTAL	(3 147)

ENGAGEMENTS DE LOCATION

En milliers d'euros	31/12/2019		31/12/2018	
	Terrains et immeubles	Autres	Terrains et immeubles	Autres
< 1 an	1 087	41	37 308	1 439
1 an – 5 ans	-	113	132 283	2 798
> 5 ans	-	-	121 598	-
TOTAL	1 087	154	291 189	4 237

Les montants présentés au titre des engagements de location au 31 décembre 2019 représentent les dettes relatives aux contrats de location de faible durée, de faible valeur, ou qui ne répondent pas aux critères IFRS 16 en raison de leur matérialité. Les engagements présentés ci-dessus au 31 décembre 2018 concernent principalement les baux des bureaux loués à travers le monde, conformément à IAS 17.

Suite à l'adoption de l'IFRS 16, le montant des engagements de location présentés au cours de la période précédente a été réévalué. À des fins de comparaison, l'exercice précédent a été retraité.

Note 10 – Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	01/01/2019	Acquisitions	Cessions/ mises au rebut	Dotations aux amortissements et dépréciations	Acquisition/ cession de filiales	Différence de change et autres mouvements	31/12/2019
Immobilisations corporelles brutes							
Terrains et constructions	399 433	4 886	(33 045)	–	549	14 938	386 761
Autres immobilisations corporelles	136 372	13 600	(3 088)	–	(1 993)	1 751	146 642
Total des immobilisations corporelles brutes	535 805	18 486	(36 133)	–	(1 444)	16 689	533 403
Amortissements et dépréciations							
Terrains et constructions	(113 162)	–	8 913	(18 227)	–	(3 670)	(126 146)
Autres immobilisations corporelles	(86 413)	–	2 702	(14 553)	855	(2 944)	(100 353)
Total amortissements et dépréciations	(199 575)	–	11 615	(32 780)	855	(6 614)	(226 499)
TOTAL	336 230	18 486	(24 518)	(32 780)	(589)	10 075	306 904

L'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles comptabilisés dans le compte de résultat sont présentés dans la note 28, à l'exception d'une charge relative à une dépréciation avant cession d'un immeuble de bureaux, qui est incluse dans les plus et moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 30).

Note 11 – Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	01/01/2019	Acquisitions	Cessions/ mises au rebut	Acquisition de filiales	Dotations aux amortissements et dépréciations (note 28)	Différence de change et autres mouvements	31/12/2019
Immobilisations incorporelles brutes							
Marques	157 485	–	–	448	–	22	157 955
Autres immobilisations incorporelles	32 797	2 104	(774)	336	–	78	34 541
Total des immobilisations incorporelles brutes	190 282	2 104	(774)	784	–	100	192 496
Amortissements et dépréciations							
Marques	–	–	–	–	–	–	–
Autres immobilisations incorporelles	(18 221)	–	615	–	(3 635)	(52)	(21 293)
Total amortissements et dépréciations	(18 221)	–	615	–	(3 635)	(52)	(21 293)
TOTAL	172 061	2 104	(159)	784	(3 635)	48	171 203

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 0,8 million d'euros du fait de l'acquisition d'Arrowpoint comme mentionné dans le paragraphe 1.3 des faits marquants. La valeur la plus importante comprise dans les marques est l'actif relatif à l'utilisation du nom commercial « Rothschild & Co ». Cet actif est considéré comme ayant une durée de vie indéfinie, et n'est donc pas amorti, mais fait toutefois l'objet d'un test de dépréciation annuel.

TEST DE DÉPRÉCIATION

Au 31 décembre 2019, le Groupe a effectué le test de dépréciation annuel du nom commercial « Rothschild & Co ». La méthode de valorisation utilisée est celle des redevances. Celle-ci revient à fonder la valeur du nom commercial sur le montant théorique qui serait payé s'il était exploité sous licence d'un tiers et non la propriété du Groupe. Les principales hypothèses utilisées pour le test sont les suivantes :

- les revenus sont déterminés sur la base du plan d'affaires des filiales acquises, qui découle d'un plan triennal élaboré dans le cadre du processus budgétaire du Groupe puis étendu à l'infini à une valeur finale, en utilisant un taux de croissance à long terme ;
- taux de redevance = 2% ;
- taux de croissance à l'infini = 2% ;
- taux d'actualisation = 8,5%.

Les résultats des tests de sensibilité sur le nom commercial « Rothschild & Co » montrent que :

- une hausse de 50 pb du taux d'actualisation combinée à une baisse de 50 pb du taux de croissance à l'infini réduiraient la valeur de 38 millions d'euros ;
- une baisse de 25 pb du taux de redevance réduirait la valeur de 41 millions d'euros ; et
- une baisse de 10% des revenus dans les flux de trésorerie futurs du plan d'affaires réduirait la valeur de 33 millions d'euros.

De telles baisses ne conduiraient pas à la constatation d'une perte de valeur.

Note 12 – Écarts d'acquisition

En milliers d'euros

	Conseil financier	Banque privée et gestion d'actifs	Capital-investissement et dette privée	TOTAL
Au 1 ^{er} janvier 2019	107 258	12 916	4 136	124 310
Acquisition de filiales	15 637	–	–	15 637
Différences de change	223	–	83	306
AU 31 DÉCEMBRE 2019	123 118	12 916	4 219	140 253

En décembre 2019, l'activité de Conseil financier du Groupe a fait l'acquisition de 100% d'Arrowpoint comme mentionné dans le paragraphe 1.3 des faits marquants. Une part significative du prix d'acquisition est due sous forme de contrepartie éventuelle aux anciens actionnaires. Lorsque ces anciens actionnaires sont devenus des salariés du Groupe et lorsque les versements sont subordonnés à leur maintien en qualité d'employés, le Groupe est obligé, en vertu des normes IFRS, d'assimiler ces frais d'acquisition à des charges de personnel à répartir sur la période d'acquisition, et cela même si la rémunération différée convenue reflète la juste valeur de l'entreprise au moment de l'acquisition.

Cependant, dans le cas où le paiement éventuel est en partie obligatoire, par exemple à travers l'existence d'un *floor*, le montant minimum est considéré comme une contrepartie différée et est donc pris en compte dans le calcul de l'écart d'acquisition. La valeur des immobilisations incorporelles identifiées lors de l'acquisition est également prise en compte dans le calcul de l'écart d'acquisition. Des actifs incorporels d'un montant de 0,8 million d'euros, relatifs à la marque et au portefeuille de mandat d'Arrowpoint, ont été comptabilisés (note 11).

À la suite de ces acquisitions et de l'application des méthodes comptables décrites ci-dessus, le Groupe a comptabilisé un écart d'acquisition de 15,6 millions d'euros suite à l'acquisition d'Arrowpoint. Le montant de la contrepartie éventuelle qui a été imputé aux « rémunérations et autres charges de personnel » depuis l'acquisition, le 10 décembre 2019, s'élève à 0,1 million d'euro.

TEST DE DÉPRÉCIATION

Au 31 décembre 2019, le Groupe a réalisé un test annuel de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. La valeur recouvrable de chacune des UGT a été calculée en utilisant la méthode la plus appropriée.

Pour la majorité de nos activités de Conseil financier, la juste valeur diminuée des coûts de sortie a été calculée en utilisant les multiples de transactions appliqués au résultat net normalisé. La valeur a été déterminée en utilisant des paramètres dérivés des conditions du marché et sur la base de données provenant de sociétés comparables. La technique d'évaluation serait classée au Niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- le résultat net normalisé est déterminé sur une période de trois ans ;
- les multiples de transactions sont issus des multiples PE à long terme de sociétés comparables présentes dans les métiers de fusion-acquisition.

Les tests de sensibilité effectués sur la majorité de nos activités de Conseil financier démontrent qu'une baisse de 10% des multiples de transactions ou du résultat net normalisé contribuerait à minorer la valeur recouvrable de l'UGT de 230 millions d'euros et ne conduirait pas à constater de dépréciation.

Note 13 – Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	148 493	261 466
Contrats de mise en pension	50 000	50 000
Comptes et emprunts à terme	245 522	268 270
Intérêts courus	4 579	5 331
TOTAL	448 594	585 067

Note 14 – Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers la clientèle à vue	8 679 775	7 905 132
Dettes envers la clientèle à terme	650 316	751 850
Titres et valeurs donnés en pension	154 100	65 834
Intérêts courus	2 378	2 875
TOTAL	9 486 569	8 725 691

Note 15 – Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Charges à payer au personnel	641 745	607 114
Charges à payer et produits constatés d'avance	126 538	161 634
Comptes de régularisation	768 283	768 748
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres ⁽¹⁾	169 324	301 984
Créditeurs financiers divers ⁽¹⁾	26 859	27 639
Autres créditeurs	96 909	99 629
Passifs divers	293 092	429 252
TOTAL	1 061 375	1 198 000

(1) Ces soldes représentent les autres passifs financiers comme mentionnés dans la section 4.

La présentation des comptes de régularisations a été modifiée sur la période. À des fins de comparaison, l'exercice précédent a été retraité.

Note 16 – Provisions

En milliers d'euros	Note	01/01/2019	Dotations/ (reprises non utilisées)	Reprises utilisées	Différences de change	Autres variations	31/12/2019
Provisions pour risques de contrepartie		1 056	(9)	–	–	–	1 047
Provisions pour litiges		28 728	1 902	(1 638)	185	10	29 187
Provisions pour réaménagement d'immeubles		353	85	(6)	(2)	1 257	1 687
Provisions pour charges de personnel		2 463	1 361	(335)	19	(596)	2 912
Autres provisions		5 049	(4 021)	–	(26)	–	1 002
Sous-total		37 649	(682)	(1 979)	176	671	35 835
Passifs des régimes de retraite à prestations définies	21	39 227	N/A	N/A	N/A	(10 118)	29 109
TOTAL		76 876	(682)	(1 979)	176	(9 447)	64 944

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires.

En se basant sur les informations disponibles et, le cas échéant, sur les conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant.

Les provisions pour litiges comprennent des provisions destinées à couvrir les coûts estimés des procédures judiciaires et réclamations découlant de la conduite des affaires.

Après avoir tenu compte des informations disponibles à la date du présent rapport, la direction estime que le niveau de provisionnement constitué dans les comptes consolidés publiés est suffisant pour couvrir toute poursuite ou toute action potentielle ou réelle susceptible d'impacter les comptes consolidés du Groupe.

Note 17 – Dépréciations

En milliers d'euros	01/01/2019	Dotations	Reprises	Sorties du bilan	Différences de change et autres variations	31/12/2019
Prêts et créances sur la clientèle	(67 946)	(13 658)	17 522	7 292	(1 237)	(58 027)
Autres actifs financiers	(24 530)	(12 525)	3 160	5 785	359	(27 751)
Titres au coût amorti	(326)	(429)	–	–	–	(755)
TOTAL	(92 802)	(26 612)	20 682	13 077	(878)	(86 533)

Note 18 – Impôts différés

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Solde net d'impôts différés à l'ouverture – actif/(passif)	2 741	(374)
<i>dont actifs d'impôts différés</i>	50 587	60 561
<i>dont passifs d'impôts différés</i>	(47 846)	(60 935)
Enregistré au compte de résultat		
(Charge)/produit d'impôts différés au compte de résultat	9 881	(7 089)
Enregistré en capitaux propres		
Au titre des régimes de retraite à prestations définies	5 588	(4 407)
Actifs financiers à la FVOCI	1 284	9 207
Options de souscription ou d'achat d'actions	(1 062)	2 064
Couverture d'investissements nets	2 657	186
Couverture de flux de trésorerie	(136)	–
Reclassements en impôts courants	(2 841)	1 816
Différences de change	1 095	(534)
Acquisition/cession de filiales	(1 117)	–
Changement de méthode comptable	–	2 006
Autres	(94)	(134)
SOLDE D'IMPÔTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE – ACTIF/(PASSIF)	17 996	2 741
<i>dont actifs d'impôts différés</i>	59 469	50 587
<i>dont passifs d'impôts différés</i>	(41 473)	(47 846)

Les actifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations différées	43 839	26 822
Provisions	4 815	5 474
Indemnités de départ en retraite	3 456	2 932
Amortissements dérogatoires	1 892	2 800
Déficits fiscaux reportables	1 031	5 025
Options de souscription ou d'achat d'actions	954	1 855
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	(839)	100
Autres différences temporelles	4 321	5 579
TOTAL	59 469	50 587

Annexes

Conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe, certaines différences temporelles déductibles n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'impôts différés actifs, principalement aux États-Unis, au Canada et en Asie. Les impôts différés actifs non reconnus s'élevaient à 47,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 (57,4 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Actifs incorporels comptabilisés suite à l'acquisition de filiales	13 459	13 459
Ajustements de la juste valeur des terrains et constructions	10 159	16 624
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	10 035	9 727
Amortissements dérogatoires	2 179	2 054
Indemnités de départ en retraite	1 499	979
Autres différences temporelles	4 142	5 003
TOTAL	41 473	47 846

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si, il existe un droit de compensation juridiquement exécutoire et que le solde est lié à l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité ou sur le même groupe imposable. Il doit également exister une volonté et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les (charges)/produits d'impôts différés figurant au compte de résultat comprennent les différences temporelles suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations différées	15 589	4 466
Ajustements de la juste valeur des terrains et constructions	6 639	-
Dépréciation de prêts et créances sur la clientèle	(669)	(3 584)
Amortissements dérogatoires	(1 039)	(269)
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	(1 626)	(3 221)
Déficits fiscaux reportables	(3 530)	(6 228)
Indemnités de départ en retraite	(5 001)	(2 068)
Autres différences temporelles	(482)	3 815
TOTAL	9 881	(7 089)

Note 19 – Entités structurées

Une entité structurée est conçue de manière à ce que les droits de vote ou d'autres droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui contrôle l'entité. Elle aura le plus souvent des activités restreintes et un objectif précis et bien défini. Elle peut comprendre certains fonds d'investissement.

Dans la majorité des cas, conformément à IFRS 10, le Groupe n'a pas besoin de consolider ses investissements dans les entités structurées. Toutefois, certaines entités structurées sont gérées par le Groupe, sous la forme de fonds dans lesquels le Groupe a également investi ses fonds propres. Dans ce cas, le Groupe décide de consolider ou non ces fonds sur la base de l'évaluation combinée des deux indicateurs clés suivants :

- la somme des rémunérations et des autres intérêts économiques; et
- les droits de révocation.

Afin d'évaluer les intérêts économiques, il convient de déterminer, à un niveau particulier de rendement, la part de l'augmentation de la performance d'un fonds qui revient au gestionnaire (exposition à la variabilité des rendements). Le niveau de rendement en question correspond au niveau à partir duquel des commissions de surperformance commencent à être acquises.

Un niveau élevé de variabilité indiquerait que le gestionnaire pourrait agir en tant que principal (et consoliderait probablement le fonds géré).

Alors qu'un faible niveau de variabilité indiquerait qu'un gérant pourrait être un agent pour les autres investisseurs (et ne consoliderait probablement pas le fonds).

De plus, des droits négligeables pour les investisseurs de révoquer le gérant ou de transférer leurs fonds pourraient indiquer qu'un gestionnaire agit en tant que principal (et consoliderait probablement le fonds géré) tandis que des droits importants pourraient laisser penser qu'un gestionnaire est un agent (et ne consoliderait probablement pas le fonds).

Le jugement du Groupe repose sur la norme IFRS 10, ainsi que sur sa compréhension des pratiques de marché.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente la participation du Groupe dans les entités structurées non consolidées qu'il gère et dans lesquelles il détient une participation.

En milliers d'euros	31/12/2019		
	Fonds de capital-investissement	Fonds de dette privée	TOTAL
Total des actifs compris dans les véhicules sous-jacents	2 401 276	2 748 281	5 149 557
Actifs sous gestion incluant les engagements de financement donnés	5 942 857	3 112 623	9 055 480
Intérêts au bilan du Groupe :			
Titres de dette et de capitaux propres à la FVTPL	390 827	105 156	495 983
Titres de dette au coût amorti	–	73 182	73 182
Prêts et créances sur la clientèle	48 131	8 157	56 288
Total des actifs au bilan du Groupe	438 958	186 495	625 453
Engagements de financement donnés par le Groupe (hors bilan)	551 237	62 120	613 357
Exposition maximale du Groupe aux pertes	990 195	248 615	1 238 810

Note 20 – Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la part d'intérêts dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Ces participations regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe. Le résultat, l'actif net et les dividendes attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle proviennent de :

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Résultat	Montant au bilan	Dividendes	Résultat	Montant au bilan	Dividendes
Quote-part de résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						
Titres en capital	136 692	137 713	172 003	146 670	159 748	156 792
Groupe R&CoHAG	–	–	–	2 542	–	535
Autres	(200)	4 976	116	584	5 848	76
Charges, nettes d'impôts, comptabilisées dans les capitaux propres						
Dettes subordonnées à durée indéterminée	17 287	302 895	17 619	17 684	290 640	17 661
TOTAL	153 779	445 584	189 738	167 480	456 236	175 064

TITRES EN CAPITAL

Les éléments relatifs aux titres en capital au sein des participations ne donnant pas le contrôle correspondent principalement aux montants calculés d'après les dispositions statutaires des sociétés en commandite simple détenues par Rothschild Martin Maurel SCS, la société holding de nos activités de Banque privée et gestion d'actifs et de Conseil financier en France. Le résultat attribué aux titres en capital de ces participations est calculé sur la base du résultat social de chacune de ces sociétés en commandite simple, y compris la quote-part du résultat revenant au travail.

Les titres en capital émis par R&CoCL il y a plusieurs années ont été remboursés en mars 2019 à leur juste valeur. Le paiement de 27,1 millions d'euros est indiqué dans la colonne « dividendes » du tableau ci-dessus pour l'année 2019. Au 31 décembre 2019, il n'y a donc plus aucun montant de capital social ou de dividendes préférentiels dus au titre de ces actions. Cette transaction ayant été conclue avec les actionnaires, l'augmentation de la juste valeur liée au remboursement a été imputée directement aux capitaux propres.

DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE

Des filiales au sein du Groupe ont émis des dettes subordonnées à durée indéterminée envers des tiers qui comportent des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts. Selon les normes IFRS, ces instruments sont qualifiés d'instruments de capitaux propres et sont présentés au niveau des participations ne donnant pas le contrôle car elles sont émises par des filiales et ne sont pas détenues par le Groupe. Les intérêts nets d'impôt qui s'y rapportent sont comptabilisés comme des charges relatives à ces participations. Les instruments sont présentés ci-dessous.

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dettes subordonnées à durée indéterminée au taux fixe de 9% (125 millions de livres sterling)	173 537	165 455
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable (150 millions d'euros)	60 694	57 868
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable (200 millions de dollars US)	68 664	67 317
TOTAL	302 895	290 640

GROUPE ROTHSCHILD & CO HOLDING AG

Le tableau suivant présente un compte de résultat et un bilan résumés pour le sous-groupe R&CoHAG, pour la période précédente, au cours de laquelle il n'était pas détenu à 100% par le Groupe.

En milliers d'euros	Groupe R&CoHAG
Compte de résultat	31/12/2018
Produit net bancaire	228 743
Résultat net	39 375
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur l'exercice ⁽¹⁾	17 842
Résultat net et autres éléments du résultat global de l'exercice	57 217

(1) Les gains et pertes de R&CoHAG comptabilisés directement en capitaux propres comprennent des gains et pertes de change, des mouvements actuariels et la réévaluation des titres de participation à long terme.

Le 6 août 2018, le Groupe et Edmond de Rothschild ont finalisé le dénouement de l'ensemble de leurs participations croisées. Depuis cette date, Rothschild & Co Holding AG (R&CoHAG) est donc détenue intégralement par le Groupe.

R&CoHAG était jusqu'en juin 2019 la holding suisse de notre activité de Banque privée. À cette date, R&CoHAG a fusionné avec Rothschild & Co Continuation Holdings AG (R&CoCH). R&CoCH et R&CoHAG sont détenues à 100% par le Groupe depuis le 6 août 2018, il n'y a donc plus de participations ne donnant pas le contrôle relatives à R&CoHAG.

Note 21 – Avantages au personnel

Le Groupe cotise auprès de différents organismes de retraite pour les salariés des filiales opérationnelles. Les plus significatifs sont décrits ci-dessous.

Le NMR Pension Fund (« Fonds UK ») est géré par NMR au profit des salariés de certaines entreprises du Groupe situées au Royaume-Uni. Le fonds comprend un dispositif de retraites à prestations définies, qui a été fermé aux nouveaux entrants en 2003, et un dispositif de cotisations définies en vigueur depuis la même date.

Le NMR Overseas Pension Fund (« Fonds Overseas ») est un organisme de prestations définies géré au profit des salariés d'un certain nombre d'entreprises du Groupe situées hors du Royaume-Uni. Ce fonds comprend également un dispositif de retraites à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants en 2003, et un dispositif de cotisations définies ouvert depuis la même date. Les employés membres du Fonds Overseas ont cessé d'accumuler des retraites complémentaires à prestations définies en 2017. Le montant des prestations accumulées par les anciens membres toujours en poste augmenteront entre la date de clôture et la date de retraite de chaque membre conformément à la réévaluation différée standard précisée dans les règles du Fonds.

Rothschild & Co North America Inc maintient un plan de retraite à prestations définies qui est non financé ainsi que d'autres accords de retraites pour certains employés (« Fonds US »). Ni le plan, ni les accords de retraites, ne fournissent de couverture maladie ou quelque autre avantage aux employés ou aux retraités. De nouveaux droits ont été enregistrés pour la dernière fois en 2001.

R&CoBZ gère également des organismes de retraites (« Fonds Suisses »). Ces organismes ont été créés sur la base de la méthode suisse de cotisations définies mais ont les caractéristiques d'un plan de retraite à prestations définies. Les employés actuels et les retraités (anciens employés ou leurs ayants droit) reçoivent des pensions lorsqu'ils partent à la retraite ou en cas de décès ou d'invalidité. Ces pensions sont financées par des cotisations à la charge de l'employeur et de l'employé.

Par ailleurs, certaines entreprises du Groupe ont des engagements non financés en rapport avec des retraites et d'autres prestations vis-à-vis d'anciens salariés.

Les dernières évaluations actuarielles des Fonds UK et Overseas ont été réalisées pour l'exercice clos le 31 mars 2019 et ont été mises à jour pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 par des actuaires indépendants. L'évaluation des Fonds Suisses est effectuée à chaque clôture par des actuaires indépendants.

Les obligations au titre des régimes à prestations définies exposent le Groupe à un certain nombre de risques tels que l'espérance de vie, l'inflation, le taux d'intérêt et la performance d'investissement. Ces risques sont limités dans la mesure du possible en appliquant aux fonds une stratégie d'investissement qui vise à minimiser les coûts à long terme. Cela est possible en investissant dans une sélection diversifiée de classes d'actifs, qui vise à réduire la volatilité des rendements et aussi à atteindre un niveau de congruence satisfaisant avec les passifs sous-jacents. Les fonds de pension investissent dans des obligations de sociétés, des obligations d'État et dans un mandat d'investissement adossé au passif leur permettant de couvrir partiellement leur exposition aux risques de taux d'intérêts et d'inflation.

Dans l'ensemble, l'objectif est de sélectionner des actifs qui permettront de générer des revenus et une croissance du capital, afin de financer, parallèlement aux nouvelles cotisations, le coût des prestations actuelles et, le cas échéant, futures dues par les fonds. Le choix des actifs reflète également des facteurs tels que la situation du financement et le fait que le Fonds permette ou non aux employés d'accumuler plus d'avantages.

MONTANTS COMPTABILISÉS AU BILAN

En milliers d'euros	Fonds UK et Overseas	Fonds Suisses	Fonds US	Autre	31/12/2019
Valeur actuelle des obligations financées	1 160 977	227 050	-	-	1 388 027
Valeur de marché des actifs des régimes	(1 170 868)	(227 005)	-	-	(1 397 873)
Sous-total	(9 891)	45	-	-	(9 846)
Valeur actuelle des obligations non financées	-	-	6 836	11 774	18 610
TOTAL	(9 891)	45	6 836	11 774	8 764
<i>dont régimes présentant un passif net</i>	3 365	7 134	6 836	11 774	29 109
<i>dont régimes présentant un (actif) net</i>	(13 256)	(7 089)	-	-	(20 345)

En milliers d'euros	Fonds UK et Overseas	Fonds Suisses	Fonds US	Autre	31/12/2018
Valeur actuelle des obligations financées	1 005 057	239 052	-	-	1 244 109
Valeur de marché des actifs des régimes	(1 027 603)	(228 929)	-	-	(1 256 532)
Sous-total	(22 546)	10 123	-	-	(12 423)
Valeur actuelle des obligations non financées	-	-	14 044	10 433	24 477
TOTAL	(22 546)	10 123	14 044	10 433	12 054
<i>dont régimes présentant un passif net</i>	-	14 750	14 044	10 433	39 227
<i>dont régimes présentant un (actif) net</i>	(22 546)	(4 627)	-	-	(27 173)

VARIATIONS DES ENGAGEMENTS NETS DE RETRAITE

En milliers d'euros

	(Actifs) du plan de régime de retraite	Engagements de retraite	Passif net au titre de régimes à prestations définies
Au 1^{er} janvier 2019	(1 256 532)	1 268 586	12 054
Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan)	–	12 727	12 727
Cotisations des salariés	(3 138)	3 138	–
Coûts des services passés	–	(2 915)	(2 915)
Réductions	34 991	(35 076)	(85)
(Revenus)/coûts des intérêts	(32 666)	32 344	(322)
Réévaluation due aux points suivants :			
– rendement réel des actifs du régime moins les intérêts	(94 111)	–	(94 111)
– évolution des hypothèses financières	–	123 005	123 005
– évolution des hypothèses démographiques	–	(488)	(488)
– (gains)/pertes du retour d'expérience	–	(7 974)	(7 974)
Prestations versées aux bénéficiaires	45 135	(45 135)	–
(Cotisations) du Groupe	(34 385)	–	(34 385)
Frais administratifs	2 205	–	2 205
Variations de change et autres mouvements	(59 372)	58 425	(947)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	(1 397 873)	1 406 637	8 764

À la suite de l'évaluation actuarielle triennale du Fonds UK réalisée en mars 2019, les administrateurs du fonds de pension à prestations définies ont convenu avec le Groupe d'un plan de cotisations visant à réduire le déficit qui en résulte, conformément à la réglementation applicable aux retraites. L'objectif est d'éliminer ce déficit d'ici 2023 en augmentant les cotisations annuelles de 17,6 millions d'euros chaque année, bien qu'à partir de mars 2021, les contributions seront examinées en fonction de la situation de financement du Fonds UK. D'autre part, les employeurs participant au Fonds ont convenu de verser 55,2% des salaires des membres en service éligibles à la retraite en ce qui concerne leurs droits futurs.

Le Fonds Overseas est excédentaire par rapport aux hypothèses de financement convenues. Après son évaluation triennale de mars 2019, il a été convenu qu'aucune contribution supplémentaire ne devait être versée hormis pour couvrir certaines dépenses du Fonds Overseas.

Un montant total de cotisations estimé à 35 millions d'euros sera versé aux régimes de retraite à prestations définies du Groupe au cours de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2020.

Le Groupe a estimé qu'aucun passif complémentaire ne doit être comptabilisé pour les régimes des Fonds UK, Overseas et Suisses sous « IFRIC 14 – IAS 19 Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction », et ce, au vu du motif suivant : concernant les Fonds UK et Overseas, les administrateurs n'ont pas le pouvoir de les liquider de manière unilatérale. De plus, les règles des fonds donnent à la société commanditaire un droit inconditionnel à un remboursement en supposant le règlement graduel des passifs du régime au fil du temps jusqu'à ce que tous les membres aient quitté le régime. Pour les Fonds Suisses, les actifs du régime présentent une valeur de rachat de 4,5 millions de francs suisses, en vertu d'un contrat de réassurance avec Zurich Insurance Company, Ltd., Zurich (Zurich Insurance). Zurich Insurance n'a pas le pouvoir de résilier unilatéralement ce contrat de réassurance.

L'actif net des Fonds Suisses devrait être disponible pour le Groupe car les cotisations statutaires de l'employeur ne couvrent pas l'intégralité du coût des services pour celui-ci selon IAS 19. Selon IFRIC 14, l'avantage économique maximal est la valeur capitalisée de la différence entre le coût du service de l'employeur et les contributions attendues de l'employeur sur l'exercice suivant.

La durée moyenne pondérée anticipée concernant les engagements du fonds est de 19 ans pour le Fonds UK et de 17 ans pour le Fonds Suisse principal.

MONTANTS COMPTABILISÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT RELATIFS AUX RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan)	12 727	14 206
(Produit)/charge net des intérêts	(322)	588
(Produit)/charge des services passés	(2 915)	5 594
Frais administratifs	2 205	2 003
Réductions	(85)	–
TOTAL (inclus dans les charges de personnel)	11 610	22 391

En janvier 2019, un produit relatif à des services passés d'une valeur de 2,9 millions d'euros a été comptabilisé à la suite de changements effectués sur les dispositions d'un Fonds Suisse à la demande du conseil du Fonds.

Un jugement rendu en 2018 au Royaume-Uni exige que les régimes de retraite d'entreprise suppriment toute inégalité de traitement entre les hommes et les femmes résultant du versement de pensions minimales garanties (*Guaranteed Minimum Pension*, GMP). La garantie (GMP) concerne des droits qui auraient dû être octroyés aux participants entre mai 1990 et avril 1997 par les régimes de retraite mis en place dans le cadre du SERPS (*State Earnings Related Pension Scheme*).

Suite à ce jugement, l'augmentation du passif a été estimée à 5,6 millions d'euros, et a été comptabilisée en charge relative à des services passés dans le compte de résultat 2018.

MONTANTS ENREGISTRÉS DANS L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Gains/(pertes) de réévaluation comptabilisés dans l'état du résultat global sur l'exercice	(20 432)	9 988
Pertes de réévaluation cumulées comptabilisées dans l'état du résultat global	(210 965)	(190 543)

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES ET SENSIBILITÉS

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

	Fonds UK et Overseas		Fonds Suisses		Fonds US	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	2,2%	2,9%	0,4%	0,8%	2,2%	3,6%
Indice des prix de détail	2,9%	3,2%	N/A	N/A	N/A	N/A
Inflation des prix à la consommation	2,0%	2,1%	0,5%	0,5%	N/A	N/A
Taux de croissance attendu des salaires	2,0%	2,0%	1,0%	1,0%	N/A	N/A
Taux de croissance attendu des retraites :						
Non plafonné	N/A	N/A	0,0%	0,0%	N/A	N/A
Plafonné à 5,0%	2,8%	3,1%	N/A	N/A	N/A	N/A
Plafonné à 2,5%	2,0%	2,1%	N/A	N/A	N/A	N/A
Espérance de vie en années pour :						
Un homme retraité âgé de 60 ans	29,0	28,7	27,4	27,3	27,7	27,7
Une femme retraitée âgée de 60 ans	30,3	29,7	29,7	29,6	29,9	29,9
Un homme retraité âgé de 60 ans dans 20 ans	30,3	30,2	29,7	29,2	N/A	N/A
Une femme retraitée âgée de 60 ans dans 20 ans	31,7	31,3	31,4	31,4	N/A	N/A

Le calcul des engagements nets des régimes à prestations définies est sensible aux hypothèses actuarielles formulées précédemment. Le tableau ci-dessous présente celles qui ont un impact significatif sur l'évaluation du passif, ainsi que des scénarios de sensibilité liés à ces hypothèses :

En milliers d'euros	31/12/2019	
	Fonds UK et Overseas	Fonds Suisses
Hausse de 0,5% du taux d'actualisation	(101 000)	(14 000)
Hausse de 0,5% de l'inflation	81 000	1 000
Hausse d'un an de l'espérance de vie	47 000	N/A

Les scénarios de sensibilités présentées ci-dessus ne reflètent que l'estimation de l'évolution des obligations au titre des régimes à prestations définies pour les fonds. En pratique, tout mouvement qui provoque une modification du taux d'actualisation ou de l'inflation devrait être partiellement compensé par un changement de valeur des actifs, et l'impact global sur les engagements nets serait donc probablement moins élevé que les montants indiqués ci-dessus.

COMPOSITION DES ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITES:

	Fonds UK		Fonds Overseas		Fonds Suisses	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Actions – cotées	23%	26%	18%	30%	33%	30%
Obligations – cotées	18%	14%	29%	25%	42%	41%
Couverture des passifs, <i>gilts</i> inclus	29%	29%	38%	33%	1%	2%
Fonds spéculatifs et de capital-investissement	8%	8%	–	–	9%	13%
Liquidités et actifs nets circulants	8%	10%	3%	5%	5%	6%
Autres dettes – cotées	9%	7%	7%	3%	–	–
Immobilier et autres	5%	6%	5%	4%	10%	8%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Au 31 décembre 2019, les actions ne comprennent pas d'actions d'entreprises parties liées de la Société (31 décembre 2018: 0,8 million d'euros).

Note 22 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales, CCP	4 382 129	4 692 134
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	927 905	828 417
Autres équivalents de trésorerie (actifs)	221 484	399 787
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour, banques centrales	(148 493)	(261 466)
TOTAL	5 383 025	5 658 872

La trésorerie comprend les caisses et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Les autres équivalents de trésorerie comprennent des prises en pensions au jour le jour et des effets publics et valeurs assimilées détenus à des fins de transactions.

Note 23 – Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
En faveur des établissements de crédit	1 542	1 546
En faveur de la clientèle	625 960	382 316
Engagements de financement	627 502	383 862
En faveur des établissements de crédit	103 855	44 762
En faveur de la clientèle	89 502	95 551
Engagements de garantie	193 357	140 313
Engagements de financement	391 396	343 488
Engagements fiduciaires irrévocables	200 757	176 211
Titres nantis et autres engagements donnés	60 484	62 684
Autres engagements donnés	652 637	582 383

Les engagements de souscrire des titres sont liés à l'activité de Capital-investissement et dette privée. Les engagements fiduciaires irrévocables représentent les engagements envers des fonds pour lesquels le Groupe agit en tant que fiduciaire pour le compte de ses clients. Les engagements envers le personnel liés à la rémunération différée sont présentés dans la note 27.

ENGAGEMENTS REÇUS

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Engagements reçus d'établissements de crédit	314 609	276 390
Engagements de financement	314 609	276 390
Engagements reçus d'établissements de crédit	47 723	90 835
Engagements reçus de la clientèle	3 072	3 004
Engagements de garantie	50 795	93 839

6. Notes sur le compte de résultat

Note 24 – Marge d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	8 412	7 122
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle	63 126	65 697
Produits d'intérêts sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	761	607
Produits d'intérêts sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 277	634
Produits d'intérêts sur instruments financiers au coût amorti	7 618	6 292
Produits d'intérêts sur dérivés	61 580	56 748
Produits d'intérêts sur autres actifs financiers	282	321
TOTAL	143 056	137 421

Intérêts et charges assimilées

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	(8 876)	(9 927)
Produits d'intérêts négatifs sur opérations avec les établissements de crédit	(30 227)	(27 039)
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle	(26 257)	(17 295)
Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre	(14)	(57)
Charges d'intérêts sur dérivés	(2 660)	(3 371)
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	(5 545)	–
Charges d'intérêts sur autres passifs financiers	(1 058)	(1 775)
TOTAL	(74 637)	(59 464)

Depuis le 1^{er} janvier 2019 et l'application d'IFRS 16, les charges locatives sont décomposées entre une charge d'amortissement des droits d'utilisation d'une part et une charge d'intérêt pour l'actualisation des dettes de loyers d'autre part. De plus amples informations sur l'adoption d'IFRS 16 sont fournies dans le paragraphe 2.3.

Note 25 – Produits nets de commissions

Produits de commissions

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Produits de commissions sur prestations de conseil et de services	1 186 479	1 288 111
Produits de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille	552 276	555 814
Produits de commissions sur opérations de crédit	6 129	5 656
Autres produits de commissions	7 595	8 511
TOTAL	1 752 479	1 858 092

Charges de commissions

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Charges de commissions sur prestations de conseil et de services	(21 377)	(10 596)
Charges de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille	(62 603)	(76 756)
Charges de commissions sur opérations de crédit	(114)	(517)
Autres charges de commissions	(3 584)	(1 904)
TOTAL	(87 678)	(89 773)

Note 26 – Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	69 373	62 528
<i>Carried interest</i>	45 817	40 020
Résultat net sur opérations de change	20 799	26 960
Résultat net sur autres opérations de transaction	(553)	(74)
TOTAL	135 436	129 434

Les gains et les pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent les variations de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par résultat et les instruments financiers comptabilisés dans le portefeuille de transaction, y compris les dérivés.

Parmi les 69,4 millions d'euros de gains sur les instruments financier à la FVTPL, 68,1 millions d'euros proviennent d'instruments classés à la FVTPL de manière obligatoire. Le reste provient d'instruments à la FVTPL par option.

Les instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent à la fois des actions ordinaires et des actions de type *carried interest* détenues par le Groupe dans ses fonds de Capital-investissement et de dette privée. Ils comprennent également certains prêts consentis à ses fonds de Capital-investissement et de dette privée.

Note 27 – Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations et autres charges de personnel	(1 039 934)	(1 062 852)
Charges sur régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies	(11 610)	(22 391)
Charges sur régimes de retraite à cotisations définies	(13 200)	(12 584)
Charges de personnel	(1 064 744)	(1 097 827)
Autres charges administratives	(288 972)	(308 748)
TOTAL	(1 353 716)	(1 406 575)

Charges de personnel

Dans le cadre de sa stratégie de rémunération variable, le Groupe paye des bonus à ses salariés. Dans certains cas, le paiement en numéraire est différé sur plusieurs années.

Dans la majorité des cas, les bonus sont versés un, deux ou trois ans après l'année d'attribution. La charge est donc comptabilisée sur des périodes de deux, trois ou quatre ans comprises entre l'année de l'attribution et la date de règlement. Ces bonus sont versés à condition que le bénéficiaire soit toujours employé par le Groupe à la date de règlement. En réponse aux nouvelles exigences de fonds propres (*Capital Requirement Directive 4* ou CRD4), pour certains salariés, une partie des bonus sera versée sous forme d'instruments qui ne sont pas fondés sur la trésorerie. Il en existe deux types dans le Groupe. D'une part, un instrument dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglé en instruments de capitaux propres. Les salariés seront rémunérés sous forme d'actions de R&Co. Les actions R&Co seront disponibles pour ces salariés six mois après la date d'acquisition des bonus différés. D'autre part, un instrument dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglé en numéraire (bonus non-différés). Celui-ci est immédiatement acquis mais sa valeur varie en fonction du cours de l'action R&Co pendant la période de conservation d'une durée de six mois. Lorsque cela s'avère mutuellement bénéfique, le Groupe permet parfois aux employés d'accélérer l'acquisition de leur bonus différés en numéraire. Dans ce cas, la charge non imputée est comptabilisée immédiatement.

La rémunération différée donne lieu à un engagement, dont une partie n'a pas encore été enregistrée car elle concerne une période future.

Le montant des règlements potentiels futurs n'ayant pas encore été enregistrés à ce jour s'élève à 109,7 millions d'euros (31 décembre 2018 : 109,8 millions d'euros).

Le plan de rémunération à base d'actions a pour objectif de corréler le bonus de certains membres clés du personnel aux performances du Groupe. Outre l'obligation de rester salarié du Groupe, ces bonus peuvent également être annulés dans des circonstances spécifiques.

Frais administratifs et dotations aux amortissements

Comme mentionné dans le paragraphe 2.3, le Groupe a adopté la norme IFRS 16 Contrats de location le 1^{er} janvier 2019. Les charges liées aux contrats de location pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2019 s'élèvent à 38,5 millions d'euros, dont 33,0 millions d'euros au titre de l'amortissement des droits d'utilisation (inclus dans les charges d'amortissement) et 5,5 millions d'euros au titre des intérêts (note 9). En 2018, toutes les charges relatives aux actifs en location étaient incluses dans les autres charges administratives.

Plan d'intéressement (R&Co Equity Scheme)

R&Co gère également un plan d'intéressement au profit de certains cadres dirigeants. Les participants doivent acquérir des actions de R&Co; pour chaque action investie, quatre options de souscription ou d'achat d'actions leur sont attribuées. Les actions investies sont soumises à une période de conservation de quatre ans et les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées sont soumises à une période d'acquisition des droits avant exercice. Certains membres du personnel utilisent des bonus différés en numéraire pour financer leur investissement dans les actions R&Co. Dans ce cas, la part des bonus différés qu'ils utilisent et qui n'est pas comptabilisée au moment de l'achat est comptabilisée sur la période de conservation.

Les mouvements relatifs au nombre d'options sur actions en circulation sont les suivants :

	31/12/2019		31/12/2018	
	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré en €	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré en €
À l'ouverture	3 960	23,5	4 335	22,9
Émises	1 150	28,0	80	30,0
Annulées	(20)	32,7	(20)	19,5
Exercées	(292)	18,6	(435)	19,6
À LA CLÔTURE	4 798	24,9	3 960	23,5
Exercibles à la fin de l'exercice	2 288	19,2	1 735	18,5

Les options sur actions en circulation à la clôture sont les suivantes :

Prix unitaire d'exercice En euros	31/12/2019		31/12/2018	
	Nombre d'options en circulation (en milliers)	Maturité contractuelle moyenne pondérée (en années)	Nombre d'options en circulation (en milliers)	Maturité contractuelle moyenne pondérée (en années)
16,01 – 18,00 €	840	3,8	1 025	4,8
18,01 – 20,00 €	1 298	3,8	1 384	4,8
20,01 – 22,00 €	–	–	–	–
22,01 – 24,00 €	65	5,8	75	6,8
24,01 – 26,00 €	180	5,8	190	6,8
26,01 – 28,00 €	750	5,9	95	6,8
28,01 – 30,00 €	288	5,4	–	–
30,01 – 32,00 €	500	6,2	298	8,8
32,01 – 35,00 €	877	7,9	893	8,8
TOTAL	4 798	5,3	3 960	6,1

La juste valeur des options sur actions attribuées au cours de l'exercice de douze mois était de 2,6 millions d'euros (31 décembre 2018 : 0,1 million d'euros). La juste valeur est reconnue au compte de résultat sur la période d'acquisition des droits, après prise en compte des conditions de service. Comme les options sont réglées en actions, aucun passif n'est comptabilisé au bilan au titre de ces options. Le changement de valeur des options appartenant aux employés n'est comptabilisé ni en charge ni en produit dans le compte de résultat.

À l'émission, les options ont été évaluées par un expert indépendant en utilisant un modèle d'évaluation d'options de type Black & Scholes. Les paramètres clés de ce modèle sont le prix des actions R&Co sous-jacentes, la volatilité attendue du cours de l'action (pour laquelle a été retenue la volatilité historique) et la date probable d'exercice des options (qui est considérée comme étant la date médiane entre les dates d'acquisition des droits et leur date d'expiration). L'évaluation repose sur l'hypothèse que tous les bénéficiaires resteront au sein du Groupe.

La charge de l'exercice se rapportant aux paiements fondés sur des actions est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Rémunération et autres charges de personnel ». Elle s'élève à 1,3 million d'euros au 31 décembre 2019 (31 décembre 2018 : 1,1 million d'euros).

Note 28 – Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(28 714)	(26 993)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(32 972)	–
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(3 069)	(3 207)
Dotations aux amortissements	(64 755)	(30 200)
Dépréciations des immobilisations incorporelles	(566)	–
Dépréciations des droits d'utilisations	(1 223)	–
Dépréciations	(1 789)	–
TOTAL	(66 544)	(30 200)

Note 29 – Coût du risque

En milliers d'euros	Dotations aux dépréciations	Reprises de dépréciations	Recouvrement de créances	31/12/2019	31/12/2018
Prêts et créances sur la clientèle	(13 658)	12 138	5 384	3 864	3 928
Titres au coût amorti	(429)	–	–	(429)	33
Autres actifs	(12 525)	3 118	42	(9 365)	(8 258)
TOTAL	(26 612)	15 256	5 426	(5 930)	(4 297)

Note 30 – Gains ou pertes nets sur autres actifs

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Plus et moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	18 130	41
Gains/(pertes) sur cession et dépréciation des filiales	3 421	(5 847)
Produits/(charges) hors exploitation	(3 158)	(3 533)
Dividendes des participations à long terme désignées à la juste valeur par capitaux propres	–	5 474
TOTAL	18 393	(3 865)

La note ci-dessus comprend le résultat de la vente d'un immeuble de bureau et la dépréciation avant cession d'un autre.

À la suite de l'accord de cession de son activité de fiducie (cf. paragraphe 1.2 Faits marquants), le Groupe avait comptabilisé une provision pour dépréciation de 5 millions d'euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2018. Le résultat de cession consolidé, net des coûts associés, a été comptabilisé sur la période après la finalisation de la vente au début de l'année.

Les charges hors exploitation comprennent la variation de la moins value latente et les dividendes d'investissements historiques qui sont exclus du résultat de gestion.

Le dividende se rapportant à la participation dans EdRS, cédée en août 2018, était inclus dans les gains ou pertes nets sur autres actifs en décembre 2018.

Note 31 – Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants	(77 905)	(69 704)
Impôts différés	9 881	(7 089)
TOTAL	(68 024)	(76 793)

La charge nette d'impôt sur les bénéfices se décompose en une charge d'impôts courants et en une charge d'impôts différés :

Impôts courants

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Charge d'impôt de l'exercice	(67 720)	(70 165)
Impôts sur exercices antérieurs	(577)	3 031
Charge d'impôt irrécouvrable relative aux dividendes	(9 543)	(2 434)
Autres	(65)	(136)
TOTAL	(77 905)	(69 704)

Impôts différés

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Différences temporelles	10 950	(6 119)
Changements de taux d'imposition	979	694
Impôts sur exercices antérieurs	(2 048)	(1 664)
TOTAL	9 881	(7 089)

Rationalisation de la charge d'impôt entre le taux d'imposition de droit commun et le taux effectif

En milliers d'euros		31/12/2019		31/12/2018
Résultat avant impôt		464 487		530 598
Charge d'impôt théorique au taux de droit commun français	34,43%	159 923	34,43%	182 685
Principaux éléments de rapprochement⁽¹⁾				
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(13,4%)	(62 165)	(12,0%)	(63 844)
Quote-part d'impôt des sociétés de personnes comptabilisée hors du Groupe	(9,2%)	(42 916)	(8,8%)	(46 525)
Comptabilisation d'impôts différés non comptabilisés antérieurement	(1,9%)	(8 783)	(0,7%)	(3 692)
Effet sur les impôts différés du changement du taux d'impôt sur les sociétés	(0,2%)	(980)	(0,1%)	(695)
Impact des impôts différés non comptabilisés sur les pertes	+0,4%	2 008	+0,5%	2 912
Impôt sur exercices antérieurs	+0,6%	2 625	(0,3%)	(1 367)
Impôt sur les dividendes des filiales reçus par l'intermédiaire de sociétés de personnes	+0,7%	3 289	+0,1%	607
Différences permanentes	+1,2%	5 745	+0,7%	3 705
Effet du taux réduit sur les dividendes et retenues à la source non récupérables	+2,1%	9 543	+0,5%	2 434
Autres effets	(0,1%)	(265)	+0,2%	573
Charge d'impôt effective	14,6%	68 024	14,5%	76 793
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF		14,6%		14,5%

(1) Les catégories utilisées dans les informations comparatives sont présentées d'une manière cohérente avec celles utilisées pour expliquer l'impôt de la période actuelle.

Note 32 – Parties liées

Dans le cadre de cette note et des dispositifs de gouvernance mis en place au sein de R&Co et du Groupe relatifs aux prises de décisions de l'organe exécutif de R&Co, le terme « Dirigeants mandataires sociaux » fait référence aux mandataires sociaux de R&Co Gestion, Gérant et représentant légal de R&Co. En application des statuts de R&Co Gestion, cette société n'a qu'un seul mandataire social, son président. Le seul mandataire social de R&Co Gestion a, au cours de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2019, perçu la rémunération suivante, versée par R&Co Gestion mais refacturée par cette dernière à R&Co, conformément aux dispositions statutaires de R&Co au titre des frais opérationnels supportés par le Gérant :

En milliers d'euros	31/12/2019
Rémunérations fixes	500
TOTAL	500

Le président de R&Co Gestion n'a bénéficié d'aucun paiement en actions au titre de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2019 et aucune indemnité n'a été réglée pour cause de résiliation de contrat de travail. Aucun autre avantage à long terme ne lui a été accordé.

Les transactions réalisées durant l'exercice et les encours existants en fin d'exercice entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont éliminés en consolidation et ne sont donc pas publiés. Les transactions faites avec les sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentées séparément dans le tableau suivant.

Les autres parties liées sont R&Co Gestion, le Gérant de R&Co, les membres du Conseil de surveillance, les personnes physiques ou morales ayant une activité de contrôle dans le Groupe, les personnes physiques ou morales ayant une activité de contrôle au sein de la société mère de R&Co tels que les administrateurs de Rothschild & Co Concordia SAS, les sociétés qui sont contrôlées par les principaux dirigeants, et toute personne ayant directement ou indirectement la responsabilité, la direction ou le contrôle des activités de R&Co. Elles comprennent également les membres de la famille proche de toute personne qui contrôle, exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur R&Co et de toute personne faisant partie des Dirigeants mandataires sociaux, du Conseil de surveillance ou des organes sociaux de sa société mère.

Les montants figurant dans les comptes du Groupe relatifs à des parties liées sont présentés ci-dessous.

En-milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Entreprises mises en équivalence	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées	Entreprises mises en équivalence	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées
Actifs						
Prêts et avances sur la clientèle	-	-	11 882	-	-	9 839
Droits d'utilisation	4 857	-	-	-	-	-
Actifs divers	-	-	-	-	-	1
TOTAL ACTIFS	4 857	-	11 882	-	-	9 840
Dettes						
Dettes envers la clientèle	-	573	115 317	-	1 535	85 562
Dettes de loyers	4 905	-	-	-	-	-
Dettes diverses	7	-	-	61	-	-
TOTAL DETTES	4 912	573	115 317	61	1 535	85 562
Engagements de financement et de garantie						
Engagements de financement et de garantie donnés	-	-	-	-	-	73
TOTAL ENGAGEMENTS	-	-	-	-	-	73

En décembre 2019, le Groupe a versé 575 milliers d'euros à une partie liée, membre du Concert Familial Elargi, en contrepartie de 16% des parts de Rothschild & Co Continuation Finance BV. Dans le même temps, un prêt consenti à cette contrepartie a été intégralement remboursé. À la suite de cette opération, le Groupe détient désormais 100% du capital de cette filiale.

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Entreprises mises en équivalence	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées	Entreprises mises en équivalence	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées
Charges et produits relatifs aux transactions avec les parties liées						
Marge d'intérêts positive/(négative)	(99)	-	51	113	19	-
Produits/(charges) nets de commissions	114	-	-	(298)	-	-
Autres produits	-	-	144	-	-	223
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE	15	-	195	(185)	19	223
Autres charges	(522)	-	(2 913)	(569)	-	(2 861)
TOTAL CHARGES	(522)	-	(2 913)	(569)	-	(2 861)

Note 33 – Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	KPMG		Cailliau Dedout et Associés					
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018				
	%	%	%	%				
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés								
R&Co (société mère)	161	6%	192	6%	161	39%	191	42%
Filiales	2 180	76%	2 346	75%	241	59%	232	51%
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires								
R&Co (société mère)	19	1%	34	1%	-	-	-	-
Filiales	260	9%	264	8%	8	2%	26	6%
Sous-total	2 620	92%	2 836	91%	410	100%	449	98%
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES FOURNIS À LA DEMANDE DES ENTITÉS								
Juridique, fiscal, social	12	0%	57	2%	-	-	9	2%
Autres	230	8%	220	7%	-	-	-	-
Sous-total	242	8%	277	9%	-	-	9	2%
TOTAL	2 862	100%	3 113	100%	410	100%	458	100%

Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment à des missions de revue de la conformité du dispositif de certaines entités du groupe au regard de dispositions réglementaires pour 287 milliers d'euros et des missions liées à la restructuration de certains métiers (fusions, cessions, réduction de capital) pour 185 milliers d'euros.

Note 34 – Informations sectorielles

Le tableau ci-dessous présente une information sectorielle par ligne de métier, utilisée en interne pour évaluer leur performance, puis ajustée afin d'être conforme avec les normes comptables Groupe. Les ajustements IFRS comprennent principalement : le préciput versé aux associés-gérants français considéré comme des participations ne donnant pas le contrôle, la comptabilisation de bonus différés sur la période où ils sont acquis, les avantages au personnel concernant les régimes de retraite en application d'IAS 19, l'ajout des gains et pertes non-opérationnels comptabilisés dans le poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs », l'élimination des plus-values réalisées sur la vente des titres dont le gain non réalisé était dans la réserve des titres disponibles à la vente au 31 décembre 2017 avant la première application d'IFRS 9, et la réaffectation des dépréciations et de certains produits et charges générales d'exploitation à des fins de présentation.

Répartition de l'activité par secteur d'activité

En milliers d'euros	Conseil financier	Banque privée et gestion d'actifs	Capital-investis- sement et dette privée	Autres métiers et fonctions centrales	Total avant ajustements IFRS	Ajustements IFRS	31/12/2019
Produit net bancaire	1 159 571	496 663	197 253	24 497	1 877 984	(5 959)	1 872 025
Charges générales d'exploitation	(993 569)	(425 555)	(85 999)	(53 244)	(1 558 367)	138 107	(1 420 260)
Coût du risque	–	1 707	–	–	1 707	(7 637)	(5 930)
Résultat d'exploitation	166 002	72 815	111 254	(28 747)	321 324	124 511	445 835
Résultat des sociétés mises en équivalence	–	–	–	–	–	259	259
Résultat hors exploitation	–	–	–	–	–	18 393	18 393
Résultat avant impôt	166 002	72 815	111 254	(28 747)	321 324	143 163	464 487

En milliers d'euros	Conseil financier	Banque privée et gestion d'actifs	Capital-investis- sement et dette privée	Autres métiers et fonctions centrales	Total avant ajustements IFRS	Ajustements IFRS	31/12/2018
Produit net bancaire	1 271 270	480 143	174 574	57 848	1 983 835	(8 002)	1 975 833
Charges générales d'exploitation	(1 037 955)	(408 605)	(72 190)	(91 670)	(1 610 420)	173 645	(1 436 775)
Coût du risque	–	4 296	–	–	4 296	(8 593)	(4 297)
Résultat d'exploitation	233 315	75 834	102 384	(33 822)	377 711	157 050	534 761
Résultat des sociétés mises en équivalence	–	–	–	–	–	339	339
Résultat hors exploitation	–	–	–	–	–	(4 502)	(4 502)
Résultat avant impôt	233 315	75 834	102 384	(33 822)	377 711	152 887	530 598

La cession de nos activités mondiales de fiducie a été conclue en février 2019. Par conséquent, l'ensemble des montants relatifs à nos activités de Banque privée et gestion d'actifs pour 2018 ont été retraités et les activités de fiducie ont été reclassées dans la colonne « Autres métiers ».

Répartition du produit net bancaire par secteur géographique

En milliers d'euros	31/12/2019	%	31/12/2018	%
Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	586 834	31%	596 155	30%
France	544 704	29%	546 859	28%
Autres pays d'Europe	321 407	17%	355 092	18%
Amériques	224 180	12%	265 904	13%
Suisse	110 078	6%	119 924	6%
Asie et Australie	60 160	3%	63 627	3%
Autres	24 662	1%	28 272	1%
TOTAL	1 872 025	100%	1 975 833	100%

La répartition par secteur géographique est basée sur la localisation géographique de l'entité qui comptabilise le chiffre d'affaires.

Note 35 – Résultat par action

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé – part du Groupe (en millions d'euros)	242,7	286,3
Retraitement du dividende précipitaire (en millions d'euros)	(1,3)	(1,4)
Résultat net consolidé retraité du dividende précipitaire – part du Groupe (en millions d'euros)	241,4	284,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers d'euros)	71 340	73 388
Résultat par action de base (en euros)	3,38	3,88
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en milliers d'euros)	72 049	74 649
Résultat dilué par action (en euros)	3,35	3,82

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net consolidé – part du Groupe (après déduction du dividende précipitaire, qui ne fait pas partie du bénéfice réalisé par les actionnaires ordinaires) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur la période.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, selon laquelle le revenu net est divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré du nombre d'actions ordinaires supplémentaires qui seraient émises dans le cadre d'options d'achat d'actions et d'actions attribuées ayant un effet dilutif. Les options et les actions attribuées n'ont un effet dilutif que lorsqu'elles sont « dans le cours », en se basant sur le cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période. La majorité des actions ordinaires potentielles qui ne sont pas dilutives sont liées au Plan d'intéressement de Rothschild & Co, détaillé en note 27.

Comme indiqué au 31 décembre 2018, R&Co et le groupe Edmond de Rothschild ont dénoué en août 2018 l'ensemble de leurs participations croisées. En conséquence, le Groupe a reçu 4,4 millions d'actions R&Co, expliquant la diminution des actions en circulation au cours de la période.

En l'absence de résultat sur les activités cédées ou abandonnées, le résultat par action des seules activités poursuivies est le même que le résultat par action.

Note 36 – Périmètre de consolidation

L'article 7 de la loi N°2013-672 du 26 juillet 2013, modifiant l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, impose aux compagnies financières holding de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque État ou territoire.

Le tableau suivant recense les filiales et les entreprises associées les plus significatives au regard des comptes consolidés du Groupe, ainsi que le territoire où elles sont domiciliées. La liste ci-dessous n'inclut pas les filiales dormantes et les entreprises fiduciaires (*nominee companies*), sur la base de leur caractère non significatif.

Les activités suivantes sont celles utilisées dans la note 34 et les abréviations sont définies dans le glossaire du présent rapport.

Noms des sociétés	Activité	31/12/2019		31/12/2018		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2019	31/12/2018
Australie							
Rothschild & Co Australia Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Belgique							
Rothschild & Co Belgium SA NV	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management Belgium – Belgium branch	WAM	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Transaction R&Co Belgique – Belgium branch	GA	100,00	99,71	100,00	99,71	IG	IG
Bermudes							
Rothschild Trust (Bermuda) Limited	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Brésil							
Rothschild & Co Brasil Ltda	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Îles Vierges Britanniques							
Master Nominees Inc	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild BVI Limited	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Canada							
Rothschild & Co Canada Inc.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Holdings Canada Inc.	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

(1) IG : intégration globale.
MEE : mise en équivalence.

Annexes

Noms des sociétés	Activité	31/12/2019		31/12/2018		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2019	31/12/2018
Rothschild & Co Securities Canada Inc.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild Trust Canada Inc.	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild Trust Protectors Limited	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Îles Caïmans							
JRE Asia Capital Management Ltd – liquidée	MB	–	–	50,00	50,00	–	MEE
Rothschild Trust Cayman Limited	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
VC Acquisition Limited Partnership	Autre	99,00	99,00	99,00	99,00	IG	IG
Chine							
Rothschild & Co Asset Management US Inc – Beijing Representative Office – liquidée	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild & Co Advisory (Beijing) Company Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Advisory (Beijing) Company Limited – Shanghai branch	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nathan Financial Advisory Services (Tianjin) Co., Ltd.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Curaçao							
Rothschild & Co Asia N.V.	Autre	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild & Co Latin America N.V.	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Danemark							
N.M. Rothschild & Sons Limited, Denmark Filial	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
France							
Aida SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Aix-Rabelais SAS	Autre	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Albinoni SAS	Autre	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Bastia Rabelais SA	WAM	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Cavour SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Concordia Holding Sarl	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Courtage Etoile SNC	WAM	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Financière Rabelais SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers SAS	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Funds Selection SA – liquidée	WAM	–	–	100,00	99,99	–	IG
GEDAF SAS	WAM	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
GIE Rothschild & Co	Autre	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
K Développement SAS	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Lyxor RMM Treasury Fund	WAM	100,00	99,99	–	–	IG	–
Martin Maurel SA	WAM	97,90	99,99	97,90	99,99	IG	IG
Messine Participations SAS	WAM	100,00	99,99	100,00	99,91	IG	IG
Messine SAS – (anciennement Hoche Paris SAS)	WAM	99,70	99,69	99,70	99,69	IG	IG
Montaigne Rabelais SAS	Autre	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Paris Orléans Holding Bancaire SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Capinvest 1 SAS	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Fonds SAS	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Mezzanine SAS	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
R&Co Investments France SAS	WAM	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG

(1) IG : intégration globale.
MEE : mise en équivalence.

Noms des sociétés	Activité	31/12/2019		31/12/2018		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2019	31/12/2018
Rothschild & Cie SCS ⁽²⁾	GA	99,98	99,97	99,98	99,97	IG	IG
Rothschild & Co Asset Management Europe ⁽²⁾	WAM	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild & Co Europe SNC	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Immobilier	GA	100,00	99,97	–	–	IG	–
Rothschild & Co SCA	MB et Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	Société mère	Société mère
Rothschild Martin Maurel SCS ⁽²⁾	WAM	99,99	99,99	99,99	99,99	IG	IG
RTI Partenaires SCS ⁽²⁾	GA	98,80	98,77	98,80	98,77	IG	IG
SCI Du 20 Rue Grignan	WAM	99,99	99,97	99,99	99,97	IG	IG
SCI Du 6 Rue De La Bourse	WAM	99,99	99,98	99,99	99,98	IG	IG
SCI Prado Marveyre	WAM	99,99	99,98	99,99	99,98	IG	IG
SCS Holding SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Transaction R&Co Immobilier	GA	100,00	99,74	–	–	IG	–
Transaction R&Co Partenaires	GA	50,00	49,86	50,00	49,86	IG	IG
Transaction R&Co SCS ⁽²⁾	GA	99,79	99,76	99,79	99,76	IG	IG
TrésorPlus	WAM	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Verdi SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Verseau SAS	MB	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
Wargny BBR	WAM	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Allemagne							
Rothschild & Co Deutschland GmbH	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Vermögensverwaltung GmbH	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Grèce							
Rothschild & Co Greece SMSA	GA	100,00	100,00	–	–	IG	–
Guernesey							
Blackpoint Management Limited – <i>en cours de liquidation</i>	WAM	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Guernsey Global Trust Limited	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Jofran Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maison (CI) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Asset Management Holdings (CI) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Bank International Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Finance CI Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Mexico Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild Corporate Fiduciary Services Limited	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild Switzerland (CI) Trustees Limited	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild Trust Canada Inc. – <i>Guernsey branch</i>	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild Trust Financial Services Limited	Autre	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild Trust Guernsey Limited	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
S y C (International) Limited	Autre	–	–	100,00	100,00	–	IG
Shield Holdings (Guernsey) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Shield Securities Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
St. Julian's Properties Limited	Autre	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
TM New Court Plan Trust	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

(1) IG : intégration globale.
MEE : mise en équivalence.

(2) Certaines des filiales sont des sociétés en commandite simple (SCS). Le pourcentage d'intérêts figurant dans les comptes consolidés est calculé conformément aux dispositions statutaires applicables aux SCS sur la base du résultat social de chacune d'entre elles, en tenant compte de la quote-part revenant au travail.

Annexes

Noms des sociétés	Activité	31/12/2019		31/12/2018		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2019	31/12/2018
Hong Kong							
HongKong Win Go Fund Management Limited	MB	33,33	33,33	33,33	33,33	MEE	MEE
Rothschild & Co Hong Kong Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Bank AG – Hong Kong Representative Office – liquidée	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild & Co Wealth Management Hong Kong Limited – en cours de liquidation	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Inde							
Rothschild & Co India Private Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Indonésie							
PT RothschildCo Advisory Indonesia	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Israël							
Rothschild & Co Israel B.V. – Israel branch	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Italie							
Rothschild & Co Asset Management Europe – Milan branch	WAM	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild & Co Italia S.p.A.	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management Italy SIM SpA	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management UK Limited – Milan branch	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild Trust Italy SRL	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Japon							
Rothschild & Co Japan Ltd	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Jersey							
Arena Plaza Jersey GP Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Luxembourg							
Centrum Jonquille S.à.r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Centrum Narcisse S.à.r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Elsinore I GP S.à.r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fin PO SICAR	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Credit Solutions C General Partner	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Credit Solutions General Partner	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers SA	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Mezzanine Investments Sàrl	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Principal Investments International Feeder SCA SICAR	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
HRA Investment SCSp	MB	84,62	84,20	84,62	84,20	IG	IG
Jardine Rothschild Asia Capital (Luxembourg) S.à.r.l. – liquidée	MB	–	–	50,00	50,00	–	MEE
Oberon GP S.à.r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Oberon II GP S.à.r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Oberon III GP S.à.r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Oberon USA General Partner S.à.r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Parallel GP S.à.r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Co Invest GP S.à.r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Invest 2 SA	MB	93,85	93,85	93,85	93,85	IG	IG

(1) IG : intégration globale.
MEE : mise en équivalence.

Noms des sociétés	Activité	31/12/2019		31/12/2018		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2019	31/12/2018
Rothschild & Co Investment Managers S.A.	MB et WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
R Commodity Finance Fund General Partner – en cours de liquidation	WAM	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
RPI Invest 2 SCSp	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
RPO GP S.à.r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
RPO Invest 1 SCSp	MB	99,50	99,50	99,50	99,50	IG	IG
Malaisie							
RothschildCo Malaysia Sdn. Bhd.	GA	70,00	100,00	70,00	100,00	IG	IG
Mexique							
Rothschild & Co Mexico, S.A. de C.V.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Monaco							
Rothschild Martin Maurel Monaco	WAM	99,97	99,95	99,97	99,95	IG	IG
Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion	WAM	99,30	99,25	99,30	99,25	IG	IG
Rothschild Martin Maurel SCS – Monaco branch	WAM	100,00	99,99	100,00	99,99	IG	IG
SCI VDP 2	WAM	100,00	71,27	100,00	71,27	IG	IG
SCPM VDP 1	WAM	71,00	70,98	71,00	70,98	IG	IG
Pays-Bas							
Rothschild & Co CIS B.V.	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Finance B.V.	Autre	100,00	100,00	84,00	84,00	IG	IG
Rothschild & Co Europe B.V.	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Israel BV	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Nouvelle-Zélande							
Rothschild Trust New Zealand Limited	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Pologne							
Rothschild & Co Polska sp. z o. o.	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Portugal							
Rothschild & Co Portugal Limitada	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Qatar							
Rothschild & Co Doha LLC	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Russie							
Rothschild & Co CIS B.V. – Moscow branch	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co CIS B.V. – Moscow Representative Office	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Singapour							
Rothschild & Co Singapore Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild Trust (Singapore) Limited	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild Wealth Management Singapore Limited – en cours de liquidation	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Afrique du Sud							
Rothschild & Co (South Africa) Foundation	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild and Co South Africa (Pty) Ltd	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Southern Arrows Proprietary Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Espagne							
RothschildCo España S.A.	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Suède							
Rothschild & Co Nordic AB	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG

(1) IG : intégration globale.
MEE : mise en équivalence.

Annexes

Noms des sociétés	Activité	31/12/2019		31/12/2018		Méthode de consolidation ^{(1)/(2)}	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2019	31/12/2018
Suisse							
Equitas S.A.. – liquidée	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
RBZ Fiduciary Ltd. – liquidée	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild & Co AG ⁽³⁾	Autre	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild & Co Bank AG	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co China Holding AG	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Concordia AG ⁽³⁾	Autre	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild & Co Continuation Holdings AG ⁽³⁾	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Global Advisory Switzerland AG	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Holding AG ⁽³⁾	Autre	–	–	90,52	100,00	–	IG
Rothschild Private Trust Holdings AG	Autre	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild Trust (Schweiz) AG	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild Trust Canada Inc – Swiss branch	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
RTB Administrators AG	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
RTB Trustees AG	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
RTS Geneva SA	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Turquie							
Rothschild & Co Kurumsal Finansman Hizmetleri Limited Sirketi	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Émirats Arabes Unis							
Rothschild & Co Europe B.V. – Abu Dhabi Representative Office	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Middle East Limited	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Royaume-Uni							
Arrowpoint Advisory LLP ⁽⁴⁾	GA	100,00	100,00	–	–	IG	–
Arrowpoint Advisory Services Limited ⁽⁵⁾	GA	100,00	100,00	–	–	IG	–
Continuation Computers Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows (Scotland) General Partner Limited	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Credit Solutions Co-Investments, LP	MB	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
Five Arrows Finance Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers LLP	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
International Property Finance (Spain) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Investor Perceptions Limited – liquidée	GA	–	–	100,00	100,00	–	IG
Lanebridge Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Lanebridge Investment Management Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Marplace (No 480) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
N.M. Rothschild & Sons Limited	GA et Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
New Court Securities Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
O C Investments Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Redburn (Europe) Limited	GA	25,52	25,52	–	–	MEE	–
Risk Based Investment Solutions Ltd	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Australia Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Finance Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

(1) IG : intégration globale.

(2) MEE : mise en équivalence.

(3) Rothschild & Co Holding AG, Rothschild & Co Concordia AG et Rothschild & Co AG ont fusionné pour former Rothschild & Co Continuation Holdings AG à partir du 1^{er} janvier 2019.

(4) Arrowpoint Advisory LLP anciennement dénommé Livingstone Partners LLP

(5) Arrowpoint Advisory Services Limited anciennement dénommé Livingstone Guarantee Services Limited.

Noms des sociétés	Activité	31/12/2019		31/12/2018		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2019	31/12/2018
Rothschild & Co Continuation Finance PLC	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Credit Management Limited	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Europe Partnership	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Gold Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Holdings UK Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management UK Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild HDF Investment Adviser Limited – liquidée	WAM	–	–	100,00	99,99	–	IG
Rothschild Trust Corporation Limited	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Scott Harris UK Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Second Continuation Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Shield MBCA Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Shield Trust Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Third New Court Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Walbrook Assets Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
États-Unis							
FACP General Partner LP	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FACP GP-GP	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers (USA), LLC	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers (North America) LLC	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Francarep Inc	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Black LLC	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Elevation Rock, Inc	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Asset Management (Canada) LLC – liquidée	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG
Rothschild & Co Asset Management US Inc.	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Holdings North America Inc.	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co North America Inc.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Realty Group Inc.	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Risk Based Investments LLC	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co US Inc.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild Trust North America LLC	WAM	–	–	100,00	100,00	–	IG

(1) IG : intégration globale.
MEE : mise en équivalence.

Note 37 – Résultats, impôts et effectifs par territoire

En application de l'article L511-45 II à V du Code monétaire et financier, cité dans la note 36, le tableau ci-après fournit des informations sur le produit net bancaire, le résultat avant impôt, l'impôt sur les bénéfices et les effectifs pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2019.

Pays/région d'activité	Produit net bancaire (en millions d'euros)	Résultat avant impôt (en millions d'euros)	Impôt courant (en millions d'euros)	Impôt différé (en millions d'euros)	Effectifs (en équivalent temps-plein à la clôture)
Royaume-Uni	569,1	131,6	(17,8)	(7,2)	980
France	544,7	182,8	(35,3)	3,8	1 205
Autres pays d'Europe	209,1	51,6	(12,9)	2,6	440
Amérique du Nord	201,1	(28,3)	(0,6)	14,0	358
Suisse	110,1	22,4	(4,0)	(0,9)	264
Luxembourg	113,2	106,2	(1,2)	–	22
Asie-Pacifique et Amérique latine	83,2	(10,0)	(4,3)	(1,5)	203
Îles Anglo-Normandes	19,7	3,5	(0,4)	(0,9)	35
Curaçao	–	(0,1)	0,0	–	–
Îles Caïmans	0,0	(0,0)	–	–	–
Autres	25,1	4,8	(1,4)	–	52
TOTAL avant éliminations intragroupes	1 875,3	464,5	(77,9)	9,9	3 559
Éliminations intragroupes	(3,3)	–	–	–	–
TOTAL	1 872,0	464,5	(77,9)	9,9	3 559

Les revenus et les résultats nets sont indiqués avant l'élimination des commissions, des produits et des charges d'intérêts intragroupes.

Le Groupe n'a pas perçu de subventions publiques sur l'exercice. Pour la France, le résultat avant impôts est indiqué avant le précipt versé aux associés-gérants français comptabilisé dans les participations ne donnant pas le contrôle. Conformément aux dispositions statutaires applicables aux sociétés en commandite simple, le Groupe est uniquement imposable sur la quote-part du résultat lui revenant (note 31).

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Rothschild & Co S.C.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1^{er} janvier 2019 de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » exposé dans la note 2.3 « Adoption de nouvelles normes comptables lors de l'exercice clos le 31 décembre 2019 – IFRS 16 » et dans la note 3.2.21 « IFRS 16 Contrats de location depuis le 1^{er} janvier 2019 » de l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

1 Valorisation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient des instruments financiers catégorisés en niveau 2 et 3 selon la hiérarchie de juste valeur propre au référentiel IFRS. Ces instruments financiers sont présentés à la juste valeur par résultat à l'actif du bilan pour un montant de 694 millions d'euros (« Autres actifs financiers à la FVTPL »), ce qui représente 5% du total des actifs.

La juste valeur de ces actifs financiers, dont les prix de marché ne sont pas disponibles ou les paramètres de valorisation ne sont pas observables, est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation ou de modèles de valorisation internes et externes complexes et nécessite l'exercice du jugement.

Nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers actifs en niveau 2 et 3 comptabilisés à la juste valeur par résultat constituait un point clef de l'audit des comptes consolidés en raison de l'exercice du jugement qu'elle requiert et de sa sensibilité aux hypothèses retenues.

Les informations sur la valorisation des instruments financiers, sont présentées en note 4.5 des comptes consolidés aux pages 28 à 32.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle interne et de gouvernance mis en place par la direction afin d'identifier et de valoriser les actifs financiers en niveau 2 et 3 de la hiérarchie de juste valeur ;
- apprécier le bien-fondé de la méthodologie appliquée et la pertinence des paramètres et hypothèses retenus par le Groupe afin de déterminer les justes valeurs de ces actifs financiers ;
- tester sur la base de sondages les valorisations retenues par le Groupe pour ces actifs financiers en niveau 2 et 3.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes.

2 Provisions pour litiges

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, le Groupe comptabilise des provisions pour litiges d'un montant de 29 millions d'euros.

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. À partir des informations disponibles et, le cas échéant, des conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés exercice clos le 31 décembre 2019

Nous avons considéré la détermination des provisions pour litiges comme un point clé de l'audit en raison du jugement important requis pour évaluer ces estimations.

L'information sur les provisions pour litiges est présentée en note 16 de l'annexe aux comptes consolidés page 41.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos procédures ont consisté à prendre connaissance du dispositif de contrôle interne et de gouvernance mis en place par la direction afin d'identifier, d'évaluer et de mesurer les obligations potentielles découlant de procédures judiciaires ou encore de réclamations issues de la conduite des affaires du Groupe.

Pour les procédures judiciaires significatives, qui ont connu des développements notables ou qui sont apparues au cours de la période, nous avons :

- apprécié les faits et circonstances qui motivent l'existence de l'obligation et la nécessité de constater une provision ;
- interrogé les conseils juridiques internes et externes du Groupe ;
- effectué une analyse critique des hypothèses retenues et des jugements clés appliqués.

Pour les autres procédures, nous nous sommes assurés de l'absence de développement susceptible de remettre en cause l'appréciation de la direction quant au niveau de l'obligation et de la provision qui en résulte.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes.

3 Reconnaissance des revenus pour les prestations de conseil et de services

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, le Groupe enregistre des revenus nets pour les prestations de conseil et de services de 1 165 millions d'euros représentant 62% du produit net bancaire.

Les revenus sont constatés soit au cours de la période pendant laquelle le service est fourni, soit lorsqu'un acte important est terminé ou qu'un événement survient.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu pour les prestations de conseil et de services constituait un point clé de l'audit eu égard à l'importance relative de ces commissions dans le compte de résultat du Groupe et parce que la comptabilisation de ces revenus requiert une analyse au cas par cas des conditions contractuelles.

L'information sur la comptabilisation des revenus des prestations de conseil et de services est présentée en note 3.2.13 et en note 25 des comptes consolidés aux pages 16, 17 et 50.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place au sein du Groupe ;
- tester sur la base de sondage la survenance des faits générateurs d'exigibilité contractuelle des commissions, ainsi que le correct rattachement desdits revenus à l'exercice comptable concerné.

Enfin, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion de la Gérance étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rothschild & Co par l'assemblée générale du 29 septembre 2005 pour KPMG et celle du 24 juin 2003 pour Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la 17^{ème} année, dont respectivement 15 années et 17 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 18 mars 2020

KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille

Associé

Paris, le 18 mars 2020

Cailliau Dedouit et Associés

Sandrine Le Mao

Associé

Comptes individuels – Bilan au 31 décembre 2019

Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amortissements, dépréciations	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, marques et logiciels		249	238	11	10
Total immobilisations incorporelles	1	249	238	11	10
Immobilisations corporelles					
Terrains		3 170	–	3 170	3 170
Constructions		4 410	651	3 758	3 969
Autres immobilisations corporelles		337	165	172	65
Total immobilisations corporelles		7 916	816	7 100	7 204
Immobilisations financières					
Titres de participation	2	1 728 726	5 069	1 723 657	1 672 956
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	3	134 001	23 234	110 766	90 286
Créances rattachées à des TIAP		27	22	5	–
Prêts		22 294	–	22 294	1
Autres immobilisations financières		6	–	6	6
Total immobilisations financières		1 885 054	28 326	1 856 729	1 763 248
Total actif immobilisé		1 893 220	29 380	1 863 840	1 770 462
Actif circulant					
Créances	4	31 042	–	31 042	45 107
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres		927	–	927	1 052
Autres titres		38 330	–	38 330	25 000
Disponibilités		228 878	–	228 878	71 140
Charges constatées d'avance		57	–	57	–
Total actif circulant		299 233	–	299 233	142 299
Frais d'émission des emprunts à étaler		–	–	–	205
Écart de conversion actif	6	106	–	106	–
TOTAL BILAN ACTIF		2 192 559	29 380	2 163 179	1 912 966

Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres			
Capital		155 235	155 026
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 114 344	1 112 721
Réserves			
Réserve légale		15 503	15 482
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		153 044	153 044
Report à nouveau		209 757	178 441
Résultat de l'exercice		309 401	90 364
Provisions réglementées		303	303
Total des capitaux propres	7	1 957 587	1 705 380
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		106	1
Provisions pour charges		1 993	2 307
Total provisions pour risques et charges	8	2 099	2 308
Dettes			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	70 022	84 533
Emprunts et dettes financières divers		31	29
Dettes d'exploitation	10	9 625	8 737
Autres dettes	11	123 816	111 981
Total des dettes		203 493	205 280
Écart de conversion passif		-	(1)
TOTAL BILAN PASSIF		2 163 179	1 912 966

Comptes individuels – Compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

En milliers d'euros	Notes	01/01/19 31/12/19	01/01/18 31/12/18
Opérations en revenus			
Opérations en revenus d'exploitation			
Produits d'exploitation	12	1 690	7 571
Charges d'exploitation	13	(20 432)	(26 814)
Résultat des opérations en revenus d'exploitation		(18 743)	(19 243)
Autres opérations en revenus			
Produits des titres de participation et des TIAP	14	345 774	105 450
Autres produits financiers	15	68	2 697
Plus ou moins-values nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	16	(195)	80
(Dotations)/reprises de provisions et dépréciations sur autres opérations en revenus	17	(105)	-
Charges financières	18	(7 612)	(3 191)
Résultat des autres opérations en revenus		337 930	105 036
Résultat courant avant impôt		319 188	85 793
Résultat des opérations en capital	19	(19 781)	(6 229)
Impôt sur les sociétés	20	9 995	10 800
RÉSULTAT NET		309 401	90 364

I. Faits caractéristiques de l'exercice

Dans la continuité des opérations menées en 2018, R&Co a opéré en 2019 une simplification de son organigramme consistant en un transfert des 1 924 milliers d'actions R&Co détenues par les holdings suisses et en une rationalisation de la détention de Rothschild Martin Maurel SCS.

R&Co a clôturé l'exercice 2019 avec un résultat de 309,4 millions d'euros, à comparer avec un bénéfice net de 90,4 millions d'euros enregistré sur l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a perçu 345,2 millions d'euros de dividendes de la part de ses filiales françaises (Paris Orléans Holding Bancaire SAS (POHB) 293,1 millions d'euros ; K Développement 41,0 millions d'euros ; Martin Maurel 11,0 millions d'euros), contre 104,3 millions d'euros sur l'exercice précédent.

II. Faits postérieurs à la clôture

Aucun événement majeur n'est intervenu depuis la date de clôture jusqu'à la date d'arrêté des comptes.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices, et sur les bases de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03, modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Pour mieux rendre compte de l'activité de la Société, le compte de résultat est présenté selon le modèle dit « TIAP » recommandé par l'ANC, pour les entreprises à activité financière.

Les opérations en revenus sont scindées en deux : les opérations d'exploitation placées au début du compte de résultat et les autres opérations en revenus, essentiellement les opérations financières.

Le résultat courant correspond au résultat imputable aux activités ordinaires, c'est-à-dire celles qui recouvrent toutes les activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Il comprend toutefois au niveau du résultat d'exploitation des produits et charges ayant un caractère exceptionnel résultant d'événements clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

La partie opérations en capital regroupe les opérations sur les titres figurant dans les actifs immobilisés.

Les principales méthodes comptables appliquées sont, pour l'essentiel, les suivantes :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties de la manière suivante :

	Durée	Méthode
Frais d'établissement	3 ans	linéaire
Progiciels	3 ans	linéaire
Constructions et immeubles	20 à 30 ans	linéaire
Agencements et installations générales	8 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Matériel de bureau	3 ans	dégressif
Mobilier de bureau	10 ans	linéaire

Annexe aux comptes individuels

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. La conversion en euros de la valeur des titres acquis en devises est faite au cours du change à la date de la transaction. Les prêts et les créances en devises compris dans les immobilisations financières sont convertis au cours de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) figurent pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation et des TIAP est déterminée de la façon suivante :

- titres non-cotés : à la valeur vénale obtenue soit par référence à la quote-part de la situation nette comptable ou réévaluée de la participation, soit par référence à une transaction récente sur le titre ;
- actions propres : dernier cours de cotation de l'exercice ;
- titres cotés : dernier cours de cotation de l'exercice ;
- fonds : une dépréciation est comptabilisée lorsque le coût d'acquisition ou les investissements cumulés dans le fonds sont supérieurs à la quote-part de situation nette réévaluée certifiée par les auditeurs des fonds ou à la valeur de rachat du produit telle que déterminée par l'émetteur. La part liée aux effets de change dans cette moins-value latente est comptabilisée distinctement de la dépréciation proprement dite, liée uniquement à l'évolution des participations sous-jacentes.

La valorisation du portefeuille au 31 décembre 2019 a été réalisée avec des méthodes stables par rapport à l'exercice précédent. Les dividendes sont enregistrés le mois de la décision de distribution.

En ce qui concerne les fonds professionnels de capital-investissement (FPCI), conformément aux pratiques de place, ne sont comptabilisées que les sommes effectivement appelées, les engagements non appelés étant enregistrés en hors-bilan.

En cas de cession de titres de participation, de TIAP ou de valeurs mobilières de placement, les titres les plus anciens d'une même société ou d'une même catégorie de valeurs sont réputés vendus les premiers (application de la règle PEPS – premier entré, premier sorti – ou FIFO).

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises sont converties au cours de clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée. La valeur d'inventaire est égale au dernier cours de l'exercice.

Les opérations en devises sont enregistrées au cours de la date de transaction. À la fin de l'exercice, les actifs, créances ou dettes sont convertis au cours de clôture.

IV. Notes sur le bilan

Note 1 – Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	01/01/2019	Acquisitions/ augmentations	Cessions)/ (sorties)/ (reclassements)	31/12/2019
Valeurs brutes	7 780	136	–	7 916
		(Augmentations)	Diminutions	
Dépréciations/amortissements	(576)	(240)	–	(816)
TOTAL	7 204	(104)	–	7 100

Note 2 – Titres de participation

En milliers d'euros	01/01/2019	Acquisitions/ augmentations	Cessions)/ (sorties)/ (reclassements)	31/12/2019
Valeurs brutes*	1 673 532	55 194		1 728 726
		(Augmentations)	Diminutions	
Dépréciations	(577)	(4 495)	2	(5 069)
TOTAL	1 672 956	(4 495)	2	1 723 657

*Les acquisitions/augmentations des titres de participation de l'exercice ont concerné la filiale française Rothschild Martin Maurel SCS.

Note 3 – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Sous cette rubrique figurent tous les titres du portefeuille dont la détention correspond à la stratégie d'investissement de la Société et ne pouvant entrer dans la rubrique « Titres de participation ».

En milliers d'euros	01/01/2019	Acquisitions/ augmentations	Cessions/ (sorties)/ (reclassements)	31/12/2019
Valeurs brutes	100 235	55 048	(21 281)	134 001
		(Augmentations)	Diminutions	
Dépréciations	(9 949)	(13 805)	519	(23 234)
TOTAL	90 286	41 243	(20 761)	110 766

Les acquisitions/augmentations ainsi que les cessions/sorties de l'exercice ont concerné pratiquement en totalité les actions propres R&Co.

La valeur estimative du portefeuille de TIAP s'élève au 31 décembre 2019 à 110 944 milliers d'euros.

Note 4 – Créances de l'actif circulant

En milliers d'euros	Montant total	< 1 an	Comprises entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Avances et comptes courants Groupe et associés (cash pooling)	12 128	12 128		
Comptes courants liés au groupe d'intégration fiscale	14 207	14 207		
Créances fiscales*	3 991	3 991		
Autres créances de l'actif circulant	716	716		
TOTAL	31 042	31 042	-	-

*Dont produits à recevoir : 352 milliers d'euros

Note 5 – Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'analysent de la façon suivante :

- 38 550 actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant global de 927 milliers d'euros. Leur valeur d'inventaire au 31 décembre 2019 s'élève à 987 milliers d'euros, laissant apparaître une plus-value latente de 60 milliers d'euros.
- Les autres titres d'un montant global de 38 330 milliers d'euros sont principalement composés de fonds communs de placement (FCP) ou placements de trésorerie à court terme. Leur valeur d'inventaire au 31 décembre 2019 s'élève également à 38 346 milliers d'euros, laissant apparaître une plus-value latente de 16 milliers d'euros.

Note 6 – Écart de conversion actif

L'écart de conversion actif pour un montant de 106 milliers d'euros correspond à l'actualisation en euros des valeurs au 31/12/2019 des prêts réalisés en devises.

Note 7 – Capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat de l'exercice	Totaux capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2018	155 026	1 112 721	15 482	153 044	178 441	303	90 364	1 705 380
Augmentation de capital	209	1 623	-	-	-	-	-	1 833
Affectation du résultat de l'exercice 31/12/2018	-	-	21	-	90 343	-	(90 364)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(59 027)	-	-	(59 027)
Résultat de l'exercice 31/12/2019	-	-	-	-	-	-	309 401	309 401
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019	155 235	1 114 344	15 503	153 044	209 757	303	309 401	1 957 587

Au 31 Décembre 2019, le capital de la Société est composé de 77 617 512 actions et droit de vote de 2 euros de valeur nominale.

Détention par la Société de ses propres actions

Au 31 Décembre 2019, R&Co détient 4 151 321 actions propres dont 38 550 actions affectées à un contrat de liquidité, contre 2 989 380 actions propres dont 33 682 actions affectées à un contrat de liquidité au 31 Décembre 2018.

(1) Il n'a pas été distribué de dividendes pour les actions propres R&Co auto détenues. Par ailleurs, pour les autres titres, la distribution de dividendes réalisée durant l'exercice 2019 était supérieure de 43 milliers d'euros à ce qui a été décidé initialement lors de l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2019.

Annexe aux comptes individuels

Note 8 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	01/01/2019	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non-utilisée)	31/12/2019
Provisions pour risques	1	105	-	-	106
- Sur insuffisance de couverture de change	1	105	-	-	106
- Sur litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	2 307	-	(314)	-	1 993
TOTAL	2 308	105	(314)	-	2 099

La provision pour charges d'un montant de 2 099 milliers d'euros comprend :

- Une provision pour passif d'impôts différés repris suite à l'opération de fusion avec CFMM pour un montant de 1 993 milliers d'euros.
- Une provision assise sur le prêt en devise accordé à R&Co North America Inc d'un montant de 25M USD pour un montant de 106 milliers d'euros.

Non-application de la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de retraite : l'incidence de la non-application de cette méthode préférentielle préconisée par le PCG est significative ni au regard du total du bilan ni par rapport au niveau du résultat de la Société.

Note 9 – Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

En milliers d'euros	Montant total	< 1 an	Compris entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts à moyen terme	69 837	49 837	20 000	-
Dépôts reçus	31	31	-	-
Découverts bancaires	43	43	-	-
Intérêts courus	141	141	-	-
TOTAL	70 053	13 091	20 000	-

Ces emprunts et crédits ont été contractés à un taux variable. En principal, les emprunts ont été amortis ou remboursés sur l'exercice pour un montant de 36 862 milliers d'euros, tandis qu'un nouveau crédit a été contracté sur l'exercice pour un montant de 10 000 milliers d'euros.

Note 10 – Dettes d'exploitation

En milliers d'euros	Montant total	< 1 an	Compris entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs(1)	4 750	4 750	-	-
Dettes fiscales et sociales(2)	4 874	4 874	-	-
TOTAL	9 625	9 625	-	-

(1) Dont charges à payer : 4 428 milliers d'euros

(2) Dont charges à payer : 2 002 milliers d'euros

Note 11 – Autres dettes

En milliers d'euros	Montant total	< 1 an	Compris entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Avances et comptes courants Groupe et associés	123 772	123 772	-	-
Autres dettes	43	43	-	-
TOTAL	123 816	123 816	-	-

V. Notes sur le compte de résultat

R&Co a clôturé son exercice au 31 décembre 2019 avec un bénéfice de 309,4 millions d'euros contre un résultat de 90,4 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2019 a tout particulièrement bénéficié de la perception de dividendes sur titres de participations de filiales pour 345,2 millions d'euros. La Société affiche un résultat courant avant impôt positif de 319,2 millions d'euros sur l'exercice 2019, contre 85,8 millions d'euros sur l'exercice 2018.

Note 12 – Produits d'exploitation

En milliers d'euros	01/01/19 31/12/19	01/01/18 31/12/18
Charges refacturées à des sociétés liées	1 363	7 217
Autres produits d'exploitation	327	355
TOTAL	1 690	7 571

Note 13 – Charges d'exploitation

En milliers d'euros	01/01/19 31/12/19	01/01/18 31/12/18
Achats et charges externes	15 018	20 019
Impôts et taxes	1 278	2 878
Salaires et charges sociales	3 045	3 197
Dotations aux amortissements	453	296
Autres charges	638	424
TOTAL	20 432	26 814

Note 14 – Produits des titres de participation et des TIAP

En milliers d'euros	01/01/19 31/12/19	01/01/18 31/12/18
Dividendes sur titres de participation*	345 164	104 281
Dividendes sur TIAP	610	1 169
TOTAL	345 774	105 450

* Voir les Faits caractéristiques de l'exercice.

Note 15 – Autres produits financiers

En milliers d'euros	01/01/19 31/12/19	01/01/18 31/12/18
Produits d'intérêts de contrats à terme et de certificats de dépôt	67	46
Intérêts sur avances en compte courant accordées à des sociétés du Groupe	(36)	488
Gains de change	38	2 162
TOTAL	68	2 697

Note 16 – Plus ou moins-values nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	01/01/19 31/12/19	01/01/18 31/12/18
Plus-values sur cessions de valeurs mobilières de placement	28	98
Moins-values sur cessions de valeurs mobilières de placement	(222)	(18)
TOTAL	(195)	80

Note 17 – (Dotations)/Reprises de provisions et dépréciations sur autres opérations en revenus

En milliers d'euros	01/01/19 31/12/19	01/01/18 31/12/18
Dotations aux provisions pour risque de change	(106)	-
Reprise de provisions sur autres opérations en revenus	1	-
TOTAL	(105)	-

Annexe aux comptes individuels

Note 18 – Charges financières

En milliers d'euros	01/01/19 31/12/19	01/01/18 31/12/18
Intérêts sur emprunts moyen terme auprès des filiales	(444)	(961)
Intérêts sur emprunts moyen terme auprès de tiers	(282)	–
Autres intérêts	(0)	(8)
Pertes de change	(6 885)	(2 222)
TOTAL	(7 612)	(3 191)

Note 19 – Résultat des opérations en capital

En milliers d'euros	01/01/19 31/12/19	01/01/18 31/12/18
Plus-values sur cessions de titres de participation et de TIAP	2 050	893
Reprises sur dépréciations de titres de participation et de TIAP	521	1 253
Moins-values sur cessions de titres de participation et de TIAP	(4 030)	(5 024)
Dotations aux dépréciations sur titres de participation et sur TIAP	(18 322)	(3 351)
TOTAL	(19 781)	(6 229)

Note 20 – Impôt sur les sociétés

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, R&Co a enregistré un produit net d'impôt de 10,0 millions d'euros qui se ventile en, un produit net de 10,5 millions d'euros principalement reçu des filiales au titre de l'intégration fiscale (dont 17,2 millions d'euros de produit d'impôt diminués de 6,7 millions d'euros de charges) et un supplément d'impôt au titre de l'exercice précédent pour 0,5 million d'euros.

VI. Autres informations

A. Effectif

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'effectif moyen s'est élevé à 16 personnes dont 13 cadres et 3 employés

B. Rémunération des organes de direction

Au titre de leur fonction de mandataire social de R&Co pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les membres du Conseil de surveillance ayant droit à une rémunération selon les modalités définies par le Conseil de surveillance se sont vus attribuer une rémunération de 628 milliers d'euros.

C. Intégration fiscale

R&Co est la tête de groupe d'un groupe fiscal comprenant les sociétés suivantes :

- Paris Orléans Holding Bancaire SAS ;
- Concordia Holding SARL ;
- Financière Rabelais SAS ;
- K Développement SAS ;
- Martin Maurel SA ;
- PO Fonds SAS ;
- PO Mezzanine SAS ;
- Verseau SAS.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, chaque filiale intégrée détermine son impôt sur les sociétés de telle sorte qu'elle se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Au 31 décembre 2019, le groupe intégré fiscalement dont R&Co est la tête de groupe n'a plus de déficit reportable au taux de droit commun.

D. Consolidation

R&Co, société mère du groupe, établit au 31 décembre 2019 des états financiers consolidés. Ses propres comptes sont consolidés dans ceux de Rothschild & Co Concordia SAS, domiciliée 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris.

E. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés		
Cautions données et engagements divers	289	289
Engagements d'investir dans différents fonds	-	-
Engagements financiers (compléments de prix à verser sur achats d'actions)	8 156	11 045
TOTAL	8 445	11 334
Engagements reçus		
Lignes de crédit non-utilisées	92 600	105 000
TOTAL	92 600	105 000

1. Engagements hors bilan dans le cadre de l'acquisition d'actions de préférence de la société MMI

R&Co a acquis en juillet 2015 et en mars 2016 auprès d'associés minoritaires, l'intégralité des actions de préférence b1, b2, b3 et b4 non encore détenues de la société MMI. MMI avait pour vocation d'associer des managers de la Société aux plus-values potentielles pouvant être réalisées par la Société dans le cadre de ses activités de capital investissement sur fonds propre lors de désinvestissements. Dans le cadre des accords passés avec ces minoritaires, la Société s'est engagée à verser à ces derniers des compléments de prix sur leurs actions cédées, dont le montant est estimé à 1 656 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

2. Engagements hors bilan dans le cadre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2019, les seules valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sont les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par Rothschild & Co au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

Dans le cadre des délégations de compétence consenties par les actionnaires de la Société au Gérant et des caractéristiques spécifiques de la Société⁽¹⁾, six plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (« *Equity Schemes* ») ont été mis en œuvre et sont toujours en vigueur au 31 décembre 2019, à savoir :

- le 11 octobre 2013 (l'« *Equity Scheme 2013* ») ;
- le 9 décembre 2015 (l'« *Equity Scheme 2015* ») ;
- le 13 décembre 2017 (l'« *Equity Scheme 2017* ») ;
- le 20 juin 2018 (l'« *Equity Scheme 2018* ») ; et
- le 11 octobre 2019 (les « *2019 Existing Partners Scheme* » et « *2019 New Partners Scheme* »)

Au-delà de la simple attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions dans les conditions légales, la Société vise à promouvoir la convergence d'intérêts des bénéficiaires de ces options avec l'actionnaire de contrôle familial ainsi que les autres actionnaires. Ainsi, chaque plan d'option requiert de ses participants qu'ils acquièrent et conservent des actions de Rothschild & Co pour être éligibles à l'octroi des options.

En application du règlement de chaque plan d'options :

- les actions sont investies au préalable sous forme d'acquisition d'actions de Rothschild & Co, et/ou de *restricted share units* (« *RSUs* »), donnant à leurs détenteurs le droit de recevoir des actions de Rothschild & Co à l'issue d'une période d'acquisition de droits déterminée (*vesting date*), sous réserve de certaines conditions⁽²⁾ ;
- les actions Rothschild & Co achetées sont soumises à une période de conservation de quatre ans (ou dans le cas du *2019 Existing Partners Scheme*, trois ans) et les *RSUs* sont soumises à une période d'acquisition de quatre ans (ou dans le cas du *2019 Existing Partners Scheme*, trois ans) ;
- les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées sont soumises à des périodes d'acquisition allant jusqu'à six ans et expirent dix ans (quatre ans dans le cas du *2019 Existing Partners Scheme*) après avoir été attribuées ;
- les options de souscription ou d'achat d'actions accordées dans le cadre de chaque plan d'action sont classées en quatre catégories distinctes de stock-options ("Tranche 1", "Tranche 2", "Tranche 3" et "Tranche 4"). Avant le début de la période d'exercice de chaque tranche d'options, l'associé gérant de la Société décide si les options sont exercées par la souscription d'actions Rothschild & Co nouvellement émises ou par l'acquisition d'actions Rothschild & Co existantes attribuées dans ce contexte.

(1) Pour plus de détails concernant les délégations en cours accordées à l'associé gérant de la société en vigueur et en usage au cours des douze mois se terminant le 31 décembre 2029, se référer à la section 6, p.116 du présent rapport annuel.

(2) Dans le cadre des *restricted share units* prévus par l'*Equity Scheme*, des actions de Rothschild & Co ont été acquises par des entités du Groupe dans lesquelles les participants de l'*Equity Scheme* exercent des fonctions de cadres ou de dirigeants. Ces actions, devant être attribuées aux détenteurs de *restricted share units* à l'issue de la date d'acquisition de droits (*vesting date*) et sous certaines conditions, sont actuellement, et jusqu'à la *vesting date*, des actions d'autocontrôle et donc dépourvues de droits de vote.

Annexe aux comptes individuels

Participants

Les participants aux *Equity Schemes* de Rothschild & Co sont les *Partners* à travers le Groupe. Les *Partners* incluent les plus hauts responsables au sein des différentes divisions opérationnelles du Groupe, ainsi que ceux ayant des fonctions transversales, comme les membres du Comité exécutif du Groupe.

• Généralités sur les participants aux *Equity Schemes* de Rothschild & Co

L'*Equity Scheme* 2013 a concerné certains *Partners* au sein de l'activité de Conseil financier, ainsi qu'aux membres du Comité exécutif du Groupe, soit 57 personnes issues de dix pays différents.

L'*Equity Scheme* 2015 a été étendu à certains *Partners* au sein des activités de Banque privée et de Capital-investissement et dette privée, soit un total de 10 participants.

L'*Equity Scheme* 2017 a été étendu à certains *Partners* au sein des activités de Gestion d'actifs et à certains autres collaborateurs seniors ayant des fonctions transversales au sein du Groupe, soit un total de 20 participants.

L'*Equity Scheme* 2018 a été étendu à un *Partner* au sein de l'activité de Conseil Financier.

L'*Existing Partners Equity Scheme* 2019 offert aux participants de précédents plans concerne 49 *Partners*, opérant dans dix pays différents.

Le *New Partners Equity Scheme* 2019 a été étendu à 6 nouveaux *Partners*, opérant dans trois pays différents, au sein des activités de Conseil financier, de Banque privée et gestion d'actif et de Capital-investissement et dette privée.

• Participation effective aux *Equity Schemes* de Rothschild & Co

Le tableau ci-dessous indique le nombre total d'actions Rothschild & Co détenues par les *Partners* du Groupe qui ont effectivement participé à un plan et le nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions qui leur a été attribué en conséquence :

	Nombre total d'actions détenues	% du capital à la date d'attribution	Nombre total d'options attribuées	% du capital à la date d'attribution
<i>Equity Scheme</i> 2013	780 000	1,10%	3 120 000	4,40%
<i>Equity Scheme</i> 2015	115 000	0,16%	460 000	0,64%
<i>Equity Scheme</i> 2017	277 500	0,36%	1 110 000	1,44%
<i>Equity Scheme</i> 2018	20 000	0,02%	80 000	0,08%
<i>Existing Partners Scheme</i> 2019	207 500	0,27%	830 000	1,08%
<i>New Partners Scheme</i> 2019	80 000	0,10%	320 000	0,40%

Prix et autres conditions autres conditions fixées pour promouvoir la performance à long terme du groupe

Les conditions prévues dans le règlement de chaque *Equity Scheme* garantissent un alignement entre les intérêts des Participants et la performance à long terme du Groupe.

Pour pouvoir participer aux *Equity Schemes* et se voir attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, les *Partners* sont en effet tenus d'acheter et de conserver, pendant une période de quatre ans (trois dans le cas de l'*Existing Partners Equity Scheme* 2019), des actions et/ou des RSUs de Rothschild & Co. L'intérêt des *Partners* dans la performance à long terme du Groupe est ainsi, en tant qu'actionnaire de la Société, aligné avec ceux des autres actionnaires.

Le prix de souscription ou d'achat des actions Rothschild & Co sous-jacent à chaque tranche d'options de souscription ou d'achat d'actions par *Equity Scheme* (le "Prix d'Exercice") est fixé à la valeur du marché à la date d'attribution. Toutefois, les tranches 2, 3 et 4 sont fixées à différents niveaux au-dessus du prix du marché lors de l'attribution (comme décrit ci-dessous), afin de motiver les *Partners* à améliorer la performance du groupe et, ainsi, à contribuer à l'augmentation du prix de l'action Rothschild & Co.

Les options de souscription ou d'achat d'actions ont une période d'acquisition allant jusqu'à six ans (trois ans dans le cas de celles octroyées dans le cadre de l'*Existing Partners Equity Scheme* 2019) et ont une durée de dix ans (quatre ans dans le cas de celles octroyées dans le cadre de l'*Existing Partners Equity Scheme* 2019) à compter de la date d'octroi. Les options non exercées deviennent caduques et ne sont plus valables ou exerçables après l'expiration de cette période.

Les participants ne peuvent exercer leurs options que s'ils conservent leurs fonctions de cadre ou de dirigeant au sein du Groupe jusqu'à la date d'exercice de ces options, sous réserve des quelques exceptions spécifiques stipulées dans les règlements des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Depuis l'*Equity Scheme* 2017, l'exercice des options est conditionné au respect d'une condition de performance qui dépend de l'entité au sein de laquelle le participant est *Partner*. Il est précisé qu'aucun dirigeant mandataire social de Rothschild & Co n'a participé aux *Equity schemes*, à l'exception d'Alexandre de Rothschild, qui a participé à l'*Equity Schemes* 2013, en tant que salarié d'une filiale du Groupe. N'étant pas dirigeant mandataire social de Rothschild & Co au moment de sa participation au à l'*Equity Schemes* 2013, aucune condition de performance n'était attachée aux options de souscription d'actions qui lui ont été attribuées à la date d'attribution. Il n'a pas pris part à un *Equity scheme* depuis lors.

Le prix d'exercice est déterminé par le Gérant de la société à la date d'attribution conformément aux articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce, aux résolutions applicables de l'assemblée générale des actionnaires de Rothschild & Co autorisant le Gérant à attribuer des options de souscription d'actions, et au règlement de l'*Equity Scheme*.

Le règlement de chaque plan définit le Prix d'Exercice pour chaque tranche d'options de souscription ou d'achat d'actions comme suit :

Equity Scheme	Tranche	Détermination du Prix d'Exercice
Equity Schemes 2013, 2015, 2017, 2018 et New Partners Equity Scheme 2019	Tranche 1	Le Prix Plancher
	Tranche 2	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence (ou le Prix d'Achat) plus cinquante centimes d'euros et (ii) le Prix Plancher
	Tranche 3	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence (ou le Prix d'Achat) plus un euro et cinquante centimes d'euros et (ii) le Prix Plancher
	Tranche 4	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence (ou le Prix d'Achat) plus deux euros et cinquante centimes d'euros et (ii) le Prix Plancher
Existing Partners Equity Scheme 2019	Tranche 1	Le Prix Plancher
	Tranche 2	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence (ou le Prix d'Achat) plus un euro et (ii) le Prix Plancher
	Tranche 3	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence (ou le Prix d'Achat) plus trois euros et (ii) le Prix Plancher
	Tranche 4	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence (ou le Prix d'Achat) plus cinq euros et (ii) le Prix Plancher

Le Prix Plancher et le Prix de Référence sont définis comme suit :

- le Prix de Référence (ou le Prix d'Achat selon la terminologie utilisée) désigne le cours de clôture de l'action Rothschild & Co à la date d'attribution, c'est-à-dire la date à laquelle les options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées. Le Prix de Référence correspond au prix auquel les actions Rothschild & Co doivent être effectivement achetées par les participants pour pouvoir recevoir des options de souscription d'actions.

Il est précisé que, pour l'*Equity Scheme* 2018, le Prix de Référence signifie le cours de clôture de l'action Rothschild & Co le 13 décembre 2017, c'est-à-dire la date d'attribution de l'*Equity Scheme* 2017. Les conditions de l'*Equity Scheme* 2018, qui était destiné à un seul associé, ont été alignées sur celles de l'*Equity Scheme* 2017.

- le Prix Plancher désigne le plus élevé des montants suivants : (i) le cours de clôture de l'action Rothschild & Co à la date d'attribution, (ii) 80% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Rothschild & Co sur la période de 20 jours de bourse précédant la date d'attribution, et (iii) 80% du prix moyen d'achat des actions Rothschild & Co détenues à la date d'attribution par Rothschild & Co en application des dispositions des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce.

Il est également précisé que, pour la même raison que celle mentionnée ci-dessus pour le Prix de Référence dans l'*Equity Scheme* 2018, la définition du Prix Plancher est légèrement nuancée dans l'*Equity Scheme* 2018. Dans ce dernier, le Prix Plancher signifie le plus élevé des deux prix suivants : (i) le Prix de Référence de l'*Equity Scheme* 2017, c'est-à-dire le cours de clôture de l'action Rothschild & Co le 13 décembre 2017 (date d'attribution de l'*Equity Scheme* 2017), (ii) 80% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Rothschild & Co sur la période de 20 jours de bourse précédant la date d'attribution, et (iii) 80% du prix d'achat moyen des actions Rothschild & Co détenues à la date d'attribution par Rothschild & Co en application des dispositions des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce français.

Annexe aux comptes individuels

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque tranche d'options de souscription d'actions par plan d'action, le Prix d'Exercice fixé par le Gérant à la date d'attribution, conformément aux modalités énoncées ci-dessus :

		Prix Plancher	Prix de Référence	Prix d'Exercice approuvé par le Gérant à la date d'attribution (en euros)
Equity Scheme 2013	Options 2013-1	17,50		17,50
	Options 2013-2	17,50	17,50	18,00
	Options 2013-3	17,50	17,50	19,00
	Options 2013-4	17,50	17,50	20,00
Equity Scheme 2015	Options 2015-1	23,62		23,62
	Options 2015-2	23,62	23,62	24,12
	Options 2015-3	23,62	23,62	25,12
	Options 2015-4	23,62	23,62	26,12
Equity Scheme 2017	Options 2017-1	31,56		31,56
	Options 2017-2	31,56	31,56	32,06
	Options 2017-3	31,56	31,56	33,06
	Options 2017-4	31,56	31,56	34,06
Equity Scheme 2018	Options 2018-1	31,56		31,56
	Options 2018-2	31,56	31,56	32,06
	Options 2018-3	31,56	31,56	33,06
	Options 2018-4	31,56	31,56	34,06
Existing Partners Scheme 2019	Options EP 2019-1	26,10		26,10
	Options EP 2019-2	26,10	26,10	27,10
	Options EP 2019-2	26,10	26,10	29,10
	Options EP 2019-2	26,10	26,10	31,10
New Partners Scheme 2019	Options NP 2019-1	26,10		26,10
	Options NP 2019-2	26,10	26,10	26,60
	Options NP 2019-3	26,10	26,10	27,60
	Options NP 2019-4	26,10	26,10	28,60

Il est précisé que le prix d'exercice de chaque catégorie d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou le nombre d'actions Rothschild & Co pouvant être obtenu lors de l'exercice de ces options peuvent être ajustés par le Gérant dans les cas et selon les modalités prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, à savoir en raison : d'un amortissement ou d'une réduction du capital social, une modification de l'affectation des bénéfices distribuables, une attribution gratuite d'actions, une incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital avec un droit de souscription réservé aux actionnaires, et de tout autre cas prévu par les dispositions légales ou réglementaires applicables à la date de réalisation de l'opération considérée.

Situation au 31 décembre 2019

Les informations relatives aux plans d'options toujours en vigueur au 31 décembre 2019 sont indiquées dans le tableau ci-après.

		Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date d'attribution par le Gérant	Nombre total d'options de souscription ou d'achat attribuées	Nombre de bénéficiaires	% du capital à la date d'attribution	Soumission au respect de conditions de performance	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix de souscription ou d'achat (en euros)	Nombre total d'options exercées	Nombre total d'options annulées	Nombre total d'options restantes
Options 2013	Options 2013-1	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	30 nov. 2016	11 oct. 2023	17,50	372 500	20 000	387 500
	Options 2013-2	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2017	11 oct. 2023	18,00	307 500	20 000	452 500
	Options 2013-3	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2018	11 oct. 2023	19,00	177 500	30 000	572 500
	Options 2013-4	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2019	11 oct. 2023	20,00	25 000	30 000	725 000
	Options 2015-1	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2018	9 déc. 2025	23,62	50 000	-	65 000
Options 2015	Options 2015-2	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2019	9 déc. 2025	24,12	30 000	-	85 000
	Options 2015-3	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2020	9 déc. 2025	25,12	20 000	-	95 000
	Options 2015-4	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2021	9 déc. 2025	26,12	20 000	-	95 000
	Options 2017-1	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	13 déc. 2027	31,56	-	5 000	272 500
Options 2017	Options 2017-2	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2021	13 déc. 2027	32,06	-	5 000	272 500
	Options 2017-3	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	13 déc. 2027	33,06	-	5 000	272 500
	Options 2017-4	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2023	13 déc. 2027	34,06	-	5 000	272 500
	Options 2018-1	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	13 déc. 2027	31,56	-	-	20 000
	Options 2018-2	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2021	13 déc. 2027	32,06	-	-	20 000
Options 2018	Options 2018-3	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	13 déc. 2027	33,06	-	-	20 000
	Options 2018-4	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2023	13 déc. 2027	34,06	-	-	20 000
	Options EP 2019-1	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	11 oct. 2023	26,10	-	-	207 500
	Options EP 2019-2	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	11 oct. 2023	27,10	-	-	207 500
EP Scheme 2019	Options EP 2019-3	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2021	11 oct. 2023	29,10	-	-	207 500
	Options EP 2019-4	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	11 oct. 2023	31,10	-	-	207 500
	Options NP 2019-1	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	11 oct. 2029	26,10	-	-	80 000
	Options NP 2019-2	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2023	11 oct. 2029	26,60	-	-	80 000
NP Scheme 2019	Options NP 2019-3	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2024	11 oct. 2029	27,60	-	-	80 000
	Options NP 2019-4	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2025	11 oct. 2029	28,60	-	-	80 000
Total				5 920 000		8,04%					1 002 500	120 000	4 797 500

(1) Se référer à la synthèse des conditions de performance figurant dans la Section ci-dessus.

Au 31 décembre 2019, 2 287 500 options étaient toujours en circulation et exerçables selon les termes et conditions des *Equity Schemes*.

Annexe aux comptes individuels

3. Engagements hors bilan dans le cadre de l'acquisition d'actions de Martin Maurel SA (MM) auprès de certains de ses cadres

La société R&Co a conclu entre le 1^{er} juin et le 10 juin 2016 des protocoles d'accords avec un certain nombre de cadres de la société MM, comprenant des promesses de vente et d'achat portant sur des actions MM, que ces cadres détiennent et qui sont indisponibles du fait de l'obligation légale leur incombant de conserver ces actions jusqu'au cinquième anniversaire de leur versement dans le plan épargne entreprise du groupe Martin Maurel.

Conformément aux stipulations desdits protocoles d'accord, R&Co est en droit d'acquérir les actions indisponibles MM dans le mois qui suit la date de levée d'indisponibilité auprès des différents cadres.

Les actions indisponibles ayant été versées sur plusieurs années dans le plan épargne entreprise du groupe Martin Maurel, elles seront disponibles de manière échelonnée entre le 12 mars 2017 et le 22 mars 2021.

R&Co a notifié aux cadres, dont la date de levée d'indisponibilité des actions était au 12 mars 2017, l'exercice des promesses de vente portant sur ces actions le 31 mars 2017. Dans ce cadre, et au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, R&Co a acquis le 25 avril 2018, 5 189 actions MM, représentant 0,81% du capital social de MM, détenues par 16 cadres de MM, pour un prix total de 1 192 432 euros. Aucune nouvelle acquisition n'a eu lieu durant l'année 2019.

Ces promesses portaient initialement sur un nombre total de 39 417 actions MM pour un engagement estimé à 9,7 millions. A la suite de ces exercices, il reste encore 23 894 actions indisponibles MM faisant l'objet des promesses de vente et d'achat, que R&Co est en droit d'acquérir selon les conditions définies dans les protocoles d'accord, pour un engagement estimé à 6,5 millions.

F. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Primes d'apport et d'émission, Réserves et Report à nouveau hors résultat de l'exercice	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Chiffres en millions d'euros									
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)									
Paris Orléans Holding Bancaire SAS (Paris) ⁽²⁾⁽⁴⁾	729,6	494,7	100%	1 335,5	1 335,5	8,5	–	310,5	293,1
K Développement SAS (Paris) ⁽²⁾⁽⁴⁾	99,0	122,8	100%	104,2	104,2	12,3	–	18,0	41,0
Francarep Inc. (USA) ⁽²⁾⁽⁴⁾	–	2,4	100%	2,6	2,5	–	–	0,2	–
Cavours SASU (Paris) ⁽²⁾⁽⁴⁾	0,06	–	100%	0,06	0,03	–	–	0,0	–
Verdi SASU (Paris) ⁽²⁾⁽⁴⁾	0,06	–	100%	0,06	0,03	–	–	(0,0)	–
Aida SASU (Paris) ⁽²⁾⁽⁴⁾	0,3	–	100%	0,3	0,2	0,1	–	(0,0)	–
Martin Maurel SA ⁽²⁾⁽⁴⁾	51,2	139,6	97,9%	218,3	218,3	–	–	7,5	11,0
B. Participations (5 à 50 % du capital détenu par la Société)									
Rothschild Martin Maurel ⁽²⁾⁽⁴⁾	35,0	236,9	9,1%	55,2	55,2	–	–	69,2	–
Finatis SA (Paris) ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	85,0	83,0	5,0%	12,3	7,6	–	37 507	(61,0)	–

(1) Chiffres consolidés.

(2) Clôture au 31 décembre 2019 (Taux utilisé : 1 euro = 1,12140 Dollar US).

(3) Réserves et résultat – part du Groupe.

(4) R&Co n'a accordé aucune caution ou aucun aval à cette société.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Rothschild & Co S.C.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la société détient 1 834 millions d'euros de titres de participation et de titres immobilisés qui représentent 85% du montant total de l'actif.

La valeur d'inventaire de ces titres de participation et de ces titres immobilisés de l'activité de portefeuille est déterminée par la Direction en ayant recours, en fonction de la disponibilité des données, à des cours de cotation, des quote-parts de situation nette comptable ou réévaluée ou encore des références à des transactions récentes.

Lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au coût d'acquisition de ces titres, une dépréciation est constituée.

La méthodologie et les hypothèses retenues pour évaluer la valeur d'inventaire des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille nécessitant l'exercice du jugement, et eu égard à l'importance relative du montant ces titres dans le bilan de la société, nous avons considéré que la détermination des dépréciations des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille est un point clé de l'audit des comptes annuels de la société.

Le paragraphe III "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe précise les modalités de constitution des dépréciations destinées à couvrir le risque de baisse de valeur des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle interne et de gouvernance mis en place par la direction afin de mesurer la valeur d'inventaire des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille ;
- examiner le bien-fondé des méthodologies appliquées et la pertinence des paramètres et hypothèses retenus par la société afin de déterminer les valeurs d'inventaire de ces titres ;
- tester sur la base de sondages les valeurs d'inventaire retenues par la société pour ces titres et la correcte application des méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels exercice clos le 31 décembre 2019

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rothschild & Co par l'assemblée générale du 29 septembre 2005 pour KPMG et celle du 24 juin 2003 pour Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la 17^{ème} année, dont respectivement 15 années et 17 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 18 mars 2020

KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille

Associé

Paris, le 18 mars 2020

Cailliau Dedouit et Associés

Sandrine Le Mao

Associé

Abréviations et glossaire

Terme	Définition
ABE	Autorité Bancaire Européenne
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AMF	Autorité des Marchés Financiers
AML	<i>Anti-money laundering</i>
BMM	Banque Martin Maurel
BPA	Bénéfice par action
Catégorie 1/2/3/4/5	Classement interne du risque de crédit, expliqué dans la note 4.2.1
CGI	Code général des impôts
Conseil de surveillance	Conseil de surveillance de Rothschild & Co
CRD4	<i>Capital Requirements Directive 4</i>
Crédit Lombard	Crédit garanti par un nantissement d'un dépôt de titres
DCF	Flux de trésorerie actualisés (<i>Discounted Cash Flow</i>)
EAD	Exposition au moment du défaut – <i>Exposure at default</i> (IFRS 9)
ECL	Pertes de crédit attendues – <i>Expected credit loss</i> (IFRS 9), qui peuvent être évaluées soit pour les 12 mois à venir (12m ECL) soit à maturité (<i>lifetime ECL</i>)
EdRS	Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Étape 1/2/3	Évaluation de la qualité de crédit (IFRS 9)
ESG	<i>Environmental, social and governance</i>
ETP	Équivalent temps plein
EVE	Valeur économique des fonds propres/ <i>Economic Value of Equity</i>
FACP	Five Arrows Capital Partners
FACS	Five Arrows Capital Solutions
FADL	Five Arrow Direct Lending
FAPEP	Five Arrows Private Equity Program
FAPI	Five Arrows Private Investments
FASO	Five Arrows Secondary Opportunities
FIFO/PEPS	<i>First-in, first-out</i> /Premier entré, premier sorti
FVOCI	Juste valeur par capitaux propres (<i>fair value through other comprehensive income</i>)
FVTPL	Juste valeur par résultat (<i>fair value through profit or loss</i>)
GA/Conseil financier	Activité de Conseil financier (<i>Global Advisory</i>)
GEC	<i>Group Executive Committee</i>
GCC	Group Credit Committee
Gérant	Rothschild & Co Gestion SAS
GHG	Greenhouse Gas
Groupe	Groupe consolidé Rothschild & Co SCA
Group ALCO	Group Assets and Liabilities Committee
IBOR	Taux interbancaire offert (<i>Interbank Offered Rate</i>)
IFRS	<i>International Financial Reporting Standards</i>
IRRBB	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (<i>Interest Rate Risk in the Banking Book</i>)
LBO	Achat à effet de levier (<i>Leveraged Buy-Out</i>)
LCR	<i>Liquidity Coverage Ratio</i>
LGD	Perte en cas de défaut – <i>Loss given default</i> (IFRS 9)
LIBOR	Taux interbancaire offert à Londres (<i>London Interbank Offered Rate</i>)
LTV	<i>Loan to value</i> . Ce ratio représente le montant d'un emprunt sur la valeur du bien acquis grâce à cet emprunt et/ou de l'actif donné en garantie de l'emprunt
LGBT	Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres
M&A	Mergers and Acquisitions
MB/Capital-investissement et dette privée	Activité de Capital-investissement et dette privée (<i>Merchant Banking</i>)
MMI	Messine Managers Investments SAS
Niveau 1/2/3	Hiéarchie des justes valeurs d'après IFRS 13, expliquée dans le paragraphe 4.5.1
NMR	N M Rothschild & Sons Limited
Fonds Overseas	N M Rothschild & Sons Limited overseas pension fund

Terme	Définition
Fonds UK	N M Rothschild & Sons Limited pension fund
OCI	Autres éléments du résultat global (<i>Other comprehensive income</i>)
OPA	Offre publique d'achat
pb	Points de base
PCCC	Private Client Credit Committee
PCL	Activité de <i>Private Client Lending</i>
PD	Probabilité de défaut (IFRS 9)
Plan d'intéressement (<i>Equity Scheme</i>)	Rothschild & Co gère un plan d'intéressement au profit de certains cadres dirigeants. Les participants doivent acquérir des actions de Rothschild & Co. Pour chaque action investie, quatre options de souscription ou d'achat d'actions leur sont attribuées.
POCI	Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création – IFRS 9 (<i>Purchased or originated credit-impaired</i>)
POHB	Paris Orléans Holding Bancaire SAS
R&Co	Rothschild & Co SCA
R&Co Gestion	Rothschild & Co Gestion SAS (Le Gérant)
R&CoBI	Rothschild & Co Bank International Limited
R&CoBZ	Rothschild & Co Bank AG Zurich
Fonds Suisse	Rothschild & Co Bank AG Zurich pension funds
R&CoCL	Rothschild & Co Continuation Limited
R&CoHAG	Rothschild & Co Holding AG
RCB	Rothschild & Compagnie Banque SCS
R&Co PI	Rothschild & Co Proprietary Investments
R&Co PO	Rothschild & Co Private Opportunities
Fonds US	Plan de retraite à prestations définies maintenu par Rothschild & Co North America Inc.
RMM	Rothschild Martin Maurel SCS
ROU	Actif au titre du droit d'utilisation (<i>Right of use asset</i>) (IFRS 16)
ROTE	Retour sur fonds propres tangibles/Return on Tangible Equity
RSE	Responsabilité sociale de l'entreprise
SA	Société Anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SAS	Société par actions simplifiées
SASU	Société par actions simplifiées unipersonnelle
SC	Société civile
SCA	Société en commandite par actions
SCS	Société en commandite simple
SICR	Augmentation significative du risque de crédit – IFRS 9 (<i>Significant increase in credit risk</i>)
SNC	Société en nom collectif
Société	Rothschild & Co SCA
SPPI	Seulement paiement de principal et d'intérêts (IFRS 9)
TIAP	Titres immobilisés de l'activité de placement
UGT	Unité Génératrice de Trésorerie
UN PRI	<i>United Nations Principles for Responsible Investment</i>
WAM/Banque privée et gestion d'actifs	Activités de Banque privée et gestion d'actifs (<i>Wealth & Asset Management</i>)

Informations générales

Personnes responsables du rapport financier annuel

Rothschild & Co Gestion SAS
Gérant

Mark Crump
Directeur financier du Groupe

Attestation des personnes responsables du rapport financier annuel

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 10 mars 2020

Rothschild & Co Gestion SAS
Gérant
Représenté par Alexandre de Rothschild, Président

Mark Crump
Directeur financier du Groupe

Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cailliau Dedouit et Associés SA
Représentée par Mme. Sandrine Le Mao
19 rue Clément-Marot
75008 Paris, France

KPMG SA
Représentée par M. Arnaud Bourdeille
Tour Eqho 2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex

Date de première nomination : 24 juin 2003
Date du dernier renouvellement : 28 septembre 2017
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Date de première nomination : 27 septembre 2011
Date du dernier renouvellement : 28 septembre 2017
Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les informations relatives aux frais versés aux commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont présentées à la page 205 du présent rapport.

À propos de Rothschild & Co

Avec près de 3 500 spécialistes des services financiers sur le terrain dans plus de 40 pays, notre réseau international de professionnels propose une vision pertinente et à long terme à nos clients dans le Conseil financier, la Banque privée et gestion d'actifs et le Capital investissement et dette privée. Rothschild & Co est un groupe indépendant, contrôlé par des actionnaires familiaux, au cœur des marchés financiers mondiaux depuis plus de 200 ans. Rothschild & Co est une société en commandite par actions (SCA) de droit français, cotée sur Euronext à Paris, Compartiment A, au capital de 155 235 024 €, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 302 519 228. Siège social : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris, France.

Pour plus d'informations :

Relations investisseurs

Marie-Laure Becquart

marie-laure.becquart@rothschildandco.com

Relations presse

Caroline Nico

caroline.nico@rothschildandco.com

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet du Groupe :

www.rothschildandco.com

